



RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 12 FÉVRIER 2021

EN VISIOCONFERENCE

PROCÈS-VERBAL

	• Désignation du secrétaire de séance	06
1	• Compte-rendu des délégations	07
2	• Pacte de citoyenneté métropolitaine - Lancement	08
3	• Débat d'orientations budgétaires 2021	18
4	• Rapport sur la situation en matière de développement durable 2019-2020	28
5	• Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale	37
6	• Nantes – Exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare, du secteur Centre Ouest et du Cœur de Ville – Délégation de service public – Modification des comptes d'exploitation prévisionnels – subvention d'investissement – Avenants	57
7	• Redevance spéciale – Seconde exonération liée à la Covid 19	71
8	• Transition écologique – Approbation du nouveau réseau vélo métropolitainet définition de ses principes d'aménagement – Programme des premières études de faisabilité	72
9	• Transition énergétique - La Chapelle-sur-Erdre - Nantes - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges (hors P+R)- Marchés de travaux et de fournitures pour les bâtiments du CETEX - Lancement des consultations	62
10	• La Chapelle Sur Erdre — Boulevard Becquerel - Section Nord - Aménagement d'un couloir bus axial - Lancement d'une procédure adaptée	65
11	• Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm) – Débat d'orientations générales	84
12	• Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Contrat de concession avec Arc en Ciel 2034 – Protocole transactionnel et avenant n° 2	96
13	• Centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves – convention de délégation de service public avec la société ALCEA – avenant n° 5	98
14	• Équipements culturels métropolitains – Dispositions financières	102
15	• Société d'Économie Mixte SEMMINN – Évolution de l'actionariat – Approbation – Désignation des représentants de la Métropole	104
16	• Attribution de subventions aux tiers	109
17	• Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	111
18	• Plan local pour l'insertion et l'emploi - Avenant au protocole d'accord 2018-2020 – Approbation	118

19	• Nantes – Restructuration de la Cité Internationale des Congrès – Ajustement de programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle de l’opération - Lancement d’une procédure adaptée	121
20	• Stade de la Beaujoire – Louis Fonteneau – Programme de travaux pour l’accueil de la coupe du monde de rugby 2023 - Remplacement des 2 écrans géants – Signature des marchés	122
21	• Loi d’orientation des mobilités – Création d’un comité des partenaires de la mobilité	67
22	• Désignations diverses – Ajustement des délégations du Conseil	128
23	• Chambre Régionale des comptes – Contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole – Risques financiers externes et engagements hors bilan - Années 2014 et suivantes - Rapport d’observations définitives – Information	131
24	• Chambre Régionale des Comptes – Vérification des comptes, contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement au titre des années 2014 et suivantes – Rapport d’observations définitives – Information	131

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 5 février 2021, a délibéré sur les questions suivantes :

Président de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Jacques GARREAU

Présents : 92 (9 h 10)

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. DUBOST Laurent, Mme EL HAIRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAERNOES Julie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE MABEC François, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme OGER, Mme OPPELT Valérie, Martine, Mme PAITIER Stéphanie, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 5

M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. LUCAS Michel (pouvoir Mme BESLIER Laure), M. NEAU Hervé (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absent : 1

M. BELHAMITI Mounir

Points 02 à 06 + 09 + 10 + 21 (9 h 11 à 12 h 41)

Présents : 93, Absents et représentés : 5, Absent : 0

Arrivée de M. Mounir BELHAMITI

Point 07 – (12 h 42 à 12 h 45)

Présents : 90, Absents et représentés : 8, Absent : 0

Départ de M. Bertrand AFFILE, donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEL

Départ de M. Julien BAINVEL, donne pouvoir à Mme Laurence GARNIER

Départ de Mme Valérie OPPELT, donne pouvoir à M. Mounir BELHAMITI

Point 08 (13 h 49 – 14 h 49)

Présents : 89, Absents et représentés : 9, Absent : 0

Points 11 à 12 – 13 et 14 (14 h 50 à 15 h 54)

Présents : 89, Absents et représentés : 9, Absent : 0

Arrivée de M. Julien BAINVEL, annule pouvoir donné à Mme Laurence GARNIER

Départ de M. Patrick GROLIER, donne pouvoir à M. Anthony DESCLOZIERS

Points 15 à 20 (15 h 55 à 17 h 04)

Présents : 90, Absents et représentés : 8, Absent : 0

Départ de M. Bassem ASSEH, donne pouvoir à M. André SOBCZAK

Arrivée de M. Erwan BOUVAIS, annule pouvoir donné à M. Richard THIRIET

Arrivée de Mme Valérie OPPELT, annule pouvoir donné à M. Mounir BELHAMITI

Point 22 – 23 – 24 (17 h 05 à 17 h 34)

Présents : 88, Absents et représentés : 10, Absent : 0

Départ de Mme Aïcha BASSAL, donne pouvoir à Mme Mahaut BERTU

Départ de M. Jean-Sébastien GUITTON donne pouvoir à M. Laurent DUBOST

M^{me} la Présidente : « Bonjour à tous. Je crois que tout le monde a hâte de pouvoir retrouver des séances en présentiel et non pas en distanciel comme aujourd'hui, mais évidemment nous sommes les uns et les autres contraints à respecter ces règles de précaution, eu égard à la situation sanitaire. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jacques Garreau est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2020

M^{me} la Présidente : « Nous avons à approuver le procès-verbal de notre séance du 11 décembre 2021. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci Madame la Présidente, et bonjour à toutes et à tous. Je me permets d'intervenir en ce début de Conseil pour vous dire que j'ai cherché dès lundi soir le PV de notre dernier Conseil dans la rubrique "Conseil métropolitain", sur le site Naonantes, et le PV le plus récent qui y figurait encore hier soir est celui de notre Conseil d'octobre.

Alors, nous avons finalement reçu hier en début d'après-midi un lien pour consulter le PV du 11 décembre 2020, document de 339 pages que vous nous demandez de valider. Alors, je ne mets pas évidemment en doute ni les problèmes techniques ni la justesse de ce PV, mais vous entendrez que nous allons l'approuver plus sur un critère subjectif de confiance que sur des critères objectifs de relecture.

Et je profite de cette remarque pour rappeler un sujet évoqué le 11 décembre, qui ne sera pas traité dans les délibérations aujourd'hui et qui me paraît pourtant essentiel en cette période incertaine pour l'emploi, les entreprises et les finances de notre Métropole. Si la troisième médiation entre la Métropole et notamment des entreprises du BTP semble porter ses fruits sur les retards de paiement que j'avais évoqués le 11 décembre, il m'a été rapporté qu'il reste encore des sujets que je qualifie d'inquiétants.

Beaucoup de petites factures ne sont pas payées par, semble-t-il, un manque de temps pour les traiter. Dans le cadre de la médiation qui portait sur plus de 2 millions d'impayés, on a privilégié les grosses factures en retard, ce qui est cohérent et juste, mais nous n'avons apparemment ni le temps ni les moyens de gérer un gros volume de petites factures en retard.

Je rappelle ici que les délais de paiement de la Métropole peuvent dépasser les 100 jours, à comparer au délai légal de 30 jours. Et d'autres sujets viennent pénaliser la trésorerie des entreprises, et par rebond l'emploi : des quotients et des retenues de garanties échues et qui ne sont pas encore remboursés, des intérêts moratoires demandés suite aux retards de paiement, qui ne sont toujours pas payés.

Et je rajoute que notre groupe Avenir métropolitain regrette une forte augmentation des délais d'instruction des permis de construire, tout aussi pénalisants pour la santé des entreprises qui peuvent être pénalisées par les questions de trésorerie.

La crise COVID sert évidemment à expliquer les délais qui s'allongent, mais ce n'est pas la seule puisque le nombre de logements autorisés à fin décembre en Loire-Atlantique a chuté entre 2019 et 2020 de 26 %, alors que la chute n'est que de 12 % sur tous les Pays de Loire.

Alors, en décembre, j'ai posé des questions qui restent en attente de réponse. Quelles modifications de process sont envisagées pour éviter que certains paiements nécessitent a priori jusqu'à 10 validations chez Nantes Métropole ? Quel est le délai de paiement moyen exact de Nantes Métropole ? Et quel est le montant des 8 % d'intérêts moratoires normalement dus ?

Madame la Présidente, vous m'avez dit en décembre que vous aviez conscience de cet enjeu. Tant mieux, et je sais que des choses sont faites. Et vous avez ajouté que vous ne pouviez laisser dire que les entreprises risquent de se détourner des marchés publics de Nantes Métropole. Pourtant, Madame, je vous le répète, ce risque est réel et sérieux, sauf à se donner les moyens de payer en temps et en heure nos entreprises du territoire et de gagner en efficacité dans l'instruction des demandes de permis de construire. Votre mandat est ambitieux en termes de construction et de développement durable, dont l'économie est avec l'environnement et le social un des trois piliers. Cette ambition ne pourra se faire sans des entreprises travaillant en pleine confiance avec Nantes Métropole. Je vous remercie de votre attention.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Deux éléments. Le premier sur votre première question : la transmission du procès-verbal. Pour la bonne compréhension de tous celles et ceux qui nous écoutent, toutes les délibérations que les élus sont amenés à voter en séance sont évidemment envoyées au préalable. Donc j'indique naturellement que tous les élus ont été destinataires de ce procès-verbal.

En revanche, il y a en effet eu un délai supplémentaire dans la mise en ligne de ce procès-verbal puisqu'il a été mis en ligne mercredi soir. Les équipes ont bien pris note de ce message pour le faire dans les meilleurs délais. Néanmoins, je le redis, le PV est mis en ligne depuis mercredi et chacun a été destinataire du procès-verbal avant la séance d'aujourd'hui.

Sur le deuxième point et plus globalement la situation des équipes concernant les délais de paiement, ce que je peux vous dire c'est que nous avons des échanges très réguliers avec la Fédération du BTP notamment, puisque vous savez qu'en effet ils sont extrêmement attentifs à ce que la Métropole continue à jouer son rôle de donneur d'ordre, à ce que la Métropole continue à jouer son rôle de locomotive en termes d'investissement. Et on va avoir tout à l'heure le Débat d'Orientations Budgétaires, on verra que la Métropole va justement continuer à jouer ce rôle d'impulsion. Donc il y a un travail assez fin qui est engagé. Il y a sur certains secteurs bien précisément, comme je l'avais indiqué la dernière fois, eu quelques retards. Des moyens sont aujourd'hui engagés pour le faire, et je crois que quand on regarde la trajectoire des investissements à venir et les moyens engagés pour que ces paiements soient effectués dans les meilleurs délais, ces éléments sont de nature à rassurer celles et ceux qui peuvent avoir un certain nombre de questions et d'inquiétudes. Mais ce que je vous propose, c'est qu'une réponse écrite puisse vous être apportée sur ces sujets pour vous donner tous les éléments nécessaires.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc mettre aux voix le procès-verbal.»

M. Amailland : « Madame la Présidente, pardon : Rodolphe Amailland, j'ai des problèmes de connexion, je vote pour. »

M. Turquois : « Laurent Turquois, de la même manière s'il vous plaît. »

M^{me} Grelaud : « Même chose pour moi, problème de connexion apparemment pour l'instant, vote pour, bien sûr. Carole Grelaud. »

M^{me} Impériale : « Pareil, je vote pour. Bouguenais. »

M^{me} la Présidente : « Ce que je propose : un certain nombre ont soit des questions de connexion, soit des questions de moyens techniques. Je propose que celles et ceux qui rencontrent ces difficultés l'inscrivent dans leur *chat* pour qu'on ait bien une trace écrite des votes. C'est ce qui m'apparaît le plus sûr, d'un point de vue juridique.

J'en profite, puisque je vois que Madame Impériale se signale aussi pour évoquer la question des moyens techniques et son vote favorable au procès-verbal, je saisis l'occasion, Madame Impériale, pour vous dire publiquement, comme je vous l'ai dit par message le jour même, mon soutien total après les attaques dont vous et la commune de Bouguenais ont été victimes. »

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

01 - Compte-rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain au cours de la dernière mandature ou à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

M^{me} **Scuotto-Calvez** présente le dossier suivant :

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

02 - Pacte de citoyenneté métropolitaine - Lancement

Exposé

La loi Engagement et Proximité promulguée en décembre 2019, introduit de nouvelles dispositions qui incitent les intercommunalités à interroger en début de mandat l'articulation entre action publique et participation citoyenne. L'élaboration d'un pacte de gouvernance mais aussi les modalités de consultation du conseil de développement et de participation et d'évaluation des citoyens aux politiques publiques doivent faire l'objet d'un débat et d'une délibération.

L'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en effet qu'« après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant :

1) Un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ;

2) Un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public. ».

Ainsi le Conseil métropolitain a approuvé par délibération du 17 juillet 2020, le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Nantes Métropole et les 24 communes membres. Il s'agit par la présente délibération de lancer la démarche visant notamment à définir les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de Nantes Métropole. Cette démarche vise à aboutir à la formalisation d'un pacte de citoyenneté métropolitaine allant au-delà des obligations réglementaires.

I - Contexte et enjeux du pacte de citoyenneté métropolitaine

Nantes métropole, en ce début de mandat, souhaite conforter l'impératif du dialogue citoyen dans la gouvernance politique, en réaffirmant son ambition et enrichir son expérience en matière de participation des citoyens et acteurs aux projets de la métropole. En effet, le contexte démocratique aujourd'hui impose plus que jamais une évolution des pratiques politiques et institutionnelles qui assurent un débat et un dialogue continue de l'action publique, une exigence de transparence et de pédagogie, l'inclusion des citoyen.nes dans leur diversité.

Pour ce faire, Nantes métropole fait le choix de conduire trois démarches complémentaires dans le cadre d'un travail d'élaboration collective entre élu.es, chacune portant les fondamentaux d'une pratique de dialogue citoyen intégrée :

- **la charte déontologie** adoptée au Conseil métropolitain du 16 octobre 2020 pose dans l'article 6 « Exercer son mandat en lien étroit avec les citoyens » des engagements sur la pratique des élu.es en matière de dialogue citoyen et d'évaluation. La charte atteste de la volonté des élu.es de faire vivre au quotidien une démocratie continue dans l'exercice de leur mandat: à la fois organiser le point de vue citoyen dans l'élaboration de leurs décisions et promouvoir une participation inclusive et active des citoyen.nes.

- **le pacte de gouvernance** prévu au débat du Conseil métropolitain d'avril 2021 propose de consacrer une partie 4 intitulée « Faire métropole : le citoyen-usager » dédiée à l'information et la relation usagers et au dialogue citoyen métropolitain. Le pacte de gouvernance précise les apports de Nantes Métropole dans la pratique de dialogue citoyen dans les 24 communes et à l'échelle des pôles de proximité ainsi que le rôle d'animation qu'elle entend jouer pour développer les conditions d'une métropole participative. Le

pacte promeut le renforcement d'un dialogue citoyen organisé avec les territoires dans une approche tant thématique (politiques publiques et enjeux de transition) que pour soutenir les modes projets (territoire de projet).

Ce pacte de gouvernance est soumis pour avis à chaque conseil municipal.

- Le **pacte de citoyenneté métropolitaine** est le troisième et dernier volet de ce triptyque.

Les enjeux de ce pacte de citoyenneté métropolitaine sont de:

1 / Fixer un référentiel pour « une métropole participative et citoyenne » afin de

- situer les attendus du dialogue citoyen et de l'évaluation pour les élu.es de la métropole, tant dans les processus décisionnels que dans la promotion des valeurs de citoyenneté pour le territoire.
- et déterminer les conditions d'une démocratie continue associant les citoyens et les acteurs par la combinaison équilibrée de processus de démocratie représentative, délibérative, contributive, directe et en prévoir l'organisation, les compétences, le rôle des élu.es et des services ;

2 / Organiser les modalités adaptées visant à

- établir au-delà des obligations réglementaires, les processus et méthodologies garantissant l'expression de préconisations citoyennes issues des démarches de dialogue citoyen et d'évaluation, ainsi que leur instruction dans les décisions publiques en matière de politiques publiques et de projets;
- déterminer les conditions du bon usage du numérique dans les démarches participatives (vers une charte du dialogue citoyen numérique) en complément des pratiques en présentiel;
- structurer une pratique de gouvernance ouverte des politiques publiques, réglementaires ou non associant partenaires et acteurs et d'en définir les conditions d'animation et de rendre compte (suivi évaluatif) ;

3 / Explorer et débattre de nouvelles modalités pour approfondir les pratiques du territoire, notamment

- associer les citoyens aux enjeux de transitions via l'animation de débat public et l'expression des diversités et controverses ;
- investiguer les modalités d'écoute/ interpellation des citoyen.nes et les conditions de leur mise à l'agenda dans les assemblées délibérantes ;
- promouvoir les conditions d'un « pouvoir d'agir » des citoyen.nes métropolitains ;
- assurer une participation inclusive qui garantit les spécificités et la diversité des habitants, y compris les non-inscrits sur les listes électorales (personnes de nationalités étrangères, les moins de 18 ans...).

4 / Refonder le conseil de développement

Créé en 1996, le conseil de développement doit pouvoir réinventer son rôle en tenant compte d'un contexte institutionnel et territorial renouvelé en matière de démocratie et ainsi participer comme acteur indépendant et partie-prenante à la dynamique démocratique du territoire.

II- Méthode d'élaboration

Afin de proposer le débat en vue de l'adoption du Pacte de citoyenneté métropolitaine au conseil en juin ou octobre 2021, les modalités d'élaboration proposées sont les suivantes:

- Désignation d'un groupe de travail d'élu.es métropolitains, représentatif d'une approche tant territoriale que thématique ;

- Mandat du groupe de travail :

- le groupe désigné pourra s'appuyer sur un bilan des expériences menées en matière de dialogue citoyen (grands débats, ateliers citoyens), d'évaluations participatives, de gouvernances ouvertes, de dialogue numérique, sur un état de l'art des pratiques et outillages repérés dans d'autres métropoles ;
- il approfondira le choix des référentiels experts nationaux et internationaux auxquels Nantes Métropole souhaite souscrire pour étayer sa pratique tant politique que managériale;
- il aura également pour objectif de soutenir la refondation du conseil de développement: attendus, missions, composition, moyens, modalités de travail avec Nantes Métropole et de coopération avec les acteurs du territoire. Pour ce faire, le groupe fera des propositions de travail au conseil de développement.

- À l'appui de ces éléments, le groupe fera la proposition d'une **délibération cadre** fixant des principes, les finalités, les modes opératoires, les indicateurs structurant d'une métropole participative et citoyenne. Une partie spécifique de la délibération sera dédiée au *futur conseil de développement*.

- Le pilotage de la démarche est confié à Christelle Scuotto-Calvez, vice-présidente dialogue citoyen et citoyenneté métropolitaine en binôme avec Pascal Bolo, vice-président Finances, évaluation des politiques publiques, affaires générales et polices spéciales.

M^{me} Scuotto-Calvez : « Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Laissez-moi vous dire quelques mots de l'esprit dans lequel nous mettons en place ce pacte de citoyenneté métropolitaine.

Tout d'abord, à Nantes Métropole nous sommes pleinement mobilisés – Nantes aussi bien sûr – depuis plusieurs années pour soutenir une démocratie plus collaborative et associer acteurs, citoyens et citoyennes pour une action publique plus juste et plus efficace, grâce notamment à l'innovation, que ce soit par le dialogue citoyen et l'évaluation, ou encore le grand exercice de perspective, de prospective participative.

C'est d'ailleurs cette innovation démocratique qui a été récompensée au-delà des frontières nationales, en 2019, par l'obtention du prix Capitale européenne de l'innovation. Ce nouveau modèle passe par une vision et une pratique de gouvernance ouverte, en dialogue permanent avec les citoyens et citoyennes, les associations, les experts, mais aussi les agents du service public, qui permet de travailler au plus près des besoins et des attentes à l'échelle d'une métropole, d'une ville, d'un quartier, d'une rue, etc., ou d'un immeuble pourquoi pas.

Pour cela, il existe différents dispositifs qui permettent aux élus de se mettre à l'écoute des habitantes et habitants pour dialoguer, soutenir leur pouvoir de nous faire des propositions, tenir compte de leur expertise d'usage, et ainsi prendre de meilleures décisions. Il s'agit parfois de concertation concernant des projets d'aménagements ou d'équipements qui font la part belle aux observations de terrain ou aux balades-ateliers par exemple.

Les citoyennes et citoyens sont également invités à des ateliers citoyens ou à contribuer par voie numérique aussi, sur des plates-formes dédiées. Elles ont pu aussi contribuer ces dernières années à décider de l'avenir de 15 lieux à réinventer ou encore les trois grands débats, je vous rappelle : Nantes la Loire et nous, la transition énergétique, et la longévité.

En ce début de mandat et malgré les conditions sanitaires compliquées, la Métropole a engagé un programme intense de dialogue, la mise en place d'une évaluation citoyenne La Rue pour tous sur l'urbanisme tactique, de grands débats de controverse sur la place de la publicité, et bientôt sur la 5G, ou encore le fameux lancement de la convention citoyenne qui est à mi-parcours et qui a commencé un petit peu à nous donner quelques orientations – mais ça, nous aurons le plaisir de le voir au mois de mars, quand on aura l'avis qui sera rédigé.

Cette convention citoyenne bien sûr traite du vécu de la crise du COVID et qui en tirera des enseignements, même si cette crise, on le voit, continue. Donc vous le voyez : depuis ce début de mandat et depuis plusieurs années évidemment, nous n'avons pas lésiné sur le lien et le dialogue avec les citoyens.

La délibération qui est présentée au Conseil métropolitain va lancer une démarche visant à définir les conditions et les modalités d'association de la population de Nantes Métropole à la conception et à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de Nantes Métropole, et de consultation du Conseil de développement puisqu'effectivement, il va falloir qu'on aboutisse à un véritable pacte de citoyenneté métropolitaine.

Alors en effet, la loi Engagement et proximité promulguée en décembre 2019 introduit de nouvelles dispositions qui incitent les intercommunalités à interroger en début de mandat l'articulation de l'action publique et la participation citoyenne. Cette proposition que nous faisons va plus loin que ces obligations réglementaires. Qu'est-ce que ça veut dire, finalement ? Le pacte de citoyenneté métropolitaine propose d'élargir et de formaliser les dispositifs d'écoute et de contribution des citoyens et citoyennes à toutes les politiques publiques.

Expérimenté sous plusieurs formes dans les mandats précédents, ce pacte de citoyenneté vise à formaliser les principes et à capitaliser un savoir-faire tant politique que managérial. Et c'est important puisqu'il faut effectivement que nos équipes puissent aussi être en capacité de pouvoir mettre à la main de nos agents cette capacité de laisser l'autre s'exprimer – "l'autre", c'est évidemment le citoyen –, et d'en tenir compte.

Il s'agit donc pour Nantes Métropole, finalement, de proposer un véritable contrat de confiance entre la Métropole et les habitants pour mieux partager les décisions qui touchent leur quotidien, mieux s'engager avec toutes les forces vives dans les grandes transitions qui nous attendent.

Dans une société qui est plus fragmentée, plus horizontale, où les citoyens doivent retrouver confiance, l'impératif démocratique nous anime et nous guide : nous sommes convaincus, et nous en faisons la preuve, que l'échelle métropolitaine est porteuse d'un nouveau souffle démocratique

à travers des dynamiques plus collectives, plus citoyennes, à travers la combinaison d'expertises et d'approches sensibles, à travers des conditions de débat équilibré.

Cela passera par trois choses que j'ai essayé de relever. Il faut effectivement dans un premier temps que les élus tracent le cap. C'est pour ça que nous avons été élus. C'est notre responsabilité, c'est notre mission. Mais pour autant, pour que ça puisse être plus efficace et plus juste, il faut effectivement que les experts que j'appelle les "experts d'usage", c'est-à-dire les habitants, puissent pouvoir nous donner leur retour et qu'ils puissent nous faire des propositions.

La deuxième chose, ça va être de pouvoir tenir compte des nouvelles formes de démocratie. On en connaît déjà une, c'est la démocratie représentative, c'est celle du vote, et il faut qu'on continue bien sûr à la soutenir. Elles seront, ces démocraties, complémentaires. La démocratie délibérative qui aide en continu la décision de l'élu. Et enfin la démocratie contributive que j'entends développer encore plus dans ma délégation, c'est celle qui favorise l'autonomie des citoyens et qui nous permet de mettre à l'agenda des sujets collectifs.

Il faudra évidemment, c'est le troisième point, et je l'ai tout à l'heure brièvement dit dans l'introduction, s'occuper du Conseil de développement puisque cette instance existe, elle est nécessaire, et elle va nous permettre d'être complémentaires dans une société qui de plus en plus laisse la part belle, et c'est tant mieux, à cette démocratie participative. Le Conseil de développement doit avoir sa place et il faut qu'on puisse discuter dans ce pacte de citoyenneté la place que l'on souhaite donner et que le Conseil de développement souhaite prendre au sein de cette participation de la société.

Cette délibération va nous donner d'abord la constitution d'un groupe de travail. Je vais nommer les personnes qui ont été sollicitées, qui ont répondu présentes et j'en suis ravie: moi en tant que vice-présidente en charge du dialogue citoyen; je serai accompagnée de Pascal Bolo, de Fabrice Roussel, d'Anthony Descloziers, Anthony Berthelot, Bassem Asseh, Jocelyn Bureau, Robin Salecroix, Fabien Gracia, Catherine Bassani, Ghislaine Rodriguez, Marie-Cécile Gessant, Juliette Le Coulm, Matthieu Annereau et Sophie Van Goethem.

Notre groupe de travail va se réunir rapidement. L'idée, ça va être bien sûr de constituer, de travailler ce pacte de citoyenneté et de pouvoir vous le présenter, et que l'on puisse en débattre lors d'un prochain Conseil métropolitain qui devrait être celui du mois de juin ou du mois d'octobre selon l'avancée. Voilà ce que je peux vous dire. Merci Madame la Présidente.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^{me} Gessant : « Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, je voudrais simplement ajouter quelques mots sur ce pacte de citoyenneté métropolitaine. C'est une démarche effectivement majeure qu'engage aujourd'hui Nantes Métropole, et qui va bien au-delà des obligations réglementaires comme le disait Madame Scuotto. Il s'agit effectivement de souligner et de se féliciter de cette ambition et de cette volonté de renforcer le dialogue citoyen.

Dans le contexte démocratique que nous connaissons, nos concitoyens réclament à juste titre la plus grande transparence sur les politiques et actions publiques, et nous ne pouvons qu'adhérer à toute initiative allant dans ce sens. Mais au-delà de la transparence, vous posez également l'exigence de pédagogie et de l'inclusion des citoyens dans leur diversité et la compréhension, sur la complexité parfois des documents et des discours qui doivent être adaptés à des personnes qui sont assez éloignées parfois de la chose publique.

Sans prendre évidemment nos citoyens pour les imbéciles, j'ai dû parfois m'y reprendre à deux fois pour saisir toutes les subtilités de la délibération, en particulier les enjeux de ce pacte de citoyenneté. Enfin, je souhaite attirer votre attention également sur le juste équilibre entre démocratie représentative et contributive. Nos concitoyens ont fait le choix de leurs représentants en votant. C'est un acte démocratique fort et une lourde responsabilité que nous nous sommes engagés à honorer pendant la durée de notre mandat. S'il faut associer largement pour alimenter, enrichir, éclairer le plus de décisions, les décisions en fait doivent rester au niveau des élus. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Madame la Présidente, merci. Bonjour mes chers collègues.

Nous sommes nombreux à avoir défendu au printemps dernier la nécessité d'une pratique politique renouvelée intégrant les participations toujours plus accrues des habitants dans la mise en œuvre des projets communaux et intercommunaux. L'érosion de la participation aux élections, l'indifférence voire la défiance qui s'expriment de en plus plus souvent à l'égard de toutes les instances représentatives, de tous les élus, sont un poison lent qui finira par emporter la démocratie – "le pire des systèmes à l'exclusion de tous les autres", pour paraphraser Churchill.

Cette délibération, qui va au-delà du cadre réglementaire, vise à construire et à garantir, accentuer également la participation de tous les habitants dans leur diversité et leurs spécificités, no

tamment et à juste titre – c'est rappelé dans la délibération – en direction des publics qui n'ont pas le droit de vote, que ce soient les moins de 18 ans ou les personnes de nationalité étrangère. On nous annonce déjà que le second tour de la présidentielle 2022 pourrait se gagner grâce à l'abstention. C'est inquiétant. Il est donc également plus qu'urgent de retisser la confiance pour que les abstentionnistes, mais aussi ceux qui disparaissent des listes électorales, se réconcilient avec leur droit d'exprimer leurs choix.

Nous devons donc innover, trouver des solutions pour que ce public particulier puisse trouver toute sa place dans nos dispositifs à venir et qu'il réinvestisse la chose publique. Ce qui a été porté dans nos campagnes électorales, c'est de permettre l'exercice d'une citoyenneté active pour toutes et tous, tout au long du mandat. Dans ce domaine, nous ne manquons ni de savoir-faire, ni d'expérience, à l'échelle de la métropole. Je pense notamment à ce que nous avons fait avec les grands débats, les concertations de projets, les ateliers participatifs à l'échelle des pôles, mais tout aussi important les pratiques communales et intercommunales allant du partage de l'information jusqu'à la coconstruction.

Il convient de faire une analyse objective et partagée de ces expériences, de jauger de leurs apports dans nos processus de décision, de voir ce qui a fonctionné ou qui n'a pas fonctionné, de comprendre les raisons des échecs comme les recettes des réussites. Il y a certainement autant de modèles participatifs qu'il y a de sujets à traiter. On ne doit s'interdire a priori aucune expérimentation, aucune innovation pour renforcer par le dialogue et la réflexion du plus grand nombre, la transparence, la pertinence et l'efficacité de l'action publique.

Après la charte de déontologie et le pacte de gouvernance, le groupe Gauche citoyenne sociale et écologiste est heureux et impatient de participer à cette troisième étape qui place le citoyen, l'usager, les Communes, la Métropole et ses Pôles dans une relation étroite pour construire l'intérêt général.

Ce principe d'intérêt général, c'est la finalité absolue. Ce principe d'intérêt général détermine l'engagement politique et c'est aussi celui qui génère la défiance citoyenne lorsqu'on s'en écarte. Donner les possibilités à chaque citoyen, habitant et usager, d'être pleinement acteur de la Métropole sont les conditions de l'adhésion à l'action publique et d'une restauration de la confiance dans le politique, à la seule condition que la finalité demeure toujours celle de l'intérêt général.

J'insiste sur ce point parce que cette expression est absente de notre délibération, mais l'investissement citoyen au service de l'intérêt général, lui, devra être au cœur du pacte de citoyenneté métropolitaine que nous allons construire et que nous avons hâte de construire avec vous tous. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je souscris aux propos de Madame Scuotto et à l'ambition par rapport à ce pacte de citoyenneté. Et j'y souscris d'autant plus que dans un article tout récent de la revue *The Economist*, la France était classée parmi les démocraties défailtantes. Alors, pour être tout à fait honnête je ne suis pas allé vérifier s'il était question de l'échelle locale ou de l'échelle nationale. En fait, peu importe l'échelle. Le constat de cette défaillance, il est partagé, et Madame Gessant faisait notamment référence aux dernières élections. Je vous rappelle le contexte : contexte COVID, avec un taux d'abstention malheureusement phénoménal.

Du coup, peu importe : le pacte de citoyenneté, c'est l'occasion de dynamiser la démocratie métropolitaine pour qu'elle soit non pas défailtante comme apparemment nous sommes classés actuellement, mais bien vivante.

Les points positifs, ça a été dit par Monsieur Bureau, par Madame Scuotto : la Métropole jouit déjà d'une certaine expérience de la participation citoyenne. Avec ce pacte de citoyenneté finalement, la question c'est de savoir jusqu'où nous sommes prêts à aller, et la proposition que nous faisons au niveau du Groupe écologiste et citoyen, c'est bien de franchir le pas de la codécision sur certains sujets, avec par exemple l'instauration d'un droit d'interpellation citoyenne, d'un droit de pétition, ou encore avec des conventions citoyennes, mais bien des conventions citoyennes décisionnaires sur certains sujets.

Cette proposition-là, pour la démocratie métropolitaine, elle suppose de traiter une question qui est souvent esquivée et qui est très difficile à aborder, c'est celle du partage du pouvoir, parce qu'impliquer les citoyens engendre en effet, pour les élus comme pour les techniciens, une prise de risque, souvent une remise en cause de sa zone de confort et surtout, l'acceptation de renoncer à une partie de son pouvoir, l'acceptation de partager le pouvoir. Un pouvoir, un partage du pouvoir au service de la démocratie.

Pour celles et ceux que le partage du pouvoir inquiète, je pense qu'on peut être rassurés. Le pouvoir, c'est comme le savoir : quand on le partage il en sort toujours quelque chose de plus, un enrichissement mutuel. C'est ça le pari de l'intelligence collective, c'est ça le pari de la démocratie, et donc c'est avec un grand plaisir que je m'engage dans ce travail sur le pacte de citoyenneté. Merci pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Je voulais remercier l'Association des maires de Loire-Atlantique qui m'a apporté officiellement son soutien vis-à-vis des tags injurieux dont j'ai été victime le week-end dernier. Cette délibération du pacte de citoyenneté métropolitaine, je la vote. C'est à la fois un bon signe pour la démocratie représentative, autant que pour la démocratie participative qui est importante. Je voudrais remercier aussi tous les élus de tous bords politiques, de même que vous, Madame la Présidente, qui m'ont également officiellement apporté un soutien dans cette épreuve. Et merci aussi aux nombreux SMS reçus personnellement. Je pense que cette délibération se rattache aussi à la défense de la représentativité et des élus tout autant que la démocratie participative. Ce que je voulais dire aussi, c'est que j'ai porté plainte contre ces injures et j'ai alerté également le procureur de Nantes. Lors de son audition devant le CA de l'AMF44 en décembre dernier, le procureur avait annoncé dans le cadre du programme Justice de proximité qu'une adresse mail dédiée aux maires pour ce genre d'agression – que ce soit violence, tags ou insultes – serait mise en place rapidement.

Il est anormal en effet que de plus en plus d'élus soient confrontés à ces violences commises contre la démocratie et plus largement contre la République tout entière. Humainement, cela m'a touchée, mais au-delà de la personne, ce qui m'inquiète c'est à Bouguenais: quelle sera la prochaine étape ? Ce n'est pas normal qu'un élu de ma minorité ne condamne pas ce genre d'injure, et qu'il puisse dire sur les ondes de radio: "C'est normal, parce qu'elle est sous le feu des projecteurs, qu'elle subisse cela."

Pour ma part, en revanche, je condamne le fait que Monsieur Pascal Bolo soit visé personnellement sur des banderoles mises dans la ville de Nantes, en étant nommé *ad hominem*. On peut être d'accord sur des politiques publiques, on peut comprendre que des commerçants et habitants soient exaspérés. Mais on doit tous condamner ces méthodes antiélus, ces méthodes *élus-bashing* qui m'inquiètent, comme cela a été dit déjà antérieurement par d'autres élus. Mais je voterai évidemment cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci Madame la Présidente. Je ne peux évidemment pas commencer cette intervention sans remercier Sandra Impériale des mots qu'elle vient de prononcer puisque nous partageons en effet, au regard de l'actualité, quelques soucis communs. Merci beaucoup, donc. Ça me touche beaucoup.

Il n'y a pas de citoyenneté ni de pacte de citoyenneté métropolitaine sans, à notre sens, de volet sur l'évaluation des politiques publiques. L'évaluation des politiques publiques telle que nous la concevons à Nantes Métropole, par un mouvement qui est engagé depuis 2007 et qui a abouti à la création d'une vraie délégation en 2014, c'est une évaluation participative à vocation démocratique. L'évaluation telle que nous la concevons n'est pas un audit financier, n'est pas un audit organisationnel, n'est pas une enquête de satisfaction. Elle est une mise en débat de politiques publiques pour aider à décider de les changer, de les modifier, de les adapter, pourquoi pas d'arrêter tel ou tel dispositif. Bref, l'évaluation pour nous doit être un outil d'aide à la décision des élus pour rendre leur décision meilleure et de meilleure qualité, comme l'est d'ailleurs toute la démarche de dialogue citoyen.

Donc, évidemment il n'y a pas d'évaluation sans participation citoyenne. On l'a vu très récemment avec la Rue pour tous, où une communauté de citoyens évaluateurs représentant l'ensemble des points de vue sur la question a rendu des préconisations auxquelles nous avons pu répondre par des décisions qui sont parfois des décisions de compromis. Et je crois que cette démarche est tout à fait utile à la démocratie et à l'exercice de la citoyenneté, avec un certain nombre d'exigences fondamentales.

Évidemment, le respect de la charte de la Société française d'évaluation, qui fixe un cadre éthique et déontologique, à ses démarches, mais également l'obligation de traçabilité et de transparence. Nous publions des cahiers d'évaluation, nous sommes je crois les premiers et même les seuls encore en France à le faire. Le site du dialogue citoyen est ouvert naturellement à toutes les démarches d'évaluation des politiques publiques et chaque citoyen peut se rendre compte qu'à partir de la question évaluative posée jusqu'aux décisions qui ont été prises, il y a une transparence totale de l'ensemble du continuum de démarches et de décisions.

Donc nous allons, grâce à ce pacte de citoyenneté métropolitaine, continuer à faire de notre métropole un territoire tout à fait précurseur en matière de "garder le coup d'avance", comme vous le dites souvent Madame la Présidente, et puis on est heureux de voir que la loi petit à petit rejoint un petit peu les choses que nous avons mises en place depuis déjà plusieurs années.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Bassem Asseh »

M. Asseh : « Madame la Présidente, chers collègues, avant l'été 2021, notre Métropole aura un pacte de gouvernance qui rend explicite les rôles de chacun: les maires, les élus métropolitains, les élus municipaux ; un pacte financier qui précisera notre stratégie financière ô combien importante dans cette période de crise inédite ; et notre métropole aura aussi un pacte de citoyenneté, objet de la délibération présentée par Christelle Scuotto il y a quelques minutes.

Notre futur pacte de citoyenneté devra expliciter ces différents éléments vus depuis une échelle géographique : celle de nos 24 communes. Une échelle proche du quotidien des habitants des 24 communes, et une échelle aux prérogatives importantes mais parfois récentes et peu ou mal connues des citoyens.

Or, le citoyen c'est celui qui est membre d'une communauté politique. Le citoyen, c'est celui qui est strictement égal, en droits et devoirs, aux autres membres de cette communauté. Donc le citoyen, c'est celui qui participe activement à la vie de cette communauté.

L'articulation entre d'une part l'action publique et d'autre part la participation citoyenne ou citoyenneté active, sont une caractéristique de notre territoire. On était plusieurs précédemment à citer le débat sur la Loire, le débat sur la transition énergétique, le débat sur la longévité, dans la dernière partie du mandat qui vient de se terminer la contribution des citoyens nantais et métropolitains dans la conception de ce que sera la future place de la Petite-Hollande, et plus d'une centaine d'autres démarches de dialogues citoyens métropolitains depuis 2014.

Ces dispositifs de dialogue citoyen ont souvent été traduits par des projets concrets, par des lignes budgétaires, des choses qui ont été votées en Conseil métropolitain, et on ne peut que s'en satisfaire, et on ne peut qu'aller plus loin, vouloir accélérer ces démarches, parce que nous vivons dans un monde fragmenté, dans des États-nations fragmentés ; malheureusement c'est aussi notre lot quotidien depuis quelques années.

À nous de combler cette fragmentation, à notre échelle, de manière réaliste sur nos prérogatives, pour ne pas surpromettre des choses, mais aussi avec l'ambition que les dispositifs métropolitains nous permettent.

À nous de créer cette citoyenneté métropolitaine qui renforce la communauté politique, cette communauté de destins à laquelle appartiennent les habitants de notre métropole, parfois sans s'en rendre compte. Merci Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nathalie Blin. »

M^{me} Blin : « Madame la Présidente, chers collègues, il nous est aujourd'hui proposé d'approuver le lancement de l'élaboration d'un pacte de citoyenneté métropolitaine, visant à associer la population des 24 communes de Nantes Métropole à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

La volonté qui sous-tend cette démarche devrait permettre de renforcer le dialogue citoyen en combinant les ressorts de la démocratie représentative avec des pratiques de gouvernance ouvertes garantissant l'expression de préconisations citoyennes – ateliers citoyens, grands débats, évaluations participatives –, et prenant en compte le point de vue des partenaires et des acteurs du territoire.

Nous percevons comme très positif l'encouragement au dialogue avec les citoyens, tant dans la mise à disposition d'une information transparente que dans la création d'espaces de réflexion collective. Il s'agira bien de solliciter tous les publics, notamment ceux des quartiers populaires, au-delà des experts en tous genres et des seuls citoyens les plus avertis. L'engagement du plus grand nombre auprès de leurs élus est une force qui n'est pas à négliger.

Cependant, nous tenons à ce que l'ensemble des dispositifs voulus pour une Métropole participative ne se transforme pas en Conseil fantoche de citoyens tirés au sort, ou en pseudo-Convention citoyenne dont on n'aurait que faire. Nous resterons attentifs aussi au fait que la parole citoyenne ne soit pas détournée par des groupes de pression ou lobbys qui entraveraient l'action publique au nom de leur seul intérêt et porteraient ainsi atteinte à la légitimité démocratique.

Notre groupe donnera donc un avis favorable à l'élaboration du pacte de citoyenneté métropolitaine en vue du débat qui devra précéder son adoption en juin ou en octobre 2021. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Bien sûr, l'intention de mettre les citoyens au cœur de l'action publique est bonne. Bien sûr, elle va dans le bon sens.

Pour autant, nous ne croyons pas qu'un dispositif tel que celui que vous nous présentez aujourd'hui nous permettra de réparer notre démocratie qui, on le sait tous, est fragilisée et abîmée en ce moment. Et dans le fond, je crois que personne ne le pense.

Bien sûr c'est une bonne chose de parler de citoyenneté métropolitaine, nous voterons cette délibération, mais je crois qu'il faut être extrêmement attentifs au message que l'on envoie avec ce

sentiment que les élus parlent aux élus, dans un langage qui est tellement compliqué que plus personne n'y comprend rien.

Comme mes collègues, j'ai fait l'exercice de lire attentivement cette délibération. Je vous en cite quelques extraits : il s'agit de "conforter l'impératif du dialogue citoyen dans la gouvernance politique", de "fixer un référentiel pour une Métropole participative et citoyenne", de "permettre une combinaison équilibrée de processus de démocratie représentative, délibérative, contributive et directe", d'"établir les processus et méthodologies garantissant l'expression des préconisations citoyennes", d'"investiguer les modalités d'interpellation citoyenne", etc.

Donc vouloir dialoguer, c'est très bien, mais si on parlait le même langage, ce serait sans doute mieux. Et ce serait sans doute plus efficace. Et nous, on pense qu'en tant qu'élus, les uns et les autres, en tant qu'engagés, en tant que politiques, on a un rendez-vous à ne pas manquer avec nos concitoyens, et ce rendez-vous, c'est celui du bon sens. Et quand on sera capables de remettre une véritable écoute auprès de nos concitoyens, là on pourra faire avancer les choses et créer véritablement cette citoyenneté métropolitaine.

Et je voudrais prendre un exemple, Madame la Présidente. On vient de terminer la concertation publique sur l'extension de nos lignes de tramway sur l'île de Nantes. Il y a eu beaucoup de contributions, beaucoup de cahiers d'acteurs, et ça, c'est une excellente chose. Et vous savez aussi que beaucoup de nos concitoyens ont remis en cause le projet tel qu'il est conçu aujourd'hui autour d'un réseau hypercentralisé. Et la presse s'en est fait l'écho à plusieurs reprises: nos concitoyens, clairement, pour beaucoup d'entre eux, nous ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec ce projet. Notre devoir, quand on parle de dialogue citoyen, c'est de les entendre. Sinon on ne sera plus crédibles et on creusera le fossé entre les élus et les concitoyens qu'ils sont censés représenter. Et on aura un dialogue citoyen qui virera au dialogue de sourds.

Et donc puisqu'on sort de cette concertation publique que beaucoup d'habitants remettent en cause, nous on vous demande de faire une pause sur ce projet, de prendre en compte les attentes des habitants, de les entendre tout simplement, et quand on sera capables de faire ça, Madame la Présidente, là on arrêtera d'entendre beaucoup des habitants de Nantes autour de nous qui nous disent : "On nous consulte, mais tout est déjà ficelé et on ne nous écoute pas.", et là on sera crédibles pour parler de dialogue citoyen. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, tout d'abord, notre groupe souhaite réaffirmer son soutien à Sandra Impériale et ses équipes pour les attaques injurieuses dont elle a été victime. Nous pensons que cet *élus-bashing* est un véritable fléau pour notre démocratie, et tous les élus qui trouvent des excuses à ces actes sont tout simplement indignes de leurs fonctions.

Alors, autre enjeu démocratique, c'est la participation de nos concitoyens à la prise de décision ou en tout cas à la consultation. 58,4 % sur l'ensemble du territoire, près de 70 % à Nantes, plus de 73 % à Saint-Herblain : ce sont les chiffres de l'abstention lors des dernières élections municipales. Cette abstention, qui va croissant et provoque une véritable crise démocratique, peut soulever même la question de la légitimité des résultats.

Alors, certes ce n'est pas nouveau, mais ce glissement lent qui va croissant, eh bien on doit y apporter des réponses précises, mieux intéresser nos concitoyens, davantage les consulter, les écouter, et véritablement les entendre. Nous pensons que dans une consultation, en effet, l'écoute et la prise en compte de ce qu'ont pu exprimer nos concitoyens sont véritablement décisives.

Un exemple avec la consultation tramway à laquelle nous avons participé: eh bien, on a eu l'impression – et nos concitoyens nous l'ont remonté, ils ont eu l'impression – que tout était déjà ficelé et que la majorité avait déjà validé le projet quel que soit l'avis de nos concitoyens.

Aussi, pour tordre le cou à cette méthode, nous souhaitons qu'à chaque fin de consultation, de manière transparente, soit édité ce qui a été modifié suite à la prise en compte des remontées de nos concitoyens, pour que véritablement nos concitoyens puissent se dire: "J'ai été consulté, nous avons remonté ceci, cela, et tel ou tel aspect a été pris en compte, tels autres ne l'ont pas été, mais pourquoi également?" On doit leur donner des réponses. Si on leur demande, on doit également apporter des réponses derrière, c'est pour nous un impératif démocratique.

Alors en tant qu'élus de la République on ne peut que se satisfaire bien sûr de la mise en place de ce groupe de travail, mais vous comprenez également que nous serons vigilants et donc constructifs lors de ces travaux et des préconisations à venir. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. Un petit mot pour répondre peut-être aux deux précédentes interventions. La concertation qui a eu lieu sur le prolongement, le développement des nouvelles lignes de tramway, est une concertation qui s'est faite sous l'égide de la Commission

Nationale du Débat Public, qui produit un certain nombre de règles – notamment nous devons attendre le rapport des deux garants de la CNDP. J'en profite pour les remercier d'ailleurs pour le travail d'accompagnement qu'ils ont fait, et d'adaptation. Et ce rapport va arriver normalement à la fin du mois de février puisqu'ils ont un mois après la fin de la concertation pour remettre leur rapport.

Et il se trouve que nous avons pris l'engagement, en tout cas moi j'ai pris l'engagement pendant les séances de réunions publiques en visio, que nous aurons bien entendu à répondre à ce rapport par une délibération institutionnelle, et puis nous avons pris l'engagement de répondre à l'ensemble des contributions qui nous seraient faites, et je pense que c'est de bon aloi lorsque des citoyens participent à une réflexion.

L'enjeu est quand même important puisqu'ici, c'est l'avenir effectivement de notre réseau de tramway et de transports en commun plus généralement qu'on dessine, et on a toujours indiqué qu'il nous appartenait de faire des propositions; donc j'attire l'attention sur ceux qui n'ont peut-être pas une grande habitude des opérations de concertation en direct. Si on arrive sans rien, c'est-à-dire si on dit aux gens : "Voilà, contribuez, faites des propositions.", en général ils nous disent: "Vous vous foutez de nous, ce n'est pas sérieux, il n'y a pas de base de travail." Si on amène une base de travail qui a été travaillée par les services, travaillée par la SEMITAN, travaillée par les élus, cette base de proposition est mise à discussion, et donc nécessairement on nous dit à ce moment-là : "Ah, tout est ficelé, tout est joué d'avance parce qu'il y a déjà des propositions de faites." Donc très clairement, c'est les enjeux de cette concertation qui doivent être rappelés.

Demander aux gens, aux citoyens et aux citoyennes de s'exprimer sur la proposition qui a été faite et de contribuer, de nous faire des propositions pour l'extension du réseau ensuite, c'est-à-dire par où faut-il envoyer le tramway, qu'est-ce qu'on peut imaginer pour prendre le relais du tramway, des chronobus ou d'autres modes de déplacement... Et donc très clairement nous aurons à apporter des réponses systématiquement sur tous les choix que nous ferons, qu'il s'agisse de prendre en compte un certain nombre de réflexions ou qu'il s'agisse de dire: "Non, on n'a pas retenu cette proposition pour telle ou telle raison."

En fait, tout doit être parfaitement expliqué et sans même parler de la délibération, puisqu'à un moment il y aura une délibération qui fixera notre programme, sur ce sujet, il s'agira tout simplement de répondre en utilisant les mêmes outils, donc l'outil numérique que nous avons utilisé pour la concertation, des réponses aux courriers qui nous ont été faits, aux e-mails qui nous ont été faits, des réponses par voie de presse également pour dire: "Voilà ce qui a été retenu, voilà ce qui n'a pas été retenu." et je pense que voilà, on est de ce point de vue relativement exemplaires. Vous nous jugerez à l'aune de cette façon de capitaliser les résultats de cette concertation. Et puis je dois avouer que par exemple il y a une autre étude que nous avons faite, qui est restée en chambre un peu trop longtemps à mon goût, qui est celle sur l'accessibilité de l'aéroport en transports en commun que nous avons réalisée avec la Région; donc j'aimerais bien qu'à un moment elle soit rendue officiellement aux citoyens pour que l'ensemble des personnes qui habitent notre territoire puissent bien voir le travail qui a été fait. Et là, on n'est pas dans de la concertation. C'est une étude experto-élus.

Et il n'empêche qu'il faut aussi que nous prenions nos responsabilités quand nous avons à les prendre puisque je rappelle quand même que si nous déléguons une partie de la décision, nous en sommes toujours redevables auprès de nos concitoyens, et que ce n'est pas envers ceux qui ont contribué ou ceux qui ont réfléchi ou ceux qui ont proposé que se retournera l'opinion citoyenne, c'est vers nous. Voilà. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Je vais faire très court puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Je suis extrêmement ravi que ce débat citoyen arrive dans ce Conseil métropolitain et qu'il soit porté à travers un pacte de citoyenneté.

Je souscris à beaucoup de choses qui ont été dites. On voit qu'il y a nécessité à construire ensemble les règles de ce pacte de citoyenneté. On entend là dans les débats que déjà certains voudraient qu'il soit écrit, alors que c'est tout l'objet de ces échanges et de ce devenir.

Bien évidemment il y a des choses à améliorer, sinon il n'aurait pas lieu d'exister. Cette volonté aussi de renouer avec le citoyen, on voit par les expériences de Sandra Impériale ou de Pascal Bolo, on voit qu'il y a des populations qui s'en écartent pour plusieurs raisons; moi je partage aussi ce qui a été dit et je soutiens pleinement ces élus qui sont attaqués aujourd'hui.

Ce que je voulais dire sur ce pacte de citoyenneté: il apparaît essentiel vraiment de définir le curseur entre la démocratie représentative et la démocratie contributive. C'est ce qui est assez fortement ressorti. C'est important de le définir justement pour éviter ces débats politiques qu'on voit apparaître encore aujourd'hui: on entend la volonté de préserver le périmètre de l'élu et lorsque des projets ne conviennent pas, on en appelle aux citoyens et on en appelle à la démocratie et aux contributions en disant que les élus ne voulaient pas faire ça.

Donc il me semble essentiel aujourd'hui de bien définir le curseur entre cette démocratie représentative et la place de cette contribution pour éviter d'avoir le citoyen en variable d'ajustement, tel qu'il a été fait par Madame Garnier tout à l'heure. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Christelle Scuotto-Calvez. »

M^{me} Scuotto : « Merci Madame la Présidente. Merci à tous pour vos retours. Bien évidemment, et je rejoins complètement ce qu'a dit Anthony Berthelot, ce pacte n'a pas été écrit, il n'a pas été débattu. C'est bien l'intérêt de la constitution de ce groupe. Mais en tout cas, je n'aurais pas accepté ce poste de vice-présidente au dialogue citoyen si je n'étais pas partante du dialogue. Donc bien évidemment tous ces sujets que je comprends tout à fait, j'ai noté plusieurs choses sur la simplicité, la compréhension, parler vrai, parler juste, la transparence, placer un curseur, tout ça c'est bien le souhait que j'ai pour ce groupe, pour qu'on arrive au Conseil métropolitain au mois de juin je l'espère, avec un pacte qui soit complètement en accord avec toutes nos représentations et qui puisse évidemment, puisque nous sommes représentatifs de nos populations, qui soit complètement représentatif de nos populations aussi. Donc j'ai hâte de commencer ce groupe de travail et je suis convaincue qu'on trouvera là où il faut placer le curseur pour nous et pour nos citoyens. Merci Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Quelques mots, avant de mettre cette délibération importante aux voix de notre assemblée. D'abord pour dire en effet que notre Métropole, nos 24 Communes ne partent pas de rien sur ce sujet. Plusieurs d'entre vous ont fait référence notamment aux trois grands débats métropolitains du dernier mandat.

Je voudrais insister sur la force qu'ont eue ces débats, évidemment du point de vue du dialogue citoyen mais aussi du point de vue de la transformation de l'action publique qui s'en est suivie. Parce que l'objectif, c'est non seulement d'avoir un dialogue citoyen offensif, imaginatif, créatif, ambitieux, mais c'est bien qu'il vienne nourrir l'action publique et la transformation de l'action publique. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si Nantes Métropole a été repérée de ce point de vue-là, puisque je rappelle que quand nous avons été Capitale européenne de l'innovation en 2019, c'était notamment au prisme de ce travail engagé en matière de dialogue citoyen.

Pour autant, pour autant je crois que la situation démocratique de notre pays, plusieurs d'entre vous l'ont évoqué, nous invite à aller plus loin, nous invite à passer un cap supplémentaire, nous invite à faire preuve sur ces sujets d'autant de modestie que de détermination, d'accepter de revisiter en permanence nos manières de faire pour s'assurer que nous allons bien chercher la diversité des points de vue.

Je voudrais en profiter pour saluer les 80 femmes et hommes qui sont engagés dans la convention citoyenne de la Métropole nantaise. Vous vous souvenez qu'on a lancé cette démarche importante qui a vocation à venir nourrir les actions que nous allons mener dans le mandat. Je les salue chacune et chacun, et je les remercie pour leur engagement.

Je rappelle qu'il y a aussi une part d'habitantes et habitants qui n'habitent pas dans notre métropole mais à l'extérieur, au titre de l'alliance des territoires à laquelle nous sommes attachés. Ils nous rendront leur rapport en mars. C'est là un des éléments de ce cap supplémentaire que nous voulons franchir en termes de dialogue citoyen et en termes de citoyenneté métropolitaine, puisque c'est bien ça un des enjeux auxquels nous allons collectivement travailler.

Je voudrais finir en disant un mot du Conseil de développement, puisque vous avez vu au travers de cette délibération que sont à venir des évolutions du Conseil de développement. Vous me permettez de saluer très chaleureusement son président Philippe Audic, de saluer très chaleureusement Gabriel Vitré qui est plus qu'une des chevilles ouvrières du Conseil de développement, et toutes celles et tous ceux qui les ont accompagnés. Je veux le faire très profondément, d'abord parce qu'ils ont les uns et les autres passé beaucoup de temps, d'engagement et énergie. Je sais à quel point ils sont attachés à ce territoire et ils auront l'occasion de partager avec nous des propositions parce que oui, nos Conseils de développement ont vocation à se réinventer, à évoluer. Je sais qu'ils partagent cette ambition et ce point de vue, et je voudrais qu'on puisse saluer publiquement cet engagement qui a été le leur.

Je vais vous inviter, chers collègues, maintenant à pouvoir voter sur cette délibération, je l'espère à l'unanimité. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 97 voix pour,**

1 - prend acte de la tenue d'un débat sur le pacte de citoyenneté métropolitaine visant notamment à définir les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de Nantes Métropole

2 - décide de l'élaboration d'un pacte de citoyenneté métropolitaine qui sera présenté au conseil métropolitain de juin ou d'octobre 2021 selon l'avancée des travaux du groupe de travail

3 - décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour les désignations,

4 - décide de la création d'un groupe de travail composé des 15 membres suivants:

- Christelle SCUOTTO-CALVEZ
- Pascal BOLO
- Fabrice ROUSSEL
- Anthony DESCLOZIERS
- Anthony BERTHELOT
- Bassem ASSEH
- Jocelyn BUREAU
- Robin SALECROIX
- Fabien GRACIA
- Catherine BASSANI
- Ghislaine RODRIGUEZ
- Marie-Cécile GESSANT
- Juliette LE COULM
- Matthieu ANNEREAU
- Sophie VAN GOETHEM

5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction des Finances

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

03 - Débat d'orientations budgétaires 2021

Exposé

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de la Métropole doit présenter au Conseil, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Celui-ci doit préciser les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement, et faire état de la structure et de la gestion de la dette. Il doit par ailleurs présenter des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Métropolitain ainsi qu'à une délibération spécifique.

Le rapport est désormais obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

M. Bolo : « Débat d'Orientations Budgétaires 2021, que nous faisons dans un calendrier inhabituel en raison des circonstances COVID, mais également un petit peu en raison du caractère tardif de l'installation de ce nouveau mandat. Donc un Débat d'Orientations Budgétaires à qui je vais vous demander de ne pas demander plus qu'il ne peut fournir.

Le budget est en train d'être bouclé. Nous avons fait ensemble des réunions d'arbitrage qui étaient nécessaires et je voudrais remercier l'ensemble des élus qui ont participé pour leur caractère, leur attitude constructive, collaborative, à cet exercice toujours délicat qui consiste à enregistrer le souhaitable et à devoir s'astreindre au possible. Mais tout de même, ce possible en 2021, ce sera un budget qui restera offensif, certes un budget de transition, évidemment un budget de gestion de crise mais, on va le voir, un budget qui lance quand même ce nouveau mandat avant que les discussions que nous avons en cours sur le pacte financier métropolitain puissent aboutir à des arbitrages sur les investissements et sur l'ensemble de notre planification financière entre 2022 et 2026.

Alors évidemment, le contexte financier du budget 2021, ce sont les incertitudes économiques en raison de la poursuite de la crise sanitaire, avec des rumeurs de confinement qui ne se confirment pas mais qui pourraient se confirmer quand même, et tout cela évidemment pèse non seulement sur l'ambiance générale, non seulement sur la confiance des acteurs économiques, mais aussi tout simplement sur les chiffres puisque le rebond attendu originellement en 2021 après la forte baisse du PIB en 2020 est effectivement tout à fait incertain.

Malheureusement, ce qui est probable, c'est l'aggravation du chômage. Même si les dernières études de l'AURAN que nous avons reçues marquent quelque optimisme sur la situation de l'emploi dans notre territoire, on est quand même face à une crise économique et sociale grave, qui naturellement va continuer à nous affecter, à affecter les finances publiques en règle générale puisque notre dette publique française va être à plus de 120% du Produit Intérieur Brut en 2021.

Et heureusement que nous avons des taux d'intérêt qui sont toujours très bas en 2021, sinon la charge de la dette publique deviendrait insupportable, y compris pour le budget de l'État.

Donc cette crise sanitaire, elle a impacté nos finances en 2020 avec 18,6 millions de dépenses supplémentaires, des recettes réduites de 25 millions, tous budgets confondus, soit un tassement de l'épargne tout à fait significatif parce que c'est presque un cinquième de l'épargne brute prévue au budget 2020 qui a été, j'allais dire, "mangée" par la crise sanitaire.

Alors, ça montre que nous avons des marges de manœuvre puisque nous avons pu amortir ce choc sans difficulté. Évidemment, plus le temps passe et plus la crise dure, plus nos budgets auront du mal à encaisser ces chocs ; mais en tout cas pour l'instant nous avons pu continuer, et on va le voir, à faire fonctionner les services publics, et il faut saluer l'ensemble des agents de ce service public pour leur engagement dans cette période difficile, mais également à continuer à investir et à préparer l'avenir.

Alors sur 2021, nous aurons à voir des effets négatifs qui se résument à une baisse de recettes de la fiscalité économique d'une part, par l'effet de décalage dans le temps entre la baisse de la situation économique et ses conséquences sur nos budgets, et puis évidemment la difficulté devant laquelle nous sommes de renforcer nos dépenses de soutien aux populations fragiles et au tissu économique, puisque c'est une des vocations essentielles de la Métropole.

Incertaines qui sont aggravées, il faut bien le dire, par la réforme de la fiscalité locale, puisque si un certain nombre de contribuables vont continuer à payer de la taxe d'habitation, nous n'allons plus la percevoir dès 2021, que ce soit dans les communes ou dans l'intercommunalité.

Alors, nous avons dit à l'époque que l'affectation d'une fraction de TVA pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, pour compenser cette perte de taxe de mutation, n'était finalement pas une si mauvaise chose que ça, en tout cas était sur le plan de la dynamique relativement optimiste, et crac, la crise sanitaire, la baisse du PIB : on s'aperçoit que cette recette n'est plus si dynamique que l'on pouvait l'espérer, et surtout elle marque une rupture du lien supplémentaire entre le dynamisme du territoire et nos budgets. Et ça, ça pose un problème démocratique et ça pose un problème financier parce que finalement, nous restons aux mains d'une évolution générale, et ce lien entre le territoire et l'EPCI et la Métropole devient de plus en plus éloigné et c'est réellement problématique.

Alors en plus, le débat parlementaire lié à la crise sanitaire a abouti à l'instauration d'une baisse des impôts dits "de production" et ça va se traduire dès 2021 par une perte du dynamisme d'une part importante de l'assiette fiscale de la Métropole. Vous savez que notre modèle économique, si je puis l'appeler ainsi, repose sur une dynamique des bases qui permet de maintenir et de développer un haut niveau de service public, un haut niveau de qualité d'équipement, un haut niveau de qualité d'environnement, et que cette dynamique-là, eh bien, si elle devait être durablement contrainte, aboutirait inévitablement à des moindres capacités d'action sur l'ensemble des compétences de la Métropole. Donc on est, en plus de la crise sanitaire, un petit peu dans le brouillard à cause de tout cela.

Heureusement, je n'y insiste pas beaucoup parce que je l'ai dit souvent: fin 2019 la situation financière était particulièrement saine, avec des indicateurs traditionnels comme la capacité de désendettement tout à fait favorable, et avec un niveau d'investissement qui était de 384 millions d'euros, tout à fait énorme, financé à 65 % par les recettes propres. Donc tout cela conjugué aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement fait qu'à fin 2019 on était en situation tout à fait convenable, et qu'à fin 2020 les projections que nous avons actuellement montrent qu'on aurait une croissance de 35 millions d'euros tous budgets confondus des dépenses de fonctionnement, y compris ceux liés à la gestion de la crise sanitaire, donc quand même une maîtrise certaine des dépenses de fonctionnement en 2020, des recettes moins dynamiques, mais ça on l'a vu, un tassement de l'épargne brute incontestable, mais qui reste à un niveau tout à fait élevé, et surtout un niveau d'investissement tout à fait extraordinaire à 392 millions d'euros projeté tous budgets confondus et avec notre fameux ratio de capacité de désendettement à 3,8 années. Je rappelle qu'en dessous de huit ans on considère qu'on est confortable, et cela malgré un réendettement de 46 millions d'euros en 2020. Et vous observerez que 46 millions d'euros, le réendettement correspond à peu près exactement à la perte d'épargne que nous avons dû constater. Donc 2021 budget de transition, budget de gestion de crise, mais quand même budget d'engagement puisqu'on envisage un montant d'investissement de 500 millions d'euros tous budgets confondus en 2021. Donc il faudra continuer à poursuivre l'effort des maîtrises de fonctionnement en 2021 qui comprendra néanmoins les premières actions phares du mandat, en plus des éléments liés à l'accompagnement de la crise sanitaire.

Il préservera, ce budget, la santé financière de la Métropole et ses capacités de financement futures. C'est en cela que c'est un budget de transition parce que les décisions qui sont prises à ce budget, et je l'ai expliqué à un certain nombre de nos collègues vice-présidents pendant les séances d'arbitrage, il ne faut pas que les décisions que nous prenons en 2021 obèrent notre capacité d'action et d'arbitrage sur la période 2022-2026 et donc notre capacité de désendettement naturellement, elle doit être maintenue à un niveau inférieur à sept ans, mais ce sera largement atteint.

En termes de projections financières, nous avons une baisse des recettes probable d'1,4% tous budgets confondus. Naturellement il n'y aura pas d'évolution des taux de fiscalité en 2021. La fiscalité des entreprises aura une dynamique qui sera plutôt en baisse, au total, de 1,7% sur la totalité de la fiscalité économique. La fiscalité des ménages va être stable parce que la compensation par la recette de TVA sera, j'allais dire, linéaire, nominale. Les dotations de l'État en baisse globale pour des questions de hausse de péréquation. Et le versement mobilité qui sera forcément impacté par la crise économique. Tant que c'est l'État qui paye les salariés par le biais des dispositifs de chômage partiel, évidemment le versement mobilité baisse, donc nous verrons comment il sera ou pas nécessaire que le budget principal donne une subvention au budget annexe des transports pour compenser cette perte de versement mobilité, étant entendu que nous avons une avance remboursable de l'État de 38 millions d'euros qui devrait améliorer le compte administratif 2020 du budget annexe des transports, et en cascade éviter un report négatif sur le 2021.

Mais en tout cas, nous sommes en train de vérifier tout ça. La situation restera néanmoins tendue. Le budget, c'est 330 millions d'euros environ, des recettes tarifaires d'exploitation, des participations.

Donc voilà dessiné en petit camembert habituel l'ensemble de nos recettes. On voit que la fiscalité des entreprises évidemment prend toujours une part tout à fait importante dans le fonctionnement de notre établissement public, avec des recettes qui auront quand même une baisse de 14 millions par rapport au BP 2020, malgré le dynamisme maintenu du territoire.

La croissance mesurée sur les dépenses, elle est là, donc on devrait être à une évolution d'un peu plus de 2 % et garantir la capacité d'investissement par le niveau d'épargne. Là encore, vous voyez, je ne sais pas si c'est très lisible mais le retour aux Communes doit être quelque part ici en jaune, en dessous nous aurons en orangé foncé la gestion des services délégués je pense, donc vous voyez les grandes masses de ce budget: 106 millions d'euros pour des dotations aux Communes, 20 millions pour les frais financiers, c'est évidemment très réduit grâce aux taux d'intérêt extrêmement bas.

Les dépenses de personnel, ça fait partie des choses que la Chambre régionale des comptes nous avait demandé d'inclure dans le DOB de manière plus précise. Évidemment, nous nous mettons au garde-à-vous. Les dépenses de personnel anticipées à +2,5% ; on va voir l'effet en année pleine en 2021 des évolutions d'organisations actées en 2020. On peut citer notamment la police métropolitaine des transports. Tout ça fait 1,5% à minima. Si on y ajoute le GVT et les impacts des accords PPCR, on aboutit à une augmentation de la masse salariale de 2,5% environ, ce qui est toujours un impact important. Ça doit continuer à être maîtrisé mais c'est vrai que la part des dépenses de personnel à Nantes Métropole est moins importante qu'elle l'est dans nos communes.

Les effectifs permanents, là encore des précisions souhaitées par la Chambre régionale des comptes, avec un effectif de 3 860 agents soit 3 770 équivalents temps pleins, en progression de

0,6 %. 42 % de ces agents sont mutualisés avec la Ville de Nantes, 24 sont mutualisés avec d'autres communes, notamment sur le Centre de Supervision Urbain.

La féminisation croissante des effectifs se poursuit, et 65 % de l'effectif appartient à la filière technique du fait des compétences de la Métropole et des métiers exercés par ses agents.

L'endettement, parlons-en : +46 millions en 2020 pour les investissements réalisés avec un encours total de 870 millions d'euros, soit 1 321 euros par habitant, très inférieur à la moyenne de la strate.

En 2021, une maîtrise toujours de cet endettement que nous projetons à plus de 75 millions d'euros, qui respectera donc l'objectif fixé dès 2015 d'une capacité de désendettement inférieure à sept ans. Ce ratio ne dépassera pas 4,2 années fin 2021.

Il faut être ceci dit extrêmement prudent avec ce ratio parce que si nous avons une situation qui nous conduisait à augmenter l'endettement tout en réduisant l'épargne brute, évidemment ce ratio serait arithmétiquement dégradé très très vite. Donc il nous faut continuer à être extrêmement sobres, extrêmement rigoureux dans la gestion, dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement parce que c'est mécanique, ça assure à la fois l'épargne qui permet d'investir et également le retour aux communes, puisque ça fait partie des débats que nous avons également dans la distribution du futur pacte financier.

Cette structure de la dette grosso modo : 60 % à taux fixe, 40 % à taux variable, donc tout à fait sécurisée, avec un taux moyen qui restera très bas au moins jusqu'en 2024 (inférieur à 1,20%). C'est vrai que le levier de la dette doit pouvoir être activé, en tout cas ces taux d'intérêt nous permettent de nous réendetter avec maîtrise mais sans angoisse pour les années à venir.

L'effort d'investissement, je l'ai dit, sera maintenu et encore amplifié. Il faut quand même savoir, et j'attire l'attention là-dessus, que nous avons des montants d'autorisations de programme ouvertes tous budgets confondus d'environ 4 milliards d'euros, en dehors des autorisations de programmes nouvelles qui seront proposées à ce budget 21, et de celles qui seront immanquablement inscrites pour le respect des programmes et de nos engagements pour la période 2022-2026.

Je rappelle que nous avons dépensé 2 milliards d'investissements au précédent mandat, et que ça veut dire que nous avons en autorisations de programmes, sans compter même ce que nous avons encore dans les cartons, de quoi faire deux mandats d'investissement à la Métropole. Donc évidemment il faudra faire des arbitrages, évidemment il faudra gérer ça dans le temps, mais ça montre en tout cas que le dynamisme est bien toujours là et que la crise n'empêche pas – bien au contraire – la préparation de l'avenir. Ça reste une absolue obligation.

Et donc 330 millions d'euros pour le budget principal, 170 millions pour les budgets annexes dont 95 millions pour les transports, ça fait les 500 millions tous budgets confondus dont je vous parlais tout à l'heure.

Voilà Madame la Présidente, chers collègues, ce que je pouvais vous dire sur les orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2021. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous propose de pouvoir ouvrir le débat. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci de me passer la parole. Bonjour à toutes et à tous. Merci à Pascal Bolo pour sa présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires qui nous permet notamment de mesurer l'impact très concret de la crise COVID sur l'état des finances locales et qui nous permet de voir que malgré une situation saine – et Pascal Bolo l'a dit – et des bases plus solides sans doute que celles de bon nombre de collectivités locales, beaucoup d'incertitudes vont demeurer.

D'où une certaine prudence sans doute, d'autant qu'on est au début d'un mandat qui s'est ouvert tardivement, ça a aussi été rappelé.

Évidemment, le groupe de la Gauche citoyenne sociale et écologiste comprend la nécessité dans ce cadre de prendre le temps d'élaborer une stratégie financière sur les prochaines années, et donc de considérer 2021 comme une année de transition.

Alors "année de transition", ça ne peut pas dire et ça ne veut pas dire "année blanche", au contraire. Nous pensons que la Métropole doit plus encore que lors des exercices précédents faire preuve d'un volontarisme assumé.

La crise COVID a plombé l'économie locale. Nous connaissons toutes et tous le rôle moteur des collectivités dans la vie sociale et économique du territoire. La capacité de Nantes Métropole à investir génère des emplois tout en améliorant concrètement la qualité de vie des habitants et donc à ce titre, maintenir un niveau d'investissement élevé est plus que jamais nécessaire, ce que nous sommes en capacité de faire. Les 500 millions d'euros évoqués seront consacrés à cela et nous nous en réjouissons.

Nous devons aussi intégrer que le budget 2021 et sans doute malheureusement ceux qui suivront seront des budgets de gestion de crise, de gestion des conséquences de la crise. Et s'il est trop tôt pour évaluer l'ensemble des dégâts dans la population, on peut affirmer que les conséquences sociales de la crise COVID seront lourdes.

Elles sont déjà très lourdes : perdre un emploi, basculer dans la précarité, se rendre pour la première fois à la Banque alimentaire ou au Secours populaire, c'est très concrètement ce que vivent de trop nombreuses familles, notamment les familles monoparentales de la métropole nantaise. Et le Gouvernement tarde à prendre la mesure de la situation. Si des filets de sécurité sociaux ont bien été tendus, et c'est heureux, ils ne pourront constituer la solution structurelle à l'augmentation de la pauvreté.

Je voudrais ici aborder rapidement la situation particulièrement préoccupante de la jeunesse. La crise agit sur elle comme un amplificateur des inégalités et des difficultés qu'elle connaissait déjà. Les étudiants en particulier, déboussolés dans leur vie quotidienne, laissés pour compte notamment par leur ministère de tutelle, déprimés, décrochent, sont confrontés à de graves difficultés de logement, des difficultés psychologiques voire de subsistance.

Les étudiants, c'est quasiment 10 % de la population métropolitaine. Les jeunes en formation ne trouvent pas de stage, ne pratiquent pas. Les apprentissages des compétences professionnelles sont réduits à peau de chagrin. Les jeunes qui entrent sur le marché du travail galèrent. La presse présente la génération COVID comme une génération à l'arrêt. Elle prend de plein fouet les effets de la crise économique mais aussi elle subit les choix du Gouvernement.

On se souvient comment celui-ci a réduit les APL tout en, en même temps, supprimant l'ISF. Alors des ministres ces derniers temps ont multiplié les apparitions dans les médias au chevet de la jeunesse, alternant laïus compassionnels et discours de motivation. Ce sont là les deux faces d'un même déni qui illustre l'obstination à ne pas vouloir répondre à une revendication largement portée, à ne pas vouloir ouvrir le RSA aux moins de 25 ans. En réalité, à refuser de faire de la jeunesse une priorité politique.

Hier, le président de la République était à Nantes tout près du campus du Tertre, le plus gros campus nantais. Il n'a pas pris le temps du détour pour une visite au CROUS ou une rencontre avec des asso étudiantes représentatives ou engagées face à la crise.

Les élus locaux que nous sommes, nous, ne tournons pas le dos à la réalité. Nous connaissons la mesure de la situation et nous agissons. Nous agissons pour limiter la casse sociale, réduire les fractures, ne rien concéder à la fatalité. C'est pourquoi dans ce Débat d'Orientations Budgétaires nous avons à ne rien abandonner des fondamentaux, des essentiels.

La Métropole nantaise au service des besoins quotidiens : voilà l'urgence. Il nous faudra maintenir notre effort sur la politique de la ville, sur la construction de logements, sur les transports, pour plus de justice et de solidarité, avec une idée fixe pour le groupe Gauche citoyenne sociale et écologiste : l'égalité chevillée au corps. Pour que le monde d'après ne soit pas pire que le monde d'avant. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, chers collègues, je vais essayer de rester pour ma part sur le Débat d'Orientations Budgétaires et de ne pas aborder un débat national, puisque Pascal Bolo vient de se livrer à son habituelle présentation des grandes orientations budgétaires de l'année 2021.

Je ne vais pas revenir sur les impacts de la crise COVID sur nos finances, je l'ai fait au dernier Conseil métropolitain. Cet impact, il est réel en 2020, et il le sera tout autant en 2021. Chacun je crois en a bien conscience ici.

Pascal Bolo nous a parlé d'un budget de transition. C'est une réalité. Ce qui nous oblige sans aucun doute à nous projeter collectivement sur la suite de ce mandat. La progression continue de puis longtemps des dépenses de fonctionnement de la Métropole, ajoutée aux effets de la crise, va amplifier l'effet ciseaux, ce qui va nous obliger à terme à faire des choix.

Alors, on peut faire des choix sur la manière dont les investissements sont financés. En 2021 vous ferez appel à l'épargne, mais cela ne sera pas possible tout au long du mandat. Il restera donc le recours à l'emprunt : depuis 2018, la Métropole se réendette à un niveau maîtrisé – cela a été rappelé, plus 160 millions d'euros –, et vous ne semblez pas, si j'ai tout compris Monsieur Bolo, vouloir changer de stratégie sur ce point ; donc les marges de manœuvre du côté de l'emprunt seront limitées.

Le deuxième élément, c'est le recours à l'impôt. Après la hausse spectaculaire de la taxe foncière sous le mandat précédent, à quelle sauce les contribuables métropolitains vont-ils être mangés ? Pascal Bolo vient de préciser que naturellement il n'y aurait pas de hausse des impôts en 2021, dont acte, mais il nous semble important que vous soyez transparents dès aujourd'hui sur ce point, et nous attendons des réponses claires de votre part : les impôts augmenteront-ils à la Métropole durant ce mandat ?

Ensuite, les choix, ils peuvent porter sur les investissements. Pascal Bolo vient de le rappeler, on a un stock d'AP, d'Autorisations de Programmes, de 4 milliards d'euros et on voit bien que tout ne pourra pas être financé sur ce mandat.

Alors, l'alliance électorale avec les Verts a entraîné l'abandon d'un certain nombre de projets : le nouveau parking de la Petite-Hollande, l'extension du parking Cathédrale, l'extension de la Cité

des congrès. Des abandons qui vont générer automatiquement quelques économies, mais ces économies, elles seront insuffisantes.

D'autres économies sont possibles : abandonner la construction d'un pont place Anne-de-Bretagne, abandonner tout ou partie de la création de trois bouts de lignes de tram nanto-nantaises sur l'île de Nantes, projet que la consultation citoyenne – ça a été rappelé tout à l'heure – a largement critiqué, dégager des marges de manœuvre sur l'Arbre aux hérons, ou stopper des opérations ou manifestations qui sont inutiles, je pense par exemple à Transfert, mais j'en oublie certaines.

Alors j'ai bien entendu le vice-président souligner l'effort d'un investissement programmé pour 2021. Juste pour remettre un peu les choses en perspective, je rappelle que le niveau d'investissement annoncé cette année pour 2021, 500 millions d'euros, est identique à celui qui était annoncé au budget primitif pour 2020.

Alors évidemment, sous l'effet de la crise les investissements ont été moins importants. Ils vont atteindre 390 millions d'euros à fin 2020 et donc dans les 500 millions d'euros qui sont prévus sur 2021, on trouve quasiment 110 millions d'euros qui sont des reports des travaux et des investissements qui étaient prévus sur 2020, ce qui change un peu, vous me l'accorderez, la lecture qui a été faite par notre vice-président multicarte.

Alors, s'il faut réaliser des économies sur nos dépenses de fonctionnement et revoir certains investissements coûteux, c'est aussi parce qu'il faut mieux, de notre point de vue, dépenser l'argent public. D'abord en faveur d'un meilleur équilibre entre les 24 Communes, mais aussi pour renforcer le maillage et les relations de Commune à Commune, et enfin pour avancer concrètement sur la sécurité au niveau métropolitain.

Je rappelle que le Conseil métropolitain a voté la création d'une police métropolitaine des transports en décembre 2019, et que vous annonciez encore récemment qu'elle ne serait pas pleinement opérationnelle avant la fin de l'année. Ce qui démontre une fois de plus que ce sujet est loin d'être votre priorité, et qui démontre aussi tout le bien-fondé de l'exaspération de nombre de nos concitoyens qui réclament des actes concrets pour stopper la spirale de l'insécurité et du crime à Nantes.

Alors vous l'aurez compris, nous serons, avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, totalement mobilisés et engagés pour que ce budget 2021 ne soit pas qu'un budget de transition et de gestion de crise, mais bien qu'il soit un budget qui renforce la sécurité et la coopération intercommunale. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, Monsieur le Vice-Président, bonjour à toutes et à tous.

Nous avons là un Débat d'Orientations Budgétaires inédit, cela a été rappelé. La crise sanitaire nous rappelle aux priorités de la vie, à ce bien si précieux qu'est la santé et son service public malmené depuis tant d'années.

Amortir au mieux les effets de la crise et s'en servir d'un levier pour bâtir un territoire solidaire et engagé dans la transition écologique, c'est ce qui a guidé l'action de Nantes Métropole depuis le début de la pandémie.

L'augmentation de nos dépenses pour faire face en atteste, qu'il s'agisse du soutien aux populations, aux associations, aux entreprises du territoire, notamment aux commerces qui ont dû baisser le rideau. Ces politiques volontaristes additionnées aux pertes de recettes ont entraîné pour 2020 un tassement de nos épargnes de l'ordre de 43 millions d'euros.

Nous en sommes conscients : la crise sanitaire additionnée aux difficultés économiques et sociales ne vont pas s'éclipser dès 2021. D'autant plus que les dégâts sociaux provoqués par la chute de l'activité économique sont graves. Selon l'INSEE, la France compte aujourd'hui 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 1 million de plus qu'il y a un an.

Le budget 2021 dont nous discutons s'inscrit donc dans un contexte fait d'incertitudes et de contraintes, mais l'année 2021 devra également être celle de la reprise, de la construction du fameux "monde d'après", plus solidaire et fraternel, auquel nous aspirons.

De solidarité, l'État sait en faire preuve, notamment en direction des grandes entreprises de ce pays, en déversant les milliards sans contrepartie aucune – moins quand il s'agit de soutenir les collectivités.

L'État doit en effet faire chercher à réduire ses déficits, notamment en venant contraindre davantage les finances des territoires. Si l'année 2020, compte tenu des circonstances exceptionnelles, a vu une mise entre parenthèses de la contractualisation, ce que les Communistes ont réclamé à de nombreuses reprises, un nouveau dispositif pourrait voir le jour à la suite.

Nous le redisons ici : de tout cela, nous n'en voulons pas. Les attaques au principe de libre administration et cette recentralisation à marche forcée opérée par le Gouvernement et le président actuel sont un contresens historique. Tandis que Monsieur Macron était en visite hier à Nantes,

nous le répétons, nous ne traçons aucun cap de progrès sans prendre soin de l'avenir de ce pays et donc de nos territoires.

Permettez-moi également de tirer la sonnette d'alarme pour ceux qui sont également l'avenir, cette jeunesse frappée de plein fouet par la crise, comme a pu le faire Madame Collineau. Il est grand temps en effet d'agir en direction des étudiants en grande détresse. Notre Métropole fait déjà beaucoup, que ce soit en termes d'adaptation tarifaire des transports publics, de soutien à l'Université, au CROUS, aux associations, dans le domaine de l'alimentation, de la fracture numérique.

L'État doit également s'engager plus fort. À quand en effet l'organisation des cours en présentiel respectant les règles sanitaires, nécessitant un réinvestissement massif dans l'enseignement supérieur ? À quand la suspension des loyers en résidence étudiante, pour cette classe d'âge particulièrement impactée ? À quand la fin de la suppression de l'injustice que représente pour cette génération le fait de ne pas bénéficier des mêmes droits que ses aînés ? Quand allez-vous ouvrir, Madame la Secrétaire d'État, le RSA aux moins de 25 ans réclamé par tant d'organisations de jeunesse et dont s'est fait l'écho également Madame Collineau ?

Pour en revenir à notre DOB, agir nous l'avons fait en 2020 et nous continuerons en 2021 grâce à notre situation financière saine. Le budget prévisionnel constitue un budget de transition, cela a été dit, de gestion de crise, mais c'est également un budget offensif au vu des volumes dédiés à nos différentes politiques publiques. Dans cette situation complexe, en 2021, n'en déplaise à la droite, nous avons décidé de ne pas accroître la pression fiscale – c'est une bonne chose – et d'accompagner les plus fragiles, tout en relançant l'activité économique sur le territoire avec nos investissements, tout en préservant également des marges de manœuvre pour l'avenir.

S'il y a bien un moment où il est utile d'investir, c'est bien maintenant. Sur les investissements, le choix politique d'engager près de 500 millions d'euros tous budgets confondus en 2021 est évidemment un point d'appui. Ce niveau montre les ambitions politiques de l'agglomération malgré la crise. Par exemple en termes de modernisation des transports en commun, de politique sportive, de rénovation des bâtiments ou encore de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. Nous devons également veiller à préserver les équilibres entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Afin de maintenir la qualité du service public dans notre agglomération, nous devons continuer à renforcer nos effectifs d'agents pour faire face à la hausse constante de la population et préserver les conditions de travail de toutes et tous.

Pour terminer et au vu de l'ensemble des indicateurs financiers évoqués, nous constatons plus que jamais que nos territoires sont de véritables boucliers face à la crise en cours pour nos populations et l'instrument de la relance économique. Espérons que l'exécutif national saura s'en rapeler. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Juste pour la bonne compréhension, je crois que Mahel Coppey avait demandé aussi la parole et je ne sais pas si vous l'aviez vu. Mais ne t'inquiète pas Mahel, je pense que tu pourras parler juste après moi.

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, je ne reviens pas sur le contexte national, ni financier d'ailleurs, ni social. L'ensemble des précédentes interventions de nos collègues l'ont précisément décrit.

Vous nous préparez, avec ce Débat d'Orientations Budgétaires, un budget de transition dans la droite ligne des budgets précédents basés sur votre stratégie financière et fiscale du mandat dernier. Je suis heureux d'entendre Robin Salecroix dire que la pression fiscale n'augmente pas, elle a déjà beaucoup augmenté au mandat dernier. Donc pas de fiscalité effectivement supplémentaire et c'est tant mieux.

Un endettement annoncé depuis quelques années et assumé parfaitement effectivement, pour l'instant raisonnable.

Des marges de manœuvre supplémentaires, Julien Bainvel l'a dit, liées à vos choix et à vos accords politiques. Les maires du groupe Union des territoires métropolitains auraient aimé effectivement partager ces choix, en concomitance du pacte fiscal et financier qui ne sera voté que dans quelques mois. Nous ne doutons pas que ces marges de manœuvre vont servir d'ailleurs les 24 communes de notre territoire, leurs investissements, qui permettent de conjuguer attractivité et qualité de vie de la métropole nantaise, non pas avec le regard tourné vers le passé mais bien résolument affiché dans un désir d'avenir commun.

Enfin, pour participer pleinement à ce débat et aux pistes de réflexion pour l'architecture de ce budget 2021, je vous invite Monsieur le Vice-Président à ouvrir le dialogue sur le dossier de la durée légale annuelle du travail des agents de notre Établissement Public de Coopération Intercommunale, qui nous permettrait des marges de manœuvre supplémentaire utilisables pour le lien de tous, agents et usagers.

Vous le comprendrez, mes chers collègues : je suis impatient de découvrir le budget 2021 auquel mes collègues du groupe et moi-même serons attentifs, dans l'accompagnement de nos territoires comme dans le déploiement d'un service public de qualité. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, la crise du COVID a confirmé les défaillances de nos systèmes économiques, sociaux et politiques. Ça a été dit et redit. L'urgence sociale est là : plus de 10 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, 80 000 emplois ont été supprimés, 300 000 personnes sont à la rue et mes collègues ont précédemment souligné aussi des impacts sur la jeunesse durant cette crise.

Alors, nous avons une responsabilité historique de faire les bons choix pour limiter la catastrophe, la catastrophe sociale et environnementale, et l'immobilisme n'est pas la solution. C'est pourquoi, cette année, plus que jamais, nous avons besoin d'un budget qui à la fois protège et transforme en profondeur.

Si l'on regarde les logiques du plan de relance par exemple, ce sont des fonds qui sont disponibles maintenant et sur une durée très courte. Ne ratons pas ces opportunités financières. C'est le moment de redoubler d'efforts, d'investir massivement.

Et nos priorités politiques sont ambitieuses : le 1 % pour la mise à l'abri, la lutte contre la précarité énergétique, le développement des mobilités actives, ou encore la prévention des risques d'inondation. Nos efforts doivent être tournés vers la mise en place de ces mesures dès cette première année de mandat, afin de ne pas perdre de temps.

Enfin, nous appelons l'État à ses responsabilités et à la mise en place sur le long terme de politiques publiques protectrices, plus solidaires, avec des mesures fortes pour soutenir par exemple la production de logements sociaux ou encore la transition écologique avec un véritable plan de lutte contre l'artificialisation des sols.

Nous voyons bien que notre système économique est à bout de souffle et qu'il peine, qu'il peine à faire face. Alors, plutôt que de continuer à courir après des mythes comme celui de la croissance économique, faisons le choix de tourner nos forces, toutes nos forces vers la transformation du tissu productif, la création d'emplois locaux non délocalisables, la valorisation des circuits courts et du local.

Nous avons pris des engagements forts, il est temps de se donner les moyens d'agir pour la transformation écologiste et solidaire de notre territoire, et d'être à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre.

Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Madame la Présidente, merci de me redonner la parole parce que j'ai quand même un peu de mal à entendre, comment dire, invoquer comme alibi l'opinion publique sur tout un chacun à propos de n'importe quel sujet qui pourrait à un moment concerner à un titre ou un autre un passage par l'île de Nantes et par le secteur du CHU.

Donc je rappelle quand même, quand Julien Bainvel nous dit : "Le réseau qui est présenté est un réseau nanto-nantais", ou "nantocentré", comme ils ont pu avec ses amis l'écrire par ailleurs, je rappelle quand même que la ligne 6 qui est projetée, qui a été proposée, part pour l'instant de Babinière – Babinière c'est La Chapelle-sur-Erdre, qu'elle reprend une partie de l'itinéraire de la ligne 1, qu'elle passe par l'île de Nantes et qu'elle arrive à Rezé. Et qu'une question qui a été posée, c'était : où doit-t-on l'envoyer ensuite ?

La ligne 7, elle, part de Saint-Herblain, elle passe par l'île de Nantes, reprend une partie de l'itinéraire de la ligne 1 avant et ensuite arrive aussi à Rezé. Donc deux possibilités nouvelles de franchissement de la Loire par des transports en commun en assurant entre le nord de l'agglomération et le sud Loire, en l'occurrence Rezé, une liaison possible sans correspondance à partir de Mitterrand à Saint-Herblain dans un premier temps, ou aller jusqu'à Rezé sans correspondance, eh bien moi je suis désolé, je n'appelle pas ça un réseau nanto-nantais ou nantocentré.

C'est un réseau métropolitain et qui ouvrira de nouvelles possibilités de déplacements en transport en commun sur cette agglomération qui n'existaient pas précédemment, et pour moi, ce serait effectivement un gros avantage pour l'ensemble de nos concitoyens.

Et puis, je suis désolé, je vais faire un peu *Retour vers le futur*. Pour certains ça ne leur parlera absolument pas du tout compte tenu de leur jeune âge ou du fait qu'ils n'étaient pas sur notre territoire à ce moment-là, mais invoquer sans arrêt l'opinion publique pour dire : "Holàlà, vous savez, l'opinion publique dit ça, on a pu lire ça dans la presse, on a entendu ça sur les réseaux sociaux!" (et je ne vous parle pas des personnes qui se sont exprimées dans le cadre de l'enquête où là effectivement la concertation publique c'est un cadre institutionnel et on en tirera toutes les conséquences, j'en ai parlé), ça fait penser un peu à ce qui s'est passé au début des années 80 sur notre métropole, sur notre agglomération, où si on avait écouté l'opinion publique... L'opinion pu

blique nantaise avait du tramway le souvenir du péril jaune. L'opinion publique nantaise au début des années 80 a connu les travaux liés au tramway avec un certain nombre d'inconvénients en matière de circulation automobile notamment.

Et pourtant, et pourtant à ce moment-là, il s'est trouvé un certain nombre d'élus et en particulier un maire visionnaire qui s'appelle Alain Chénard, qui, peut-être à l'encontre de l'opinion publique, a entraîné derrière lui la création, la réintroduction de ce tramway à Nantes.

Donc je pense qu'il faut aussi avoir cet élément en tête : à chaque fois qu'on invoque des arguments et qu'on les ressasse et qu'on les ramène, la répétition c'est bien, c'est la base de la pédagogie, mais ce n'est pas comme forcément comme ça qu'on arrive à faire valoir de façon plus importante des arguments qui n'en sont pas.

Donc nous prendrons toutes nos responsabilités, mais encore une fois, si on écoute uniquement ou si on invoque l'opinion publique en permanence pour justifier ses décisions, eh bien il y a un certain nombre de décisions que nous n'aurions pas prises, et notamment d'être la première grande Ville à réintroduire le tramway en France.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Pardon. Merci Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervenir mais la réaction de Monsieur Éveillé me laisse un peu pantois. Vous évoquez l'opinion publique et la bayer comme vous le faites et nous donner déjà vos réponses sur la consultation citoyenne avant qu'on ne reçoive les résultats de la Commission que vous avez évoquée tout à l'heure, laisse augurer la manière dont vous traitez d'ores et déjà le pacte de citoyenneté. Il y a beaucoup d'antennes dans la manière dont vous vous exprimez, et ça me laisse relativement pantois.»

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention... Bertrand Affilé puis Laurence Garnier. »

M. Affilé : « Oui, je suis désolé de laisser pantois Monsieur Turquois. D'autant plus que je n'ai pas vraiment bien compris si c'est à moi qu'il parlait. Mais juste le fait qu'on présente des dossiers, je l'ai dit tout à l'heure, qui ont été travaillés, moi je me réfère à ça et j'attends après le compte rendu des garants, ce qui me semble être le libre jeu des institutions. C'est normal, mais vous ne m'en voudrez pas de présenter un projet auquel je crois, tout simplement, et pour lequel j'ai trouvé de l'intérêt. Sinon, la première chose que j'aurais faite, ça aurait été de ne pas le présenter ou de ne pas le défendre comme j'ai pu le faire.

Donc on en tirera les conclusions le moment venu, mais arrêtez de jeter le soupçon tout le temps. Ce n'est pas parce que quand on est en responsabilité, je pense que vous l'êtes sur votre commune quand vous présentez des projets, même s'il y a des amendements aux projets... j'espère quand même que tout le monde ici croit aux projets qu'il présente. En tout cas c'est notre cas.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Oui, merci Madame la Présidente. Écoutez, je rejoins l'interrogation exprimée par mon collègue Laurent Turquois. On ne peut pas avoir en début de Conseil métropolitain un vibrant plaidoyer de vous-même et d'un certain nombre de vos collègues en faveur du dialogue citoyen, et entendre ensuite Monsieur Affilé expliquer qu'il faut absolument s'asseoir sur l'avis de l'opinion publique en prenant exemple sur la réintroduction du tramway à Nantes dans les années 80.

Je veux dire, c'est incompréhensible pour tout le monde et ça laisse très mal augurer de l'ambition que vous donnez à un vrai dialogue citoyen qui ne soit pas un suivi d'instances, de groupes de travail et de modalités de participation citoyenne auxquelles du reste beaucoup d'habitants ne comprennent pas grand-chose.

Donc j'ai juste envie de dire à Monsieur Affilé que bien sûr il y a un certain nombre de réflexions qui peuvent venir de nos concitoyens, qui dans les années 80 étaient peut-être complètement négligées par les politiques et qui aujourd'hui parce qu'on a changé de monde Monsieur Affilé, parce qu'on vit dans un monde de réseaux sociaux, de communication, d'échanges, nécessitent de la part des élus que nous sommes sans doute beaucoup plus d'explications, de pédagogie, d'argumentation pour faire en sorte que nos concitoyens adhèrent à ce que nous, nous portons en tant qu'élus, et non pas pour qu'ils entendent les propos assez stupéfiants qu'on vient d'entendre aujourd'hui et qui contredisent d'une manière complètement absolue les échanges que nous avons eus au début de ce Conseil sur la nécessité que nous partageons tous, ou en tout cas beaucoup d'entre nous, sur le dialogue citoyen et la participation des habitants aux instances de concertation mises en place par la collectivité. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, m'étant un peu occupé de dialogue citoyen il y a déjà quelques années, je ne peux pas m'empêcher quand même de rappeler et à Julien Bainvel et à Laurence Garnier et à Laurent Turquois que, oui, le dialogue citoyen c'est différent de l'opinion publique. On ne parle tout simplement pas de la même chose.

L'opinion publique, on le sait et ça n'est pas mépriser nos concitoyens que de le dire, est un phénomène spontané, versatile, qui peut dire des choses contradictoires à quelques échéances, alors que le dialogue citoyen tel que nous le pratiquons et que nous le concevons, permet justement à des citoyens engagés de passer de l'opinion au jugement. C'est-à-dire d'une réaction naturelle, spontanée, respectable, à la construction d'un jugement qui permet de participer à des projets.

Et si nous avons des cadres fixés dans le dialogue citoyen, si nous avons des cadres fixés dans l'évaluation des politiques publiques, c'est justement pour échapper à cette dictature de l'immédiateté à laquelle nous conduit l'opinion publique, pour arriver à des participations constructives, éclairées par des avis différents, éclairées par des groupes représentant la diversité des opinions. Et donc effectivement, il y a une grande différence entre le dialogue citoyen tel que nous le concevons et qui est un peu différent de la CNDP d'ailleurs, et l'opinion publique dont il faudrait prendre en compte tous les soubresauts, ce qui n'est pas une bonne manière de gouverner, Monsieur Bainvel.

Et je vous rappelle quand même qu'à propos d'opinion publique il y a quand même eu... je ne sais pas ce que dit l'opinion publique, en revanche je sais ce qu'elle a voté l'été dernier.

Je reprends sur les affaires financières. Qu'est-ce que j'avais noté ? Monsieur Bainvel, puisque vous êtes là, pendant qu'on y est, je n'ai jamais dit que nous n'aurions plus d'épargne à l'avenir. J'ai dit qu'il fallait être vigilants à la conserver. Et vous anticipez, alors même que je vous présente un budget de transition, vous anticipez par un procès d'intention sur des choix d'avenir qui seront définis par un travail que nous allons mener cette année sur le pacte financier 2022-2026. Y compris d'ailleurs la programmation des investissements, parce qu'évidemment, et je l'ai dit, vous n'avez pas bien entendu, 4 milliards d'Autorisations de Programmes ça ne veut pas dire 4 milliards de dépenses sur le mandat. Et heureusement.

Donc nous avons une programmation qui va se dérouler. Alors je n'ai pas bien compris votre démonstration sur les reports 2020, en tout cas, oui, nous prévoyons un volume d'investissement tout à fait important et ce volume d'investissement, il doit être assumé par des services qui sont, je vous le dis mes chers collègues, souvent en tension parce que nous avons des projets, nous votons des projets, nous poussons à la roue si j'ose dire, mais ensuite il faut que nos services soient en capacité d'assumer, et y compris derrière, nos services de comptabilité.

Et j'ai collecté pendant ce débat quelques éléments pour répondre assez précisément aux questions de Monsieur Thiriet qui étaient tout à fait légitimes. Nous avons un délai global de paiement en 2020 qui est de 33,9 jours sur la Métropole. L'idéal serait 30, ça ne fait pas de doute. Ça n'est pas très bon, ça trouve son origine y compris dans les difficultés que nous avons eues sur la dématérialisation à marche forcée que nous ont imposée les services de l'État. Il faut qu'on s'améliore mais ça reste raisonnable, et en tout cas nettement inférieur aux moyennes de délais de paiement dans le secteur privé.

Et je peux vous confirmer qu'il n'y a pas de différence entre les grosses et petites factures puisque la moyenne des factures de moins de 1000 euros, c'est 34 jours, c'est-à-dire à peu de chose près la moyenne globale. Donc on continue à travailler avec l'ensemble des acteurs pour améliorer cela, mais il est vrai que nos services sont parfois en tension sur ces questions-là.

Je voudrais rassurer Rodolphe Amailland sur le fait qu'Aïcha Bassal est tout à fait investie sur la question des 1 607 heures, mais y voir une espèce de Graal et une espèce de chose miraculeuse qui fait qu'on aurait soudainement des marges de manœuvre qui se dégageraient, je préviens tout de suite, c'est tout à fait illusoire.

C'est l'essentiel de ce que je voulais dire sur ces sujets. Voilà.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Quelques mots pour conclure sur ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Un mot d'abord Monsieur Bainvel, je vous ai écouté avec grande attention comme toujours: plus de tram, plus de pont, plus de culture à travers le projet Transfert. Autant dire que ça ne fait pas rêver, et je vous confirme que ce n'est absolument pas le cap qui est le nôtre pour ce mandat, pour nos 24 Communes et pour la Métropole.

En effet, on fait le choix assumé, stratégique, c'est un parti pris qui est le nôtre, de continuer à jouer le rôle d'impulsion. Pascal Bolo l'a dit, 500 millions c'est un engagement fort, c'est un engagement conséquent, c'est un engagement qui va demander à nos équipes une nouvelle fois – et je veux en profiter pour les saluer – un très fort niveau de mobilisation, et évidemment, ce niveau d'investissement sera au service de nos priorités. Parce que le travail que nous allons mener collectivement cette année, il sera bien au service de la transition écologique, au service de l'urgence sociale et au service de nos Communes dans leur diversité.

Je le dis aux élus, je le dis aux maires : nous allons avoir de nombreux échanges dans les mois qui viennent parce que, oui, de nombreux débats sont devant nous, notamment pour élaborer ensemble le pacte financier.

Comment continuer à accompagner les Communes, et je pense notamment aux petites Communes ? Parce que si la crise COVID nous touche tous, force est de constater que les Communes sont de ce point de vue impactées. Chacun en a ici bien conscience.

Ensuite, je voudrais simplement ajouter un élément. Nous sommes dans une période, chacun le sent dans ses discussions dans la vie quotidienne, d'une forme de morosité. Je crois qu'on peut tous se rejoindre pour dire que la société ne va pas très bien aujourd'hui. Donc plus que jamais le rôle qui est le nôtre, je crois, est de donner un cap, de donner de l'espoir aussi. Et quand on engage un budget d'engagement comme celui que nous sommes en train de préparer, mais que nous le faisons par étapes... parce que je rappelle qu'on est au moment du Débat d'Orientations Budgétaires et c'est donc les mois à venir qui vont nous permettre de prendre des décisions, de faire des choix, d'arbitrer en effet nos priorités, à l'aune de la situation financière que nous connaissons, à l'aune des décisions je l'espère à venir de l'État, à l'aune du rendu de la convention citoyenne, que nous allons pouvoir finaliser ce travail.

Mais dire que oui, dans une période de crise nous ne faisons ni le choix du statu quo, ni le choix du repli, ni le choix de la peur, ni le choix du recroquevillement, mais bien le choix d'avancer, le choix d'investir, le choix d'inventer, le choix de traduire concrètement le changement de modèle que nous appelons de nos vœux, il me semble que c'est ça la responsabilité qui est la nôtre, et cette responsabilité elle est déjà engagée.

Je ne prendrai qu'un exemple : le budget de cette année, il viendra par exemple permettre de servir la première décision que nous avons prise, il n'y avait aucun hasard, la baisse de 20% du prix des abonnements des transports en commun. Parce que cette décision, elle est bien au service de ce nouveau contrat social et écologique, au service de nos concitoyens, au service des habitants dans nos 24 communes. C'est tout le sens du travail que nous avons à engager collectivement.

Chers collègues, je vais vous inviter à voter, simplement, pour acter collectivement que nous avons bien eu ce débat autour des orientations budgétaires. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 98 voix pour,**

1 - constate, par un vote de l'assemblée, que le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2021 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^{me} Laernois présente le dossier suivant :

**Direction Générale Santé et Transition Écologique
Direction Animation et Transition Écologique**

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

04 - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2019-2020

Exposé

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50000 habitants doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Les rapports sur le développement durable du mandat écoulé ont illustré les actions de la Métropole concernant : la lutte contre le changement climatique (2015), la protection de la biodiversité (2016), le grand débat transition énergétique et la responsabilité sociétale de Nantes Métropole (2017), une évaluation 5 ans après l'obtention du titre de Capitale Verte européenne (2018) et l'avancée de la feuille de route transition énergétique (2019).

Le rapport 2019-2020 est particulier à un double titre : il est un rapport charnière entre deux mandats et il couvre une période exceptionnelle compte-tenu de la crise sanitaire mondiale.

La pandémie a bouleversé les activités humaines en 2020 et a des effets systémiques multiples, notamment en matière de transition écologique. C'est ce que ce rapport annuel de développement durable propose d'explorer cette année, à partir de premiers constats qui restent à approfondir avec plus de recul.

La première partie du rapport propose une synthèse d'une analyse de la crise au prisme des enjeux de transition écologique conduite par les services en charge de ce sujet au cours de l'été 2020, dans le cadre d'un travail plus large sur les impacts de la crise sur le temps long mené par la Métropole. Elle s'appuie sur un certain nombre d'observations conduites pendant le premier confinement et au cours de l'été 2020.

On peut retenir de cette première analyse de la crise sanitaire :

- des effets positifs sur le climat, mais pour nombre d'entre eux subis et à court terme : une baisse de la pollution de l'air et des émissions de CO₂ ; ainsi à l'échelle mondiale, les émissions pour l'année 2020 ont diminué de 10 % ; les expérimentations « grandeur réelle » et involontaires de villes apaisées et silencieuses, révélant parfois mieux leur biodiversité environnante ; la mise en exergue des ressources locales territoriales en réponse à une crise mondialisée (circuits courts, production locale et tourisme de proximité, énergies renouvelables décentralisées, etc.).

- des effets négatifs et craintes à terme, et notamment : la baisse du prix des énergies fossiles, liée à la chute de la demande provoquée par la contraction économique, qui peut laisser entrevoir une reprise fortement axée sur ce type d'énergie ; les fortes baisses de fréquentation des transports publics (une division par 2 en France en sortie de premier confinement) ; la forte croissance des consommations électriques par l'accélération des équipements numériques ; des incitations à la surconsommation et la tentation de moratoires sur les normes environnementales pour relancer la machine économique, etc.

Pour notre territoire et au regard des engagements pris ces dernières années, notamment dans le cadre de la feuille de route transition énergétique, on peut s'attendre à des accélérations bénéfiques sur certains sujets en raison de la crise : les enjeux de ville apaisée, de télétravail ou d'alimentation (cf. partie 2 du rapport) devraient en ressortir renforcés ; d'autres sujets pourraient bénéficier d'une relance verte si elle se confirme au niveau national et européen, que ce soit la rénovation thermique, le développement du renouvelable ou d'autres filières économiques vertes.

À court terme par contre, les dispositifs d'animation du territoire reposant sur de l'évènementiel et du présentiel pâtissent de la crise.

La seconde partie du rapport présente trois enjeux thématiques en lien avec la transition écologique qui ont été profondément impactés par les effets de cette crise sur notre territoire, mais comme également dans beaucoup d'autres, nécessitant une réactivité forte non seulement de la collectivité mais aussi des acteurs du territoire : la mobilité active et l'urbanisme tactique, l'alimentation et le télétravail.

En matière d'alimentation, l'accès aux ressources pour tous et notamment pour les plus démunis a été un des enjeux majeurs pendant le premier confinement. Le territoire a plutôt démontré sa robustesse et contribué à éviter une crise alimentaire grâce à une mobilisation de tous : producteurs agricoles, associations humanitaires et d'entraide, institutions, MIN, collectivités, habitants avec notamment un recours fort aux circuits courts de proximité.

Sur la question de la ville apaisée et des déplacements, la baisse du trafic et les nécessaires distanciations sociales ont conduit à la mise en place très vite d'aménagements à caractère plus ou moins temporaire pour favoriser la marche et le vélo, en particulier en milieu urbain dense (Nantes et centres villes). À titre d'exemple ce sont 700 stationnements vélos temporaires qui ont été installés ou encore une quinzaine de rues qui ont été piétonnisées dans Nantes, la ville étant, par ailleurs, passée en zone 30 généralisée depuis le 31 août 2020 à l'exception d'axes structurants de desserte des transports publics.

Pour ce qui est du télétravail, les confinements ont provoqué en quelques mois des avancées plus que notables qui n'étaient pas attendues avant plusieurs années. Les expérimentations en cours qui étaient conduites jusque-là à petite échelle, que ce soit par les employeurs du territoire ou dans nos collectivités, se sont transformées en déploiement très fort et ont rencontré une bonne adhésion comme le relèvent les enquêtes menées par la Métropole auprès de 62 employeurs représentant 14 000 collaborateurs - dont les agents de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes et du Centre Communal d'Action Sociale. Pour ne prendre que l'exemple de ces derniers, ils étaient ainsi 175 à expérimenter le télétravail avant le premier confinement, ils seront 1 550 à le pratiquer régulièrement en 2021.

Les impacts environnementaux devraient globalement être positifs en raison surtout des déplacements évités, même si certains effets rebonds ne sont pas négligeables comme la consommation accrue du chauffage à domicile ou encore des équipements numériques.

Il est bien trop tôt pour mesurer les impacts et tirer tous les enseignements de cette crise qui perdure, dans ses multiples dimensions. Au-delà de la gestion imminente de la crise, la Métropole a mis en place plusieurs dispositifs visant à associer les citoyens pour justement l'aider à conduire les éventuelles inflexions de politiques publiques nécessaires, au plus proche du vécu et des aspirations des citoyens: convention citoyenne Covid, évaluation citoyenne des aménagements tactiques, contributions d'instance de suivi et de gouvernance telle que le conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation ou encore des enquêtes multiples.

Transition écologique, santé environnementale, résilience territoriale et mutations économiques sont plus que jamais à l'ordre du jour du mandat qui s'ouvre.

M^{me} Laernoës : « Madame la Présidente, mes chers collègues, nous voici donc à la présentation du rapport annuel sur le développement durable. Comme vous le savez, c'est une obligation réglementaire, nous le faisons donc chaque année. Nouveauté de cette année: nous l'adossons au Débat d'Orientations Budgétaires que nous venons d'avoir et c'est une première étape pour s'engager dans la démarche de travailler sur des indicateurs stables en matière de développement durable, cela a fait l'objet de discussions pendant le mandat précédent, et surtout de nous orienter vers un budget climat puisque cela a été souligné: il y a des choses et des économies qui sont générées en mettant plus d'écologie dans nos politiques publiques, mais il y a aussi des dépenses à réorienter, et donc c'est bien le sens de permettre d'adosser le rapport développement durable au Débat d'Orientations Budgétaires.

Alors pour parler du rapport qui vous est présenté et que vous avez reçu, il concerne une période qui est assez singulière. Je ne reviendrai pas dessus puisque ça a été largement débattu puisqu'il s'agit de l'année 2019-2020 qui ont été bien sûr fortement questionnées par la crise, la pandémie de la COVID qui a réellement bouleversé nos vies.

Nous avons de cela retenu trois axes qui ont particulièrement été bouleversés, notamment la mobilité et l'urbanisme tactique, la question de l'alimentation est réinterrogée, notre sécurité alimentaire, et puis la manière dont nous travaillons aussi sur notre Métropole, qui est toujours aujourd'hui relativement perturbée.

La première partie du rapport développement durable revient sur les effets de la crise sur l'environnement, et puis vous y trouverez aussi le fait que cette pandémie a une origine environnementale qui est maintenant démontrée. Le changement d'affectation de nos terres agricoles, la destruction environnementale, créent ce que l'on appelle des zoonoses et des pandémies. Nous l'avons toujours su et nous avons réitéré la santé comme une priorité absolue de notre mandat, mais la dégradation environnementale entraîne des effets notables sur la santé.

Alors, ce qui a été communément dit et publié, c'est que bien sûr le premier confinement a ralenti de manière générale les émissions de gaz à effet de serre de 5 à 10% en 2020 et de fait, nous avons pu à ce moment-là profiter d'une qualité de l'air supérieure et de moins de pollution par le bruit.

Nous avons également, en effet positif, pu voir que nous avons eu une certaine forme de résilience dans l'organisation de notre vie, une organisation humaine qui s'appuie sur la relocalisation. Mais tout cela engendre aussi des effets bien sûr négatifs qu'il s'agit de mesurer sur le court terme, mais aussi sur le moyen et le long terme; la convention citoyenne sur le COVID est un des éléments d'évaluation.

À noter, les effets notables négatifs: c'est bien sûr la baisse de la fréquentation des transports en commun de la moitié pendant cette période 2019-2020; la baisse du prix des énergies fossiles: elle avait baissé de 70% entre janvier et avril 2020 avec une fragilisation notamment des énergies renouvelables qui peut être à craindre; un moratoire aussi sur les normes environnementales avec notamment la réintroduction de certains pesticides; et puis ça a mis aussi en exergue la question de l'adaptation, la nécessité d'adapter notre forme de ville, notre urbanisme. Ça a révélé aussi des inégalités dans l'habitat quand on est confiné, et puis ça a par contre éveillé un souhait aussi d'avoir une ville plus aérée.

Voilà pour la première partie du rapport développement durable, qui est riche d'enseignements et qui nous invite aussi à réfléchir de manière différente, et à prendre en compte cela dans la manière dont on priorise nos politiques publiques, notamment sur la relocalisation de l'économie. Je le disais : un des écueils à éviter c'est, du fait de la baisse des produits très carbonés, de l'énergie très carbonée, c'est comment de fait on s'appuie sur cette crise aussi pour relancer une autre économie orientée vers les secteurs dont nous avons vraiment besoin, notamment sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments, qui est une de nos grosses priorités, mais également sur la mobilité et puis la production locale d'énergie renouvelable, parce que si je disais que la baisse des prix pétroliers fait en sorte que les projets d'énergies renouvelables aujourd'hui sont mis en péril, on a vu que pendant la crise du COVID où on a eu moins recours à l'énergie carbonée, de fait le taux d'énergies renouvelables dans nos consommations a été augmenté.

Voilà pour cette partie sur utiliser les enseignements de la crise pour penser le monde d'après.

Un élément qui a été fortement mis en exergue pendant la crise du COVID, c'est l'alimentation. Nous avons un système alimentaire qui est mondialisé, de fait nous ne faisons pas exception même si nous avons un taux d'autonomie alimentaire un peu supérieur que dans les autres métropoles, nous importons plus de 94 % de l'alimentation de l'extérieur de notre territoire pour notre consommation, et ce que nous produisons, nous l'exportons aussi à plus de 94%.

Face à la crise et face aux défis que cela a posé, nous avons vu une application différente comme dans de nombreux domaines, de tous les acteurs face à la crise, que ce soient les producteurs agricoles, les commerçants, les institutions, les citoyens, et puis nous avons vu aussi qu'il y avait là une nouvelle précarité qui était assez criante, qui était la précarité alimentaire. Je rappelle que dans le PAT, un de nos objectifs qui a été adopté, c'était de garantir une alimentation saine à toutes et tous, et je pense que c'est un objectif autour duquel nous continuons à nous rassembler pour le traduire réellement en politique publique.

Alors la solidarité alimentaire a été quelque chose d'assez clé. Dans les études, nous voyons de manière préoccupante que 60 % des ménages les plus précaires disent ne plus avoir recours à des produits frais dans leur alimentation. On voit bien les effets que cela peut avoir sur la santé.

Alors face à cela, il y a une véritable organisation entre les institutions et toutes les associations caritatives pour pouvoir délivrer de l'alimentation à celles et ceux qui en avaient besoin. Je ne vous répète pas les chiffres, vous les voyez ici notamment, également en faveur des étudiants qui se sont trouvés là aussi dans une précarité assez forte, et puis l'initiative qu'il y a eu aussi des services des espaces verts autour de paysages nourriciers.

C'était une manière de faire qui historiquement a été faite pendant deux grosses crises qui ont été les guerres mondiales, où Nantes a utilisé ses espaces verts pour pouvoir nourrir aussi une partie de la population. Je pense que tout cela doit nous amener à réfléchir différemment, et surtout à agir pour relocaliser notre production alimentaire sur notre territoire.

Le deuxième volet sur les trois que nous avons mis en exergue ici, c'est – cela a fait partie des éléments qui ont été rapportés –, c'est la question de la ville apaisée, de la mobilité active et de l'urbanisme tactique. Nous avons bien sûr vu que quand nous étions dans un confinement total, la réduction du trafic routier a été très très forte avec un impact forcément positif sur la qualité de l'air et sur les baisses des émissions de gaz à effet de serre. Mais nous savions en préparant le déconfinement que, si chacun, de peur de se contaminer dans les transports en commun, allait privilégier un usage de mobilité individuelle, si chacun prenait une voiture, cela allait totalement congestionner notre ville et de fait nous avons fait le choix assumé, résolu, de parier sur l'urbanisme tactique, avec une évaluation sur la pérennisation de ces aménagements.

De fait nous avons passé toute la ville à 30 kilomètres/heure pour ce qui est de la Ville de Nantes, suivant aussi d'autres Communes sur la métropole. Nous avons mis en place des aménagements provisoires pour les vélos mais aussi pour les piétons, puisque nous avons vu dans les utilisateurs de transports en commun – et vous trouverez tous les chiffres dans le rapport développement durable – le fait qu'une partie de ces utilisateurs se sont reportés sur le vélo à 42%, mais 25 % aussi sur le piéton.

C'est là donc une mesure qui était urgente, utile et importante à mettre en place, et cela est un véritable accélérateur pour la question de la mobilité, l'atteinte des objectifs que nous avons adoptés dans notre Plan de Déplacements Urbains.

Voilà pour cette partie-là.

Ensuite, vous le voyez, on a mis en exergue aussi la question du télétravail. Nous avons acté cela dans nos différents plans et politiques publiques. Nous avons là eu, j'ai envie de dire, une expérimentation qui est toujours en cours grandeur nature, avec des effets bénéfiques et aussi des effets négatifs.

Je pense aussi au moment où on a rédigé ce rapport développement durable. Nous avons mené deux enquêtes auprès des employeurs de la métropole et également auprès des salariés de la métropole, et puis nous avons bien sûr en tant qu'employeurs fait cette même enquête au sein des fonctionnaires de la Métropole et de la Ville de Nantes.

Vous voyez là les résultats de cette enquête. Je précise que cette enquête a été menée avant, quelque part, le prolongement de la crise. C'est-à-dire que les effets bénéfiques et les réponses

qui ont été amenées par celles et ceux qui ont répondu à cette enquête doivent aussi se mesurer sur le temps long, c'est-à-dire la question du télétravail forcé, la question des droits sociaux aussi qui doivent y être associés doivent faire partie d'une observation bien plus poussée encore.

Nous avons noté déjà un certain nombre de points à améliorer, notamment l'accompagnement des managers vers une meilleure gestion des équipes à distance parce que c'est un nouveau métier, et il y aura aussi une question sur le réaménagement des locaux puisque dans les enquêtes que nous avons pu mener auprès des entreprises du territoire, il y a 7% des entreprises qui disent déjà réfléchir à diminuer leur surface de bureaux, donc cela va avoir forcément un impact aussi sur l'urbanisme et sur la manière dont on organise la vie et la vie active sur notre métropole, et puis il y a une grande partie des entreprises qui disent déjà penser au réaménagement, ils ont déjà de fait, avec les normes sanitaires, réaménagé leurs locaux en fonction.

Voilà un portrait du rapport développement durable, qui je pense est un élément supplémentaire dans notre réflexion sur ce qu'a amené la crise – on n'en est pas sortis –, ce qui nous invite à réfléchir, et puis des points aussi qui vont se transformer dans la durée. Les trois sujets que nous avons évoqués, ce sont trois axes importants de contribution à la transition écologique, mais pas seulement, c'est un véritable mode de vie qui s'organise de manière différente et qu'on aura à porter aussi à l'avenir.

Voilà, mes chers collègues, le rapport développement durable de cette année.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascale Robert. »

M^{me} Robert : « Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, le rapport qui nous est présenté est un jalon de l'action de la Métropole pour les enjeux de la transition environnementale.

Dans le contexte de la mise à l'arrêt de nombreuses activités, la mobilisation exceptionnelle de la collectivité et de ses agents a permis de maintenir le cap de nos objectifs en matière de développement durable. Dans la construction d'une société respectueuse de la planète comme dans d'autres domaines, l'action publique se révèle une fois de plus indispensable: la crise sanitaire nous l'a rappelé.

Permettez-moi cependant de revenir sur un certain nombre d'éléments mis en avant par ce rapport. L'intensification des échanges internationaux dans le cadre d'un capitalisme mondialisé et la destruction organisée de notre appareil productif ont largement contribué à créer les conditions de la crise environnementale, en même temps qu'elle nous laisse démunis pour en affronter les conséquences.

Une fois de plus, nous le disons: il n'y aura pas de transition écologique sans réindustrialisation durable de notre territoire. Nantes Métropole a la chance d'accueillir un grand nombre de sites industriels, dont beaucoup sont engagés dans la réduction de leurs impacts sur l'environnement. Je pense qu'il est de notre responsabilité de s'assurer du maintien des activités dans notre agglomération.

Si la crise sanitaire rend difficile la lecture des différentes politiques publiques en matière de développement durable, elle a néanmoins permis l'expérimentation de pratiques novatrices sur la question de transports, d'économie d'énergie, d'alimentation; chacune des politiques devant faire l'objet d'une évaluation raisonnée et d'un contrôle démocratique par les citoyens.

C'est vrai en ce qui concerne le passage aux 30 kilomètres/heure, ou encore l'extension des pistes cyclables sur certains grands axes structurants. C'est aussi vrai de l'extension du télétravail par les agents de la Métropole. Une consultation des organisations syndicales sera donc indispensable sur la question du bien-être au travail.

Enfin, la transition écologique est un enjeu fortement relié à la production énergétique. La volonté de notre collectivité est de continuer à s'approvisionner en énergie décarbonée. Nous sommes convaincus que seul un service public fort, associant usagers et agents, pourra répondre à cet enjeu.

En 2018, notre assemblée avait adopté un vœu soutenant le projet industriel Écocombust à Cordemais qui engage concrètement la transition vers une électricité décarbonée. Aujourd'hui, les élus communistes souhaitent réaffirmer leur soutien aux agents EDF engagés contre le projet Hercule de démantèlement des services publics. Ces hommes et ces femmes sont en première ligne dans la bataille pour la transition écologique. Ils sont attaqués par le Gouvernement En marche et l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie. Nous avons les outils pour affronter les différents dossiers environnementaux qui se présentent à nous. Ne les sacrifions pas sur l'autel du profit. Je vous remercie pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pauline Langlois. »

M^{me} Langlois : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, je tiens à remercier Julie Laernoës pour la présentation de ce rapport qui a l'avantage de proposer une synthèse des enjeux, des actions menées par la Métropole pour répondre à l'urgence climatique. Il le fait dans une

période inédite, marquée par des difficultés et les incertitudes qui sont les nôtres, alors même que la crise sanitaire, sociale et économique bouleverse le pays tout entier depuis près d'un an. Beaucoup de questions se posent et ce document nous donne des éléments pour orienter nos politiques et apporter des réponses concrètes. Cependant, je veux ici insister sur un sujet qui, de notre point de vue, n'apparaît pas de façon assez visible dans le document, même si je suis persuadée que chacun d'entre nous l'a en tête.

Je veux parler de la question du logement, plus exactement de la construction de logements accessibles et abordables. En effet, l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre dans les villes est aujourd'hui liée aux transports et plus particulièrement aux déplacements pendulaires, c'est-à-dire aux déplacements le matin pour se rendre sur son lieu de travail et le soir pour rentrer chez soi.

Dans une métropole qui concentre de nombreuses activités économiques, nous sommes particulièrement impactés ; or plus les logements sont éloignés des lieux d'activité et de services, plus les effets néfastes de ces déplacements pendulaires sont importants.

Il est en effet plus difficile de pratiquer la marche, le vélo, ou encore de prendre les transports en commun lorsque l'on est éloigné de son lieu de travail et des services dont on a besoin. Il nous semble donc essentiel de poursuivre et d'amplifier, dans le cadre de notre politique de développement durable, nos efforts pour la réalisation de nouveaux logements au sein même ou à proximité directe de la centralité, c'est-à-dire là où l'on peut disposer d'alternatives à la voiture individuelle.

Bien sûr, le développement très fort du télétravail ces derniers mois du fait de la crise sanitaire est venu limiter l'impact des déplacements pendulaires. Cependant, si le télétravail est indispensable dans la période actuelle, il ne peut s'imposer ensuite pour toutes et tous. Pour s'inscrire dans la durée, il doit être choisi. Nous serons vigilants à ce que l'argument réel de transition écologique ne soit pas dévoyé et que le télétravail ne se généralise pas aux dépens des conditions de travail des salariés.

Ensuite, le télétravail nous ramène à la question de l'habitat et du logement. Un logement surpeuplé rend l'organisation du télétravail extrêmement complexe, voire pénible. Une politique de transition écologique et sociale, passe donc nécessairement par l'amélioration des conditions de logement de toutes et tous et la possibilité offerte à tous ceux qui le souhaitent d'habiter à proximité du cœur de la métropole et dans un logement adapté à sa situation.

Nous savons que certains considèrent qu'il existe une contradiction entre construction de logements, préservation de la nature en ville et de la qualité de vie. Nous pensons au contraire que ces deux impératifs sont étroitement liés et constituent l'opportunité d'assurer à tous les habitants de la métropole d'aujourd'hui et de demain une bonne condition de vie. Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard puis Rodolphe Amailland. »

M. Richard : « Merci Madame la Présidente. La COVID et les derniers confinements ont eu de forts impacts sur notre vie. Pour l'économie beaucoup de difficultés, pour l'homme des moments longs et des moments très difficiles, pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'être dans des espaces plus larges.

Pour la nature, beaucoup de positif ; la nature a repris ses droits jusque sur les ronds-points des périphériques nantais qui ne pouvant être entretenus hébergeaient toutes sortes d'animaux. Notre littoral n'a jamais vu autant de dauphins, de baleines, de thons, et les terres des bords de Loire découvraient le calme d'un printemps qui vivait pour la première fois sans bruit, sans voitures et sans nous.

La conséquence, et vous l'avez dit, c'est une prise de conscience unanime : notre impact sur la nature est immense. Cette prise de conscience collective plus large qu'avant la crise marque également l'espoir de voir que la nature en quelques mois pouvait reprendre ses droits, sa place et sa liberté.

Alors branle-bas de combat, au retour de notre retrait forcé. Nous avons installé, nous avons changé, nous avons modifié, nous avons légiféré pour que tout change. Ce qui a été fait sur la métropole de Nantes était bien. Je crois que le souhait de faire évoluer la ville vers une vie plus écologique est indispensable.

Je crois cependant que la transition doit se faire avec douceur. Le tout-vélo contre le tout-voiture ne marche pas et la vie écologique parfaite ne peut fonctionner de la même façon pour un jeune développeur web qui habite dans le sud de Nantes et qui travaille sur l'île de Nantes, que pour une chargée de maintenance qui habite dans le sud et qui doit aller travailler à Carquefou tôt le matin. C'est aussi simple que ça. Les habitudes ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Les schémas de déplacement doivent donc être à l'écoute de tous pour faire consensus.

En ce sens, je tiens Madame la Présidente à vous remercier de l'échange au cours duquel je vous ai proposé un compromis pour le cours Saint-Mihiel : un sens unique pour les voitures et l'autre pour les vélos. Je joins également votre conseiller métropolitain délégué.

L'idée d'un sens unique permettra de décongestionner les points de crispation et de continuer à faire vivre les commerçants, tout en donnant l'exemple de la mobilité douce. Au même titre, avoir repris notre idée des 30 kilomètres/heure montre que nous pouvons vous inspirer la politique écologique de la ville. Plus sérieusement, c'est une nouvelle preuve de coconstruction qui met tout le monde d'accord et dont les bienfaits profitent à la vie des Nantais, et c'est ça le plus important.

Je pose cependant un point d'alerte. J'ai bien écouté la présentation très claire et les propos plus militants, je dirais, de votre adjointe Julie Laernoès. Le tout-bio dans les cantines, le vélo dans notre ville, l'objectif de réduction des déchets, les titres, les récompenses, ce sont des voies de progrès qu'il faut soutenir, c'est évident. Cependant nous sommes nantais – je ne dirais pas "bretons" pour ne pas relancer le débat –, mais nous sommes quoi qu'on en dise à la croisée de la Loire et de l'océan. Je crois donc que notre responsabilité est plus grande.

Je crois que Julie Laernoès travaille avec beaucoup de passion, mais qu'elle nous engage dans des mesures peut-être trop ciblées. Je sais que Madame Laernoès avait dit pendant la campagne des municipales que son rêve d'enfant – et son engagement politique semble être à l'origine de cela –, que son rêve d'enfant était de sauver le monde.

Aujourd'hui, l'écologie selon Julie, c'est agréable, c'est sympa, mais on ne sauve pas le monde avec du confort écologique. Le confort écologique, nécessaire, nous permet de mieux vivre, mais l'urgence est autrement plus grave et je crois que la Métropole peut et doit imaginer le monde de demain avec plus d'empressement.

La COVID nous a permis de voir que malgré l'arrêt total de production, de circulation, et une réduction drastique de la consommation, les choses – dont les émissions à effet de serre – n'ont pas bougé, ou très peu. Vous l'avez rappelé, Julie: 5 à 10 %, avec une vie mondiale pourtant à l'arrêt.

La décroissance vécue ces derniers temps n'a donc pas été suffisante, n'a pas été un déclencheur. Il faudrait aller encore bien plus loin pendant plus de temps, ou même arrêter complètement de vivre, pour pouvoir inverser la tendance.

Nantes profite d'une situation géographique incroyable et nous sommes la première grande métropole européenne à presque toucher l'océan. Alors je crois qu'il est temps de parler d'une idée plus ambitieuse qui est celle de l'écologie bleue. L'écologie bleue, c'est l'écologie de la mer et de l'eau. Nous sommes parfaitement concernés à Nantes, et en rien elle ne s'oppose aux efforts qui sont menés par nos équipes.

Vous avez d'ailleurs, avec Nantes Saint-Nazaire, démarré des actions avec l'ambition maritime, également le Pôle mer et littoral et la formidable exposition "La Mer XXL", à qui je crois d'ailleurs qu'il faut donner une deuxième chance.

Mais nous n'en parlons pas assez et nous n'en parlons même presque plus. Je défends l'idée d'une écologie bleue car c'est une écologie motivée par le triptyque du développement durable: économie, social et environnement. Pourquoi? Parce que la mer peut tout nous donner, si nous la respectons de notre côté.

Économie car elle peut permettre à des entreprises d'exploiter des énergies nouvelles non fossiles comme a pu le faire General Electric avec l'installation de ses éoliennes offshore, ou de formuler d'idées nouvelles sur le transport encore plus proche de Nantes, comme le fait en ce moment le cluster Marine Neopolia.

Sociale car elle est encore vierge de toute action humaine dans de nombreux endroits et qu'il est encore temps de la protéger et d'en tirer parti avec l'expérience de nos erreurs sur la terre ferme.

Environnementale car l'océan est à l'origine de 50% de l'oxygène que nous respirons. Et elle peut produire à terme l'immense partie des ressources de notre pays, et à défaut pour commencer de notre région, de notre département, mais évidemment et surtout aujourd'hui de notre métropole.

La mer est, comme disait Rachel Carson, un tout vivant qu'il faut protéger pour qu'elle puisse protéger la terre des excès de la nature humaine.

Je souhaite pour Nantes et sa Métropole que nous engagions une réflexion sur l'écologie bleue. Investir sur l'écologie bleue, c'est le pari de l'avenir, déjà motivé par de nombreux Ligériens qui ont réussi dans ce domaine et qui avancent. Une partie du monde économique local, associé aux efforts de Bruno Le Maire, a déjà engagé de vrais efforts dont je viens de parler, avec la réussite de l'implantation des premières éoliennes offshore, ce qui n'était pas vraiment pas un combat gagné d'avance.

Alors oui, il faut évidemment continuer à travailler sur le quotidien des Nantais. Il faut amplifier les efforts engagés par votre majorité, mais j'espère que notre Métropole peut porter une nouvelle ambition, avec une vraie vision de territoire qui ne s'oppose pas forcément avec ce qui est travaillé aujourd'hui. La Loire et la mer, à peu de kilomètres, peuvent porter cette ambition stratégique pour l'avenir de Nantes et de sa Métropole. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle juste, pour la bonne tenue du Conseil, que notre règlement intérieur rappelle que chaque intervention ne doit pas excéder cinq minutes, mais je vous propose que comme Guillaume Richard ne nous a pas toujours habitués à cette modération et à

ce ton dans la douceur, que pour cette fois nous lui pardonnions collectivement d'avoir dépassé cette règle collective. Je la rappelle simplement pour la bonne tenue de la suite de notre Conseil. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Une Métropole apaisée, Madame la Présidente, évidemment, sans doute liée à ce rapport. Je le dis simplement : avec les membres de notre groupe UTM, avec les maires de la minorité, nous partageons la direction de ce rapport de développement durable, sans dogmatisme d'ailleurs ni militantisme, mais avec cette intelligence du quotidien, en s'appuyant sur la responsabilité individuelle de nos habitantes, de nos habitants, de nos acteurs sur les territoires, mais aussi de nos agents, qui donnent, je le dis, du résultat. Ils fondent effectivement le résultat d'un engagement collectif, même si – et on le comprend bien dans ce rapport, notamment sur les questions de télétravail ou d'aménagement – on est dans des avancées un peu itératives, parfois on tâtonne, mais l'expérimentation n'a pas que du mauvais, je le dis aussi. Simplement elle permet de vérifier que nous sommes bien sur le bon chemin.

Néanmoins, quelques axes de progrès, si je puis aussi m'exprimer en tant que maire, et dans cette responsabilité du quotidien ou de l'écologie du quotidien, je ne sais pas comment on peut le conceptualiser, mais on voit bien qu'on a encore des progrès à faire. Je pense au tri sélectif sur l'espace public, maintes fois demandé à Vertou et qui n'est pas encore en place, et qui permettrait effectivement d'améliorer la visibilité sur le tri sélectif, même si pour les particuliers je note les progrès depuis ce début d'année, et notamment par le passage de prestataires financés par la Métropole pour faire de la pédagogie autour de ce tri sélectif, mais je pense que sur l'espace public ça mériterait sans doute d'être plus visibles.

Un travail aussi peut-être sur les courriers, le papier envoyé. En tant que maire, je signe un certain nombre de courriers, je m'étonne à chaque fois que les courriers que nous envoyons à nos concitoyens ne soient pas en recto-verso, imprimés en recto-verso. On est une Métropole avec un désir d'avenir en commun, je crois que nous partageons, avec évidemment quelques différences, cet objectif d'avoir une métropole meilleure pour toutes et tous. J'imagine bien que cette économie est assez simple, d'imprimer en recto-verso, même si on nous explique dans les services de la Métropole que parfois ce n'est pas possible, je pense qu'on pourrait le rendre possible. Et puis enfin, peut-être dans le Plan de Déplacements Urbains qui est effectivement un engagement que nous avons pris au mandat dernier, commun avec l'ensemble des 24 maires, et peut-être que la Métropole pourrait réfléchir – mais ce sera peut-être le cas dans le pacte financier et fiscal que nous voterons – au dispositif d'accompagnement et de financement des modes de transport alternatifs, notamment pour nos agents, dans nos collectivités également.

Alors, effectivement, ce sont sans doute de plus petits engagements que des grandes politiques que la vice-présidente ou Guillaume Richard ont évoqués et qui je crois ne s'opposent pas. En core une fois, l'écologie du quotidien, c'est aussi la responsabilité des uns et des autres, et ne dit-on pas, Madame la Présidente, que la Sèvre se jette dans la Loire ?

Et donc effectivement nous nous engageons ; il faut le faire avec pragmatisme sur la durabilité de notre territoire, pas pour le scléroser, comme je le disais tout à l'heure, mais bien pour le rendre plus agréable, plus qualitatif, plus accessible pour nos habitantes et nos habitants, et c'est sans doute ça qu'il faut retenir de ce rapport. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Bonjour à tous. Merci Madame la Présidente. Je voudrais réagir rapidement quand même sur les propos de Guillaume Richard puisqu'il interpelle sur l'opposition vélos/voitures, et saluer d'ailleurs sa conversion à l'écologie qui n'a pas toujours été aussi explicite dans nos Conseils sur les mandats précédents.

Je me souviens de Laurence Garnier en 2014 étant plutôt sur une défense très forte de la voiture, qui a pourtant validé avec nous l'urbanisme tactique dans la période de crise, et qui est une réussite majeure puisqu'on a réalisé 21 kilomètres d'aménagements cyclables, j'aurai l'occasion d'en reparler tout à l'heure, avec, vous en parliez tout à l'heure, le pont Saint-Mihiel, avec un certain nombre de ponts qui ont été ouverts aux vélos avec le pont Anne-de-Bretagne, avec +90% de fréquentation, le pont Willy-Brandt, les Trois-Continents, la rue de Strasbourg, une réalité aussi sur la rue d'Allonville avec un vrai succès.

Et puisque vous parlez du pont Saint-Mihiel : cet été le pont Saint-Mihiel a été un vrai bonheur pour les piétons et les cyclistes qui ont pu l'emprunter dans sa piétonnisation intégrale. Certes, effectivement il y a une inflexion aujourd'hui, mais cette inflexion, je ne doute pas que dans la durée ce pont devienne piéton intégralement ; d'ailleurs nous avons bien précisé que pendant les vacances, pendant les week-ends, ce pont pourrait retrouver sa sérénité. Il y a une forte appétence des habitants du quartier pour retrouver cette sérénité, et donc je me réjouis que nous allions dans le même sens, en tout cas, vers une ville apaisée à 30 kilomètres/heure avec des aménagements cyclables conséquents. »

M^{me} la Présidente : « Merci. André Sobczak. »

M. Sobczak : « Madame la Présidente, chers collègues je voulais juste intervenir parce que je trouve que ce rapport, qui est très riche et qui illustre les différentes actions qui sont menées en matière de développement durable, rappelle très bien que nous devons à la fois agir dans l'urgence pour faire face à la crise, mais aussi préparer l'avenir et travailler sur un nouveau développement économique, un développement économique responsable, et nous avons ici la chance sur le territoire d'avoir certains atouts et notamment le soutien des milieux économiques qui soutiennent également cette idée de voir changer, d'expérimenter des nouvelles choses.

Et je souhaitais prendre l'occasion pour informer l'ensemble des membres du Conseil et ceux qui nous suivent que la fondation Oïkos – qui est une fondation reconnue en Suisse – vient tout juste de reconnaître que Nantes est la Métropole française qui est la plus engagée en matière de RSE; les entreprises, les dirigeants, les salariés au quotidien agissent pour justement ce développement durable, et je tiens à les remercier comme tous ceux qui accompagnent cette dynamique dans le cadre de la plate-forme RSE.

Il y a beaucoup de choses qui sont en cours et en particulier, comme cela est rappelé dans le rapport sur le télétravail... Et je pense que nous avons l'opportunité ici sur nos territoires de développer peut-être un télétravail qui est particulièrement responsable, parce que comme ça a été évoqué par Julie, il y a des avantages au télétravail et des inconvénients, donc je pense qu'ici nous voyons que pour nous le télétravail peut être élaboré dans le cadre du dialogue social pour tenir compte des besoins des salariés; un télétravail qui ne sera peut-être pas à 100%, parce qu'il est important aussi effectivement de pouvoir se retrouver entre les collègues dès que ce sera de nouveau possible, mais en même temps certains jours avoir moins de déplacements, c'est intéressant d'un point de vue évidemment environnemental mais aussi social – ça fait moins de stress –, et évidemment aussi pour le pouvoir d'achat des personnes; et peut-être aussi un télétravail qui ne sera pas uniquement à la maison des salariés mais dans des tiers lieux.

Il y a tout un travail en cours, et j'ai vraiment la conviction que l'on peut faire ici quelque chose de particulier qui permet de faire de Nantes toujours une Métropole qui soit en avance sur le développement durable, y compris dans le domaine économique. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Merci. Je pense que les éléments qui ont été rapportés se conjuguent autour de ce qu'est le développement durable, ce que cela implique comme changements et comme modifications dans notre manière de vivre sur notre métropole, dans la manière de se déplacer, dans la manière de se loger, dans la manière de travailler aussi puisque, André Sobczak vient de le souligner, la manière dont on produit, le sens du travail, la manière de travailler aussi est assez fondamentale dans les objectifs que nous nous sommes fixés en matière climatique et plus largement environnementale.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points que vous avez soulignés. Je pense effectivement, et c'est le sens de vos interventions, qu'il est urgent que nous nous rassemblions autour de ces objectifs pour les pousser et que nous cessions d'opposer écologie, comme nous cessions d'opposer voitures aux vélos.

Oui, nous avons un cap, nous avons des objectifs à franchir et c'est le sens de l'urbanisme tactique qui a été mis en œuvre. Mon collègue Nicolas Martin l'a exposé. Mais forcément, tout changement provoque un certain nombre de frottements. Il s'agit de savoir les écouter, mais aussi de ne rien lâcher sur les ambitions que nous avons à mettre en œuvre, et donc de montrer aussi par l'expérimentation comment on peut mieux partager l'espace public.

Ça n'est pas faire la guerre à la voiture, ça n'est pas faire le tout-vélo. Je pense aussi que la question de la piétonnisation est un élément important dans notre métropole et on en voit les effets et aussi la demande. Il n'y a pas un Conseil d'école aujourd'hui qui ne jalouse pas la rue rendue aux enfants.

En tout cas c'est le sens de nos interpellations que nous avons plus largement, et donc je pense qu'il y a un réel plébiscite autour de ça et des points d'ajustement à trouver, afin que chacun trouve sa place, mais surtout que l'on ait une qualité de l'air et une vie plus apaisée et une mobilité qui soit, oui, différente et qui implique le changement d'infrastructures, mais aussi le changement d'habitudes et de pratiques en termes de mobilité.

Je voulais revenir sur la question de l'économie marine. Bien sûr, elle est aussi au cœur des filières que nous souhaitons soutenir et puis que nous avons engagées dans notamment notre plan de reprise durable, dans les filières stratégiques.

Par contre Monsieur Richard, puisque vous avez fait allusion à mes origines et mon militantisme, puisque c'est des mots que vous avez employés, Nantes n'est pas le premier port proche de l'océan en Europe. Venant des Pays-Bas je me référerai au grand port de Rotterdam même si on a, là je vous rejoins, des choses à discuter et à engager avec une prospective assez longue de

transformation pour ne pas laisser les salariés des sites industriels auxquels faisait référence Madame Robert dans son allusion, payer les pots cassés de la transformation.

Aujourd'hui nous avons le grand port maritime Nantes-Saint-Nazaire qui dépend à 80% de son développement, de l'importation des énergies fossiles. Quand nous affirmons un cap de relocaliser notre consommation d'énergie à partir d'énergies renouvelables, cela implique qu'il y a des modifications à apporter, à réfléchir conjointement. C'est le cas aussi sur Cordemais qui a été évoqué, où une enquête publique a eu lieu.

Aujourd'hui, le projet tel qu'il avait été imaginé par les salariés d'EDF, notamment sur Écocombust, ne donne pas les garanties nécessaires ni en termes de transition écologique de qualité de l'air, ni en termes d'emploi, puisque l'idée était bien de sauvegarder des emplois. Donc oui, nous avons besoin de la puissance publique pour transformer notre économie, en lien bien évidemment avec toutes les entreprises du territoire pour créer des filières et relocaliser des filières pour des emplois réellement durables sur notre métropole et aussi anticiper les mutations à venir pour conjuguer tous ces efforts.

Sur la question des déchets enfin, ma collègue Mahel Coppey aura l'occasion de revenir sur cette question-là. On l'a souligné dans le rapport développement durable puisqu'en France, et Nantes n'a pas fait exception, 60 % des déchetteries ont été fermées pendant cette période et il y a eu effectivement des dépôts sauvages dans un certain nombre d'endroits de la ville, et donc là aussi un effort conjugué sur la réduction de nos déchets, l'amélioration des tris et la mise en place d'un certain nombre de filières.

Je voulais simplement conclure que je suis certainement rentrée en politique avec une certaine volonté de changer des choses, mais je suis aujourd'hui vice-présidente aux questions écologiques notamment, aux mutations économiques également, aux enjeux agricoles et alimentaires ainsi qu'aux risques. Je pense exercer ma mission avec les convictions qui me sont propres, mais surtout dans l'intérêt général de la Métropole, des habitants de la métropole, des entreprises de la métropole. C'est le sens de nos responsabilités, qu'on prend quand on devient élu d'une collectivité, et c'est en essayant de rassembler, d'écouter avec un cap résolu, certes, vu l'urgence à laquelle nous sommes confrontés, que j'agis au quotidien pour exercer ma mission au mieux.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Merci aux uns et aux autres pour ce débat nourri. Comme vous le savez, il n'y a pas de vote à proprement parler sur cette délibération. »

Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du rapport de Nantes Métropole sur la situation en matière de développement durable 2019- 2020 joint à la présente délibération.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale Cultures et Arts dans la Ville
Pôle Ressources

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

05 - Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale

Exposé

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2014, a adopté plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine notamment dans le champ de la culture. Ainsi, ont été approuvés des transferts de compétences culturelles et un transfert d'équipements d'intérêt communautaire qui ont permis de développer une politique dynamique, tournée vers l'innovation artistique et culturelle, et pleinement actrice de la construction du vivre ensemble par son accessibilité à un large public. Celle-ci participe également au rayonnement culturel de la métropole nantaise ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

La présente délibération a pour objet de dresser un bilan synthétique et de présenter les perspectives sur les équipements, compétences et événements au regard de ces grands enjeux.

1 – LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE SYNTHÈSE

L'intervention culturelle métropolitaine, réalisée dans le partage avec le plus grand nombre, fait la part belle à l'action en proximité comme à l'international. Une attention toute spéciale est portée à la prise en compte des capacités d'expérimentation et au respect de la diversité, que ce soit dans les manières de vivre la culture, dans les démarches de création ou dans les propositions culturelles.

Marquée par la crise sanitaire du Covid, l'année 2020 aura nécessité une forte adaptation des équipements culturels pour garantir une continuité dans l'accès à l'offre culturelle et une qualité d'offres culturelle.

Après une fermeture de près de 4 mois, les musées se sont organisés pour rouvrir progressivement à compter du 16 juin au 08 août 2020. Fondées sur des expositions et événements incitant le public à revenir aux musées, et en lien avec l'édition du VAN 2020, le public a réinvesti les lieux culturels et les Musées.

Cette adaptation s'est aussi traduite par une double exigence: garantir la protection des visiteurs et celle des personnels par la mise en œuvre de protocole sanitaire harmonisé (jauges limitées, fléchage de la visite, port du masque obligatoire, pas de visites guidées, prestations de nettoyage accrues...), des horaires d'ouverture aménagés.

2 – LES EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET METROPOLITAIN

2.1 - ZÉNITH

Inauguré en décembre 2006, le Zénith de Nantes Métropole est le quatrième Zénith de France par sa capacité d'accueil (jauge de 9 000 spectateurs). Il fait partie du réseau des 17 Zénith français, label qui est soumis au respect d'un cahier des charges spécifique pour ce type de salles de spectacles établi par le Ministère de la culture.

Avec une moyenne de 365 000 spectateurs par an, le Zénith de Nantes Métropole est devenu l'un des premiers zéniths de province par sa fréquentation. Placé dans les premiers rangs des grands équipements privés de spectacles, il participe au rayonnement de la métropole et son attractivité est un gage pour l'accueil à Nantes de tournées importantes d'artistes nationaux et internationaux.

Par contrat de délégation de service public en date du 24 septembre 2019, Nantes Métropole a confié à la société Colling et Cie la gestion et l'exploitation de son Zénith pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2027.

Éléments de bilan

Pour mémoire en 2019 :

- 88 séances/représentations
- 410 747 spectateurs,

Le nombre de spectateurs payants par séance (4 826) représente un niveau « record » comparable à celui de l'année de l'inauguration du Zénith.

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid 19 a fortement impacté le secteur culturel, tant au niveau local que national et international, et tout particulièrement les salles de spectacles de grande capacité comme celle du Zénith de Nantes Métropole.

Dimension métropolitaine

Cet équipement culturel contribue au rayonnement de la Métropole par l'accueil d'événements nationaux et internationaux de spectacles et par la place qu'il occupe sur la scène nationale des lieux de la diffusion musicale.

Par l'ampleur de sa fréquentation, il joue un rôle essentiel dans l'offre culturelle métropolitaine et contribue à l'attractivité du territoire.

Perspectives / enjeux

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'activité du Zénith a été particulièrement affectée en 2020. Pour rappel, dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la gestion du Zénith de Nantes Métropole, l'exploitant avait prévu en 2020 l'accueil de 90 séances de représentations. Début mars, 83 spectacles étaient confirmés dans le calendrier du Zénith de Nantes Métropole. Du fait de la crise sanitaire, seules 23 séances ont pu être maintenues. Aujourd'hui, les ventes de billets sont complètement à l'arrêt et les producteurs de spectacles, ayant très peu de visibilité sur les possibilités de reprise de l'activité, continuent d'annuler ou de reporter les spectacles en 2021, voire même 2022.

Cette période de fermeture et les mesures de restriction ont eu un fort impact pour l'exploitant dont le déficit d'exploitation est de 1 200 000 € risquant ainsi de mettre en péril la société et la continuité du service public délégué.

Aussi, dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, Nantes Métropole a souhaité prendre des mesures pour soutenir son délégataire.

Le conseil métropolitain du 11 décembre 2020 a approuvé l'avenant n°1 au contrat de concession de service public du Zénith de Nantes Métropole visant à :

- instaurer provisoirement un nouveau mode de calcul de la redevance due par l'exploitant à Nantes Métropole, qui ne s'appliquera que lorsque l'activité sera excédentaire et qui prendra en compte partiellement le déficit cumulé de l'exploitant ;
- prolonger le contrat d'une année supplémentaire pour tenir compte de l'année 2020 et du début 2021 caractérisés par une quasi absence d'activités.

2.2 - MUSÉE D'ARTS

Éléments de bilan

L'année 2020 a été assez profondément bouleversée par les deux confinements, qui ont conduit à la fermeture du Musée d'Arts pendant 5 mois.

- ***La fin de l'exposition Charlie Chaplin dans l'œil des avant-gardes, la plus fréquentée de l'histoire du musée et deux autres expositions installant le musée dans le paysage muséal français :***

Le grand projet *Charlie Chaplin dans l'œil des avant-gardes* s'est achevé avec une fréquentation exceptionnelle de 147 000 visiteurs.

L'exposition a aussi permis au musée, avec 3 100 visiteurs hors scolaires et 4 257 scolaires tous niveaux confondus, d'accueillir un nombre de visiteurs jamais égalé en visites guidées sur le temps d'une exposition temporaire. *L'Usine à rêves*, espace central de l'exposition, a constitué un dispositif inédit proposant une diversité d'activités ludiques et une expérience de visite attractive, notamment pour les familles.

Elle s'est conclue fin janvier 2020 par une très forte visibilité médiatique en presse généraliste et spécialisée. La campagne de communication de l'exposition a remporté le **Grand Prix Capcom 2020** dans la catégorie Communication culturelle et événementielle.

Par ailleurs, l'exposition *Archipel : œuvres du fonds de dotation Jean-Jacques Lebe*, a pu être repoussée de juillet à octobre, afin que l'investissement important sur cette exposition soit maintenu. L'exposition a été visitée par **39 353 visiteurs**.

L'installation d'Angela Bulloch qui devait occuper le patio durant l'été a été quant à elle repoussée à l'été 2021.

L'exposition ***Hypnose***, qui reliait deux projets, une histoire de l'hypnose dans ses liens avec la création artistique depuis le 18^e siècle d'une part, et une grande installation immersive produite par l'artiste américain Tony Oursler, a pu ouvrir le 15 octobre, comme prévu, pour fermer à nouveau moins de deux semaines plus tard. Elle a, durant ses quelques jours d'ouverture, suscité l'enthousiasme des visiteurs, avec une moyenne de 1 400 visiteurs par jour.

- ***Une programmation et des partenariats en rapport avec les besoins des Nantais ou métropolitain : l'accent mis sur l'accès aux jeunes et à la démocratisation de la culture***

Malgré une année marquée par le contexte sanitaire et la fermeture de l'établissement, des projets, souvent proposés en partenariats avec d'autres structures culturelles nantaises ont permis, tout au long

de l'année, d'accueillir des classes ou de travailler en lien avec elles sur des projets spécifiques. Ainsi, le parcours « Entre ciel et terre », en partenariat avec l'ONPL, a permis à 6 classes de lycées, dont des lycées professionnels, de découvrir les liens étroits entre peinture, musique et littérature ; avec le projet « Correspondances : Peinture et Musique au musée », le musée et la scène de musiques actuelles Le Pannonica ont croisé les arts plastiques et la musique avec deux classes de primaires ; une trentaine de classes de primaires ont par ailleurs pu bénéficier de projets conçus spécifiquement par le musée dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle.

En lien avec le programme Connivences de la ville - qui vise à nouer des liens privilégiés entre des quartiers prioritaires et des structures culturelles – un projet pluriannuel nommé « Papier-Baleine » a pu être lancé avec les 2 classes de CE2 des groupes scolaires publics du quartier Nantes-Sud autour de l'exposition *À la mode*.

D'autres projets ont également été menés en lien avec des établissements d'enseignement supérieur : projet d'exposition virtuelle pour les étudiants en histoire de l'art, projet avec l'INSPE ...

Le maintien d'une programmation événementielle a permis de consolider des partenariats, notamment avec le Cinématographe, la Maison de la Poésie, le festival Trajectoires, les Festival Petits et Grands...

Le caractère inédit de la crise sanitaire a amené le musée à s'impliquer dans le dispositif « Culture en ligne » en proposant des activités artistiques et des découvertes des collections et expositions inédites dont les réseaux sociaux et le site internet se sont faits le relais, afin de maintenir un lien avec les visiteurs. Les contenus ont été relayés par différents dispositifs, dont Nantes Entraide.

- **Une fréquentation marquée par la pandémie :**

En 2020, la fréquentation du musée est de 133 577, soit un recul de 5% . Ce recul s'explique par les 5 mois de fermeture, l'annulation de nombreux groupes, et la reprise timide de la fréquentation durant l'été 2020.

- **Une notoriété nationale amplifiée :**

La politique de relations presse volontariste menée par le musée porte ses fruits : avec 290 articles parus cette année et les liens réguliers tissés avec les journalistes, le musée bénéficie du regard attentif et bienveillant des rédactions.

Moteurs de la visibilité médiatique, les expositions temporaires continuent de dynamiser la présence du musée dans les médias, locaux comme nationaux (268 articles). Pendant le premier confinement de mars 2020, le musée a été fortement sollicité par la presse nationale pour s'exprimer face à la crise, au même titre que les grands musées nationaux, révélant ainsi son statut d'incontournable institution culturelle française (29 articles sur l'institution en 2020).

Sur internet, le musée poursuit le développement de sa présence avec une croissance forte d'Instagram et de la newsletter. La production de contenus et l'animation régulière des réseaux sociaux pendant les confinements ont permis de maintenir un lien actif avec les communautés numériques du musée :

- Facebook : de 23 362 à 24 796 fans, soit une augmentation de 7 % du nombre de fans,
- Twitter : de 10 737 à 11 774 followers, soit une augmentation de 7 % du nombre de followers,
- Instagram : de 10 432 à 14 904 abonnés, soit une augmentation de 23 % du nombre d'abonnés.

Le site Internet compte en moyenne 21 775 visiteurs par mois (-13%).

La newsletter connaît également une augmentation de 2% , passant de 21 232 abonnés à 26 495 en décembre.

Perspectives / enjeux

Les objectifs pour 2021 sont liés à l'appropriation du projet du musée par les équipes et uniquement les métropolitains. De fait, le musée est en cours de finalisation de son projet en dialogue avec l'ensemble des équipes, et pourra prendre en compte les orientations du nouveau mandat métropolitain. Par ailleurs, il souhaite mener, au second semestre 2021, une démarche dialoguée avec les Nantais les plus jeunes, sous l'angle du « Musée des spectateurs », sur le thème : quel musée du 21^e siècle pour les jeunes générations ?

Par ailleurs, l'incertitude encore très grande quant aux dates et conditions de réouverture oblige à développer les capacités d'adaptation du musée à tous les niveaux. Garder l'esprit créatif, collaboratif et généreux est l'objectif qui définit les valeurs de l'équipe du musée, ce qui est essentiel dans ce contexte.

2.3 - MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Éléments de bilan

À l'image de toutes les institutions culturelles, le muséum d'histoire naturelle a été fortement affecté par la crise sanitaire qui s'est manifestée par deux fermetures au cours de l'année 2020: du 15 mars au 8 août et à partir du 29 octobre. Ainsi, le muséum a été ouvert au public 134 jours au lieu de 310 jours habituellement.

L'autre fait significatif de l'année 2020 résulte de l'installation d'un nouvel accueil. Il a entraîné une fermeture supplémentaire d'environ 2 mois. Ce nouvel accueil améliore considérablement les conditions de l'accueil des visiteurs et celles des agent·e·s. Cet espace, par la qualité de sa réalisation, par le choix de son esthétique, préfigure le style que pourrait avoir un futur muséum rénové.

- ***Une fréquentation malgré tout remarquable***

Le muséum a accueilli en 2020 un peu moins de 60 000 visiteurs (58 202 exactement) sur les 134 jours ouverts au public.

	Fréquentation globale	Visiteurs métropolitains
Total année 2020	58 202	58,0 %
Du 01/01 au 14/03	29 335	56,9 %
Du 08/08 au 29/10	28 867	59,1 %

Cette fréquentation, qui s'est effectuée dans des conditions sanitaires renforcées, s'avère malgré tout importante et conforme aux années précédentes comme le montre le tableau de la fréquentation journalière moyenne.

2016	2017	2018	2019	2020
448	382	466	409	435

En 2020, le muséum a présenté l'exposition « Retour d'Orient. Soie, épices et pierres précieuses », une scénographie au service d'un discours et d'objets exceptionnels (rappelons la présence du plus gros rubis du monde exposé pour la première fois dans un musée). L'exposition « Néandertal » réinterprétée à partir de celle du musée de l'Homme, a été proposée au public à compter du 8 août. Ces deux expositions, compte tenu des thématiques abordées, ont connu un grand succès.

- ***Un public métropolitain et touristique***

L'analyse de la fréquentation confirme l'attractivité du musée pour le public métropolitain (58 %, en hausse, effet probable de la pandémie) mais aussi pour le public touristique (26 % hors région Pays de la Loire, un chiffre qui lui demeure stable).

- ***De nombreux événements et partenariats pour le rayonnement du Muséum***

Durant cette année 2020 si particulière, des événements réguliers ont été annulés ou ont eu lieu dans des formats restreints : Journées européennes du Patrimoine, Nuit des Musées, cycles de conférences Mardi Muséum, Festival Nature Nomade... Le principe d'une réservation en ligne a permis le maintien de la Fête de la science dans des conditions très satisfaisantes.

Un ambitieux programme d'actions culturelles a été proposé pour chaque exposition majeure. Ainsi en février, lectures, conte LSF, dégustations d'épices, concert de musique indienne ont accompagné l'exposition « Retour d'Orient », et des « bonus scientifiques » ont été organisés tous les après-midis pour l'exposition « Néandertal »...

Enfin, lors du premier confinement en mars, le muséum a été présent sur les réseaux sociaux grâce à son site Internet en proposant des contenus originaux, mais aussi auprès du public mal-voyant par des entretiens téléphoniques personnalisés sur des sujets choisis de science. Si cette dernière proposition a été réitérée lors du second confinement en raison de son succès, il est noté en revanche, une très faible fréquentation sur la période du second confinement principalement du fait de l'importante concurrence des autres médias. Le développement des contenus numériques a dû être abandonné.

La dimension métropolitaine

- **Le travail scientifique au Muséum**

En 2020, l'aménagement de la salle des réserves externes mutualisées dédiée aux collections des Sciences de la Terre s'est poursuivi avec le transfert des quelques 120000 lots ou spécimens encore conservés sur le site du musée. Ce transfert occasionne un travail de nettoyage, de ré-identification et de récolement des spécimens.

Les actions relatives à la biodiversité se sont poursuivies: travail d'identification avec le public métropolitain, études sur les collections... Par ailleurs, un important projet est en cours de préparation avec la nouvelle direction métropolitaine en charge de la biodiversité.

- **Le Pôle métropolitain de culture scientifique, technique et industrielle : un pôle toujours en développement**

Constitué en 2016, le Pôle métropolitain de culture scientifique, technique et industrielle poursuit son développement avec notamment le déploiement de la plateforme d'animation Échosciences Nantes Métropole.

Perspectives / enjeux

L'enjeu principal pour l'année 2021 et les suivantes est la restructuration du muséum tant du point de vue du bâtiment que de l'organisation. L'objectif est d'accueillir le public dans de meilleures conditions, de permettre une politique d'exposition ambitieuse, d'actualiser le discours scientifique des espaces permanent et de développer les actions éducatives au profit du public métropolitain.

Une étude de programmation, relative à cette restructuration, est envisagée pour février 2021. Le Projet scientifique et culturel 2017-2020, adopté en Conseil métropolitain lors de sa session de février 2017, sera actualisé en parallèle et proposé au conseil métropolitain au cours de l'année 2021.

2.4 - PLANÉTIARIUM

Éléments de bilan

En juillet 2017, il a été décidé l'ouverture 7 jours sur 7 du Planétarium. Cette nouvelle organisation est une réussite. En 5 ans, la fréquentation est passée de 43 000 à 57 000 visiteurs, et le Planétarium parvient actuellement à une situation de saturation (10 000 refus par an). Les réservations, la vente en ligne des billets ont permis de fluidifier les demandes des visiteurs mais la jauge de la salle reste inadaptée au bassin de population.

De façon stable, la fréquentation du Planétarium se répartit à 60 % pour les particuliers et à 40 % pour les scolaires et autres groupes. L'offre à destination du public est bien travaillée depuis quelques années (plusieurs séances thématiques dont certaines à partir de 3/4 ans, abonnements, soirées astrothèmes adultes, ateliers enfants, etc.). Désormais c'est l'offre groupes qui fait peau neuve, avec une programmation lancée fin 2019 liée aux cycles scolaires.

La grande diversité des scolaires accueillie conforte le rayonnement du Planétarium. L'établissement accueille en effet des élèves de tous âges et s'inscrit comme un acteur incontournable tout au long de la scolarité. Sur l'année scolaire 2018/2019, ont ainsi été accueilli 32 classes de maternelles, 219 classes d'élémentaires, 169 classes de collèges, 13 classes de lycées, ainsi que des étudiants ou groupes spécialisés. Et ce malgré le fait que le planétarium reste payant pour les écoles métropolitaines. L'importance des cycles élémentaires et collégiens s'apparente au programme scolaire qui comporte un fort contenu dans le domaine de l'astronomie.

Les centres de loisirs ou autres structures culturelles plébiscitent également le Planétarium avec environ 200 structures accueillies sur une année durant les vacances scolaires.

Depuis ces trois dernières années, une grande diversité de partenariat a permis d'offrir au public des actions nouvelles hors cadre, telles par exemple des séances alliant l'astronomie à la danse, à la musique classique ou moderne, à la littérature classique ou BD, au théâtre ou même à l'improvisation, à la poésie, à l'art numérique. Le succès a toujours été au rendez-vous malgré le peu de communication réalisée sur ces événements (afin de limiter la frustration du public face au peu de places disponibles au Planétarium).

Les actions récurrentes mises en place depuis quatre ou cinq ans remportent toujours autant de succès. Les « *Sciences noctambules* » (soirée d'observation du ciel et de la faune) commencent à devenir nomades sur Nantes et la métropole (287 visiteurs en 2019, édition 2020 reportée en 2021). Le village astronomie accueille toujours autant de curieux et de partenaires sur la butte Ste Anne à l'occasion de la Fête de la Science (1 002 visiteurs en 2019, édition 2020 annulée).

Le développement du quartier Ste Anne avec le Jardin extraordinaire et la promenade des belvédères donne une visibilité accrue au Planétarium et renforce encore le flux de ses visiteurs alors même que tout nouveau développement de la fréquentation ou des projets de l'établissement n'est plus guère envisageable pour les raisons évoquées ci-dessus.

Les travaux de rénovation de la salle de spectacle sur 2020/2021 faciliteront l'accueil du public à sa réouverture (remplacement et ajout de 8 sièges permettant d'accueillir deux classes en simultané et potentiellement 10 000 personnes en plus par an, un sas d'accès pour des entrées/sorties possibles en cours de séance en cas de besoin, et une ventilation adaptée à l'activité). La réouverture devrait coïncider avec les 40 ans du planétarium en juin 2021.

L'année 2020, particulière liée au Covid et à la fermeture de l'établissement pour travaux, a été mise à profit pour développer une offre numérique et une offre hors les murs à destination de nos visiteurs : ateliers « bricolage en famille », vidéos d'apprentissage à l'observation, œuvre numérique pour le VAN, webinaires interactifs, animations dans les classes... C'est au total plus de 12 000 personnes qui ont profité de ce « planétarium virtuel » entre juin et décembre 2020 (4 422 personnes « accueillies », 5 842 visualisations de vidéos, 1 066 nouveaux abonnés sur Facebook...). En complément, 1 289 personnes ont été accueillies au planétarium en début d'année avant le 1^{er} confinement en mars.

Dimension métropolitaine

Le Planétarium de Nantes est le seul établissement de cette nature en région des Pays de la Loire et la provenance des visiteurs illustre bien son large rayonnement. Hors 2020, son public est actuellement constitué à 55 % de visiteurs métropolitains (30 % de nantais et 25 % d'habitants des autres communes de la métropole) et à 45 % des visiteurs qui viennent de plus loin (24 % du reste du département, 11 % du reste de la région Pays de la Loire, 9 % du reste de la France, et 1 % de l'étranger).

Le constat du fort impact territorial ressortant des chiffres de fréquentation globale (79 % du public est originaire de Loire-Atlantique) est encore plus marquant au niveau du public scolaire. Sur les 12 203 scolaires accueillis sur l'année scolaire 2018/2019, 41 % viennent de Nantes Métropole, 34 % du reste de la Loire-Atlantique et 25 % des autres départements. Au-delà des voyages de fin d'année, cette importante fréquentation scolaire hors métropole est avant tout liée à cette capacité d'accéder à cet outil pédagogique rare.

Dans le cadre des actions hors les murs, le Planétarium intervient en dehors des frontières administratives de la métropole (en 2019, 6 journées sur Nantes, 10 journées sur les autres communes de Nantes Métropole, et 16 journées sur le reste du département). Les sollicitations venant des autres départements sont à ce jour toujours déclinées, le planning à flux tendu des trois médiateurs scientifiques ne permet pas de répondre à toutes les demandes. Le parti pris décidé est de se limiter au département.

En 2020, les médiateurs se déplacent directement dans les écoles. À ce jour, ce « hors les murs » est réparti comme suit : 43 % sur Nantes, 42 % sur le reste de la métropole et 15 % sur le reste du département.

De nouvelles actions en mode projet/collaboration ont été enclenchées sur Nantes et la métropole. Alliant d'autres partenaires publics et des établissements scolaires, comme Inventuriers et ARISS (Amateur Radio on the International Space Station). Ils s'illustreront pour promouvoir la science chez les jeunes dès cette année.

Perspectives / enjeux

Depuis 2019, le Planétarium de Nantes est positionné en tant que référent régional à double titre. Il est tout d'abord labellisé École d'astronomie. Des partenariats avec l'Association française d'astronomie, l'ACCOORD, les Francas et la Société d'astronomie de Nantes sont actuellement en cours de finalisation pour offrir au public un parcours d'apprentissage dédié à l'astronomie quel que soit l'âge, enfant comme adulte amateur.

Ensuite, le Planétarium se distingue par le programme « *Vigie-Ciel* ». Il s'agit d'un projet national de science participative sur le sujet des météorites. Des premières formations de bénévoles ont commencé, et vont se poursuivre. Un déploiement dans les collèges, lycées et les associations d'astronomes amateurs sur le département est prévu, ainsi que la mise en place de relais sur le reste de la région.

Sur le plan national et international, le Planétarium continue à travailler avec le réseau des planétariums français et étrangers. En 2019, une coproduction avec le planétarium de Paris a permis de proposer aux nantais et aux parisiens une séance dédiée à l'anniversaire du premier pas sur la Lune. Sur 2020, le planétarium de Nantes s'est associé aux planétariums de Paris et Vaulx-en-Velin, à AADN de Lyon, à la Société des arts technologiques montréalaise et à Stéréolux à Nantes pour lancer un appel à projet commun international d'art numérique pour dômes. Deux collectifs d'artistes ont ainsi été suivis en résidences croisées, et leurs créations seront programmées au planétarium de Nantes sur le second semestre 2021.

L'enjeu pour l'année 2021 est la reprise d'activités sous le dôme du planétarium. La fin des travaux de rénovation de la salle et du remplacement de la ventilation est planifiée pour mi-juin afin de fêter les 40 ans du planétarium sur le week-end des 19 et 20 juin 2021. En effet, le planétarium a ouvert ses portes le 18 juin 1981, en étant le 3^{ème} de France. À cette occasion, le nouveau site internet du planétarium sera déployé.

2.5 - MUSEE JULES VERNE

Éléments de bilan

À l'issue de l'exposition « Héroïnes de la modernité » présentée en 2019, le parcours de visite du Musée Jules Verne a fait l'objet d'une refonte complète. En s'appuyant sur la diversité des collections, il est proposé au visiteur de découvrir l'homme et l'écrivain, de l'enfant rêveur et sa jeunesse nantaise, creuset de sa vocation littéraire, au romancier universellement reconnu, salué par Salvador Dali pour son « intellect jaillissant » ; d'explorer la fabrique et les principales thématiques de l'œuvre. En outre l'ouverture de la terrasse a permis de proposer un espace et dispositif supplémentaire de médiation à travers une lecture vernienne du panorama qui s'étend devant le Musée. Il sera complété en 2021 par le jardin en cours d'aménagement : pose d'une main courante permettant l'accès du public, création d'une palette végétale inspirée des références botaniques qui émaillent les romans de Jules Verne, panneaux d'interprétation.

L'année 2020 a été nécessairement fortement impactée par la situation sanitaire : la fréquentation a connu une baisse de 57 % (16 636 visiteurs au lieu de 38 938), et la plupart des accueils scolaires, partenariats et animations a dû être annulée. Notons toutefois le lancement, en lien avec l'Université de Nantes, de la transcription en ligne du manuscrit de *l'Etoile du Sud*, acquis en 2014. Parallèlement le travail sur les collections a été renforcé, en vue notamment de l'ouverture du futur espace muséal au sein du bâtiment CAP44 ; et le site web a été restructuré et enrichi de nouvelles propositions de médiation comme le Studio du Musée Jules Verne, invitation à s'approprier les œuvres à travers des ateliers de création.

Perspectives / enjeux

Parallèlement au fonctionnement de l'actuel Musée Jules Verne, il convient de programmer le futur équipement CAP44 : Programme Scientifique et Culturel et programme muséographique de l'espace Jules Verne, statut et fonctionnement du nouvel équipement dans ses différentes composantes, montage des dossiers de subvention et recherche de mécénat, stratégie de communication, concertations et partenariats...

2.6 - CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSEE D'HISTOIRE DE NANTES - MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE - CRYPTES DE LA CATHEDRALE

Nantes Métropole a confié la gestion de ces trois sites à la Société publique locale Voyage à Nantes via une délégation de service public conclue au 1er janvier 2014 pour une durée de 6 ans et dont il a été décidé en Conseil métropolitain du 28 juin 2019 la prolongation pour deux années supplémentaires portant ainsi l'échéance au 31 décembre 2021. L'année 2021 sera donc consacrée à la négociation et rédaction d'un nouveau contrat de cette délégation de service public. La définition d'un nouveau plan stratégique de l'institution sera réalisée.

Depuis 2014, ce sont en moyenne 1,7 million de visiteurs qui fréquentent chaque année les trois sites patrimoniaux. La forte attractivité touristique reste celle de la période estivale y compris pour les touristes étrangers (13 % d'étrangers en moyenne) même si les tendances actuelles montrent que les touristes sont également de plus en plus présents à Nantes lors des petites vacances scolaires et notamment à la Toussaint.

Ces trois sites patrimoniaux contribuent à apporter à tous les habitants de la métropole, et en particulier aux publics scolaires (chaque année plus de 40 000 scolaires sont accueillis sur ces différents sites), une offre culturelle riche et diversifiée ouverte à tous. Il est à noter qu'au Musée d'histoire un tiers des élèves sont issus de classes de la métropole.

L'année 2020 a été marqué par trois faits importants ayant affecté l'activité :

1. la gestion de la crise sanitaire de la COVID 19 se traduisant par deux longues périodes de fermeture (du 15 mars au 15 juin et du 30 octobre au 31 décembre, au total 5 mois), puis par la mise en œuvre de barrières sanitaires lors des ouvertures avec l'application de jauges de fréquentation réduisant le volume de visiteurs. La gestion de la crise sanitaire a provoqué également le déplacement de l'ouverture de l'exposition LU (du 04 avril au 1^{er} juillet), le report en 2021 d'« Expressions décoloniales #2 » et l'annulation de la majeure partie de la programmation culturelle, notamment par exemple les nuits bretonnes.
2. le report de l'exposition Gengis Khan en 2023 suite à l'intervention des autorités chinoises visant à en modifier le contenu. L'exposition a été déplacée en 2023 avec l'abandon du partenariat chinois malgré l'achèvement quasi complet du processus de fabrication de l'exposition (ouverture prévue le 17 octobre 2019).
3. l'incendie de la Cathédrale.

Le Château des ducs de Bretagne et son Musée d'histoire de Nantes

La fréquentation du Château (entrée libre dans la cour et visite des remparts) s'élève à **844 340 visiteurs** (1 203 405 visiteurs en 2019). Dans ces données sont comptabilisées les visiteurs du Musée d'histoire de Nantes, représentés à plus de 49 % d'habitants de Loire-Atlantique (dont la moitié environ de la métropole nantaise). Cette provenance constitue un véritable atout pour le musée qui rencontre un public fidèle qui aime à retourner pour suivre sa programmation et ses activités.

Le nombre de visiteurs intérieurs et pour la programmation est de :

Musée :

76 875 personnes (157 023 en 2019)
dont 66 933 en individuel et 9 942 en groupe

Expositions :

61 209 personnes (151 716 en 2019)
dont 58 688 en individuel et 2 521 en groupe

Soit 138 084 personnes pour les intérieurs répartis comme suit :

--> 125 621 personnes en visite individuelle (91% du visitorat, contre 83% en 2019)

--> 12 463 personnes en visite groupe et événementiel (dont 10 767 scolaires et centres de loisirs, soit 86%, proportion identique à 2019. Les scolaires seuls étaient 10 378)

Il convient d'ajouter :

Conférences et programmation culturelle : 19 985 personnes

Ateliers enfants et grands-parents : 845 personnes

Soit un nombre total de visiteurs de 158 914 pour l'année 2020. (379 433 pour 2019)

Après le succès de l'exposition internationale «Amazonie» fermée le 19 janvier 2020, le musée devait proposer cinq expositions qui continuent à traduire la politique des expositions temporaires initiée depuis 2016 : une exposition consacrée à une thématique nantaise : «LU, un siècle d'avant-garde, 1846-1957» qui a permis de faire entrer au musée de nouvelles offres culturelles et de nouveaux publics notamment métropolitains, l'exposition « Gengis Khan, naissance de l'empire mongol », exposition internationale coproduite avec le Musée de Mongolie Intérieure à Hohhot, la 2^{ème} saison « d'Expressions décoloniales » avec la venue d'un artiste majeur de la scène africaine Romuald Hazoumè, l'exposition sur «Le parfum de Nantes » avec le Voyage à Nantes et l'exposition « Intimités nomades, Mongolie » de Marc Alaux. À l'exception de LU et de Intimités nomades, ces projets ont été reportés en 2021 et 2023.

La programmation culturelle qui se développe en complémentarité avec les expositions permanentes et temporaires s'établit avec de nombreux partenariats culturels, scientifiques, artistiques aux échelles locales et métropolitaines, nationales et internationales. Malheureusement, beaucoup de manifestations ont été annulées. Les périodes de fermeture ont été favorables au développement d'une offre numérique pour le public, notamment autour de l'exposition LU. Cette dernière a été également propice à des collaborations territoriales métropolitaines.

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage continue à s'imposer comme un lieu attractif et fort. Il a accueilli **114 233** personnes (221 083 visiteurs en 2019).

Avec un site internet à développer, l'accueil récurrent d'événements ou de délégations internationales et surtout, le développement des offres scolaires (parcours sur la traite, du Château au Mémorial), le Mémorial de l'abolition de l'esclavage est un site unique dans le monde et qui participe au rayonnement de l'ensemble de la métropole. Son inscription dans le projet scientifique du musée d'histoire sera renforcée en 2021 avec les expositions prévues autour de la traite atlantique et de l'esclavage colonial qui seront les premières pierres d'une nouvelle stratégie définie dans le projet d'établissement du musée et visant à amplifier son positionnement et son importance.

Les cryptes de la Cathédrale

Les cryptes de la Cathédrale ont accueilli **536** personnes (36 229 visiteurs en 2019). Ce faible chiffre est à mettre en regard de la fermeture liée au Covid-19 dès mars et à l'incendie de la cathédrale le 18 juillet, alors que les cryptes devaient rouvrir début août.

Lieu touristique important, les cryptes font partie du parcours de visite de la Cathédrale et l'inscription pour les visites guidées se fait auprès de Nantes Tourisme. La gestion du site fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'État, propriétaire des cryptes, l'Évêché et Nantes Métropole qui délègue l'exploitation touristique du lieu au Voyage à Nantes.

2.7 - LE CHRONOGRAPHE

Éléments de bilan

Après une année 2019 qui a conforté la place du Chronographe dans le paysage culturel métropolitain et sa notoriété sur les plans scientifiques et culturels, 2020 permet difficilement de procéder à des comparaisons.

La fréquentation de l'année 2019 de 23 600 visiteurs a été ainsi divisée par 2 avec 10 461 visiteurs en 2020 ; il est cependant à noter que les fréquentations observées sur les mois d'ouverture (en février – mars et de juillet à octobre) restent très proches du niveau des années précédentes.

L'année 2019 était une année de forte activité en terme d'accueil des groupes et de propositions d'ateliers pendant les vacances scolaires (toujours complets) avec une nette montée en puissance du public scolaire.

Le public cible du Chronographe, familles et scolaires, était donc largement touché avec 8 724 scolaires et une représentation des moins de 18 ans pour 31 % du public individuel. L'année 2020 a fortement impacté cette activité avec une fermeture correspondant aux mois de plus forte fréquentation (de mars à juin), réduisant la fréquentation scolaire à 2 267 visiteurs.

La programmation culturelle s'est adaptée à la situation avec :

- l'exposition **Archéolabo**, ouverte le 15 février, qui a permis de valoriser la recherche archéologique et son actualité sur la métropole, en relayant en particulier le travail mené par la mission de recherche archéologique (fouilles d'Auvours, de Mellinet, du square Fleuriot de l'Angle et de la place Fournier).

- l'exposition **Néandertal**, ouverte en août 2020 et prolongée jusqu'à mars 2021 : un partenariat étroit avec le Muséum d'histoire Naturelle de Nantes a permis d'accueillir un des modules de l'exposition initialement présentée au Musée de l'Homme à Paris. L'exposition s'est accompagnée d'une programmation estivale d'ateliers et de démonstrations d'archéologie de plein air, permettant un accueil sécurisé des publics, en partenariat avec l'Inrap et le CPIE d'Ile et Vilaine

- le report au printemps 2021 de l'exposition **Le verre dans tous ses éclats** et du colloque qui l'accompagne, en partenariat avec l'Association Française d'archéologie du verre, de l'Inrap et de l'université de Nantes.

- une programmation événementielle maintenue, avec des adaptations, sur les périodes d'ouverture avec les Journées du patrimoine en septembre, la Fête de la science en octobre.

- une **forte activité sur les réseaux sociaux** et le site internet du Chronographe : une augmentation importante du nombre de publications en ligne sur Instagram, Tweeter et le blog du Chronographe permettant de développer le nombre d'abonnés, la mise en ligne des contenus pédagogiques à destination de tous les publics et en particulier des enseignants, et la diffusion des résultats de la

recherche archéologique, qui doit se poursuivre en 2021 avec le projet, soutenu dans le cadre d'un appel à projet du ministère de la culture, de carte archéologique interactive en ligne.

Dimension métropolitaine

Le public individuel était en 2020 avant tout un public habitant les Pays-de-la-Loire (79,5 %). Les visiteurs issus de la métropole représentent 65 % du public global. Au sein de la métropole, on peut noter la prédominance des publics nantais (37,1%) et rezéens (29,3%).

Le Chronographe a proposé cinq parcours d'éducation artistique et culturelle aux écoles nantaises et rezéennes pour l'année scolaire 2020-2021 (trois sur 2019-2020). Plus globalement, 36 classes d'écoles maternelles et primaires de la métropole ont été accueillies au Chronographe en 2020 (148 en 2019, en forte progression sur les années précédentes), soit plus de 850 élèves métropolitains.

La création d'une **offre hors-les-murs**, initiée pour le second confinement, a permis de maintenir un lien avec les classes engagées dans des projets d'Éducation artistique et culturelle, avec **500 élèves participants, sur 5 communes de l'agglomération** soit plus de **la moitié des classes métropolitaines sensibilisées cette année**.

L'ancrage local s'est confirmé avec l'implication du Chronographe dans les dispositifs de soutien au spectacle vivant, en partenariat avec la ville de Rezé et l'association Ouvrir l'Horizon.

2020 a vu la participation affirmée du Chronographe au réseau de culture scientifique, technique et industrielle avec le partenariat développé avec le Muséum autour de l'exposition Néandertal et l'inscription dans la Fête de la science.

Perspectives / enjeux

La feuille de route 2021 prévoit la coopération avec les élus de la ville de Rezé pour poursuivre l'animation territoriale du Chronographe avec l'arrivée à échéance en juin 2021 de la convention transitoire de gestion établie au moment du transfert de l'équipement. Les enjeux seront de poursuivre les aménagements du site et de l'équipement validés dans le cadre de la PPI en intégrant les résultats des études menées pour ce projet en 2019 et 2020, de poursuivre les objectifs d'ancrage territorial par une programmation et une meilleure insertion dans le projet urbain et de s'inscrire dans le contexte plus large d'une gouvernance archéologique à l'échelle métropolitaine.

2021 sera aussi l'année de la refonte du projet scientifique et culturel de l'établissement. Il intégrera les marqueurs du nouveau mandat et le renouvellement ou le développement de nouveaux partenariats (Université de Nantes, Musée Dobrée, Inrap).

3 – LES COMPETENCES METROPOLITAINES

3.1 - L'ARCHEOLOGIE

Agréé en 2015 par les ministères de la Culture et de la Recherche, le service de recherche archéologique de Nantes Métropole a bénéficié en 2019 d'une nouvelle habilitation lui permettant de réaliser des opérations de diagnostic sur tout le territoire de la métropole nantaise ainsi que des fouilles préventives sur les sites des périodes moderne, médiévale, antique, et désormais des âges des Métaux (Bronze et Fer, soit de -2200 ans à -50 ans av. notre ère.). Le spectre d'intervention chronologique s'applique ainsi aujourd'hui à la période des quatre derniers millénaires de l'occupation humaine.

Les activités du service se répartissent principalement entre conseil et expertise auprès des maîtrises d'ouvrage en charge des aménagements du territoire métropolitain et la réalisation des opérations prescrites par l'État dans le cadre de ces projets d'aménagement, qu'ils soient publics ou privés.

La mission première reste la production de contenus scientifiques nouveaux sur l'histoire du territoire métropolitain. La qualité scientifique des productions fait l'objet d'une évaluation permanente par l'État et conditionne le renouvellement de l'habilitation et des autorisations de fouille délivrées pour chacune des opérations.

Les principales interventions menées en 2020 concernent des diagnostics réalisés sur les communes de Bouaye, Bouguenais, La Chapelle-sur-Erdre, Nantes, Mauves-sur-Loire, Rezé et Saint-Herblain. On note que les prescriptions de l'État en matière d'archéologie s'appliquent à de nouveaux territoires de l'agglomération où la densité des aménagements continue de progresser, même si les surfaces montrent une nette tendance à la réduction. Les opérations menées dans ces différentes communes, où parfois la carte archéologique était vierge de tout vestige archéologique, contribuent à mieux documenter

l'historique de l'occupation du sol de ces territoires, de statut rural il y a encore quelques années, et désormais pour la plupart en voie d'urbanisation.

L'autre fait marquant de cette année 2020, et ce, malgré les contraintes techniques et sociales générées par la situation sanitaire, reste la réalisation de la première opération de fouille menée par le service sur un site de la période gauloise à Nantes. Le gisement de la Louëtrie, à Doulon, identifié par un diagnostic effectué sur la Zac Doulon-Gohards en 2019, correspond à un établissement agricole du second âge du Fer (IVe – Ier s. av. notre ère) qui semble avoir été abandonné au tout début de l'occupation romaine (Ier s. de notre ère). La fouille, réalisée d'août à novembre 2020 par une équipe de six archéologues spécialistes de la Protohistoire, a permis de caractériser une vaste propriété composée d'un fossé périphérique, auquel était associé un talus (disparu) et déterminant un enclos quadrangulaire de près d'un hectare. À l'intérieur de cet espace étaient conservés les restes de plusieurs maisons construites en matériaux organiques (bois et terre) dont les vestiges matériels recueillis attestent d'activités domestiques et sans doute aussi artisanales. Les données de terrain font désormais l'objet d'une analyse minutieuse et donneront lieu à la production d'un rapport scientifique en 2021. Ces découvertes inédites vont permettre de renouveler en profondeur nos connaissances de l'organisation sociale et des modes de vie de la population gauloise qui occupait le site de Nantes avant la conquête romaine, les *Namnetes*.

En terme opérationnel, l'année 2021 sera rythmée par plus d'une dizaine d'opérations préventives associées à de grands aménagements, qu'il s'agisse de Zac, à Nantes, Rezé, Sainte-Luce-sur-Loire, ou de projets de centre-ville, comme à Nantes. La fouille d'un second site gaulois, proche de celui de la Louëtrie, pourrait également être engagée au cours de l'année sur le secteur de Doulon.

En matière de recherche scientifique, plusieurs projets vont être initiés dès cette année, comme la publication du site de la nécropole antique d'Auvours, fouillée en 2014, ou encore le lancement de la fouille programmée du Couvent des Cordeliers, projet qui devrait s'étaler sur au moins trois années. Sur Rezé, l'engagement d'un vaste programme de récolement de l'ensemble des données archéologiques recueillies en plus de deux siècles de fouilles, constituera une base de données unique, de nature à mieux comprendre le développement de ce site majeur du pays nantais. Enfin, un projet collectif de recherche doit voir le jour pour étudier à la fois la genèse et le développement des premiers territoires ruraux sur l'ensemble du territoire métropolitain et sur le temps long, en prenant comme point de départ la zone d'interfluve entre Loire et Erdre et plus particulièrement la commune de Mauves-sur-Loire.

3.2. LA GESTION DOCUMENTAIRE ET LES ARCHIVES

Les Archives de Nantes sont chargées de la collecte, de la conservation, du classement, de la communication et de la valorisation des archives publiques (Ville de Nantes, Nantes Métropole et délégataires) et d'archives privées en acquisitions ou en dons. Dans le contexte de l'augmentation de la production numérique, de la dématérialisation des procédures administratives et face à la difficulté pour les collectivités de gérer et conserver une information mixte papier et numérique, l'animation de la fonction gestion documentaire et archives est désormais portée par le service commun Archives de Nantes dans le cadre du Schéma de mutualisation métropolitain.

Depuis 2020, le service commun intervient auprès des 24 communes adhérentes à 2 niveaux d'intervention telles que prévues dans la convention.

Pour le niveau 1 (animation de la fonction gestion documentaire et archives: 24 communes), le travail a porté à la fois sur des interventions auprès des services des communes et des audits sur la situation des archives et de la production documentaire afin de proposer des actions telles que la structuration d'arborescences réseaux et des ateliers de gestion documentaire.

Pour le niveau 2 (c'est à dire les actions de niveau 1 et un suivi des procédures d'archivage: 7 communes), deux interventions de l'archiviste ont pu être réalisées dans chacune des communes ayant choisi ce niveau d'accompagnement. Lors de ces missions, de nombreux services ont été rencontrés afin de prioriser les interventions : formation et mise en place des procédures d'archivage papier, préparation et suivi des versements et éliminations, formation à la gestion documentaire, audit et préconisations d'aménagement des locaux de conservation, récolement réglementaire et obligatoire post élections municipales, etc.

Parallèlement à l'accompagnement individuel de chaque commune, le groupe de travail «Cartographie des applications métiers et des données», lancé en 2019 auquel participent les informaticiens, référents archives et archivistes de toutes les communes a abouti à la rédaction des livrables (grille d'audit...) permettant aux communes de réaliser la cartographie de leur système d'information, nécessaire pour

dimensionner le futur système d'archivage électronique mutualisé. En 2020, afin d'anticiper les obligations de dématérialisation imposées par l'État, 2 nouveaux groupes de travail sur la dématérialisation des ADS (autorisations droit du sol) et des marchés publics ont été initiés. Pour soutenir la démarche, deux espaces collaboratifs ont été créés et ouverts en extranet aux communes. Enfin le projet de système d'archivage électronique, mutualisé, prévu à être ouvert aux communes en 2022-23, arrive dans sa phase d'étude et de programmation.

3.3 - L'OPÉRA ET L'ART LYRIQUE – ANGERS NANTES OPÉRA (ANO)

Le Syndicat mixte Angers Nantes Opéra est un acteur structurant de l'agglomération et de la Région, vecteur de rayonnement culturel et d'attractivité de la métropole nantaise et acteur d'une politique dynamique en matière d'art lyrique, basée sur l'exigence artistique et résolument tournée vers tous les publics.

Éléments 2020 :

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid 19 a fortement impacté le secteur culturel. Le théâtre Graslin a été fermé au public suite aux différentes mesures prises par le gouvernement et un grand nombre d'activités ont dû être annulées et/ou reportées plus tard dans la saison ou sur les saisons à venir. Angers Nantes Opéra a accompagné l'ensemble de ses salariés, équipe artistique et équipe technique dans cette période. Il s'est donc mobilisé en mettant en place des actions de solidarité et de soutien à l'emploi artistique et technique. Il a continué de proposer des contenus et actions (captation de la Fête de la musique, websérie "Iphigénie à l'Opéra, tuto «ça va mieux en le chantant», maintien d'actions culturelles) et à accueillir des projets professionnels et des répétitions (Orchestre des Pays de la Loire, Opéra on the rocks, ...).

Dimension métropolitaine

Angers Nantes Opéra contribue au rayonnement de l'art lyrique sur un large territoire à travers ses représentations ou ses projets d'actions culturelles en particulier d'éducation artistique. Il touche un public venant de l'ensemble des communes de la métropole (1/3 environ) et plus largement régional.

Perspectives / enjeux

L'association «Opéra en Grand Ouest» créée conjointement par Nantes Métropole et les Villes d'Angers et de Rennes pour mettre en partage la programmation lyrique entre les deux maisons d'opéra continue sa collaboration via la mise en œuvre de productions lyriques communes.

L'ANO maintiendra par ailleurs son ouverture à d'autres disciplines, notamment à la danse à travers sa participation au festival "*Trajectoires*" mais également au cinéma.

Cette ouverture se poursuivra également en direction de tous les publics par la consolidation d'actions engagées la saison dernière et visant à accueillir tous les publics, plus particulièrement les familles et les scolaires à l'occasion notamment de concerts participatifs «*Ça va mieux en le chantant*».

4 – LES EVENEMENTS CULTURELS PARTICIPANT AU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

4.1 - LA FOLLE JOURNÉE

La Folle Journée est un événement organisé à Nantes et, depuis son édition 2016, sur le territoire de la Métropole, par la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEM) La Folle Journée, en collaboration étroite avec le CREA, Centre de Réalisations et d'Études Artistiques qui en assure la direction artistique et avec la Cité des Congrès qui assure la logistique de la manifestation.

Éléments de bilan

L'édition 2020, « *Beethoven* » en hommage au 250ème anniversaire de sa naissance, fut de nouveau un succès sur le plan artistique avec une ouverture de la programmation à des propositions originales permettant le croisement des styles musicaux. Au niveau de la fréquentation, le public demeure très fidèle à cet événement et le taux de remplissage des concerts est de 97%. Si la Folle journée est l'un des rendez-vous annuels français les plus fréquentés, elle le doit tant à sa programmation qu'à son inclusivité. En effet, grâce au Fonds de dotation pour le développement culturel, de nombreux projets sont développés pour notamment favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, s'engager dans la musique et la citoyenneté,...

En 2020, afin de renforcer l'accueil et l'accessibilité de nouvelles mesures ont été mises en œuvre: la création d'un espace d'accueil pour toutes et tous, un renforcement de l'accompagnement dans les salles des personnes à mobilité réduite.

Quelques chiffres concernant l'édition 2020 « Beethoven » :

- 5 jours de concerts.
- 150 000 spectateurs dont 10 000 scolaires.
- 97 % de taux de remplissage : 140 050 billets délivrés sur les 144 195 billets à vendre.
- 271 concerts payants et 22 conférences.
- 10 concerts dans 10 communes de la Métropole.
- 1 800 artistes amateurs, professionnels, locaux ou à renommée internationale.
- 11 concerts proposés au tarif découverte à 10 €.
- le prix moyen de la place est de 15,14 € TTC.
- le panier moyen est de 100,20 € TTC (soit 7,16 billets soit une réduction de 4,82€ depuis 2019).

Dimension métropolitaine

Depuis 2016, la Folle Journée se déploie sur l'ensemble du territoire métropolitain. Lors de cette édition, ce sont onze communes qui ont pu accueillir simultanément un concert d'ouverture.

Par l'importance de sa notoriété, tant en France qu'à l'étranger, comme par son impact médiatique, la Folle Journée s'impose comme un temps fort de la vie musicale qui contribue au rayonnement de la métropole nantaise.

Perspectives / enjeux

Le festival poursuit ses objectifs d'ouverture artistique, d'actions de médiation avec l'ensemble des acteurs du territoire et de développement d'une stratégie de cogestion de la marque à l'international, en cohérence avec les coopérations internationales de Nantes Métropole.

En 2021, la 27^{ème} édition de la Folle journée sera une édition inédite et particulière, présentée dans un nouveau format, adapté au contexte sanitaire.

4.2 - BIENNALES INTERNATIONALES DU SPECTACLE VIVANT (BIS)

Seul événement dédié au spectacle vivant d'envergure nationale, voire internationale, les Biennales Internationales du Spectacle (BIS) constituent un rendez-vous majeur et fédérateur pour les professionnels du secteur.

Des débats aux ateliers-projets et grand banquet culturel, en passant par l'espace exposants et les spectacles, les BIS, dotées d'un programme riche et diversifié, représentent aujourd'hui un temps de réflexion et d'échange ainsi qu'une source d'information et de contacts de premier plan au service des professionnels du spectacle vivant et des politiques culturelles de tous pays. Cette vitrine du spectacle vivant, unique en France, est gratuite pour les participants, qui sont à la fois des décideurs et des professionnels du monde culturel (artistes, théâtres, institutions publiques, agents artistiques, producteurs, collectivités territoriales, etc.).

Éléments de bilan

Étant un événement biennal, la dernière édition des BIS a été organisée les 22 et 23 janvier 2020 et s'est achevée sur un franc succès, enregistrant un nouveau record de fréquentation: + 8 % par rapport à 2018. La 9^e édition a accueilli 449 exposants (+ 25 % par rapport à l'édition précédente), plus de 120 débats, forums et ateliers, 264 producteurs et tourneurs, 3007 artistes et spectacles représentés à la « Place des Tournées » avec 48 pays participants.

La dimension attractive de l'événement est ainsi conséquente.

La dernière édition s'est distinguée par le 10^e anniversaire de l'Espace développement durable, le lancement aux BIS des 30 ans de l'Observatoire des Politiques Culturelles, un cycle de rencontres pour faciliter l'accessibilité culturelle en faveur du public sourd et un focus sur l'Europe de la culture.

Dimension métropolitaine

Les BIS contribuent au dynamisme local en permettant aux acteurs et opérateurs culturels du paysage nantais de bénéficier en premier lieu des échanges et des contacts et en valorisant les équipements, les dispositifs et projets culturels du tissu local. En ce sens, les BIS contribuent à conforter le développement culturel porté par les collectivités locales et en particulier de la métropole nantaise.

En outre, 30 lieux de la métropole nantaise avaient programmé un spectacle le mercredi 21 janvier soir, attirant jusqu'à 600 professionnels (Festival BISE).

Enfin, les BIS ont un impact économique régional estimé en 2016 à 6,83 millions d'euros.

Perspectives / enjeux

La prochaine et dixième édition de cette biennale aura lieu les 19 et 20 janvier 2022 à la Cité des Congrès de Nantes.

Les différents enjeux auxquels les BIS devront se confronter pour garantir leur leadership dans les prochaines années sont d'assurer la pérennité et la consolidation des BIS à Nantes et plus largement dans le paysage culturel national et international, développer la croissance de la fréquentation, en particulier européenne et internationale, renforcer l'offre de spectacles en soirée, maintenir un haut niveau de qualité d'organisation et d'offre de débats pour rester attractives et ce, dans une maîtrise des équilibres financiers.

4.3 - PROJET «TRANSFERT» PORTE PAR PICK UP PRODUCTION

Premier projet d'ampleur dédié à l'urbanisme culturel transitoire sur la métropole Nantaise, Transfert, zone d'art et de culture sur un site de 15 hectares en friche (intégrés aux 200 hectares de la future Zac Pirmil-Les-Isles), se définit tant par ses modes de fabrication et de développement que par ses propositions artistiques. En ce sens, il propose une façon alternative de penser et de faire de la culture à Nantes, expérimentale et partagée, tout en portant une réflexion collective sur la fabrication de la ville de demain.

Éléments de bilan

L'enjeu de proposer un espace de culture et de vie inclusif et accessible à tous, un lieu d'expérimentations et d'innovations partagées et à fort rayonnement peut être considéré aujourd'hui comme acquis (292 580 visiteurs totalisés notamment sur les deux premières éditions).

L'édition 2020 de Transfert, tout d'abord annulée en raison du contexte sanitaire, puis recréé en un mois dans un format adapté (jauge réduite, jours et horaires d'ouverture, programmation) témoigne tant de la capacité d'invention de Pick Up Production que de sa singularité dans le paysage nantais.

Face à un contexte lourd de contraintes sanitaires, Pick Up productions fidèle à ses valeurs, a en effet souhaité maintenir une proposition estivale, en soutien aux artistes et acteurs culturels locaux, mais également au bénéfice des habitants-es et participer ainsi pleinement à l'effort collectif de relance d'un « été culturel ».

Si la crise sanitaire a lourdement impacté l'activité (-40%), elle a également permis le renforcement des activités du laboratoire, du processus de recherche - action artistique et la création d'un volet d'accueil de compagnies en résidence (113 jours de résidence, 17 artistes / compagnies concernés).

Cette nouvelle saison a également permis le renforcement de son ancrage local, la poursuite de la mise en mouvement d'un écosystème d'acteurs (123 acteurs) ou encore le développement de la relation à l'aménageur (création des jardins test), autant de facteurs qui participent d'une infusion locale du projet au profit de tous (habitant-e-s, scientifiques, urbanistes, artistes, etc.).

Dans ce contexte très particulier, 75 compagnies ou collectifs ont pu être associés au projet en diffusion ainsi que 17 en résidence, dont 86 % issus du territoire et de nombreuses structures, en particulier Rezéennes, ont pu être accueillies en dehors des heures d'ouverture pour des activités spécifiques.

Dimension métropolitaine

Le projet TRANSFERT contribue par la singularité et la diversité des actions qui y sont proposées, au dynamisme et au rayonnement culturel métropolitain. Projet innovant, inédit à cette échelle en France, il

permet d'entretenir la créativité qui fait aujourd'hui de la métropole un territoire repéré et une destination si singulière.

Perspectives / enjeux

En trois années, TRANSFERT s'est inscrit dans le paysage culturel métropolitain, au carrefour d'enjeux sociétaux que sont l'animation culturelle, la création artistique et la recherche urbanistique. Après deux éditions consacrées à la construction et à la structuration, l'année 2020 a été celle - malgré le contexte - de l'invitation, de l'ouverture encore plus large à une gouvernance partagée au profit de tous, acteurs et habitant-e-s de la métropole.

L'année 2021 verra une amplification des actions suivantes :

- l'expérimentation dans la « recherche action » incarnée par le Laboratoire dont la fonction est de tester, de documenter et de mettre en critique la fabrique de la ville ;
- l'approfondissement du lien avec les usagers, artistes, professionnels et habitants, dans une relation de proximité et de co-construction ;
- la mise en vie du site en posant Transfert comme un lieu de résidence et d'accueil à l'année, tout en maintenant la programmation d'une saison estivale ;
- l'aménagement du site par la scénographie et la création d'objets communs entre Transfert et le futur quartier, la collaboration avec l'aménageur pour participer à la transition urbaine, soutenir l'urbanisme circulaire et penser la ville autrement.

4.4 - ENGAGEMENT DU PROJET ARTISTIQUE GRAND BELLEVUE PAR ROYAL DE LUXE

Éléments de bilan

Sur la proposition de Royal de Luxe, un projet artistique de territoire ambitieux et pluriannuel s'est engagé en janvier 2019 sur le quartier du Grand Bellevue dans le cadre d'un partenariat entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et la Ville de Saint-Herblain.

Ce projet artistique vise à conduire un travail artistique et culturel de fond qui s'insère et interagit avec le plan de renouvellement urbain.

Ce projet s'est poursuivi en 2020, malgré les contraintes fortes liées à la crise sanitaire. Deux situations ont été ainsi réalisées « la Fiat tableau noir » dans des écoles de Nantes et Saint-Herblain et « Cinématographe ». Une troisième intitulée « le retour de Monsieur Bourgogne » prévue initialement en novembre a dû être reportée en 2021.

Dimension métropolitaine

Le projet porté par Royal de Luxe s'inscrit complètement dans la politique publique de Nantes Métropole qui vise, d'une part, à soutenir les événements qui font rayonner l'agglomération dans différents champs dont le rayonnement culturel, d'autre part, à conforter une métropole innovante, créative et attractive et à mettre en œuvre un projet pensé, partagé pour les habitants du territoire dans le cadre des grands projets urbains.

À cheval sur les communes de Saint-Herblain et de Nantes, qui pilotent ensemble ce projet, il est ancré dans le quartier du Grand Bellevue et contribue à développer chez ses habitants, qu'ils soient herblinois ou nantais, un sentiment commun d'appartenance et de fierté.

Perspectives / enjeux

La convention d'objectifs multipartite relative au projet Grand Bellevue signée en 2019 par Nantes Métropole et les Villes de Nantes et Saint-Herblain, s'achève en 2020. En accord avec l'ensemble des partenaires et compte tenu de la situation sanitaire, elle sera prolongée d'un an en 2021.

5 – LES CHANTIERS DE COOPÉRATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

Enseignement artistique (écoles de musique) :

Le groupe de travail métropolitain des écoles de musiques municipales ou associatives de toutes les villes de la métropole s'appuie sur la participation régulière de 16 écoles de musique.

Il centre son activité autour de deux enjeux :

- Accompagner l'évolution des projets d'établissement, des pratiques pédagogiques par rapport à l'évolution culturelle et éducative, les besoins des collectivités et les attentes des habitants,
- Favoriser l'émergence d'une culture commune à tous les personnels des écoles de musique du réseau métropolitain.

Au cours de l'année 2020, les réunions trimestrielles entre les différents acteurs n'ont pu se poursuivre avec la même régularité du fait du confinement et des urgences de réorganisation auxquelles chaque école a été confrontée depuis mars 2020.

Par contre, des informations ont été partagées régulièrement entre tous pour faire face à cette crise, et des concertations spécifiques se sont intensifiées notamment entre les écoles associatives.

Globalement, plusieurs points positifs sont à mettre à l'actif du groupe métropolitain :

- La possibilité d'avoir une vision croisée entre directeurs et directrices de la culture et directeurs et directrices des établissements
- La mise en réseau et la découverte mutuelle des réalités de chaque structure, déconstruisant parfois certaines représentations
- Le partage d'expériences (sujets fréquents du quotidien : conseils, prêts d'instruments, etc.)
- Un réseau de personnes qui peuvent aisément s'interpeller sur des questions professionnelles.

Pour aller plus loin dans une ambition métropolitaine de l'enseignement artistique, l'ensemble des directeurs des écoles de musique de la métropole, publiques ou associatives, est aujourd'hui en attente d'une commande politique plus précise et incitatrice de la part de l'assemblée des maires.

Lecture publique :

Les travaux du groupe technique constitué en 2016 pour favoriser les coopérations de proximité entre les communes de Nantes Métropole en matière de lecture publique et identifier les pistes à approfondir et à développer, ont permis tel que délibéré en Conseil métropolitain du 8 février 2019 de mener à bien une étude, réalisée avec l'appui d'un cabinet d'ingénierie culturelle, visant à examiner l'opportunité d'élaborer un schéma de développement de la lecture publique sur le territoire métropolitain afin de favoriser les complémentarités entre les équipements, optimiser et développer l'offre en matière de lecture publique.

L'étude rendue en décembre 2019 comporte un diagnostic, des éléments de parangonnage et la formulation de propositions de plan d'action, qui constitueront des bases utiles à la poursuite et l'approfondissement de la démarche, sur la base d'une démarche de coopération progressive soutenue par une action volontariste de Nantes Métropole.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, bonjour à toutes et bonjour à tous. Cette délibération concerne les bilans et perspectives à la fois des compétences des équipements culturels métropolitains, et aussi un point sur les chantiers de coopération que nous menons au niveau intercommunal.

Je crois tout d'abord que cette délibération démontre bien toute l'importance que Nantes Métropole accorde à la culture dans son projet politique. J'ai entendu l'opposition, il y a quelques instants dans le débat sur nos orientations budgétaires, dire qu'il faudrait faire des coupes budgétaires sur la culture. Je crois que c'est particulièrement dangereux, dans le moment dans lequel nous sommes, parce que je crois que la culture manque aujourd'hui pour la cohésion sociale, pour le vivre ensemble, pour la créativité de notre territoire.

Vous le savez aussi : de nombreux emplois sont en danger dans le contexte que nous vivons, et par exemple lorsque nous soutenons l'opération Transfert, nous permettons à 90 artistes ou compagnies d'être en résidence, de diffuser, et donc nous soutenons aussi les emplois culturels.

Et puis je veux aussi insister sur le rôle de la culture dans la dynamique économique de notre territoire. Vous le savez très bien : il y a un autre secteur qui souffre particulièrement de cette crise que nous vivons : les cafés, les hôtels, les restaurants. On a pu voir au cours de l'été 2020 avec l'édition estivale du Voyage À Nantes comment le fait que nous ayons une grande activité culturelle peut soutenir ce secteur-là.

Je veux aussi saluer toutes les équipes des équipements culturels, toutes les équipes des services de Nantes Métropole qui travaillent sur les différents dossiers, parce que je les sais évidem

ment très touchées par le manque d'activité, le manque de contact avec le public, et je veux aussi saluer toute la capacité qu'ils ont eue à s'adapter depuis maintenant un an, au cours des différentes périodes que nous avons vécues et qui ont été particulièrement compliquées.

Je rappelle qu'évidemment, nous avons fait en sorte, pendant les périodes de confinement, d'avoir une continuité, une qualité de l'offre culturelle par le numérique. Je veux aussi dire que nous avons agi lorsque les équipements pouvaient être réouverts pour protéger les usagers et les visiteurs par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire harmonisé, et aussi nous avons été attentifs pour protéger les agents par l'application du protocole interne à la collectivité.

Et puis, lorsqu'il y a eu une refermeture en décembre, là aussi cette volonté de générer une offre de propositions sur les sites scolaires et puis également la volonté d'anticiper l'adaptation de la programmation et des activités sur 2021.

Alors, pour ne pas être trop long, quelques mots quand même sur l'ensemble des équipements métropolitains. Tout d'abord le Zénith évidemment qui est maintenant fermé depuis près d'un an – seules 23 séances de spectacles ont été maintenues, avec forcément pour conséquence un déficit d'exploitation sur l'année 2020 particulièrement importante. Et je vous rappelle que nous avons délibéré au Conseil métropolitain du 11 décembre dernier, à la fois pour prolonger le contrat de Délégation de Service Public d'une année, et puis également pour instaurer de manière provisoire un nouveau mode de calcul de la redevance. Évidemment, nous espérons que cet équipement puisse rouvrir et reprendre une activité normale.

Concernant le Musée d'art, l'exposition "Charlie Chaplin, dans l'œil des avant-gardes" a été un très grand succès puisque c'est l'exposition la plus fréquentée de l'histoire du musée d'art avec 147 000 spectateurs. L'exposition "Archipel" de Jean-Jacques Lebel a connu aussi un beau succès.

Les partenariats avec le Cinématographe, la Maison de la poésie, le festival Trajectoires ou encore le festival Petits et grands ont été évidemment confortés, et puis pour 2021, il y a la volonté d'avoir une démarche dialoguée sur quel musée du XXI^e siècle pour les jeunes générations.

Concernant le Muséum d'histoire naturelle, il est au cœur de nombreux partenariats, là aussi avec une belle fréquentation dans un temps limité puisqu'il n'a été ouvert que 134 jours, mais ce sont près de 60 000 visiteurs qui ont pu visiter le Muséum. Et puis la poursuite et le développement de nombreuses collaborations pour proposer une diversité d'événements, avec parfois des formats adaptés.

Et puis en 2021, une étude de programmation sur la restructuration de l'équipement; également ce sera le moment d'actualiser le projet scientifique du Muséum d'histoire naturelle.

Concernant le Planétarium, il a été fermé pour travaux de rénovation mais il y a eu toute une démarche sur le Planétarium virtuel, également pour adapter le développement d'une offre hors les murs dans les écoles métropolitaines et départementales en vue de promouvoir la science chez les jeunes, également un rôle de référent régional pour l'opération nationale Vigie-ciel de science participative sur les météorites, et puis en juin 2021 le Planétarium aura 40 ans, avec également un nouveau site Internet.

Concernant le musée Jules-Verne, l'année 2020 a été consacrée à un renforcement du travail sur les collections. En 2021 nous aurons l'aménagement du jardin et puis le travail sur le programme scientifique et culturel du futur espace Jules-Verne.

S'agissant du Musée d'histoire de Nantes, on a pu organiser des expositions, l'une avec un marqueur fort de la culture à Nantes avec "Lu, un siècle d'avant-garde", et puis l'autre "Intimités nantaises".

Quelques mots également sur le Mémorial de l'abolition de l'esclavage et les cryptes de la cathédrale, deux lieux touristiques importants. Je tenais à préciser que nous allons continuer d'inscrire le Mémorial dans le projet scientifique du Musée d'histoire puisque nous allons renforcer en 2021 les expos qui sont prévues autour de la traite de l'esclavage et de l'esclavage colonial. Et puis, vous le savez, la fréquentation de la cathédrale a été particulièrement réduite cette année, à la fois au regard de la situation sanitaire mais aussi suite à l'incendie du mois de juillet dernier.

Dernier équipement dont je voulais parler: le Chronographe, puisque c'est un projet qui poursuit son développement avec notamment pour l'année 2021 la refonte du projet scientifique et culturel de l'équipement, et là aussi je tiens à souligner la démarche Hors les murs qui a été mis en place pendant la fermeture de l'équipement.

Sur les compétences de Nantes Métropole, nous avons maintenant l'archéologie: en 2019 nous avons étendu l'habilitation qui a permis de réaliser des opérations de diagnostic de fouilles sur une large période historique, et puis c'est aussi l'accélération du nombre d'opérations réalisées, entre huit et dix chaque année.

Sur la gestion documentaire et les archives, services communs dorénavant, des interventions en gestion documentaire et archives ont été réalisées auprès des 24 communes adhérentes et aujourd'hui nous couvrons 100 % des communes de la métropole. Je tiens à dire que ces deux compétences le sont depuis 2014, suite au pacte métropolitain de cette date-là, avec une adhésion volontaire des Communes.

Et puis un mot sur l'opéra et l'art lyrique avec Angers Nantes Opéra, avec la mise en œuvre d'actions de solidarité et de soutien à l'emploi artistique et technique, notamment avec l'accueil de différentes créations, et puis différentes initiatives là aussi pendant la crise sanitaire.

Sur les différents événements, la Folle journée : nous avons eu l'édition 2020 Beethoven, avec un taux de remplissage particulièrement important puisque c'était près de 97%, et avec également la poursuite de la démarche de renouvellement des publics et d'ouverture aux jeunes. Vous le savez, l'édition 2021 est reportée à avril, dans un format adapté au contexte sanitaire.

Nous avons pu organiser en début 2020 les neuvièmes éditions des Biennales internationales du spectacle vivant, là aussi avec un franc succès.

Et puis je l'évoquais en introduction : nous avons poursuivi le projet Transfert qui est porté par Pick Up production, avec là aussi un format adapté à la situation que nous vivons et puis avec ce travail sur la fabrique de la ville, sur l'approfondissement du lieu avec les usagers, les artistes, les professionnels et les habitants qui se poursuit, et puis évidemment la préparation au passage de la mise en œuvre du projet urbain.

Voilà, Madame la Présidente, pour la présentation de cette délibération.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard a demandé la parole. »

M. Richard : « Merci Madame la Présidente. Nous savons que l'impact de la crise sanitaire sur le monde culturel est sans précédent. L'opéra de Nantes, comme les autres, a particulièrement souffert, et la fermeture du théâtre Graslin a marqué la vie du quartier comme toute la vie culturelle nantaise.

L'opéra, c'est l'art absolu et c'est la modernité parfaite, puisque nous jouons Carmen aujourd'hui comme à ses débuts à la fin du XIX^e. C'est un art qui traverse les siècles. Depuis toujours, il est la traduction de l'excellence musicale et théâtrale de ses artistes.

La France est un pays d'opéra. Comme l'Autriche et l'Italie, elle produit même les meilleurs artistes du monde. Et ces artistes, pour les solistes à Nantes, nous ne les avons pas payés pendant la période COVID. Il y a eu des engagements, de la présomption salariale, des contrats, mais pas de salaire en face, en raison des annulations. Juste 20%, après d'âpres négociations.

Nous avons pourtant, sur la part régionale et la part métropolitaine, continué à financer l'opéra de Nantes, et on sait que le fonctionnement d'un opéra en France se finance à 10% sur ses sièges et à 90% sur ses subventions publiques.

Aussi je vous demande, Madame la Présidente, que nous puissions manifester notre soutien au monde culturel, en nous assurant de remplir nos obligations dont la première est d'honorer les engagements des sociétés que nous suivons ou des syndicats ou des associations.

Je sais que la situation a été corrigée par notre excellent directeur sur les dernières dates, depuis notamment sur le dernier trimestre 2020. Mais le premier confinement a laissé des traces chez les solistes non rémunérés.

Nous posons une question : avons-nous les moyens de vérifier que les associations, les syndicats ou les sociétés subventionnées ont bien exercé leurs activités et payé leurs obligés pendant les périodes de confinement ?

Autre point de cette délibération, si vous le permettez, sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale. Je me ferai là pour le coup l'écho de mes collègues élus non nantais. Le principe du groupe de travail métropolitain des écoles de musique sont une très bonne chose. Mais est-ce qu'on se dirige vers une structure métropolitaine de l'enseignement musical, ou est-ce qu'on va rester dans un simple partage comme c'est le cas aujourd'hui ?

Merci pour vos réponses à ces deux questions. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, Madame la Présidente, merci. Une simple et courte intervention tout en reprenant les propos de Guillaume Richard et en soutenant la démarche pour le monde culturel qui souffre actuellement. Nous nous rejoignons bien volontiers. Juste une petite précision par rapport à notre premier vice-président. Il nous a soumis des éléments sur le groupe Transfert et sur Pick Up, sur Rezé, et je l'en remercie. Nous sommes aujourd'hui, en cumulé investissement et fonctionnement, à 6,6 millions de dépenses sur cette opération-là. J'aurais souhaité – pas aujourd'hui évidemment – avoir des détails sur la partie fonctionnement, parce que régulièrement c'est 1,2 million que l'on dépense sur cette opération, et je voudrais connaître éventuellement le terme de cette manifestation-là, si vous avez une date de fin compte tenu des montants engagés. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci Madame la Présidente. Je remarque que du côté de l'opposition, on ne sait pas trop si on dépense trop ou pas assez. Donc je vous invite à en parler entre vous.

Sur la question qui a été posée par Guillaume Richard, nous avons eu un débat très riche dans le syndicat mixte, où il a pu participer, obtenir un certain nombre de réponses. Je veux simplement dire ici que partout où nous conventionnons, partout où nous finançons, nous demandons à ce que dans cette période de crise, la rémunération des artistes puisse être prise en compte, même lorsqu'il y a annulation et/ou lorsqu'il y a report. Lorsqu'il y a report, et c'est je crois le cas que cite Guillaume Richard, il y a un report également de la rémunération.

Revenons au sens général de la délibération. D'une part, je me réjouis que nous puissions, à l'occasion d'une délibération, parler du transfert du musée Jules-Verne dans la future Cité des imaginaires, dans le bâtiment qui s'appelle aujourd'hui Cap44 : c'est un beau projet. Je pense que c'est un beau projet qui concernera toute notre métropole en tant qu'il révèle ce que notre ville, notre métropole, a pu, avec ce fleuve qui le traverse, avec l'influence portuaire dont nous avons parlé dans la délibération précédente, inspirer un certain nombre d'artistes: Jules Verne, les surréalistes, et je crois qu'il était temps que nous construisions une offre autour de Jules Verne, à la hauteur non pas d'un projet grandiloquent, mais à la hauteur des collections qu'aujourd'hui les contraintes du musée ne nous permettent pas de montrer.

Je me réjouis également du schéma métropolitain sur la lecture publique. Je me permets d'y insister parce qu'il révèle ce que cette métropole peut faire de mieux, c'est-à-dire des coopérations librement consenties entre des établissements municipaux.

Enfin, puisqu'il s'agit ici beaucoup d'établissements, de musées, vous savez que cette question est au cœur de l'actualité pour nous. Pouvons-nous rouvrir les musées, dès lors que de grands lieux sont ouverts, parmi lesquels les hypermarchés, dès lors que nous savons, et cela a été rappelé à juste titre par Fabrice Roussel, que durant cette période, de juin à novembre nous avons pu rouvrir – rouvrir et ouvrir – nos établissements, qu'il s'agisse des musées, des salles culturelles, dans de parfaites conditions sanitaires ?

Autant dire clairement que nous étions prêts, que nous sommes prêts et que nous serons prêts, dès lors que les autorisations nous seront permises et octroyées. Je veux dire ici tous les efforts qui ont été faits d'ailleurs par l'ensemble des structures, pour ne parler que de celles qui concernent cette délibération.

La Folle journée, ça a été dit, a été reportée pour nous permettre d'envisager la possibilité de la tenue d'une Folle journée cette année. Je veux saluer le travail de l'Opéra pour maintenir une activité artistique et de l'ensemble de nos établissements qui proposent, faute de mieux, des capsules, des captations numériques, et qui sont prêts à accueillir du public, des artistes à nouveau, dès lors que ce sera possible.

Je crois, moi, qu'on peut tout de même avoir un peu d'inquiétude et exprimer une forme de mécontentement dans ce qui est en train de se passer. D'abord une gestion relativement calamiteuse pour le monde des arts et de la culture, qui a été fermé le premier et qui pourrait rouvrir le dernier, avec des impacts extrêmement importants, et je crois qu'ici personne ne relativise la portée de la crise sanitaire, la situation de tension de nos hôpitaux, et nous ne la relativiserons jamais.

En revanche, nous sommes, le pays est en train de constater le coût social, psychologique de la fermeture de tous les lieux d'intelligence et de culture depuis désormais un an. Il faut que ce soit pris en compte. Et puisqu'hier il y a eu une réunion avec la ministre concernant l'ouverture des musées, on ne peut que regretter qu'elle ait concerné un aréopage d'établissements le plus souvent parisiens ou d'Île-de-France. Les grandes villes, et Johanna Rolland à la tête de France urbaine s'en fait l'écho, sont prêtes à expérimenter. Il est temps que ce soit pris en compte.

Un dernier mot pour vous dire qu'il y a désormais des études, un simulateur de calcul de risques pour les salles de spectacle qui a été modélisé par l'Institut technologique européen des métiers de la musique, au Mans, dans notre région, qu'il est à la disposition du Gouvernement pour étudier les risques, pour que nous puissions, lorsque ce sera permis, rouvrir dans de bonnes conditions.

En tout état de cause, et je terminerai là-dessus, heureusement que nous avons des acteurs conséquents comme Pick Up production, comme le projet Transfert, pour nous permettre cet été, peut-être au printemps, le plus vite sera le mieux, d'expérimenter, de rouvrir, de le faire en pouvant prendre appui sur l'espace public – c'est une des marques de fabrique de notre métropole –, sur le plein air et sur des formidables projets comme Transfert et Pick Up qui est une association et une organisation particulièrement structurante pour notre métropole.

Autrement dit, cher Alain Vey, vous aurez compris que je suis favorable à ce que ce projet aille à son terme, parce qu'il est particulièrement efficace, plus encore dans la période de crise que nous connaissons. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Quelques mots en complément, pour faire le lien par rapport à ce que disait Aymeric. On aura une présentation de l'avancée du projet Transfert dans la prochaine Commission

sectorielle, et puis le projet normalement doit aboutir en 2022 puisqu'ensuite il y a le développement du projet urbain de la ZAC Pirmil les Isles.

Sur les sujets d'enseignement musical et de lecture publique, cela porte bien son nom, ce sont des coopérations intercommunales. C'est une volonté des Communes de participer sur ces différents sujets. De toute façon, on aura aussi la nécessité de faire le point sur une autre opération intercommunale et de mutualisation. On avait fait le choix d'avoir ce travail intercommunal plutôt que d'être dans une compétence métropolitaine et là, on est essentiellement en partage d'expérience, parfois en essayant de voir si on peut mutualiser des achats, mais ce n'est pas la volonté de la Métropole de prendre cette compétence. Ce n'est pas en tout cas ce qu'avaient demandé les maires et c'était très clair de ce point de vue-là. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 94 voix pour,**

1 - prend acte du bilan et des perspectives sur les équipements, compétences et événements culturels gérés par Nantes Métropole ainsi que sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des Services de Mobilité

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

06 - Nantes – Exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare, du secteur Centre Ouest et du Cœur de Ville – Délégation de service public – Modification des comptes d'exploitation prévisionnels – subvention d'investissement – Avenants

Exposé

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a très fortement impacté l'économie financière des contrats d'exploitation des parcs de stationnement sur l'année 2020. La baisse durable des fréquentations tout au long de l'année 2020, les changements d'usage liés à la mise en place du télétravail et des visioconférences ont engendré une baisse conséquente des déplacements et, par là même, du stationnement des usagers.

Les délégataires de Nantes Métropole ont mis en place de nombreuses mesures afin de réduire l'impact de la crise. Pour autant, les chiffres d'affaires des délégations de service public (DSP) Gare, Centre Ouest et Cœur de Ville ont connu une baisse drastique au titre de l'année 2020.

Afin d'évaluer l'impact de cette crise sanitaire dans ces contrats, Nantes Métropole a rencontré des représentants des délégataires à plusieurs reprises. Il est ainsi apparu nécessaire de conclure des avenants pour prendre en compte les conséquences de cet événement imprévu et extérieur aux parties, ainsi que le prévoient les contrats susmentionnés et dans le respect de l'article L.3135-1-3° du code de la commande publique.

DSP Secteur de la Gare

Concernant la DSP du secteur de la Gare, par délibération en date du 4 octobre 2019, Nantes Métropole a confié l'exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare à la société Effia Stationnement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant de redevance contractualisé au titre de l'année 2020 était fixé à 3 440 000 € HT. Le délégataire devait quant à lui percevoir un résultat de 349 264 € HT.

Il est proposé de conclure un avenant n°1 qui fixe pour l'année 2020, un montant de redevance à 1 454 850 € HT.

Par ailleurs, les travaux en cours sur le secteur de la Gare ont rendu nécessaire le déplacement du box vélos sécurisé actuellement situé sur le parvis de la Gare sud sur la cale Saint Félix (à proximité du box en accès libre) et du matériel péager de « gare Canal » dans le cadre de la transformation de ce parking en parking courte durée (déplacement d'une entrée/sortie).

Dans le cadre de cet avenant, Nantes Métropole s'engage à verser à EFFIA, en une fois et à la fin des travaux, une subvention d'investissement d'un montant maximum de 80 000 € HT, sur présentation des factures y afférentes et correspondant aux frais engagés pour la dépose et la repose de ces matériels.

DSP Secteur Centre Ouest

Concernant la DSP du secteur Centre Ouest, par délibération du Conseil Métropolitain en date du 5 octobre 2018, Nantes Métropole a confié l'exploitation des parcs de stationnement du secteur Centre Ouest à la société Effia Stationnement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant de redevance contractualisé au titre de l'année 2020 était fixé à 2 060 000 € HT. Le délégataire devait quant à lui percevoir un résultat de 199 813 € HT.

Il est proposé de conclure un avenant n°1 qui fixe pour l'année 2020 un montant de redevance à 888 704 € HT.

DSP Cœur de Ville

Concernant la DSP Cœur de Ville, par délibération du Conseil Métropolitain en date du 22 juin 2018, Nantes Métropole a confié l'exploitation des parcs de stationnement du Cœur de Ville à la société Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) pour une durée de 4 ans et 3 mois à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le montant de la redevance contractualisé au titre de l'année 2020 était fixé à 2 132 300 € HT. Le délégataire devait quant à lui percevoir un résultat de 100 000 € HT.

Il est proposé de conclure un avenant n°2 qui fixe pour l'année 2020, un montant de redevance à 370 000 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre du réaménagement du secteur Feydeau Commerce, des travaux de rénovation du parking Commerce doivent être réalisés. Durant les travaux, le parking Commerce sera fermé au public pendant 9 mois, de février 2021 à décembre 2021. Le CEP est donc également modifié au titre de l'année 2021, afin de prendre en compte l'impact financier de la fermeture du parking Commerce.

Ainsi, le montant de la redevance contractualisé au titre de l'année 2021 était fixé à 2 428 299 € HT.

Pour l'année 2021, le montant de la redevance sera établi à 2 088 395 € HT, soit un écart de -339 904 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'avenant 1 à la DSP Cœur de Ville, Nantes Métropole a acté le versement à NMGS d'une subvention d'équipement à hauteur de 3,9 M€ pour la réalisation des travaux du parking Commerce. Cette subvention doit être complétée en raison d'exigences en matière de sécurité et de fonctionnement de l'équipement identifiées par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a été désignée.

Le montant des modifications correspond à une augmentation de la subvention d'équipement à hauteur de 230 000 € HT, soit un montant total de 4 130 000 € HT.

Cette subvention d'équipement devait être versée en 2020. Toutefois, en raison de la crise sanitaire et du décalage du planning des travaux du parking sur l'année 2021, il est proposé d'adapter les modalités de versement de cette subvention comme suit :

- versement de 50 % du montant maximum, soit 2 065 000 € avant le 30 avril 2021,

- versement du reliquat, soit un montant maximum de 2 065 000 €, en fonction des appels de fonds du délégataire sur présentation d'un tableau d'avancement des travaux.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vais donner la période la parole à Bertrand Affilé et je vais lui proposer de pouvoir présenter à la suite l'ensemble des délibérations qu'il doit nous prope

ser aujourd'hui, donc les délibérations 6, 9, 10 et 21, pour des raisons de contraintes personnelles et familiales, et ensuite nous reprendrons le fil classique de nos délibérations.»

M. Affilé : « Oui, merci Madame la Présidente. Donc j'ai quatre délibérations à présenter. La première correspond en fait à un certain nombre d'éléments qu'on a déjà évoqués sur les conséquences de la pandémie sur nos services publics, et en particulier sur le stationnement et sur les Délégations de Service Public de stationnement.

Donc bien entendu, pendant les confinements il y a eu moins de déplacements, moins de circulation automobile et donc moins de stationnement dans nos parcs en ouvrage essentiellement.

Et donc nous devons et nous avons préparé des avenants avec les délégataires des DSP pour précisément être en mesure de faire en sorte qu'ils tiennent le choc et qu'ils puissent être présents lorsque l'activité et les stationnements redémarreront.

Donc, pour vous donner un ordre de grandeur, c'est à peu près 6 millions d'euros en moins de recettes sur le budget annexe du stationnement. Donc bien entendu, ça avait été demandé en Commission, nous avons rencontré à plusieurs reprises les délégataires pour essayer de négocier avec eux ce qui était faisable de leur part et de la nôtre bien entendu également, pour les aider à supporter le choc.

Donc trois DSP sont présentées. La première c'est la Délégation de Service Public du secteur de la gare. J'en profite pour répondre à une question qui m'avait été posée en Commission. Sur le mois de janvier, puisque vous avez les chiffres qui vous sont donnés pour l'année 2020, mais pour le mois de janvier, pour cette DSP gare, c'est un peu moins de 53% de fréquentation et de recettes.

Donc nous avons confié cette DSP à la société Effia jusqu'au 31 décembre 2023. Il était prévu une redevance contractualisée pour 2020 à 3 440 000 euros. Il vous est proposé de conclure un avenant numéro 1 et de fixer un montant d'1 454 850 euros hors taxes pour l'année 2020.

Par ailleurs, Effia a été obligée de réaliser un certain nombre de travaux, ou du moins de déplacer le box vélos sécurisé qui est à côté du parvis de la gare sud sur la cale Saint-Félix et du matériel péager. Pourquoi ? Parce que vous savez, je pense, que ce parking va être transformé en parking à courte durée. Donc ici, nous nous sommes engagés à verser à Effia en une fois une subvention d'investissement d'un montant de 80 000 euros maximum sur justificatif des factures.

Deuxième Délégation de Service Public sur le secteur centre ouest, confié également à Effia jusqu'au 31 décembre 2023 : la redevance contractuelle de l'année 2020 a été fixée à 2 060 000 euros hors taxe. Il est proposé donc de conclure un avenant numéro 1 fixant pour l'année 2020 de 888 704 euros.

Enfin, la DSP Cœur de ville qui a été confiée jusqu'au 31 décembre 2022 à la société Nantes Métropole Gestion Services, donc là il y a plusieurs points.

Premier point : pour l'année 2020 le montant de la redevance contractualisée était de 2 130 300 euros hors taxe, et nous vous proposons donc de conclure un avenant qui fixe pour l'année 2020 le montant de redevance à 370 000 euros.

Deuxième élément : pour l'année 2021, nous avons prévu pour l'année 2021 un montant de redevance contractualisée de 2 428 299 euros et pour des raisons que je vais vous expliquer ensuite, le montant de cette redevance devra être établi à 2 080 395 euros. Pourquoi ? Parce que vous le savez peut-être, dans le cadre du réaménagement du secteur Commerce, le parking Commerce est fermé du mois de février jusqu'à la fin de l'année. Donc, nous avons évidemment besoin de réduire des recettes de la part de NMGS, et par ailleurs nous avons prévu une subvention d'investissement de 3 900 000 euros pour pouvoir réaliser ces travaux, et notamment dans les travaux il y a le fait de pouvoir accueillir beaucoup plus de vélos qu'aujourd'hui et pour des raisons liées aux demandes en matière de sécurité et de fonctionnement de l'équipement, à la demande à la fois des organismes de contrôle et du maître d'œuvre, il y a un certain nombre de travaux complémentaires qui doivent être d'ores et déjà envisagés.

Il vous est donc proposé d'augmenter la subvention d'équipement de 230 000 euros pour la porter à 4 130 000 euros TTC. Elle devait être versée en 2020 mais comme les travaux ont été retardés, ont été décalés sur l'année 2021, on vous propose de verser 50 % du montant maximum avant le 30 avril de cette année et le reliquat en fonction des appels de fonds du délégataire sur la présentation d'un tableau d'avancement des travaux jusqu'au moment où les travaux seront réalisés.»

M^{me} la Présidente : « Y a-t'il des interventions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, sauf demande particulière de votre part chers collègues, je vous propose un vote groupé pour les délibérations 6, 9, 10 et 21. Je vois que Madame Garnier a demandé la parole.»

M^{me} Garnier : « Merci Madame la Présidente. Quelques remarques rapidement. Monsieur Affilé l'a dit, la crise sanitaire a eu des impacts forts sur la fréquentation des parkings. On votera donc

en faveur de cette délibération pour réviser le montant des redevances et puis sécuriser nos délégués.

Simplement, on souhaitait profiter de cette délibération pour revenir rapidement sur la politique de stationnement de la Métropole, parce qu'il est vrai que quand on met bout à bout un certain nombre d'engagements que vous avez pris, on a quand même du mal à y voir clair. Parce qu'il y a eu des annonces, puis des contre-annonces, vous avez décidé de supprimer 1200 places sur la place de la Petite-Hollande et globalement sur ses abords, vous avez annulé la création initialement prévue de 500 places sous la place de la Petite-Hollande, vous avez annulé la création initialement prévue d'environ 250 places au niveau du parking de la Cathédrale, et Monsieur Affilé vient de parler du parking Commerce qui dans le cadre des travaux qui viennent de débiter verra je crois la suppression d'une centaine de places.

Donc au total, c'est quand même 2000 places en moins dans le centre-ville de Nantes, alors qu'on le sait, les documents du Plan de Déplacements Urbains le disent, même si la part de la voiture, le pourcentage de déplacements en voiture diminue au niveau de la métropole – et c'est une excellente chose –, pour autant le nombre de déplacements en voiture continue lui à augmenter.

Donc on partage avec vous cette volonté de réduire la place de la voiture dans notre ville centre et globalement dans la métropole, mais on pense que ça doit se faire avec une vraie stratégie et une véritable anticipation pour accompagner cette réduction de manière progressive.

Et il est vrai que pour notre part, nous avons un peu de mal à comprendre comment il y a 18 mois au sein de cette assemblée vous nous expliquiez qu'on avait vraiment besoin de ces places supplémentaires, et comment aujourd'hui vous pouvez nous expliquer qu'on n'en a vraiment plus besoin. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci Madame la Présidente. Je voudrais réagir, par rapport à cette analyse de Madame Garnier, sur la question de l'offre de stationnement. Si l'on constate une baisse des recettes de stationnement, c'est bien qu'il y a une moindre fréquentation. Est-elle liée strictement à la crise sanitaire ? Est-elle un phénomène durable ? C'est ce que nous verrons dans les quelques mois à venir, j'imagine.

Simplement, je veux préciser que la réduction de la place de la voiture est un axe vraiment indispensable, et cette question a été soulevée à la Convention citoyenne nationale. Pour autant, la loi Climat qui se prépare est tout à fait décevante puisque le texte qui a été présenté publiquement pour l'instant ne permet de réduire les émissions de la France que de 2,3% à l'horizon 2030. Alors que de notre côté, nous avons fixé des objectifs climatiques au PDU et au PCAET qui mettront évidemment des ambitions beaucoup plus importantes.

Ces ambitions passent par la réduction de la place de la voiture automobile, c'est indéniable. C'est inscrit au PDU et il faut y arriver en utilisant le levier du stationnement, parce que c'est le levier le plus incitatif pour passer à une autre pratique modale, essentiellement pour se rendre sur le centre-ville. Voilà.

Donc depuis plusieurs années, on note une évolution tout à fait favorable grâce à la piétonnisation croissante, à l'augmentation de l'offre de transports collectifs, à la suppression progressive de places de stationnement de surface sur notre centre-ville. Cela permet effectivement de libérer de l'espace public au bénéfice de tous les usagers, qu'ils soient d'ailleurs propriétaires d'automobile ou non. Et puis cette question de la réduction des recettes de stationnement, c'est aussi effectivement moins d'entrées dans les caisses de la Métropole, mais c'est un élément qui participe à la réduction de la pollution automobile et donc moins de problèmes de santé publique, notamment autour des maladies pulmonaires, les asthmes et autres maladies cardio-vasculaires, sans parler de l'impact sur le climat. Et tout cela, c'est un bénéfice collectif essentiel.

Voilà, donc la question qui se pose aujourd'hui est de mieux remplir déjà les parkings existants évidemment, et de supprimer un maximum de places de surface, afin de libérer de l'espace public comme je le disais tout à l'heure, au bénéfice des habitants et des personnes qui fréquentent le centre-ville. Quand on regarde bien le résultat, ce sont des hectares que l'on peut ainsi libérer de l'espace public pour ainsi les offrir à d'autres usagers. Voilà ce que je souhaitais exprimer à l'instant. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci Madame la Présidente. Cette volonté de transition écologique qu'on appelle tous de nos vœux, elle ne doit pas être nanto-nantaise, ni dans ses bénéfices, ni dans ses inconvénients. J'entends l'intervention de Monsieur Prochasson. Évidemment, en tant que Nantais, se féliciter d'avoir des espaces où il n'y a plus de voitures est une réelle avancée, il a parfaitement raison.

Ceci étant, si tout ça doit avoir pour conséquence de reporter sur nos collectivités périphériques... Je rappelle quand même que depuis le début de cette session, on entend beaucoup parler de Nantes, la ville de Nantes, même si certains rajoutent "Métropole". On est 24 dans la métropole. Or, la conséquence de la suppression des parkings dans Nantes, elle n'est pas sans incidence extrêmement négative pour nos territoires, les 23 autres Villes, Madame la Présidente, dont vous êtes présidente.

Et je voudrais du coup attirer votre attention sur le fait que c'est nous, dans les villes les plus proches de Nantes, qui en subissons les conséquences, notamment avec les problématiques de voitures ventouses qui du coup viennent se stationner dans nos rues, pour ensuite prendre les transports en commun puisque de toute façon quoiqu'il arrive ils n'ont plus de capacité à se garer à Nantes.

Une fois encore, ma logique n'est pas de défendre à tous crins la position des voitures. Bien évidemment que non. Ceci étant, vous devez aussi avoir une vision qui ne soit pas que nanto-nantaise, penser que vous êtes vertueux en enlevant des parkings pour nous refiler les problématiques qui vont bien avec, et pour cela il faut que vous puissiez nous accompagner notamment sur la question du développement des transports en commun, ça je me suis déjà exprimé, pardon Bertrand de l'avoir mis en difficulté par rapport à ma remarque de tout à l'heure, et puis aussi en visager, pour soulager nos territoires, la construction de nombreux parkings relais. Et j'espère que vous partagez cette ambition avec nous parce que très clairement, j'ai du mal à entendre ce discours nanto-nantais qui est un satisfecit que l'on peut partager, mais n'oubliez pas qu'il y a 23 communes autour de Nantes et que ce n'est pas à nous d'en subir totalement et en permanence les conséquences. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bien, je suis ravi de voir que la sagesse revient un peu à tout le monde. Alors il y a quelques éléments sur les questions qui ont été posées, évidemment qui sont parfaitement légitimes, des interrogations qui sont parfaitement légitimes.

Je vais prendre la dernière exposée par Laurent Turquois. Il le sait et je vais répéter que notre ambition, c'est d'offrir une alternative crédible à la voiture qui rentre en intrapériphérique, j'ai bien dit en intrapériphérique, et qui va éventuellement jusqu'au centre-ville, mais qui peut aussi s'arrêter dans les faubourgs nantais, qui est tout simplement d'accroître, et de façon importante, le nombre de places en parkings relais, en P + R, et de les connecter avec des transports en commun performants qui permettent de se rendre rapidement en centre-ville mais aussi de se rendre sur des zones d'emploi qui ne sont pas forcément dans le centre-ville.

Donc voilà la doctrine de base que j'ai déjà eu l'occasion de défendre à plusieurs reprises et de présenter à plusieurs reprises.

Sur les questions très précises sur le parking souterrain de la Petite-Hollande, il faut rappeler que l'engagement qui avait été pris, c'est effectivement de travailler sur la faisabilité, et en fait d'abord il y a des soucis techniques importants, je rappelle quand même qu'il y a le tunnel ferroviaire qui passe à proximité. Et du coup, du fait de ces problèmes techniques on arrivait aussi à un coût de place assez exorbitant, au moins deux fois le prix d'une place ordinaire en stationnement souterrain. Et donc à un moment, il faut effectivement s'interroger sur la nécessité ou pas, et là, le prix de toute façon rendait l'opération disqualifiée.

Sur le parking Cathédrale et son extension, la question qui se pose, c'est à un moment de savoir si on a vraiment besoin de cette extension ou pas, et à un moment le travail qui a été fait, c'est de mesurer la fréquence de 100 % d'occupation et de se rendre compte qu'effectivement il restait des capacités à utiliser.

Et je pense que François Prochasson dans sa grande sagesse a tout à fait raison de nous dire qu'il faut attendre de voir ce qui va se passer compte tenu des nouveaux comportements, avant de construire des capacités supplémentaires. Optimisons l'existant d'abord et quand on le peut, eh bien je trouve que c'est une très bonne politique d'utiliser des places en surface pour les libérer de la voiture et donc aussi, on l'oublie, mais pas simplement de les rendre aux piétons et de les rendre aux vélos, mais aussi de les rendre à la nature tout simplement en désartificialisant les sols, en remettant des arbres, de la végétation. C'est aussi notamment en cœur d'agglomération, en centre-ville, une nécessité pour que tout le monde puisse mieux respirer et que les gens, qu'ils soient nantais, qu'ils soient habitants du centre-ville ou qu'ils soient métropolitains ou touristes, profitent davantage de ce beau centre-ville. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin a demandé la parole. Je la redonne là aussi en rappelant que l'on s'est fixé comme règle que normalement il n'y a pas d'intervention après la réponse du rapporteur. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Oui, pardon. Ce sera très court. C'est juste pour rappeler tout de même que l'ensemble des parkings nantais ne sont jamais pleins, en dehors des périodes de fêtes de Noël sur

trois jours. Mais il reste toujours de la capacité aujourd'hui. Et pour répondre à Laurent Turquois, il y a quand même un certain nombre de parkings relais qui ont été livrés récemment, dont le parking de Neustrie et porte de Vertou qui a une grande capacité.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Peut-être deux mots sur cet échange qui est évidemment un échange important. D'abord, je le redis, nous assumons collectivement la logique assumée de la réduction de la place de la voiture au sens de la voiture solo, seul matin et soir dans sa voiture pour aller au travail – pour dire les choses de manière rapide.

Et je crois que nous ne pouvons pas en permanence dire qu'on va simplement conjuguer les modes de déplacement. Je crois que ce n'est pas exact. À un moment, il faut faire des choix et les assumer. Donc votre perspective stratégique, elle est claire : nous assumons que notre volonté, c'est la réduction de la place de la voiture dans la métropole au sens de la voiture solo, mais que pour cela il faut offrir des alternatives aux habitants et que les alternatives auxquelles nous travaillons, c'est évidemment le développement des transports en commun, le développement des déplacements doux, vélo et marche à pied, et le développement du covoiturage.

Ceci ayant été rappelé, il y a un point sur lequel je suis entièrement d'accord avec Laurent Turquois, c'est qu'il y a un principe de réalité. On n'a pas forcément le même rapport à la voiture individuelle quand on habite dans l'hypercentre de la ville de Nantes, ou quand on habite en deuxième ou en troisième couronne de la métropole, ou même au-delà. Ça, c'est un principe de réalité. Et donc nous l'intégrons dans nos réflexions et dans nos actions.

La première réponse, elle a été rappelée à l'instant, c'est le développement des parkings relais. Quand même, on vient d'inaugurer le parking relais de la Neustrie, je rappelle qu'on a multiplié par trois le nombre de places. Quand on ajoute ce qu'on a fait à Neustrie et ce qu'on a fait à Vertou, on voit bien qu'il y a là des engagements qui se sont traduits très concrètement pour offrir des alternatives.

Et puis pour pousser un peu plus loin le débat, je crois qu'une des questions à laquelle on va tous être confrontés, c'est finalement : quel est le bon endroit demain de jonction entre le lieu où on dépose sa voiture et le lieu où on prend un transport en commun ? Et ça, ça posera deux enjeux. Est-ce que demain il y a des lignes de transport en commun qui sortent du périmètre de la métropole ? Et est-ce que demain les parkings relais comme les aires de covoiturage sont aussi pensés à l'extérieur de la métropole ?

Et de ce point de vue, aucun débat ne doit être écarté, y compris le débat financier. Je donne un exemple. Est-ce que l'on considère que demain ça fait partie des discussions par exemple qu'on a ouvertes avec le Pays de Retz, dans le cadre du travail qu'on mène sur l'alliance des territoires et le contrat de réciprocité ? Si demain il y a des aires de covoiturage articulées à notre schéma de déplacement, est-ce que la Métropole sera prête collectivement à contribuer à une part de financement, considérant que cette réflexion d'alliance des territoires, elle servira aussi les habitants des 24 communes ?

Voilà tous les débats que nous allons continuer à avoir, mais d'ores et déjà, je le redis, des actions sont enclenchées. Je crois que l'exemple du parking relais de la Neustrie est un élément important. Je vous propose qu'on puisse continuer. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 – approuve l'avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare, l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement du secteur Centre ouest et l'avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public du Cœur de Ville,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les avenants.

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

09 –Transition énergétique - La Chapelle-sur-Erdre - Nantes - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges (hors P+R) - Marchés de travaux et de fournitures pour les bâtiments du CETEX - Lancement des consultations

Exposé

Par délibération n°2019-176 du 13 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de connexion ligne 1 - ligne 2, phase 2 Babinière CE TEX et pôle d'échanges (hors P+R), représentant une enveloppe globale de 104166 666,67 € HT, soit 125 000 000 € TTC.

Afin de respecter le planning de réalisation de l'opération qui prévoit un démarrage des travaux pour les bâtiments et équipements de maintenance tramways du CETEX au troisième trimestre 2022 pour une livraison raison fin 2024, il convient de lancer les premières consultations relatives aux bâtiments et équipements de maintenance à partir d'avril 2021. Pour mémoire, le Conseil métropolitain réuni le 11 décembre 2020 a approuvé le lancement des consultations liées aux infrastructures de l'opération. Aujourd'hui, il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation liée à la partie bâtiments et équipements de maintenance tramways. L'allotissement du projet prévoit la fourniture et les travaux concernant:

- Les équipements industriels de levage bas
- Les ponts roulants
- La machine à laver automatique - lavage haute pression
- L'équipement de distribution de sable
- L'équipement cabine de peinture - ponçage - préparation peinture
- L'équipement tour en fosse
- Les Voirie Réseaux Divers (VRD) - fondations - gros-œuvre - structure
- La charpente métallique et bois
- Le bardage
- La métallerie
- Les fermetures
- L'étanchéité - couverture - espaces verts
- Les chauffage - ventilation - conditionnement d'air - plomberie sanitaire
- L'électricité courants forts courant faibles
- Les panneaux photovoltaïques
- Les appareils élévateurs
- La menuiserie aluminium - vitrerie
- La menuiserie bois intérieure
- Le cloisonnement
- Les plafonds suspendus
- Les revêtements de sols
- La peinture et le marquage

Conformément aux articles R2161-2 et R2123-1-2° du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement par la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), de procédures avec négociations et, le cas échéant, de procédures adaptées, pour la réalisation de cette opération pour la partie bâtiments et équipements de maintenance tramways

Pour l'opération, les prestations de fournitures et travaux pour la partie bâtiments et équipements de maintenance tramways représentent une estimation prévisionnelle de dépenses de 25 580 000 € HT soit 30 696 000 € TTC.

Il est prévu, sous réserve des conclusions des études de projet, que les consultations s'étalent d'avril 2021 à mi 2023.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 50 libellée *Transports collectifs*, opération n°2019-3767 libellée *CETEX Babinière*.

M. Affilé : « La délibération numéro 9 concerne le Centre Technique d'Exploitation de Babinière. Vous savez qu'il doit accueillir nos tramways longs, nos tramways de 47 mètres et quelques, quand ils arriveront en 2024. Il est bon sans doute de rappeler que le maître d'œuvre qui a été choisi est le cabinet d'architecture AIA et associés, bien connu sur notre métropole.

Les travaux doivent démarrer pour les bâtiments et les équipements de maintenance tramway au troisième semestre 2022 pour une livraison à la fin 2024, et donc il convient maintenant de lancer les premières consultations relatives aux bâtiments et aux équipements de maintenance à partir d'avril 2021.

Donc là, c'est vraiment le CETEX, ce ne sont pas les infrastructures notamment ferroviaires qui font partie aussi de ce gros projet puisqu'il a été scindé en deux. Et donc là il vous est proposé d'autoriser le lancement de la consultation liée à la partie bâtiments et équipements de maintenance tramway. Je ne vais pas vous lire l'ensemble des lots qui sont fournis. Évidemment c'est assez complexe et complet, du coup.

Donc il vous est simplement demandé d'autoriser le lancement par la SEMITAN, en tant que mandataire de la Métropole, cette procédure avec négociation, et le cas échéant une procédure adaptée pour la partie bâtiments et équipements de maintenance. L'opération des prestations de fournitures et de travaux pour la partie bâtiments et équipements de maintenance représente une estimation prévisionnelle de dépenses de 25 580 000 euros hors taxe.

Donc les consultations doivent s'étaler évidemment au fur et à mesure que le chantier avancera entre avril 2021 et mi-2023, pour une ouverture encore une fois fin de l'année 2024. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Le Mabec. »

M. Le Mabec : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous et à toutes. Je mets à profit cette délibération sur l'avancée des travaux d'amélioration et d'extension du réseau de transports en commun de notre métropole pour vous interroger sur le lancement tant attendu des études préalables au lancement des travaux du CETEX de la Vertonne et du prolongement du busway jusqu'au centre-bourg de Vertou.

Nous l'avons annoncé conjointement en juin 2019. C'est un projet majeur et structurant à la fois pour Vertou, pour la Métropole nantaise et pour l'alliance des territoires. L'aménagement durable de ceux-ci et la mobilité des habitants sont des enjeux majeurs de notre société.

Le développement de lignes de e-busway au sein de notre métropole participe à la proactivité du territoire et à son dynamisme, à son économie, dans un souci de préservation à long terme de notre cadre de vie. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, alors une bonne nouvelle pour le CETEX de la Vertonne, c'est que nous venons enfin de faire l'acquisition du terrain du CETEX actuel et de la parcelle à côté qui nous permettra de construire le CETEX définitif. Donc nous avons un CETEX provisoire qui fonctionne en attendant, et évidemment l'idée, c'est d'ensuite construire le CETEX plus définitif. Je pense que ça devra être fait également en même temps que les études pour le prolongement de la ligne de e-busway jusqu'à la Vertonne.

Ces études commenceront au cours du mandat mais vous savez que tant que nous n'avons pas adopté notre pacte financier, il est difficile d'indiquer aujourd'hui à quel moment on les fera au cours du mandat.

Donc on va y travailler, on va essayer de se préparer bien entendu en, j'allais dire, en collaboration avec la Commune de Vertou, et dès que nous aurons les informations, on pourra bien évidemment les donner. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle réservée aux travaux et fournitures pour la partie bâtiments et équipements de maintenance tramways de l'opération de connexion ligne 1 - ligne 2, phase 2 Babinière CETEX et pôle d'échanges (hors P+R) à 30 696 000 € TTC

2 - autorise le lancement, par la SEMITAN, des procédures avec négociations et, le cas échéant, des procédures adaptées nécessaires pour la réalisation de ces infrastructures

3 - autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations

4- autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité
Pôle Erdre et Cens

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

10 – La Chapelle Sur Erdre — Boulevard Becquerel - Section Nord - Aménagement d'un couloir bus axial - Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Dans le cadre du projet d'aménagement de la porte de Gesvres, visant notamment à assurer une continuité du périphérique à 2x2 voies, le Conseil métropolitain a délibéré le 10 février 2017 pour valider la participation financière de Nantes Métropole au projet porté par l'État à hauteur de 12,125M € TTC (dont la prise en charge est répartie à part égale entre la Région, le Département et Nantes Métropole).

Afin d'anticiper les impacts importants de ces travaux d'aménagement de la Porte de Gesvres sur les conditions de déplacements sur le secteur, Nantes Métropole prévoit de réaliser différents aménagements pour faciliter la circulation des modes alternatifs à l'automobile et protéger les quartiers riverains d'un fort report de trafic. À cette fin, par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil métropolitain a approuvé le programme global d'aménagement des travaux d'accompagnement de l'opération Porte de Gesvres pour un montant de 5 500 000 € TTC en sus des 12 125 000 € TTC de participation.

Ces différents travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole:

- d'une part par les services du pôle Erdre et Loire pour la partie « Carquefou/Nantes Erdre – Secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens ». Ces travaux ont été approuvés par la délibération du Conseil métropolitain du 16 octobre 2020.

- et d'autre part par les services du pôle Erdre et Cens pour la partie « La Chapelle-sur-Erdre – boulevard Becquerel », objet de la présente délibération.

« La Chapelle sur Erdre – Boulevard Becquerel – Section nord »

Ainsi, parmi les travaux figurent ceux liés à la réalisation d'un aménagement sur le boulevard Becquerel pour y garantir la progression des autobus alors qu'une partie de la circulation de l'autoroute A11 y sera déviée. Un premier tronçon de couloir bus axial avait été réalisé à l'été 2020 sur ce boulevard. Il convient de le prolonger en direction de l'échangeur avec l'A11. L'ensemble de la voirie sera rénové en préservant les fossés existants. Un nouvel arrêt en station apaisée sera créé à proximité du giratoire de l'A11 avec une nouvelle traversée piétonne sécurisée. Les traversées piétonnes existantes seront maintenues et sécurisées, en assurant la rénovation des trottoirs à proximité.

La réalisation de ces aménagements doit permettre une mise en service à la rentrée scolaire 2021, avant que la déviation de l'A11 ne soit mise en place. Pour ce faire, les travaux démarreront dès juin 2021.

La maîtrise d'œuvre est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

Le contenu et la nature homogènes des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement.

Le montant est estimé à 500 000 € HT soit 600 000 € TTC, (valeur décembre 2020).

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP101 libellée « Mobilités », opération 2021-3780 libellée « Aménagement de la Porte de Gesvres (A11) ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

M. Affilé : « Cette délibération est en fait assez simple : vous vous rappelez que nous avons délibéré pour approuver un programme global d'aménagement des travaux d'accompagnement de l'opération de refonte complète, d'ailleurs, de la porte de Gesvres sur le périphérique. Une opération qui est réalisée par l'État. Et dans ces différents travaux, il est prévu un certain nombre notamment d'optimisations et de créations de couloirs de bus en site propre.

Il y en a du côté de Carquefou et de la Chantrerie, et du côté de La Chapelle-sur-Erdre sur le boulevard Becquerel qui fait l'objet de la présente délibération.

Donc il s'agit tout simplement de réaliser un aménagement sur le boulevard Becquerel pour garantir la progression des bus lorsqu'une partie de la circulation de l'autoroute A11 y sera déviée. Nous avons déjà réalisé un premier tronçon de couloir de bus axial à l'été 2020. Il faut le prolonger jusqu'à l'échangeur avec l'autoroute A11.

Donc ici, on va essayer effectivement d'en profiter pour rénover la voirie et on créera un nouvel arrêt en station apaisée à proximité du giratoire A11 avec une traversée piétonne sécurisée. Voilà. L'objectif est de mettre cet aménagement en service à la rentrée 2021, avant que la déviation de l'A11 soit mise en place. Et la maîtrise d'œuvre est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le sujet, c'est-à-dire les services du Pôle Erdre et Cens. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. La création de ce couloir de bus axial est une bonne chose, tout particulièrement en amont des travaux de réaménagement de la porte de Gesvres, qui vont fortement perturber tous les modes de circulation.

À l'issue de cet aménagement, j'espère que ce couloir de bus permettra une montée en puissance de la ligne E5 qui l'utilise aujourd'hui. En effet, elle ne fonctionne que de 7 heures à 9 heures le matin puis de 16 heures à 19 heures 30.

J'espère aussi que ce couloir sera utilisé par d'autres lignes de bus qui profiteront aux habitants de La Chapelle-sur-Erdre, très impactés par les futurs travaux sur le périphérique.

Enfin, je profite de cette délibération pour relayer les inquiétudes des Chapelains sur la destruction puis reconstruction du pont de la route métropolitaine 69 qui franchit le périphérique. Depuis le 27 janvier dernier, le projet est déclaré d'utilité publique et il semble que Cofiroute propose l'installation d'un ouvrage provisoire d'une seule voie pour permettre une continuité de la circulation pendant les travaux. Cela est nettement insuffisant au regard du nombre de voitures, vélos et bus qui empruntent quotidiennement ce pont. J'invite donc la Métropole à peser de tout son poids pour exiger une autre solution. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci Madame la Présidente. Je partage effectivement la question de Monsieur Bouvais sur les lignes de desserte de La Chapelle et de Carquefou. C'est autour de ce projet d'aménagement de l'échangeur que nous avons refusé au vote lorsqu'il en avait été question, parce que nous pensons que ce n'est pas la solution pour résoudre les problèmes de congestion, et que cela ne contribuera pas suffisamment évidemment, que cela n'ira pas dans le sens des efforts que nous voulons faire sur l'évolution de la part modale de l'automobile.

Cependant, ce projet étant adopté, il nous reste aujourd'hui effectivement à profiter des contraintes chantier pour encourager ce transfert modal vers d'autres modes, et en particulier nous voudrions avoir la garantie que ces aménagements ne se limiteront pas simplement à la période des travaux. Ce couloir de bus devra perdurer à cette période. Il a un intérêt évident pour améliorer la circulation des bus sur les lignes qui passent sur ce boulevard Henri-Becquerel, mais il a aussi intérêt lorsque la connexion ligne 1 / ligne 2 des tramways pourra être réalisée, et puis pour la desserte du parc relais, pour revenir sur la question de la desserte améliorée, de l'accès à l'automobile pour les 23 autres communes de notre territoire, comme le signalait Monsieur Turquois.

Vous savez qu'il existe déjà un parc relais à la Babinière qui dessert le tram-train, et ce parc relais fera l'objet d'une extension, ce qui effectivement permettra d'améliorer l'accès sur le territoire et de pouvoir renforcer encore l'utilisation des lignes de bus qui drainent ce secteur. Voilà.

Alors, puisque derrière ce projet il y a toujours la question des investissements dans les transports collectifs, je voudrais revenir sur le débat organisé par la Commission du débat public autour des lignes de tramway de la centralité.

J'émetts pour ma part le vœu que la discussion autour de ces lignes de tramway soit élargie, au-delà de cet exercice démocratique, à l'ensemble des enjeux de desserte de transport, dans le cadre notamment d'Assises de la mobilité qu'on a souhaitées de nos vœux. Parce qu'il faut une meilleure desserte de l'ensemble de notre territoire, évidemment il faudra faire des arbitrages à la lumière de ce type de discussion en veillant bien à ce que les territoires moins denses puissent bénéficier effectivement d'un maillage de bus de qualité.

Voilà, je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, alors quelques éléments de réponse. Evidemment, le couloir de bus que l'on va construire, il va être pendant le temps des travaux, ça va sans dire. Mais en fait, l'idée c'est aussi d'évaluer son fonctionnement avec éventuellement d'autres lignes de bus que celles qui pourraient être amenées à l'emprunter à court terme, et de s'en servir après. Donc on évalue, on regarde, et si effectivement on pense que c'est un aménagement qu'il faut garder pour l'avenir, ce que je crois, eh bien on le garde a priori, mais après avoir fait l'évaluation. On ne décide pas d'emblée de le garder si jamais il ne rendait pas tous les services attendus.

Sur le pont provisoire, Monsieur Bouvais, on a juste un problème, c'est que la déclaration d'utilité publique que le préfet a validée fait état d'un pont à une voie, et donc je suis assez d'accord avec vous que ça peut ne pas être suffisant, mais en tout cas c'est ce qui a été prévu, et du coup, effectivement, on va devoir avoir une circulation alternée. Ça ne va pas être une solution optimale mais c'est mieux que de fermer le pont complètement, et je pense que vous conviendrez que c'est une solution en mode dégradé mais qui permet quand même encore de passer, ce qui n'était pas prévu au départ.

Sur le parking relais, effectivement François a raison de souligner qu'on va multiplier cette capacité par trois puisqu'on va passer de 150 à, à peu près, 500 places et qu'en plus on va garder quelques réserves de capacité pour l'avenir, pour être en mesure éventuellement de l'agrandir si besoin était.

Et enfin, sur les Assises de la mobilité, on espère bien pouvoir les tenir en 2022 mais pour tout vous dire, ça va dépendre du contexte sanitaire parce que faire des Assises de la mobilité en visio, je pense qu'on sera tous d'accord pour se dire que franchement, ce n'est pas optimal. Notamment si on veut faire du travail en ateliers, si on veut vraiment faire un temps fort sur les mobilités avec nos concitoyens, avec les opérateurs des mobilités sur notre territoire. Voilà. Autant attendre quelques mois, que ce soit pertinent, et puis prenons le temps du coup de les préparer. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 – autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement du couloir bus axial, boulevard Becquerel section nord, sur la commune de La Chapelle sur Erdre.

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

21 - Loi d'orientation des mobilités – Création d'un comité des partenaires de la mobilité

Exposé

Nantes Métropole collabore depuis de nombreuses années avec différents acteurs du territoire sur le thème des mobilités. Ainsi, le mandat précédent a favorisé la multiplication des instances de dialogue dans ce domaine, notamment le Collectif transport, le Conseil des Usagers de l'Espace Public (CUEP), et les réunions récurrentes avec les associations.

Toutefois, sur la base des bilans réalisés avec les acteurs du territoire, ces espaces de dialogue doivent aujourd'hui évoluer dans leur forme, leur objet, leurs modalités d'animation et leur représentativité pour s'inscrire davantage dans une dynamique de co-construction au-delà des temps d'échanges et de partage sur la politique des mobilités.

Ces constats s'inscrivent en outre dans un contexte politique et réglementaire qui a évolué et qui pose de nouvelles bases pour la gouvernance ouverte.

Tout d'abord, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) approuvée le 24 décembre 2019 et entrée en vigueur le 27 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création **d'un comité des partenaires**, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des transports.

Cet article prévoit que les autorités organisatrices de la mobilité doivent créer un comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. Ce comité associe des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Il est consulté au moins une fois par an avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité mise en place, des orientations de la politique tarifaire, la qualité des services et l'information. Ce comité se réunit également avant toute instauration ou évolution du taux du versement mobilité et avant l'adoption du document de planification de la politique de mobilité.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée, dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), voté en décembre 2018, à organiser le suivi régulier du PDU avec les acteurs du territoire (usagers, associations, société civile) à développer des outils de mesure des actions mises en œuvre pour tous les modes de transport.

Dans le cadre de ce nouveau contexte, et afin de répondre aux attentes des associations, qui souhaitent poursuivre les réunions avec les élus et les services quant à l'organisation des mobilités sur le territoire de la métropole, il vous est proposé de mettre en place **un comité des partenaires de la mobilité**.

La composition qui vous est présentée dans la délibération n'est pas figée et pourra être enrichie de nouveaux acteurs qui auront été identifiés au cours du mandat et notamment à l'issue des assises de la mobilité annoncées sur le territoire.

Les modalités de fonctionnement feront l'objet d'une charte qui sera définie en lien avec les parties prenantes. Un programme de coopérations annuel sera élaboré définissant conjointement les modalités adaptées à chaque sujet. Ce programme comportera au minimum les sujets suivants: suivi de la mise en œuvre du PDU, évolutions d'offre et de tarifs, modalités de co-construction avec les habitants sur différents projets du mandat (dont ceux portant sur la qualité des services et l'information), programme des assises de la mobilité...

Les principes du dialogue citoyen définis par la collectivité seront bien entendu mis en œuvre, en particulier les principes de :

- transparence, en rendant public les résultats des travaux;
- distanciation, par le croisement d'une pluralité de points de vue;
- de respect des personnes : respect des opinions, des règles de confidentialité et des droits individuels.

La proposition de composition du comité des partenaires de la mobilité intègre les acteurs avec lesquels la Métropole est engagée au titre du Conseil des Usagers de l'Espace Public (CUEP), du Collectif transport et de la concertation « La rue pour tous », enrichie de nouveaux membres :

- Représentants d'usagers :

* Mobilité tous modes : cyclistes : (Place au vélo, Vélocampus, Tous en selle), piétons (Rue de l'avenir, 60 millions de piétons, Racing club nantais), motards (Fédération Française des Motards en colère, Chaîne d'Amitié pour la Sécurité et l'information des Motards: CASIM 44), transports (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports:FNAUT, Association Nantaise Déplacements Environnement : ANDE, Transport Nantes, Metro de Nantes), automobilistes (Automobile Club de l'Ouest, Ligue contre la violence routière)

* Familles : représentées par la Confédération Syndicale de Familles (CSF) et des associations de parents d'élèves (FCPE, APEL, PEEP)

* Accessibilité universelle : APF France Handicap mais aussi d'autres membres à désigner en lien avec le Conseil Métropolitain de l'Accessibilité Universelle (CMAU) visant à assurer une représentativité des personnes handicapées

* Environnement/cadre de vie : Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) et associations ayant participé notamment à l'élaboration du PDU (Ecopole, Bretagne vivante)

- Représentants de commerçants : Union Nantaise du Commerce de Détail (UNACOD), Plein Centre, Association intercommunale des commerçants de la route de Vannes,

- Représentants d'employeurs et entreprises et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire représentatifs de l'ensemble du territoire métropolitain : Dirigeants Responsables de l'Ouest, « Les boîtes à vélo », ATAO et des acteurs à identifier, dont un de la logistique urbaine, en lien avec le Conseil Métropolitain des Acteurs Économiques (CMAE) et la CCI,

- Habitants : représentatifs de l'ensemble du territoire métropolitain et présentant une diversité de profils au regard du genre, de l'âge, des catégories socioprofessionnelle notamment,

- Représentants du monde étudiant : associations étudiantes (Unis Cités, AFEV...) et un représentant de l'Université œuvrant dans le champ du développement durable,

- Organisations syndicales et patronales représentatives.

Les opérateurs de mobilité (SEMITAN, NGE, Decaux, Effia, Marguerite...) seront également associés.

Ce comité serait présidé par le Vice-Président en charge des stratégies de mobilité et des déplacements et associerait les élus de la Métropole ayant des délégations en lien avec les déplacements.

Il est également proposé de déléguer au Vice-Président toute modification de la composition de ce comité, ainsi que l'approbation de la charte fixant les modalités de son fonctionnement.

M. Affilé : « C'est une délibération importante pour nous puisque dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités, il s'agit ici de créer un Comité des partenaires de la mobilité. Cela veut quoi? Cela veut dire que la Loi d'Orientation des Mobilités, qui est une loi de 2019 je crois, prévoit qu'on doit créer un Comité des partenaires avec des représentants des usagers des services de mobilité et des représentants des financeurs, autrement dit du monde économique.

Donc on s'est emparés de cette contrainte légale pour en faire en fait une opportunité, pourquoi? Parce que depuis de nombreuses années sur notre métropole existent plusieurs structures on va dire de concertation et parfois de coproduction d'un certain nombre de mesures et de projets en matière de mobilité. Je pense en particulier au Collectif transport sur les transports en commun. Je pense également au Conseil des usagers de l'espace public qui a été associé à un certain nombre de délibérations notamment concernant les piétons ou les vélos ou les cyclistes. Donc ici, lorsqu'on a eu cette opportunité, voilà, on veut précisément créer les Assises de la mobilité, leur donner un peu de souffle et des perspectives intéressantes en matière de réflexion collective.

Donc élargissons ce Comité des partenaires, au-delà des représentants "classiques" des usagers et des financeurs. Et donc, je dois ajouter le fait que nous avons prévu, dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains auquel on a fait référence à plusieurs reprises en cette matinée, d'évaluer l'avancée de ce Plan de Déplacements Urbains avec les acteurs du territoire, usagers, associations, entreprises, notamment.

Et donc ici, il vous est proposé d'avoir une définition de ce Comité des partenaires qui soit relativement souple. C'est-à-dire qu'on a aujourd'hui repéré un certain nombre de représentants d'usagers des mobilités : alors des cyclistes, des automobilistes, des transports en commun, et je crois

qu'on a aussi les motards, des deux-roues motorisés. Tous ceux-ci sont bien identifiés. Des familles avec, on va dire, les grandes organisations qui représentent notamment les parents d'élèves ou les familles, des représentants du monde qui accompagnent la personne en situation de handicap, des représentants des associations qui travaillent sur l'environnement, des représentants de commerçants ou d'associations de commerçants plus précisément, des représentants d'employeurs et d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire également, des habitants, avec une possibilité éventuellement de lancer un appel à candidatures pour recruter des habitants, des représentants du monde étudiant, des organisations syndicales et patronales, et puis bien sûr d'associer nos opérateurs de mobilité en fonction des sujets qui pourront être traités, à l'exception peut-être de la SEMITAN qui, elle, est coordinatrice des mobilités sur notre métropole et donc a un rôle vraiment très particulier.

Et donc l'idée, c'est d'avoir une liste avec trois petits points au bout, pourquoi? Parce qu'on ne souhaite pas fermer ce Comité mais pouvoir l'ouvrir à un certain nombre d'autres personnes, notamment des collectifs qui se transformeraient en associations par exemple et qu'on n'a pas encore identifiés, qui n'existent peut-être pas encore, de travailler avec les vice-présidents ou les élus en charge du secteur des mobilités.

Donc concrètement, ça veut dire que c'est le vice-président délégué aux stratégies des mobilités et des déplacements, c'est-à-dire moi, qui présiderai ce Comité en associant selon les thèmes les élus de la Métropole et les élus en particulier dotés de délégations œuvrant dans le secteur des mobilités, qu'il s'agisse des modes actifs, qu'il s'agisse des transports scolaires, de la sécurité routière, des ports, bref, tout simplement du stationnement et de la réglementation du stationnement.

Et donc en fait, pas de définition très cadenassée tout de suite mais plutôt une approche assez ouverte des partenaires possibles, à la fois pour les usagers et pour les financeurs, notamment le monde économique.

Et je me suis déjà engagé en Commission à ce qu'il y ait par exemple tous les ans, puisque le Comité se réunira en plénière deux fois par an et ensuite en groupes de travail ou en ateliers plusieurs fois pendant l'année autant que de besoin, et je me suis proposé de faire un retour systématiquement aux élus de la Commission mobilité, ce qui est assez normal, dans leur diversité politique.

J'ai vu passer une question de Laurent Turquois : comment nos associations pourront-elles candidater ? En fait, ce qu'il faut se dire c'est qu'on ne va pas pouvoir avoir 250 associations qui vont pouvoir candidater parce que déjà je pense que nous allons arriver à une soixantaine de membres. L'idée, c'est d'arriver à des associations qui soient représentatives de la Métropole et donc notamment pour les associations de cyclistes, d'automobilistes, de motards, de deux-roues motorisés, il existe déjà des contacts au niveau métropolitain, et pour le monde économique et les habitants on essaiera d'avoir une représentativité de l'ensemble des territoires. C'est pour ça qu'on pourra éventuellement rajouter des membres au fur et à mesure.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci Madame la Présidente. Comme vous le rappeliez à la délibération⁶, en termes de mobilité il est important de voir au-delà des limites administratives de notre collectivité. Aussi, il est important que la composition de ce Comité ne soit pas que métropolitaine car, lorsque l'on parle mobilité, il ne faut pas oublier l'alliance des territoires et les flux entrants et sortants de la métropole.

Je note que les groupements ou collectifs qui sont dans ce collectif ont une dimension parfois qui dépasse le cadre métropolitain, mais ils ne sont pas très nombreux. Dans cet esprit d'élargissement, je propose que nous invitions l'association Nexus de Bernard Fourage pour rejoindre ce Comité des partenaires de la mobilité, parce qu'il a une vision plus globale, plus générale. Je pense qu'il y aurait toute sa place. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Alors, je ne sais pas jusqu'où s'étend la perspective d'alliance des territoires, mais si je me rappelle bien, l'association Nexus doit avoir son siège social en Ille-et-Vilaine me semble-t-il, donc là on change même de région. On n'est pas que dans notre département. Alors autant je partage votre point de vue pour notamment tous les utilisateurs du quotidien qui, on le sait bien, vivent à Nort-sur-Erdre, à Pontchâteau, à Blain, à Savenay, sur notre département, ou à Clisson, ou dans le Pays de Retz, autant je ne sais pas s'il faut élargir autant que ça.

Ce que je vous propose, c'est que notamment avec mon collègue du Département qui suit les questions de mobilité au niveau départemental et puis dans le cadre peut-être de l'alliance des territoires et du travail qu'on fait avec le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, on puisse inviter de façon presque pas forcément systématique mais dès lors qu'on travaillera sur des questions

de mobilités qui ont une dimension extramétropolitaine avec les territoires voisins, qu'on se dise que d'emblée on travaillera avec les collègues, ou les associations parce que chacun peut avoir des propositions à faire, notamment chez nos collègues des autres territoires, pour essayer effectivement d'enrichir ce nombre. Mais pour avoir expérimenté le travail de Nexus, je ne suis pas convaincu de l'apport si riche et fondamental, pour une association qui encore une fois me semble dépasser largement le cadre, puisque là on est quand même plus sur des mobilités ferroviaires notamment, en particulier. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, je vous invite donc à voter, sauf demande contraire de la part de l'un d'entre vous, de manière groupée sur les délibérations 6, 9, 10 et 21. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 – crée un comité des partenaires de la mobilité dont la composition est décrite ci-dessus,

2 – délègue au Vice-Président en charge des stratégies de mobilité et des déplacements toute modification de la composition du comité des partenaires de la mobilité, ainsi que l'approbation de la charte fixant les modalités de son fonctionnement,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^{me} Coppey présente le dossier suivant :

Direction Générale Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité
Direction Déchets

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

07 – Redevance spéciale – Seconde exonération liée à la Covid 19

Exposé

Depuis 2005, la redevance spéciale a été mise en place auprès des professionnels produisant plus de 1020 litres de déchets ménagers et assimilés par semaine. Aujourd'hui, 3441 sites sur l'agglomération sont concernés par le paiement de cette redevance.

À la suite du 1^{er} confinement où seuls les magasins essentiels étaient restés ouverts, une exonération partielle et généralisée, sur 3 mois, de la redevance spéciale lors de la facturation du 1^{er} semestre 2020 a été votée au conseil métropolitain du 16 octobre 2020.

Le montant annuel de redevance spéciale s'élevant à environ 2 350 000 €, cette exonération a représenté une perte de recettes de 524 000 €, soit 0,7% du budget déchets 2020 (hors recettes exceptionnelles).

Pour soutenir les secteurs de nouveau très éprouvés par la seconde vague de Covid 19, la Métropole propose un nouvel abaissement partiel du montant de la redevance spéciale pour les établissements les plus touchés par le second confinement soit :

- une exonération partielle à hauteur de 33% du montant de la redevance due sur le second semestre 2020 (correspondant à 2 mois de redevance) pour les cafés, hôtels, restaurants, les universités publiques et les établissements d'enseignement supérieur privés ainsi que les sites culturels tels que ceux gérés par le Voyage à Nantes, la Cité des Congrès et des cinémas assujettis à la redevance spéciale et n'ayant ré-ouverts qu'épisodiquement,
- une exonération totale du montant de la redevance due sur le second semestre 2020 pour les établissements de nuit et les salles de sports privées n'ayant pas ré-ouverts depuis la mi-mars.

Toutes les autres catégories professionnelles seront facturées normalement.

Cette mesure aura un impact d'environ -100 000€ sur les recettes. Les modalités de calcul de la redevance spéciale pourraient être de nouveau adaptées au regard de l'évolution du contexte sanitaire.

M^{me} Coppey : « Merci Madame la Présidente. Avec cette délibération, nous allons vous proposer une seconde exonération liée à la redevance spéciale et à la crise que nous traversons. La redevance spéciale, pour rappel, c'est celle qui est mise en place auprès des professionnels produisant plus de 1 020 litres de déchets ménagers et assimilés par semaine.

Souvenez-vous : lors du premier confinement, nous avons déjà voté une exonération de cette redevance, c'était en octobre 2020, et pour soutenir les secteurs de nouveau qui sont éprouvés aujourd'hui avec cette seconde vague de la COVID, nous vous proposons donc une nouvelle exonération, une exonération partielle à hauteur de 33% du montant de la redevance due sur le second semestre 2020. C'est là pour les cafés, les hôtels, les restaurants, et puis une exonération totale du montant de la redevance due pour le second semestre 2020 toujours, pour les établissements de nuit et les salles qui n'ont pas pu réouvrir.

Voilà, juste pour information ça impacte, on va dire, le budget des déchets à hauteur de 100 000 euros de ses recettes. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 97 voix pour,**

1 – décide d'exonérer les professionnels soumis à la redevance spéciale selon les conditions précitées et d'appliquer cette exonération sur la facturation 2021 correspondant au 2^{ème} semestre 2020.

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Martin présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des investissements et de la circulation

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

08 - Transition écologique – Approbation du nouveau réseau vélo métropolitain et définition de ses principes d'aménagement – Programme des premières études de faisabilité

Exposé

Conformément aux objectifs ambitieux fixés dans le Plan de Déplacements Urbains (passer de 3 à 12% de part modale vélo en 2030), la Métropole s'engage dans la poursuite de la mise en œuvre d'un réseau vélo métropolitain efficace, irrigant tout le territoire, lisible et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

D'autre part, plus récemment, Nantes Métropole a porté entre juillet et décembre 2020 une démarche d'évaluation ambitieuse, ouverte et participative, sur les aménagements temporaires mis en place suite au déconfinement en mai 2020.

La méthode de l'évaluation a permis d'associer de nombreuses parties prenantes : experts et services de la collectivité (données techniques, analyse terrain), acteurs (groupe de suivi composé d'associations de mobilité et d'associations de commerçants, conseil métropolitain de l'accessibilité universelle, Semitan...), et citoyens (3600 contributions en ligne sur l'espace dialogue citoyen, une communauté de 40 citoyens évaluateurs, une enquête terrain ayant interrogée près de 1000 usagers et commerçants).

Cette évaluation est venue conforter l'action de la collectivité en faveur des modes actifs, en apportant une inflexion forte à engager sur le mandat, celle de mettre les piétons au cœur des projets. Elle a également démontré l'appétence forte des citoyens pour participer aux décisions en matière de mobilité.

Ces différentes orientations sont venues nourrir la réflexion de mise en œuvre de ce plan stratégique, qui prévoit la réalisation de 50km de voies cyclables magistrales sur ce mandat; un cadre d'intervention est défini, proposant différents types d'outils :

1. une hiérarchisation du réseau selon 4 niveaux, fonction de leur potentiel d'utilisateurs, comprenant:

- **les voies magistrales (150km)** ayant vocation à constituer le réseau vélo de premier niveau, bénéficiant des meilleurs aménagements possibles pour garantir fluidité et rapidité des déplacements à vélo composées de 6 voies radiales et de 2 itinéraires de rocade nord et sud, reliant entre elles la centralité et différentes communes de la métropole.

- **les voies structurantes (165km)** représentant des liaisons à fort potentiel de fréquentation et de report modal, reposant sur un niveau de service élevé et assurant sécurité optimale.

Sur ces 2 premières catégories d'axes, le respect de la continuité et de la cohérence de l'axe seront recherchés, en évitant les changements d'aménagement et en assurant un traitement au sol uniforme, pour garantir la lisibilité des itinéraires.

- **320km de liaisons secondaires et de maillage** viendront compléter ce réseau, en permettant un rabattement sur le réseau magistral, ainsi qu'une irrigation à l'échelle des quartiers et des communes, essentiels au fonctionnement du réseau global. Elles bénéficient d'aménagements variés en fonction du contexte, devant toujours assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.

Cette hiérarchisation a été présentée et discutée avec les communes de la Métropole, notamment en commissions locales de pôles, ce qui a permis de faire évoluer le document initial. Elle intègre également les liaisons potentielles avec les territoires voisins, qui ont aussi été consultés lors de l'élaboration du document.

Le plan de hiérarchisation global, et le maillage des voies magistrales figurent respectivement en annexes 1 et 2.

2 – des principes d'aménagement des voies magistrales et structurantes qui marquent une inflexion forte par rapport aux pratiques précédentes, en prenant en compte la diversité des usagers et des besoins associés, les attentes d'amélioration de la lisibilité, de confort et de sécurité sur le réseau cyclable, que mettent en avant les différents dispositifs d'évaluation et de remontée d'informations des usagers.

Ce référentiel sera complété par un travail portant sur le design du futur réseau: mise en place au sol d'une identité visuelle spécifique et distincte entre réseau magistral et structurant, numérotation des lignes magistrales, accompagnement paysager, stationnement, confort aux arrêts...

Ce travail associera des citoyens et des usagers dans le cadre d'ateliers participatifs dédiés.

3 - le programme des premières études de faisabilités (annexe 3): à partir de la hiérarchisation du réseau, et des principes d'aménagement proposés, des premières études de faisabilité (en cours ou à venir), sur plusieurs axes du réseau magistral, permettront de confirmer la possibilité physique d'aménager ces itinéraires.

Ces études de faisabilités comprennent la définition d'un programme des aménagements, leur enveloppe financière et le calendrier prévisionnel de réalisation, qui feront l'objet d'un vote au conseil métropolitain.

Chaque projet fera ensuite l'objet d'un déroulé propre, selon une organisation et des modalités de concertation adaptés à leur contexte et aux enjeux identifiés,

Des aménagements provisoires, préfigurant certains de ces axes, pourront également être envisagés selon les opportunités.

Par ailleurs, une mise à niveau des axes magistraux déjà existants (boulevard des Pas enchantés, boulevard Charles Gautier,...) sera prévue pour tenir compte des nouveaux principes d'aménagement, et apporter cohérence et lisibilité à l'ensemble du futur réseau.

Enfin, en complément, des aménagements seront réalisés sur proposition des communes, à l'échelle des quartiers ou des communes sur les itinéraires secondaires et de maillage. Ils pourront être précisés et priorisés par la mise à jour des Plans Communaux de Déplacements Doux existants à l'échelle des communes.

M. Martin : « Rebonjour à tous, donc cette délibération elle vous propose d'adopter un nouveau réseau vélo métropolitain avec ses principes d'aménagement et ses premières études de faisabilité.

Donc ce réseau en fait, il répond à une aspiration forte qui a été exprimée largement dans nos débats de campagne municipale, dans les 24 communes de l'agglomération. Je crois que c'est un sujet qui a été largement débattu, une forte attention a été portée par les habitants de la Métropole sur ce sujet et un objectif important a été fixé dans le PDU. On l'a déjà exprimé ce matin l'objectif est de 12 % de part modale d'ici 2030, soit une multiplication par quatre du nombre de cyclistes dans notre métropole, que ce soit en centralité mais première ou deuxième couronne.

Et puis le corollaire, c'est une réduction notoire de la part de la voiture, notamment de la voiture solo, passant de 43 % à 27 %. C'est un budget conséquent également avec une ambition autour de 115 millions d'euros, soit 30 euros par habitant, et ça répond à un engagement de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre dont 40 % sont liées aux mobilités. C'est aussi un enjeu de santé, de santé liée aux particules fines, et également de qualité de vie, par une meilleure répartition de l'espace public.

Cette ambition, elle s'inscrit aussi dans une démarche plus globale, on l'a évoqué ce matin: le vélo est important, mais il ne peut fonctionner qu'avec une augmentation des transports en commun et par l'autopartage qui a été décrit par Bertrand Affilé. C'est également un schéma stratégique piéton que nous allons travailler en 2021.

C'est aussi un enjeu autour de la logistique urbaine qui est aujourd'hui animé en réflexion avec Thibault Guiné, et puis c'est un plan de circulation, des questions de stationnement ou de sécurité routière qui sont aussi des éléments portés par mes collègues Marie-Hélène Nédélec et Anthony Berthelot.

Cette ambition s'est trouvée accélérée avec la crise sanitaire. Nous avons aussi évoqué ce matin l'urbanisme tactique avec la réalisation de 21 kilomètres d'aménagements cyclables, près de 700 appuis vélo qui ont été réalisés et pérennisés pour leur quasi-intégralité. C'est aussi une très forte demande au printemps dernier avec plus de 10000 demandes de Coup de pouce vélo pour la réparation, 3700 aides à l'acquisition de vélos et puis des vélocistes complètement dévalisés au printemps, et cette demande elle est même mondiale puisqu'aujourd'hui on a des difficultés en termes de pièces détachées à trouver les moyens pour alimenter ces vélocistes.

Et ça s'est traduit de façon très concrète et opérationnelle par une augmentation de 10 à 15% en moyenne de trafic vélo avec des pics comme le pont Anne-de-Bretagne, avec plus de 90%.

Aujourd'hui, ce réseau vélo, c'est une histoire qui a démarré en 2019 sur le mandat précédent avec nos prédécesseurs, sur la commande avec un bureau d'études qui a étudié les possibilités vélo, en fonction de la possibilité de report modal, de la démographie, des zones d'attraction que sont les zones économiques, mais aussi des pôles d'intérêt public de façon à définir, dessiner une carte, une carte qui doit vous être représentée je pense et qui définit un réseau en quatre niveaux. Les lignes noires que vous voyez sur la carte correspondent à 150 kilomètres d'axes magistraux. Ces axes magistraux, c'est un peu à l'image des chronobus les voies express vélo qui permettent de relier des pôles de notre métropole en toute sécurité, rapidité, avec une lisibilité des parcours, avec des potentiels numéros de lignes, et qui comme vous le voyez est en toile d'araignée avec des axes qui relie l'essentiel de nos communes. Il y a un axe Couëron autour de Sautron, Orvault, La Chapelle-sur-Erdre, Carquefou, Mauves-sur-Loire au nord, et puis au sud on a Les Sorinières, Vertou et puis Bouaye ou Saint-Jean-de-Boiseau qui sont reliées par ce réseau, et nous avons aussi eu le souhait d'avoir non pas simplement une vision en étoile mais bien en toile d'araignée, permettant d'avoir un contournement nord et un contournement sud facilitant l'accès des communes entre elles sans forcément passer par la centralité.

Ce sont aussi 162 kilomètres de réseaux structurants, qui sont aussi des réseaux en site propre. Ce sont les lignes rouges sur la carte qui permettent de conforter ce maillage, avec toujours un souci de sécurité, de continuité cyclable de A à Z, permettant de cheminer rapidement, en toute facilité, en regardant aussi la dimension agréable de ce mode de déplacement pour compléter ce réseau magistral.

Et puis vous avez enfin 330 kilomètres de voies secondaires et de maillages qui sont donc en orange et en jaune sur votre carte et qui permettent de rabattre et de relier en fait les quartiers, la centralité d'une commune, et qui sont à la discrétion des maires pour pouvoir relier ces axes structurants et magistraux.

Donc c'est un travail de concertation qui a démarré en 2019 avec ce bureau d'études, puis une consultation des Communes en lien avec les Pôles métropolitains, et puis qui a été repris sur ce nouveau mandat avec de nouveaux échanges avec chacune des Communes qui a pu s'exprimer, apporter des aménagements ou des corrections sur ce schéma, permettant de pouvoir surclasser d'un niveau ces aménagements.

Ça représente aujourd'hui plus de 70 kilomètres par rapport au réseau existant, ce qui est non négligeable, et ça permet surtout une amélioration qualitative. C'est-à-dire que certes, il n'y a que 70 kilomètres de plus sur le réseau, mais les niveaux d'exigence en termes d'aménagement, de sites propres, de largeur de voies, de sécurité, de franchissement des carrefours, va être nettement amélioré, ce qui est un souhait qui a été fortement exprimé par nos concitoyens.

Ça se traduira par un référentiel de l'aménagement cyclable qui est un document de référence qui aujourd'hui va être diffusé largement dans les Pôles et aux aménageurs, puisque je rappelle

qu'avec la loi LOM aujourd'hui, lorsqu'un aménagement urbain est fait, il se doit d'intégrer également les aménagements cyclables, ce qui nous permettra également d'accélérer évidemment cette politique d'aménagement.

Sur ce mandat, nous nous proposons de réaliser 50 kilomètres de voies magistrales et nous allons lancer donc un certain nombre d'études de faisabilité. Avec ce qui est en vert sur la carte, ce sont les études qui ont été commandées au bureau Indigo, l'axe Nantes-Sautron, l'axe Nantes-Couëron, l'axe Nantes-Carquefou, l'axe Nantes-Les Sorinières et Nantes-Vertou via la route de Clisson. Les études sont bien avancées d'ailleurs sur Nantes-Sautron et Nantes-Carquefou.

Et puis nous avons rajouté à cela un certain nombre de projets urbains qui sont en cours, notamment sur les quais de la Fosse et le bas de Chantenay, sur l'aménagement de la route de Pornic qui est aujourd'hui aussi en réflexion forte, et puis sur la continuité sur l'ancienne ligne de chemin de fer qui mène à Carquefou, sur laquelle nous souhaitons aussi développer une navette autonome. Et puis vous avez un deuxième accès également sur Vertou qui est aussi en étude actuellement.

Et puis on a rajouté l'étude donc sur ce que vous voyez en jaune, qui est le contournement nord, qui part de La Montagne-Saint-Jean-de-Boiseau et qui contourne le nord jusqu'à la Loire à Sainte-Luce-sur-Loire, qui doit nous permettre aussi de ne pas rester sur un modèle en étoile mais de fluidifier les passages d'une commune à l'autre.

C'est 32 kilomètres liés aux aménagements urbains, 35 kilomètres liés au marché Indigo, ce sont les lignes vertes, et puis 21 kilomètres additionnels sur le contournement nord. C'est ce qui va être mis en étude jusqu'au mois de juin prochain, et donc nous aurons à nous réunir en juin prochain avec les élus concernés et les maires concernés, afin de prioriser ces aménagements.

Et puis, nous avons en rose, en fait, l'idée aussi de pouvoir aménager à terme ce contournement sud qui part de Saint-Jean-de-Boiseau et qui relie Rezé et Saint-Sébastien. Ces études seront faites plutôt sur la fin du mandat pour un investissement réalisé sur le mandat prochain.

Au-delà de ces travaux, il pourrait y avoir également un travail de mise à niveau d'un certain nombre d'itinéraires cyclables existants. Je pense notamment au boulevard des Pas-Enchantés cher à Monsieur Turquois, mais aussi au boulevard Charles-Gautier à Saint-Herblain, qui permettent évidemment de remettre à niveau selon le référentiel d'aménagement cyclable des pistes aujourd'hui qui ne sont pas suffisamment qualitatives.

Nous pourrions aussi faire appel à l'urbanisme tactique, c'est-à-dire donner à voir, parce que des travaux sur un aménagement de ce type ça peut prendre trois ou quatre ans, donc l'idée c'est de s'inspirer de ce qui a été fait dans le cadre des aménagements tactiques précédents afin de pouvoir aménager au plus vite, donner à voir, permettre à chacun d'expérimenter et s'appuyer également sur l'expertise et le regard citoyen afin d'ajuster ces aménagements au plus près des besoins de nos concitoyens.

Et puis nous souhaitons donc poursuivre la concertation citoyenne qui se fera par axe et pas sur l'ensemble du réseau, mais sur chacun des axes qui sera développé évidemment il y aura de la concertation citoyenne.

Il y aura également de la concertation citoyenne sur la visibilité, lisibilité de ces aménagements. Faut-il de l'éclairage, de la couleur au sol? Quel type de couleur? Est-ce que ce sont des lignes? Tout cela méritera également de pouvoir être discuté.

Et puis je sais qu'un certain nombre d'élus aujourd'hui travaillent sur des axes qui peuvent être sur les réseaux de maillage secondaire et qui nous ont exprimé la difficulté sur leur PPI territoriale de pouvoir conduire un certain nombre de travaux. Donc nous regarderons comment nous pourrions soutenir un certain nombre d'aménagements qui sont à l'initiative de collectivités. Je pense actuellement à un travail notamment sur des communes du sud de l'agglomération qui cherchent à relier le collège de Bouaye par exemple. Là il y a quatre ou cinq communes qui travaillent ensemble sur la mise en cohérence d'un schéma cyclable. Cela nous paraît tout à fait intéressant.

Je terminerai mon propos sur le fait qu'on ne peut pas faire ce type d'aménagement sans passer par une mobilisation plus forte de nos concitoyens. Cela passe évidemment par l'implication des élus. J'en profite pour remercier l'ensemble des maires qui se sont mobilisés sur ce sujet, qui ont passé du temps, également mes collègues élus, en particulier Aurélien Boulé et Simon Citeau, avec lesquels on travaille vraiment en étroite collaboration sur l'ensemble des dossiers, les pôles de proximité également qui ont fait un énorme boulot auprès des maires et d'études, ainsi que le service déplacements.

Mais je souhaite aussi souligner le travail très constructif des associations vélo mais aussi des acteurs économiques qui se mobilisent de plus en plus sur ce sujet, et je pense également aux vélocistes, aux réparateurs qui sont aussi partie prenante et qui sont dans une position de partenariat et pas simplement de commerçants de vélo voulant surfer sur une opportunité.

Enfin, j'attire votre attention sur l'importance d'impliquer les étudiants. Nous avons 60000 étudiants sur notre territoire et il nous semble aussi important de pouvoir les mobiliser. Certes, en cette période de confinement, beaucoup ne se déplacent plus malheureusement, mais nous savons qu'il y a un enjeu fort à ce que ces étudiants puissent adopter assez rapidement et dans des conditions acceptables ces mobilités douces.

Et puis j'en terminerai sur les acteurs éducatifs parce que nos enfants sont évidemment sensibles aussi à ces mobilités douces. On a évoqué ce matin la question des abords des écoles et moi je souligne l'Éducation nationale qui vient de faire rentrer dans ses programmes le savoir rouler à vélo et qui correspond aussi à une évolution des pratiques qui devraient contribuer à apaiser nos quartiers aux abords des écoles.

Et puis, ça va dans le sens du Comité des partenaires dont parlait Bertrand tout à l'heure: oui, ce Comité des partenaires pourra suivre l'ensemble de ces aménagements et de cette politique publique dans son développement. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, tout à l'heure Monsieur le Vice-Président vous terminiez vos propos en rappelant l'implication des élus. À ce stade de mon intervention, je voudrais vous rappeler l'implication de Saint-Sébastien-sur-Loire en particulier sur tout l'urbanisme tactique de la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire. Tout ça aussi pour justifier de l'incohérence de la politique que vous menez actuellement sur le vélo concernant la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Le boulevard des Pas-Enchantés est un endroit qui est un endroit majeur pour les déplacements à vélo. Je parle pour les habitants de la ville de Saint-Sébastien, mais je parle également au nom de mon collègue Alain Vey, c'est-à-dire pour les habitants de Basse-Goulaine.

Aujourd'hui évidemment, je suis ravi que cet itinéraire soit désormais classé itinéraire magistral. En revanche je ne peux pas accepter l'idée que vous repoussiez à la fin du mandat la rénovation de cette piste cyclable que je qualifierais presque d'"autoroute cyclable" pour les habitants de Saint-Sébastien-sur-Loire pour rallier soit Rezé, soit Nantes, en promouvant ainsi les déplacements à vélo.

Son état est déplorable, véritablement, inadmissible. C'est-à-dire qu'en cette période de l'année, avec les intempéries, je ne vous cache pas que je reçois un nombre incalculable de personnes qui souhaiteraient utiliser leur vélo au quotidien et qui m'expliquent qu'elles ne peuvent pas à juste titre utiliser le boulevard des Pas-Enchantés parce que la piste est extrêmement dégradée.

Du coup, ma question elle est simple. Un, c'est: envisagez-vous de faire ces travaux de rénovation avant la fin du mandat? Et la deuxième question, c'est: où sont passés les 600 000 euros qui étaient prévus dans la PPI 2014-2020, qui devaient servir à réaliser des travaux d'aménagement sur cette piste, aménagements qui n'ont pas eu lieu et font qu'ils n'ont donc pas été utilisés ?

Vraiment je souhaite que vous puissiez revoir votre positionnement sur cette piste parce que l'on ne va pas pouvoir, nous, justifier d'urbanisme tactique avec des voies dans le prolongement de celles impulsées par Nantes, sans traiter la question du boulevard des Pas-Enchantés.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Oui, merci Madame la Présidente. Un mot puisque c'est la première fois que l'on voit passer dans notre assemblée l'ambition que nous portons tous de déployer un vrai réseau vélo à Nantes : je caresse l'espoir que nous puissions y arriver rapidement, dans la mesure où nous sommes tous d'accord sur ce dossier. Et pour y arriver rapidement, il faut à la fois une méthode, un calendrier et un budget. En ce qui concerne la méthode, Madame la Présidente, vous nous proposez un certain nombre d'éléments qui nous paraissent intéressants dans la délibération.

Je voudrais ajouter un mot sur la nécessaire anticipation d'un certain nombre d'éléments. Nicolas Martin a parlé dans sa présentation de la route de Clisson qui sera effectivement un axe majeur. Je crois que dans tous les projets futurs de quartiers nantais ou de la Métropole qui sont amenés à beaucoup évoluer dans les années à venir, il faut absolument pouvoir anticiper ce déploiement du vélo.

Et puis un deuxième mot, c'est la finalisation. Parce que nous pensons aussi que l'aménagement des 100 derniers mètres, des quelques centaines de derniers mètres notamment aux abords des écoles, des collèges, des lycées, des pôles de proximité, des pôles commerciaux, est aussi tout à fait essentiel pour sécuriser un parcours. Ce n'est sans doute pas le plus coûteux mais c'est ce qui permet de rendre véritablement utilisable pour tous les parcours vélo. Ça, c'était pour la méthode.

Concernant le calendrier, nous le trouvons trop absent de la délibération telle qu'elle nous est présentée. Notre groupe a déjà eu l'occasion de demander à la fois que l'on puisse voter un plan-guide sur l'ensemble du déploiement du vélo, et puis que l'on puisse également voter un calendrier qui nous permettra de dire et d'expliquer aux habitants de la métropole que l'on va déployer tel axe en 2021, que l'on va déployer tel axe en 2022, tels autres axes magistraux structurants en 2023 et dans les années à venir. Donc nous réitérons cette demande d'avoir un calendrier de déploiement précis sur l'ensemble de l'ambition que Nicolas Martin a présentée.

Et puis, dernier point : les éléments de budget qui sont là complètement absents de la délibération et qui étaient pourtant bien présents lors de la dernière campagne municipale.

Madame la Présidente, vous aviez annoncé vous-même 100 millions d'euros à consacrer à cette politique publique du vélo, et nous avons été surpris, j'ai été surprise, en lisant dans le détail le compte rendu de la Commission mobilité du 2 février dernier, de voir que votre vice-président Nicolas Martin annonçait un budget de 75 millions d'euros pour le mandat en cours. Donc vous voyez bien qu'entre les 100 millions que vous aviez annoncés et les 75 millions que Nicolas Martin annonce en Commission, il manque déjà, alors qu'on n'a pas commencé à déployer le Vélopo litain, 25 % du budget.

Donc merci à vous, Madame la Présidente, de bien vouloir nous dire qui les Nantais doivent croire, vous et les 100 millions annoncés en janvier 2020, ou bien votre vice-président Nicolas Martin et ses 75 millions annoncés en Commission le 2 février dernier. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin va pouvoir, à l'issue des différentes interventions, tout de suite vous rassurer, Madame Garnier. Je le dis : il y a évidemment un cap, une ambition, et les engagements qui ont été pris seront évidemment tenus.
François Brillaud de Laujardière. »

M. Brillaud de Laujardière : « Oui, merci Madame la Présidente. Une intervention rapide. La première pour remercier le vice-président Nicolas Martin d'avoir indiqué sur les trois slides qui vous ont été présentés la commune du Pellerin, puisqu'au début ce n'était pas ce qui était prévu dans la Commission. Parce que donc, comme il est indiqué dans le pacte de gouvernance, si nous souhaitons faire Métropole, il est intéressant que toutes les communes soient représentées chaque fois qu'il y a une carte qui représente les 24 communes. C'est le premier point.

Le deuxième point : dans cette même Commission, j'avais demandé au vice-président Nicolas Martin s'il y avait eu des rencontres avec les Communautés de communes extérieures à la Métropole, c'est-à-dire principalement Sud Estuaire et puis Pornic Agglo, pour savoir s'il pouvait y avoir une interconnexion entre nos chemins cyclistes et les leurs. Et on m'a répondu que oui.

Je me suis procuré le schéma directeur des modes doux du Pays de Retz et il s'avère qu'on a raté une connexion qui aurait intéressé Le Pellerin. Ce serait la connexion avec la commune de Cheix-en-Retz, qui a également des pistes cyclables qui nous ouvriraient la route des deux communautés de communes, et surtout ce qui était indiqué au journal récemment, c'était de pouvoir aller de Sainte-Pazanne à Paimbœuf avec l'ancienne voie ferrée qui va être modifiée pour être cyclable. Ça, c'est le deuxième point.

Et alors, une intervention qui n'était pas prévue mais j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre intervention sur le fait d'aller chercher à l'extérieur de la métropole des usagers pour les transports en commun.

Au Pellerin, nous avons reçu des gens des services de la Métropole sur les mobilités où j'ai demandé le fait d'augmenter un tracé, un cheminement du bus d'un kilomètre pour d'une part aller chercher des personnes qui sont dans trois nouveaux lotissements au Pellerin et éventuellement de faire, là où le bus ferait son retournement, de faire un stationnement de façon à pouvoir aller chercher les habitants des communes riveraines du Pellerin que sont Rouans, Cheix, Frossay, Vue, et ainsi de suite. Et j'ai eu un refus poli de mon kilomètre supplémentaire. Donc si vous pouvez interférer – pas interférer mais intercéder, pardon – auprès de ces services, ça me ferait énormément plaisir. Voilà. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais, avec beaucoup de respect pour le travail des uns et des autres, juste remettre une chose dans l'ordre dans le processus de décision. Je rappelle que les élus n'intercèdent pas auprès des services pour que les services prennent des décisions, mais que les élus fixent un cap politique, que le vice-président en charge de cette délégation travaille avec les maires concernés dans les 24 communes, qu'au vu du cap des réalités financières et de ce qu'on peut faire sur la base des propositions techniques absolument indispensables des services et ensuite les élus ont à arbitrer les décisions qui sont prises.

Et j'en profite très sérieusement pour les remercier et pour les saluer, parce que je crois que chacun doit mesurer comment, dans la période particulière et complexe de crise sanitaire dans laquelle on est, ça demande à nos services de redoubler d'énergie pour être en situation de faire des propositions à la hauteur de nos demandes collectives.

Ce petit rappel de méthode globale étant fait, je donne la parole à Aurélien Boulé.»

M. Boulé : « Madame la Présidente, mes chers collègues, on le sait : le vélo se développe fortement. Il fait bouger les lignes, et nous interpelle sur notre capacité à redistribuer l'espace public, au profit des modes actifs. Cette métropole nantaise cyclable, nous travaillons à sa construction depuis des années, et cette délibération en constitue l'un des jalons importants. Mais concrètement, à quoi ressemblera-t-elle, cette métropole cyclable ?

Imaginez Isabelle, de Couëron, 35 ans. Elle est maman de deux petites filles. Tous les matins, elle les accompagne à l'école – chacune sur leur vélo – via les itinéraires de maillage qui irriguent la commune, désormais en zone 30. Isabelle rejoint ensuite ses collègues Fatima et Bertrand. Comme d'accoutumée, ils empruntent le réseau magistral en bavardant.

Cet axe leur permet d'atteindre le parking vélo sécurisé de leur entreprise, place Bretagne, en 45 minutes, à près de 25 kilomètres/heure, et en toute sécurité. 100% en site propre, avec une piste séparée de la voirie automobile par un dispositif physique, avec un revêtement continu différencié, le réseau magistral a permis à Isabelle de ne plus avoir peur à vélo. Ce sont surtout les nouvelles intersections sécurisées qui l'ont convaincue de se remettre en selle car celles-ci donnent la priorité aux vélos, avec des traversées ininterrompues.

Alain, son père, est également rassuré. Il peut à nouveau utiliser sa voiture pour aller à la déchetterie : la séparation des modes, la baisse du trafic routier et la fluidité retrouvée grâce à l'important report modal, lui permettent d'avoir une vision sereine de l'espace public. Aussi, il utilise son vélo, remis à neuf dans un atelier d'autoréparation, et va faire ses emplettes dans les commerces de proximité. Depuis que la métropole comprend entre 70 et 80% de rues apaisées à très faible trafic motorisé, Alain respire mieux et ses crises d'asthme ont disparu.

Sa voisine, Martine, 75 ans, a quant à elle décidé de revendre son auto. Après avoir suivi le stage de Vélo-école pour adultes de Place au vélo, elle a repris confiance et ne se sépare plus de son biclou. Le mercredi, elle traverse le centre-ville via les vélorues, où circulent de nombreux piétons et cyclistes. Arrivée à la gare nord, elle passe devant les 676 places de la CycloStation, et elle emprunte avec son vélo le tram-train, en direction de Saint-Sébastien Frêne-Rond. À travers les fenêtres du convoi en mouvement, elle se réjouit de sa qualité de vie.

À la station, Gwenn, sa petite-fille, l'attend avec son nouveau VAE. Elles se réjouissent de se promener ensemble dans les quartiers alentour sébastienais, aujourd'hui totalement apaisés. La route de Clisson accueille des milliers de cyclistes, grâce à une branche du réseau magistral constituée de larges pistes monodirectionnelles, connectées aux axes secondaires. Grâce à ces infrastructures qui lui rappellent celles vues à Utrecht, aux Pays-Bas, Gwenn fait partie de ces 12 % de métropolitains qui se déplacent à vélo.

Enfin, Anne, sa petite amie, sans ressources, associe plaisir et déplacements à faibles coûts, grâce à la combinaison vélo et transports collectifs, pour se rendre à l'Université. À l'aide de son vélo prêté par Vélocampus, elle dévale le boulevard Charles-Gautier à Saint-Herblain, où elle habite, et emprunte le tram ou le métro de la TAN. La mise à niveau de cet itinéraire cyclable lui a permis de gagner en termes de fluidité, d'intuitivité du parcours, de garantie de temps de déplacement et de sécurité.

Pour finir, mes chers collègues, cette métropole cyclable, elle se construit par étapes. Le schéma directeur des itinéraires cyclables et le référentiel des aménagements cyclables sanctuarisent cette vision d'ensemble, qui est systémique.

Ainsi, ce plan stratégique nous permettra de :

- premièrement, faire émerger un réseau magistral performant qui irriguera tout le territoire métropolitain ;
- deuxièmement, anticiper une part modale du vélo à 12% à l'horizon 2030 ;
- troisièmement, créer une rupture dans l'aménagement et dans l'usage de l'espace public, en accompagnant une logique de transition écologique et d'apaisement;
- quatre, innover et s'inspirer des meilleures pratiques.

Ainsi, nous ferons de Nantes Métropole un laboratoire de la ville cyclable du XXI^e siècle, une agglomération où les cyclistes n'auront plus à négocier avec les automobiles une place sur l'espace public, où les habitants les plus fragiles circuleront en toute confiance à deux-roues, où le vélo sera devenu l'un des modes de déplacement les plus désirables et efficaces.

C'est pourquoi, comme mes collègues du groupe SERDA, je me prononcerai en faveur de ce projet de délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thibault Guiné. »

M. Guiné : « Merci Madame la Présidente. Merci à Nicolas Martin pour sa présentation et plus largement pour le travail collectif mené pour les depuis plusieurs mois. On peut se féliciter de la méthode qui a permis d'associer largement à la réflexion un grand nombre d'acteurs, et aussi du travail effectué dans les Commissions locales qui a pris en compte les enjeux des territoires avec des modifications bien prises en compte.

Cela démontre la forte mobilisation de notre territoire autour des questions de mobilité et confère une vraie légitimité aux orientations que nous pouvons porter. L'évolution de nos modes de déplacement est l'un des grands enjeux des années à venir pour entamer une mutation forte de nos villes et de nos modes de vie. Pour des raisons écologiques, climatiques, autant que pour la préservation de notre qualité de vie, il y a urgence à décarboner nos usages. Il ne s'agit pas disant cela d'interdire des moyens de transport certes polluants mais encore nécessaires à une large part de nos concitoyens.

Nous devons développer des alternatives, accompagner les changements, inciter les métropolitains qui le peuvent à opter au quotidien pour des déplacements plus efficaces et plus respectueux de l'environnement. J'en parle en connaissance de cause.

S'agissant du nouveau réseau vélos métropolitain, nous voulons surtout insister sur ce qui constitue selon nous la principale avancée, celle qui consiste à penser le déplacement à vélo à l'échelle de la métropole. Les vélos électriques, qui constituaient une petite révolution technique en rendant possible pour tout un chacun des parcours longs en un temps réduit par rapport à un vélo classique, le réseau dit "magistral" va permettre de tirer vraiment parti de ce bouleversement. Les aménagements permettront de gagner en fluidité. Plus globalement, le dispositif apportera une plus grande sécurité aux cyclistes et aux piétons.

J'ajoute que ce réseau commence à rompre, et c'est tant mieux, avec la forme classique de l'étoile imposée largement par la problématique de franchissement de la Loire. Les traversées intégrées en amont et en aval de l'île de Nantes traduisent aussi un vrai changement de perspective. Nous pensons que les déplacements à vélo sont une des solutions d'avenir pour notre métropole et nous pensons que nos concitoyens feront ce choix parce qu'il sera à la fois efficace et économe.

Il nous faut donc également travailler, et j'en terminerai par cela, à rendre le vélo le plus accessible, notamment en direction des familles modestes, des jeunes, en améliorant encore les politiques d'incitation et d'accompagnement dans ce domaine.

Et notre piste, cyclable évidemment, serait la poursuite de l'extension du réseau des stations et de l'offre Bicloo, qui doit participer au maillage de l'ensemble du territoire métropolitain. Merci de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, la mise en œuvre d'un réseau de pistes cyclables vélo avec une hiérarchisation du réseau en quatre niveaux doit nous permettre de construire une politique efficace de déplacement pour les cyclistes sur l'ensemble de notre métropole, et même au-delà.

Notre volonté est ici de transformer nos villes pour qu'elles soient plus faciles d'usage à l'ensemble des modes doux avec des complémentarités renforcées avec les transports en commun. Notre but n'est pas d'attendre que les usages changent pour changer la voirie, mais de proposer dès maintenant des aménagements pour séduire et convaincre les habitants que ce changement est possible, voire même facile d'usage et sécurisé.

Pour cela, nous devons réussir le défi de transformer l'espace public, tout en gardant à l'esprit que ces usages sont multiples, complémentaires, et qu'il ne faut exclure personne. Je l'ai déjà évoqué dans cette instance. Sous les précédents mandats, certains aménagements liés au plan vélo ont créé des situations conflictuelles entre les différents modes de transport, donnant un sentiment d'insécurité aux piétons les plus fragiles, ou empêchant les personnes en situation de handicap d'accéder facilement au trottoir d'en face, voire se retrouver dans un flux de cyclistes.

Je pense qu'il nous faut en tirer quelques leçons afin de ne pas tomber dans les mêmes nids-de-poule. Sécuriser les pistes cyclables, oui, mais nul besoin de trottoirs de 20 centimètres de haut car s'ils font effectivement ralentir les voitures, ils deviennent également des obstacles infranchissables pour les personnes à mobilité réduite. Créer des pistes cyclables dans des zones piétonnes, évidemment, mais en veillant à avoir un itinéraire clairement identifié et lisible pour chacun, y compris pour les personnes en situation de handicap. De nouveaux axes majeurs pour les vélos, sans problème, mais restons vigilants à la descente des transports en commun ainsi qu'à leur circulation.

Pensons également à renforcer, sans doute en premier, les axes entre les deux côtés du périphérique car le centre-ville de Nantes est bien équipé, mais il manque de liaisons confortables avec les communes de la Métropole, ce qui ne favorise pas l'usage du vélo à la hauteur où nous pourrions le faire. Ces défis sont loin d'être insurmontables et permettront de faire cohabiter toutes les mobilités en toute sécurité et sérénité, afin que chacun se sente à sa place au cœur de nos villes, et nous espérons que le projet qui nous est présenté et soumis puisse avancer dans sa globalité au fil des mandats, et en tout cas que les 50 kilomètres visés durant le mandat soient atteints et pourquoi pas dépassés. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président.

Tout d'abord quelques chiffres pour étayer mon propos. En 2015, l'Enquête Déplacement Grand Territoire (EDGT) indiquait que 3 %, uniquement 3 % des déplacements quotidiens sur la métropole étaient réalisés à vélo, soit 1 % de plus qu'en 2002, donc 13 ans plus tard. 43 % des déplacements étaient réalisés en voiture personnelle, une seule personne en voiture, 26 % à pied et 15 % en transports en commun.

Autre chiffre : l'AURAN diffusait une étude en 2016 indiquant que 43% des ménages de la métropole ne disposaient pas de vélo. Alors peut-être avez-vous des chiffres plus précis à nous communiquer, mais nous pensons fondamentalement qu'il ne sert à rien de punir, de sanctionner ou de forcer les habitants à changer leur mode de déplacement par des fermetures de voies par exemple, mais plutôt davantage il faut les accompagner vers ces changements de toute façon qui vont dans le sens de l'histoire.

Une proposition pourra être notamment de davantage soutenir financièrement l'aide à l'achat de vélos électriques, notamment pour la classe moyenne.

Alors, nous avons également une question concernant le nombre de kilomètres de pistes développés au cours du mandat actuel, et également l'échéance des 150 kilomètres prévus de développement de ces axes structurants.

Enfin, deux derniers points d'attention qui concernent, d'une, la sécurisation des pistes cyclables donc des voies actuellement existantes, c'est très important, et puis des voies également qui vont être développées ultérieurement. Vous en avez dit un mot tout à l'heure dans votre présentation. Est-il possible d'avoir plus de précisions sur les actions qui vont être menées précisément en la matière ?

Et puis enfin, au lendemain de l'anniversaire de la loi du 11 février 2005 qui était une loi fondamentale sur les principes d'accessibilité universelle, ça a été dit mais il est bon de le rappeler, d'avoir une attention à ce que l'accessibilité universelle pour toutes et tous soit bien inscrite en amont de ces projets de développement de nouvelles pistes cyclables, et pour cela, il serait certainement très pertinent d'associer en amont et très directement la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité Universelle, en lien avec les Commissions communales d'accessibilité de nos communes.

Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour à toutes et tous. Je voulais intervenir d'abord pour rappeler l'ambition que nous portons tous, me semble-t-il, sur ce schéma, et pour autant me semble-t-il qu'il ne répond pas à l'ensemble de nos sujets et notamment au regard des infrastructures existantes ou préexistantes sur les secteurs des communes extrapériphériques.

J'entends bien effectivement qu'un certain nombre de dispositions ont été intégrées au travers des travaux proposés dans le cadre des CLP, et on voit bien là l'ambition des CLP dans le pacte de gouvernance. Néanmoins, je ne retrouve pas dans cette délibération le cadre d'intervention proposé pour soutenir les travaux d'infrastructures cyclables sur notre territoire, ce qu'on appelle pour nous des axes structurants – voire magistraux – entre nos communes.

Nicolas Martin a évoqué tout à l'heure le travail en cours sur l'axe La Montagne-Bouaye. Pour autant, le cadre d'intervention et notamment la participation financière de la Métropole sur la réalisation de ces travaux n'est pas cité, n'est pas engagé, et cela me pose problème au regard des équilibres qu'il nous faut rechercher pour le maillage de nos territoires.

Nous avons, à l'occasion du pacte financier, à travailler sur un certain nombre de sujets, de répartition et des périmètres et des budgets, à définir des priorités. J'engage bien évidemment l'ensemble des conseillers métropolitains à bien entendre le besoin récurrent des communes un peu plus éloignées de la centralité pour structurer elles aussi leurs pistes cyclables. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci Madame la Présidente, chers collègues. Tout d'abord, je voulais profiter de ce que j'ai la parole pour dire un tout petit mot sur la délibération tout à l'heure sur les travaux porte de Gesvres. Il est dommage qu'une solution n'ait pas été retenue notamment par Cofiroute, c'est la gratuité du péage de Vieilleville qui aurait réglé un certain nombre de problèmes.

Alors concernant cette délibération, notre groupe votera bien sûr pour ce schéma directeur des itinéraires cyclables qui présente un programme en effet intéressant, mais nous tenons à émettre quelques remarques et à formuler des réserves dans le sens d'ailleurs de celles que vient d'émettre Jean-Claude Lemasson.

Tout à l'heure, en regardant le plan du futur maillage, il est clair que la part belle est faite – une fois de plus – à la ville centre. Plus on s'éloigne de celle-ci, plus les mailles s'élargissent, et plus les axes magistraux et structurants se font rares.

À propos de ces derniers, le principe du maillage en étoile, pourtant critiqué concernant les transports en commun, semble avoir été retenu ici. Les communes de la deuxième couronne de l'ouest par exemple, ou celles de la première couronne à l'est, ne profitent guère de ce nouveau réseau, à tel point d'ailleurs que, ça a été rappelé par le maire du Pellerin, qu'il a fallu son intervention en Commission signalant que sa commune et celle voisine de Saint-Léger n'apparaissaient pas sur

la cartographie, pour qu'on nous adresse en catastrophe de nouvelles cartes la veille du Conseil, sur lesquelles les noms de ces communes sont soudainement apparus.

Par ailleurs lorsque l'on se penche sur les études de faisabilité, la carte notamment de ces études de faisabilité des réseaux magistral et structurants, le calendrier adopté ne favorise guère plus les communes du nord-est. En fait de calendrier, il n'en est pas vraiment question dans la délibération, si ce n'est pour les 50 kilomètres de voies magistrales qui seront, nous dit-on, réalisées sous ce mandat. Donc 50 kilomètres sur 315 annoncés, sans parler des 320 de voies secondaires, c'est peu.

Pour ces dernières, on renvoie les communes vers les pôles et le financement via la PPI. Cela reste très vague, alors que l'étude menée par la Métropole préconise de multiplier par six la part modale de déplacement, donc la part modale du vélo pour atteindre les objectifs du PDU notamment sur le cadran nord-est.

Alors, je profite aussi de cette intervention pour souligner le travail remarquable effectué sur le mandat précédent par le Comité des déplacements doux qui a énormément œuvré pour le développement des pistes cyclables à Carquefou et ce, je le signale également, en partenariat et bonne intelligence avec le Pôle Erdre et Loire avec lequel nous avons d'excellentes relations et nous travaillons vraiment très très bien.

Au final, on peut regretter une fois de plus, ça a été rappelé ce matin, que contrairement à ce qui a été annoncé, les discussions et échanges qui ont pu avoir lieu entre élus et citoyens, si elles ont été l'occasion d'émettre des avis critiques, n'ont pas permis d'aboutir à un réel travail en commun, et nous restons sur notre faim. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^{me} Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente, mais c'était une intervention de François Vouzellaud, on a eu un petit problème de connexion. Pas d'intervention de ma part. Merci Madame. »

M^{me} la Présidente : « Très bien, merci. J'en profite juste pour signaler que je vois des messages sur le *chat* qui n'ont pas grand-chose à voir avec des demandes de prise de parole. Je vous demande de bien vouloir l'éviter si c'est possible, parce que ça complique la lisibilité des demandes de prise de parole des uns et des autres puisque, comme ça n'aura échappé à personne, nous sommes assez nombreux.

Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je souhaitais simplement souligner ce nouveau cap et cette nouvelle ambition puisque nous sommes dans un nouveau mandat, et puis je constate que le vélo est plébiscité par chacune des Communes, et c'est une bonne chose et un bon infléchissement.

Je voulais simplement rappeler qu'en France, avant la guerre nous étions 9 millions de cyclistes. Il y avait un vélo par famille. Et que c'est l'effet de la motorisation qui a fait effondrer la pratique cycliste.

Quand je vous entends toutes et tous aujourd'hui, je note que nous avons réellement changé d'époque et que tout le monde souhaite désormais voir fleurir des pistes cyclables. Je rappelle aussi, puisque souvent on dit que les pays du Nord dont je viens en partie ont une culture vélo, pour dire qu'au contraire ce n'est pas une culture vélo qui est naturelle ou dans les gènes, mais que ça a été un choix économique d'investissement public résolu. Et que si nous avons, et ça a été souligné lors du Débat d'Orientations Budgétaires, si nous avons fait le choix d'économiser sur un certain nombre d'aménagements qui sont uniquement liés à l'utilisation de la voiture, nous faisons le choix résolu de le réorienter aussi sur la mobilité douce, en l'occurrence ici sur les pistes cyclables.

Madame Garnier, on vous rassure : ce n'est pas 100 millions d'euros que nous avons convenus dans notre programme mais bien 115 millions qui seront évidemment dépensés, on le voit bien, rien qu'à entendre les demandes de chaque Commune sur l'octroi de pistes cyclables et d'aménagements rapides.

Je voulais aussi souligner l'importance de la participation, de l'interpellation de la cyclosphère, Nicolas Martin en a fait référence. Ils ont réellement amené ce débat aussi lors de la campagne des municipales et ils continuent à nourrir nos politiques publiques. Et puis redire, comme je l'ai fait lors du rapport développement durable, que la crise du COVID a aussi mis en exergue la nécessité de changer de mode de déplacement et a aussi rendu un plébiscite à récupérer de l'espace public, mieux le partager, ne pas uniquement le voir confisqué par des modes de déplacement motorisés.

Et enfin, je voulais rappeler aussi que le vélo, ce n'est pas seulement un moyen plus écologique de se déplacer, mais c'est aussi un moyen le plus économique. C'est-à-dire que ça coûte moins cher en termes de kilomètres parcourus. Et pour cela, il est nécessaire d'accroître aussi nos amé

nagements, mais aussi tout ce qui va avec sur la pratique du vélo, notamment dans les quartiers qui sont souvent plus défavorisés, qui sont moins dotés d'aménagements cyclables, mais surtout qui sont de fait avec des habitats collectifs moins dotés de garages vélo et donc, pour que nous sortions de l'image parfois véhiculée que "vélo = bobo", il faut là aussi, et je sais que mon collègue Nicolas Martin y veillera scrupuleusement, faire en sorte que le vélo soit réellement le mode de déplacement pour chacun et chacune d'entre nous, où que nous habitons dans la métropole et quels que soient nos revenus. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci Madame la Présidente. Juste pour une remarque globale sur l'infléchissement et ce que j'entends d'un nouveau monde qui apparaîtrait: je rappelle juste à notre vice-président et quelques-uns que le PDU et la part multimodale du vélo voulue par les élus a été votée sous l'ancien mandat – nous étions je crois sur un vote unanime –, et que les prédécesseurs de l'ancien temps, il y en a encore quelques-uns ici. Ça, c'était juste pour la petite blague, pour commencer.

Je voulais juste corriger une erreur matérielle sur la cartographie que j'ai pu voir, que le vice-président nous a présentée, qui faisait suite d'ailleurs aux discussions en Pôle de proximité pour Vertou, mais qui apparemment n'a pas été retranscrit dans la cartographie, c'est le boulevard Luc-Dejoie dans sa partie qui va jusqu'à la caserne des pompiers – les plus vertaviennes et vertaviens d'entre nous savent d'où je veux parler –, qui n'a pas été en réseau structurant mais qui est resté en réseau secondaire. Or, vous avez notamment mis le secteur en étude parce que nous allons accueillir dans cet espace deux projets collectifs structurants: un nouveau lycée qui a été annoncé par la présidente de Région en juin 2019, et le busway qui passera par cet itinéraire, qui a été annoncé par la présidente Johanna Rolland, également en 2019.

Ce sont deux des équipements qui sont à la lisière d'ailleurs de Nantes Métropole. Alors moi, j'ai bien entendu tout ce qu'on a largement évoqué ce matin, ça pourrait très bien illustrer d'ailleurs l'alliance des territoires, mais aussi et surtout la notion de bassin de vie et polarité telle que Vertou l'incarne depuis bien longtemps, en ce lien qu'elle est entre la métropole et son vignoble, et le vignoble nantais.

Voilà, ce doit être une erreur matérielle. Pardonnez-moi, je ne l'avais pas vu dans la cartographie habituelle et je demande à ce que cette erreur matérielle soit corrigée pour accueillir du mieux que l'on peut ces équipements publics structurants. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Bonjour à toutes et à tous. Simplement une intervention courte parce que beaucoup a été dit. On est évidemment beaucoup à considérer que le développement du vélo, c'est à la fois une solution bonne pour le climat, mais c'est aussi et peut-être surtout une solution souvent à la fois plus efficace, plus rapide, plus économique pour les habitants de nos communes et donc le développement du vélo, ça passe par différentes actions.

La Commune d'Orvault, la Ville d'Orvault prendra sa part pour le développement de cette pratique pour sensibiliser, pour proposer de nouvelles solutions, des animations, pour être dynamique dans ce domaine, et on le sait, ça passe aussi en effet par des aménagements structurants tels que ce schéma ambitieux qui nous est proposé, qui était un de nos engagements de campagne – et donc je suis très heureux que nous puissions engager ce travail.

Je voulais simplement remercier le vice-président Nicolas Martin pour le travail qui a pu être mené avec le Pôle de proximité, avec la maire de Sautron Marie-Cécile Gessant et avec moi-même, et nos équipes, avec qui nous avons travaillé pour adapter le premier projet, pour l'adapter à la situation de nos communes, aux situations réelles, et donc avoir un plan de développement qui corresponde à nos besoins, dans nos communes, sur nos territoires. Et donc je voulais vraiment les remercier pour ce travail qui a permis d'aboutir à une solution qui va nous satisfaire toutes et tous. Merci à tous à la fois pour cette ambition et pour le travail collaboratif qui a été mené ces derniers mois. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Merci pour ces nombreuses interventions. Si on avait pu penser sur le mandat précédent qu'on passerait une heure à discuter vélo, je pense qu'on n'y aurait pas cru. Donc je suis particulièrement ravi des interventions de chacun, et de mesurer à quel point chacun des maires ici présents et des conseillers métropolitains sont demandeurs, attentifs, désireux de faire avancer cette pratique et cette part modale. Donc, on ne peut que s'en réjouir. Et pour ça, nous avons quand même des moyens conséquents.

Je rappelle que c'est bien 115 millions qui sont prévus sur ce mandat autour de la politique des aménagements cyclables, mais que ces aménagements cyclables, ça n'est pas que les pistes cyclables. Je pourrais citer à titre d'exemple les 3 000 places de stationnement vélo qui sont prévues à la gare. Je parlerai également du déploiement des stations Bicloo. Aujourd'hui on a 1990 vélos en longue durée, location longue durée, 1230 vélos en libre-service, 125 stations Bicloo, tout ça coûte de l'argent et rentre évidemment dans le budget global des investissements vélo, vous en conviendrez. Donc il y a d'autres investissements.

Vous avez évoqué également la nécessité de soutenir les collectivités. Il me semble avoir déjà répondu dans mon introduction que, oui, nous allons regarder en fonction des capacités et des mobilisations de chacune des Communes s'il y a lieu ou pas, et selon quelles modalités – certaines modalités ne sont pas écrites aujourd'hui mais ce n'est pas l'objet de cette délibération –, de travailler sur les moyens de la PPI centrale pour pouvoir soutenir les aménagements, des mises à niveau dans les différentes collectivités, en fonction de critères qui seront clairs, précis et transparents.

Je souhaite rassurer Laurent Turquois sur le fait que les Pas-Enchantés font bien partie – et il me semble l'avoir évoqué également en introduction – des aménagements qui seront faits. Donc de ce point de vue-là, j'espère qu'il sera rassuré et je mesure ô combien Saint-Sébastien est engagée et motrice sur ce sujet.

Je voulais aussi rapporter un éclairage à Monsieur Vouzellaud parce qu'il semble dire que la concertation n'a pas été suffisante. Mais je rappelle, et le maire d'Orvault vient de le faire: nous avons passé une heure et demie avec le maire d'Orvault, la maire de Sautron que je remercie, avec leurs services, pour travailler les aménagements liés aux connexions entre Orvault, Sautron, la connexion avec Saint-Herblain, qui montrent à quel point des maires se sont engagés sur ce schéma directeur, en y mobilisant les moyens, et que ce travail-là ne pourra pas se faire que du point de vue des services déplacement de la Métropole et de ses Pôles de proximité, mais qu'il y a un engagement de fait de chaque maire qui au bout du compte lorsqu'un aménagement sera fait, qu'il soit secondaire ou de maillage ou même sur un axe magistral, va nécessiter de la concertation, de l'engagement auprès des riverains, nécessiter aussi d'aménager un certain nombre de places de stationnement.

Et là je compte aussi sur les élus pour être aussi engagés sur ces discussions qui nécessiteront peut-être un certain nombre de réactions qui sont normales, mais qui font aussi partie du job, pour faire évoluer la place du vélo que nous souhaitons tous dans cette métropole.

Sur les connexions à l'extérieur de l'agglomération, sur le plan il y avait un certain nombre de petites lignes de liaison qui étaient notées, des lignes roses qui montrent bien que nous avons pris en considération ces connexions sur les différentes communes extramétropolitaines, ce qui n'exclut pas de continuer un travail de précision et de collaboration au cours de ce mandat avec les Communes et avec le Département bien entendu, sur s'il y a lieu de reconnecter une piste ou deux qui n'auraient pas fait suffisamment l'objet d'une attention particulière de la Métropole. Et donc ce schéma, c'est un schéma qui reste vivant et qui doit pouvoir évidemment se construire dans la durée.

Autre question sur les 150 kilomètres : les 50 kilomètres sont-ils suffisants à l'échelle de la Métropole ? J'ai envie de dire non, on est tous d'accord. Après on a des budgets limités, qui seront quand même de 115 millions par rapport aux 50 millions du programme précédent et qui sont donc très conséquents ; que ces 50 kilomètres il faudrait y rajouter tous les projets d'aménagement urbain dans lesquels il y aura des aménagements cyclables qui seront faits, et je rappelle que c'est la loi LOM qui nous oblige aussi, et ce référentiel d'aménagement cyclable permettra de donner les indications nécessaires à ces aménageurs pour compléter les aménagements nécessaires. Et puis il y a tout le budget pour la remise à niveau des voies structurantes qui vont se faire à l'instar des Pas-Enchantés ou Charles-Gautier, sur lesquels évidemment on va travailler sur la mise en conformité, à niveau en tout cas de nos exigences de qualité en termes d'aménagement.

Voilà, j'espère avoir répondu à tous parce que les interpellations étaient nombreuses, mais je crois avoir fait à peu près le tour des questions. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Quelques mots avant de mettre cette délibération aux voix. D'abord, chacune et chacun le voit, le sent, cette délibération est importante et marque clairement un cap dans l'action de notre Métropole sur ce sujet, avec plusieurs éléments je crois.

Le premier : la nécessité, sur ces sujets comme sur d'autres, de conjuguer le temps court et le temps long. Le temps court, ça a été notamment celui de l'urbanisme tactique. Le temps long, c'est celui de la construction étape par étape, avec méthode, dans le dialogue, de l'ambition qui est la nôtre.

Deuxième élément : on s'inscrit en effet dans les objectifs de notre Plan de Déplacements Urbains. C'est extrêmement important de le redire à chaque fois parce que c'est bien ce qui fait la cohérence de notre action, notamment entre les différents modes de transport.

Troisième élément : je constate que nous avons aujourd'hui, quand on parle des enjeux financiers, le même débat sur les vélos que nous avons eu – je pense notamment au dernier mandat, les maires s'en rappellent – notamment sur les voitures. Pour faire vite, la règle est que sur le réseau primaire, c'est la Métropole qui paye et sur le réseau secondaire ce sont les Communes qui payent. Je vois que cela suscite des demandes, des discussions. Je crois que c'est la preuve que la culture vélo progresse, que la culture vélo avance, et donc je vois là un signe positif qui vient confirmer notre engagement collectif sur ces sujets.

Enfin, je confirme, Madame Garnier, comme vous l'a dit le vice-président, que les engagements que nous avons pris d'un point de vue budgétaire, parce qu'ils sont bien la traduction de nos priorités, seront tenus, puisqu'évidemment, là aussi pour le dire de manière rapide, la politique publique vélo ne se résume pas à ce réseau structurant, aussi important soit-il, puisque la politique vélo, c'est à la fois l'infrastructure, c'est aussi les questions de stationnement, mais ce sont aussi les enjeux d'usage, les enjeux d'éducation au vélo et je pense notamment à tout ce qui doit continuer à être fait en ce qui concerne les abords des écoles, et je ne parle pas là du travail en lien avec les associations, aussi diverses qu'exigeantes sur ce sujet.

Vraiment, je crois qu'on a là un cap intéressant qui est tracé. Je sais pouvoir compter sur l'engagement des élus en charge du sujet, à qui je demande de continuer le dialogue le plus attentif possible avec toutes les Communes de la métropole. C'est un point de notre réussite collective absolument indispensable.

Enfin, je me disais en écoutant Aurélien Boulé tout à l'heure, qui nous décrivait de manière un peu métaphorique cette métropole de demain sous nos yeux, que dans un moment, je le disais ce matin, où on a aussi besoin je crois de donner à nos concitoyens un peu de perspective, un peu d'espoir ; cette image d'une Métropole pour tous, qui fait des choix, qui se transforme et qui crée concrètement les conditions de la métropole de demain, pouvait faire partie de ces choses qui donnent un peu de lumière dans la période actuelle. Merci donc à toutes celles et tous ceux qui mettent de l'engagement et du travail au quotidien.»

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour et 02 voix contre**

- 1 – approuve la nouvelle hiérarchisation du nouveau réseau vélo métropolitain,
- 2 – approuve les principes d'aménagement des voies magistrales et structurantes,
- 3 – approuve le programme des études de faisabilité,
- 4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente le dossier suivant :

**Direction générale déléguée à la cohérence territoriale
Département territoires et proximité**

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

11 - Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm) – Débat d'orientations générales

Exposé

Le Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm) est un document de planification en matière de dispositifs publicitaires. Il édicte des prescriptions pour les publicités, préenseignes et enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Ces règles, plus restrictives que la réglementation nationale, peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire ou à des secteurs précisément identifiés.

La réglementation nationale (Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite Loi ENE) poursuit un objectif de protection du cadre de vie et de mise en valeur du paysage tout en respectant la liberté d'expression et celle du commerce et de l'industrie.

Nantes Métropole, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), est également compétente pour élaborer un Règlement Local de Publicité métropolitain sur son territoire. Le Conseil métropolitain s'est donc prononcé, par délibération du 16 octobre 2020, pour l'élaboration du RLPm.

Jusqu'à la date d'approbation du RLPm, ou au plus tard jusqu'au 13 juillet 2022, les 13 règlements locaux de publicité communaux (Bouguenais, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Nantes, Orvault, Rezé, Sautron, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Vertou) continuent de s'appliquer.

La délibération de prescription du RLPm avait pour but:

- d'énoncer les grands objectifs poursuivis au regard des éléments de contexte de la Métropole,
- de fixer les modalités de concertation,
- de rappeler les modalités de collaboration entre Nantes Métropole et les communes membres.

Pour rappel, les objectifs poursuivis pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité métropolitain sont les suivants :

- Pérenniser, voire renforcer, dans les limites des possibilités légales et réglementaires résultant de la loi Grenelle II, les effets protecteurs des réglementations locales existantes, notamment en faveur des centres-bourgs et centres-villes et des secteurs principalement résidentiels, et étendre cette logique de protection à l'ensemble des communes de la métropole ;
- Protéger les lieux présentant une sensibilité patrimoniale (abords des monuments historiques, site patrimonial remarquable de Nantes) et/ou une sensibilité paysagère (en agglomération, il s'agit principalement des bords de la Loire, de l'Erdre et des nombreux autres cours d'eau, ainsi que des parcs et jardins), sans nier les nécessités de communication des acteurs économiques ni brider la liberté d'expression des commerçants locaux ;
- Traiter, dans un souci de cohérence intercommunale, les secteurs de concentration publicitaire que constituent les axes routiers les plus empruntés (notamment les routes de Clisson, de Paris, de Vannes...) ou les zones commerciales et d'activités (Paradis à Nantes, Atout Sud à Rezé, Atlantis à Saint-Herblain, Pôle Sud à Basse-Goulaine...);
- Encadrer les nouvelles formes d'affichage admises par la loi Grenelle II: dispositifs numériques, bâches publicitaires et dispositifs de dimensions exceptionnelles;
- En cohérence avec la démarche « Trame noire » mise en œuvre dans la métropole, limiter la pollution lumineuse nocturne qui provient des publicités voire des enseignes lumineuses;
- En matière d'enseignes, dès lors qu'avec l'entrée en vigueur du RLPm, toute installation ou modification d'enseigne sera soumise à une autorisation préalable de chacun des 24 maires, des règles précises, simples et facilement compréhensibles pourraient être instaurées pour renforcer la bonne intégration des enseignes traditionnelles, en particulier lorsqu'elles sont situées dans les abords des monuments historiques ou en site patrimonial remarquable (où l'accord de l'architecte des bâtiments de France est en outre requis).

Le diagnostic a été présenté aux communes préalablement à la délibération de prescription, permettant ainsi aux techniciens et élus des communes membres de faire valoir leurs observations. Ces présentations ont eu lieu, selon les secteurs géographiques, les 10, 18, 25 septembre et 7 et 8 octobre aux élus, DGS et référents RLPm des communes membres.

Ce même diagnostic a été présenté le 19 novembre 2020 aux membres du Conseil technique métropolitain des acteurs économiques, aux personnes publiques associées et aux établissements publics de coopération intercommunale voisins ainsi qu'aux personnes concernées (personnes, organismes et associations compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et préenseignes, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements).

Il ressort de ce diagnostic que :

- la situation juridique des 24 communes au regard de la publicité extérieure est très hétérogène, seules 13 d'entre elles disposant de règlements locaux de publicité communaux, 12 ayant d'ailleurs été adoptés avant la loi ENE, et comportant donc des dispositions obsolètes voire illégales au regard de la réglementation aujourd'hui applicable. De surcroît, 13 communes comptent moins de 10 000 habitants, 4 d'entre elles ne faisant pas partie de l'unité urbaine de Nantes (Brains, Le Pellerin, Mauves sur Loire et Saint Léger les Vignes). Or, selon l'appartenance ou non à l'unité urbaine et la population des agglomérations, les règles nationales applicables sont différentes,

- la majeure partie du territoire (70 % environ) est en zone non agglomérée où toute publicité est interdite (hors préenseignes dérogatoires dont la liste des activités pouvant être signalée est limitativement fixée par la loi). Le RLPm ne traitera donc que des zones agglomérées,

- des secteurs du territoire sont également protégés de la publicité, soit par une interdiction absolue (cas des sites classés, des réserves naturelles, des monuments historiques, des arbres,...), soit par une interdiction relative (parties agglomérées des zones Natura 2000, des abords des monuments historiques, des sites inscrits et le site patrimonial remarquable de Nantes).

- si la présence publicitaire n'est pas prégnante sur le territoire métropolitain, y sont tout de même recensés :

- près de 1 000 dispositifs publicitaires sur domaine privé ou ferroviaire, dont 80% scellés au sol, avec une majorité de grands formats (40 % avec affiches de 12 m² et 34 % avec affiches de 8m²), 60 % d'entre eux n'étant pas lumineux et peu de dispositifs numériques (3%). 10% de ces dispositifs sont actuellement en infraction avec la réglementation nationale. Ces dispositifs se situent principalement sur les axes routiers les plus empruntés, partant de la ville-centre vers les communes périphériques et/ou desservant les pôles commerciaux (route de Clisson, route de Vannes, route de Paris et route de Rennes), aux abords des infrastructures de transport ferroviaire et aérien et dans les zones commerciales et d'activité,

- près de 1 200 abris voyageurs avec publicité de 2m² , 500 mobiliers d'information avec publicité de 2m², 215 mobiliers d'information avec publicité de 8m² et 13 colonnes porte-affiches au titre des deux contrats de mobilier urbain passés par Nantes Métropole pour assurer ses missions de service public. Seuls une quarantaine de ces mobiliers supportent de la publicité numérique.

- la pollution visuelle est due à la conjugaison de plusieurs facteurs (type de support, nombre, densité, formats, implantation, design et couleurs du matériel, mouvement, contexte) et à la juxtaposition de différents dispositifs (enseignes, publicités, mobiliers urbains...) sur une même séquence paysagère.

- en matière d'enseignes, hors zones commerciales et d'activité, l'insertion dans le paysage est globalement satisfaisante. Dans les zones commerciales et d'activité, il apparaît par contre que les enseignes sont d'une grande variété, avec des matériaux ou procédés peu qualitatifs, avec des enseignes scellées au sol exactement de même format que les publicités scellées au sol classiques ou des dispositifs mixtes (une face publicitaire, une face enseigne). C'est également là que se trouvent une part importante des dispositifs numériques.

Sur le fondement du diagnostic, il est proposé au Conseil métropolitain, puis aux Conseils municipaux, de débattre des orientations générales suivantes :

- en matière de publicité :

- Orientation n°1 : Renforcer les effets protecteurs de la réglementation nationale dans les communes hors unité urbaine de Nantes et les étendre à d'autres communes aux caractéristiques paysagères semblables en vertu du principe d'égalité.

Nous pourrions ainsi retenir les points suivants dans le futur règlement :

À Brains, Le Pellerin, Mauves-sur-Loire et Saint-Léger-les-Vignes, la réglementation nationale interdit la publicité scellée au sol et la publicité numérique mais admet la publicité murale, jusqu'à 4m², à raison de deux dispositifs par mur.

Le RLPm pourrait conserver ces règles nationales, ou les durcir par des règles de surface et/ou de densité.

Pour permettre d'harmoniser de manière ambitieuse les règles en matière de publicité entre les communes soumises à la réglementation nationale et d'autres qui ne le sont pas mais présentent des caractéristiques paysagères semblables, il pourrait étendre ces règles nationales à d'autres communes si celles-ci en sont d'accord. La question pourrait ainsi être posée pour Saint-Jean-de-Boiseau, Indre, Saint-Aignan de Grandlieu, Sautron (hors zone commerciale limitrophe avec Orvault), ...

- Orientation n° 2 : Préserver la qualité du cadre de vie des centralités et des secteurs principalement dédiés à l'habitat.

Nous pourrions ainsi retenir les points suivants dans le futur règlement :

Par l'effet protecteur des RLP communaux existants et la morphologie du tissu bâti, la présence de publicité dans les centralités et dans les secteurs résidentiels (pavillonnaires ou grands ensembles) est très limitée.

Par cette orientation, le RLP pourrait préserver la qualité du cadre de vie des centralités et secteurs résidentiels, en limitant les surfaces des publicités, en édictant des règles de densité pour en limiter le

nombre, en encadrant la publicité lumineuse voire en y interdisant la publicité numérique, en préservant les abords des parcs et jardins publics, ...

Réglementairement, le RLPm ne peut instaurer une protection de tous les abords des établissements d'enseignement (écoles primaires, collèges et lycées) mais la Métropole s'engage à travailler un code de bonne conduite avec les professionnels de l'affichage.

- Orientation n°3 : Traiter l'impact publicitaire le long des axes structurants et dans les zones commerciales.

Nous pourrions ainsi retenir les points suivants dans le futur règlement:

La publicité se concentre le long des axes structurants et dans les zones commerciales car ce sont les lieux générant le plus de trafic routier.

Afin d'aérer le paysage et limiter leur impact visuel, le RLPm pourrait limiter les surfaces et densité, réglementer la publicité lumineuse et numérique, proscrire les doublons,...

- Orientation n° 4 : Adopter une réglementation particulière pour les publicités et enseignes lumineuses et n'autoriser la publicité numérique que dans certains secteurs.

Nous pourrions ainsi retenir les points suivants dans le futur règlement:

Plus impactantes visuellement, les publicités et enseignes lumineuses pourraient être traitées de manière spécifique par le RLPm . Ainsi, un élargissement de la plage d'extinction nocturne fixée par la réglementation (1h-6h) pourrait être envisagé pour l'ensemble des dispositifs. Le RLPm pourrait aussi encadrer le mode d'éclairage des enseignes (en interdisant, par exemple, les dispositifs éclairés par projection). La publicité numérique pourrait, par ailleurs, être interdite dans les zones autres qu'à vocation économique et commerciale.

- Orientation n°5 : Avoir une réflexion spécifique sur les lieux d'interdiction relative, c'est à dire aux abords des monuments historiques, dans le site patrimonial remarquable (SPR) de Nantes et dans les sites inscrits, pour l'ensemble des dispositifs publicitaires, sur domaine public comme sur domaine privé.

Nous pourrions ainsi retenir les points suivants dans le futur règlement:

Dans ces lieux, le RLPm pourrait maintenir l'interdiction de publicité ou y déroger.

Remplissant une mission d'intérêt général, le mobilier urbain pourrait bénéficier d'une dérogation, pour tout ou partie des types de mobiliers.

À condition d'en justifier dans le rapport de présentation par des considérations paysagères, le RLPm pourrait parfaitement opérer une différence de traitement entre le SPR de Nantes et les abords des monuments historiques, ou encore, moduler les règles au sein de ces abords (exemples, interdiction de publicité entre 0 et 100 m, publicité admise au-delà de 100m, ou au contraire interdiction dans l'ensemble du périmètre).

Le RLPm pourrait maintenir l'interdiction de publicité sur palissades de chantier et l'interdiction des véhicules publicitaires.

- en matière d'enseignes :

- Orientation n°6 : Renforcer l'intégration des enseignes traditionnelles, sans brider la liberté d'expression des commerçants locaux.

Nous pourrions ainsi retenir les points suivants dans le futur règlement:

Les règles nationales en matière d'enseignes ont été durcies par la réforme Grenelle II. Par ailleurs, dès lors qu'il existe un RLP, toute installation d'enseigne est soumise à autorisation préalable du Maire, avec accord de l'Architecte des Bâtiments de France en abords de monuments historiques et site patrimonial remarquable.

Le RLPm pourrait instaurer, pour les enseignes traditionnelles, sur tout le territoire, des prescriptions simples permettant de préserver la qualité des centre-bourgs et centre-villes, sans entraver pour autant le dynamisme du commerce local.

Ces prescriptions pourraient être renforcées pour le site patrimonial remarquable de Nantes et dans les abords des monuments historiques.

- Orientation n°7 : Conserver l'application de la réglementation nationale pour les enseignes des zones commerciales et d'activités.

Nous pourrions ainsi retenir les points suivants dans le futur règlement:

La vocation de ces zones est d'accueillir des activités commerciales, artisanales, industrielles...

Les conditions d'installation des enseignes, telles que fixées par le code de l'environnement, pourraient être suffisantes : leur respect permettrait déjà d'apporter une plus-value paysagère, sans nécessité de durcir davantage les règles nationales.

La tenue du débat sera formalisée par la présente délibération. Il est proposé au Conseil métropolitain qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du RLPm en application combinée des articles L. 581-14-1 du Code de l'Environnement et L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Il est précisé qu'à l'issue de ce débat, le travail de co-construction entre les communes et Nantes Métropole s'engagera pour établir les zonages et définir les règles. Cette co-construction devra parvenir à l'élaboration d'un document harmonisant les règles sur l'ensemble du territoire et portant l'ambition d'un encadrement plus strict qu'aujourd'hui des dispositifs publicitaires. Les continuités territoriales de zonages et donc de règles entre les communes seront favorisées pour la cohérence du document.

M. Pras : « Bonjour à tous. La délibération 11 comme vous le savez concerne le débat d'orientations dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Métropolitain. Il s'agit donc par ce débat de préciser les objectifs énoncés lors de la délibération prescription d'octobre dernier pour fixer les grandes orientations auxquelles obéira ce document. À ce stade de débat, il ne s'agit pas d'élaborer les règles contraignantes, mais de fixer un cap. Les orientations sont volontaristes et marquent la volonté de réduire la place de la publicité, à la fois par leur densité et par leur taille, notamment pour préserver la qualité du paysage urbain et de notre espace public.

Néanmoins, le règlement ne peut pas tout réglementer, ne peut pas intervenir sur tout. Il ne peut intervenir que dans le cadre qui est permis par le Code de l'environnement pour être juridiquement sûr, et les règles contenues dans le règlement local doivent être basées sur des considérations paysagères ou patrimoniales et uniquement sur celles-ci.

Comme je l'ai déjà indiqué au cours des réunions précédentes, si la loi évolue dans son approbation, et notamment si le projet qui est en cours d'élaboration à l'Assemblée et au Parlement en ce moment évolue, le règlement local de publicité en tiendra compte, et si jamais cette évolution intervenait après son approbation, ce règlement sera amené à évoluer pour se mettre en conformité.

La loi Climat et résilience, actuellement en cours d'étude au Parlement, porte davantage aujourd'hui sur les contenus des messages publicitaires et notamment arrêter la publicité sur les éléments consommateurs d'énergie fossile, et puis sur l'arrêt des distributions papier dans nos boîtes aux lettres, plutôt que sur les dispositifs de publicité extérieure qui sont visés par le règlement.

Par ailleurs, je veux redire que le règlement local de publicité ne peut prescrire une interdiction absolue d'un type de publicité. C'est seulement la loi qui permet de le faire. Je veux aussi rappeler qu'en parallèle de cette coconstruction qui s'est engagée déjà avec les 24 Communes et nos différents partenaires, la Métropole a engagé une démarche citoyenne. Avec Christelle Scuotto, nous avons mis en place un atelier qui rassemble 28 citoyens de notre métropole, issus des 24 communes. Cet atelier travaille sur ce thème de la publicité dans la ville. Il va bien sûr au-delà des éléments du règlement local de publicité et il va servir justement à alimenter notre réflexion et la construction de ce document.

La délibération rappelle que ce Règlement Local de Publicité Métropolitain est un document de planification en matière de dispositifs publicitaires. Il édicte des prescriptions pour les publicités, les préenseignes et les enseignes qui sont visibles de la voie publique ouverte à la circulation publique, mais éventuellement aussi installées sur des secteurs privés visibles de cette même voie publique.

Ces règles, plus prescriptives que la réglementation nationale, peuvent s'appliquer à l'ensemble de notre territoire ou à des secteurs qui seraient précisément identifiés. Alors, la loi Grenelle2 poursuit un objectif de protection du cadre de vie, de mise en valeur du paysage, tout en respectant la liberté d'expression et celle des commerces et de l'industrie.

Nantes Métropole qui est compétente en matière d'urbanisme et qui a un document local d'urbanisme, est également compétente pour élaborer ce règlement, et c'est pour ça que nous sommes engagés dans la construction de ce document.

On s'est prononcés en octobre 2020 sur la prescription et donc aujourd'hui nous nous engageons dans la construction des objectifs. Jusqu'à la date d'appropriation qui interviendra au plus tard le 13 juillet 2022, les 13 règlements locaux de publicité aujourd'hui en place sur les 13 communes qui en ont un, continueront à s'appliquer jusqu'à cette date.

La délibération de prescription avait pour but d'énoncer les grands objectifs qui étaient poursuivis, de fixer les modalités de concertation et de rappeler les modalités de collaboration entre Nantes Métropole et les 24 Communes.

On donne quelques éléments de rappel des objectifs poursuivis: pérenniser voire renforcer les limites des possibilités légales et réglementaires, avoir des effets protecteurs dans les communes pour préserver les centres-bourgs, les centres-villes et les secteurs résidentiels en particulier,

étendre cette logique de protection à l'ensemble des communes de la métropole, protéger les lieux qui présentent une sensibilité patrimoniale, les abords des monuments historiques, le site patrimonial remarquable du centre-ville de Nantes, et puis préserver les sensibilités paysagères, notamment à proximité des cours d'eau, à proximité des parcs et jardins. Bien sûr, tout cela sans nier la nécessité de communication des acteurs économiques ni brider la liberté d'expression des commerçants locaux.

Enfin, traiter dans un souci de cohérence intercommunale les secteurs de concentration publicitaires qui sont parfois communs à nos territoires et qui sont constitués en particulier des axes routiers les plus empruntés ou des zones de commerce et d'activités commerciales. Encadrer bien sûr les nouvelles formes d'affichage admises par les lois Grenelle, en particulier les dispositifs numériques, les bâches publicitaires et puis les publicités de dimensions exceptionnelles.

Et enfin, en cohérence avec la démarche trame noire mise en œuvre par la Métropole pour limiter les pollutions lumineuses nocturnes, limiter les enseignes lumineuses.

Et enfin en matière d'enseignes, instaurer des règles précises, simples et facilement compréhensibles pour renforcer la bonne intégration des enseignes traditionnelles.

Le diagnostic de présentation a été partagé et présenté aux Communes préalablement à la délibération de description. Il a été partagé avec les élus, a fait l'objet de présentations lors des Commissions locales de Pôles. Ce même diagnostic, nous l'avons partagé aussi avec nos partenaires, les acteurs économiques de notre territoire, les personnes publiques associées et les intercommunalités voisines, et enfin toutes les personnes concernées ou se sentant concernées. Je pense en particulier aux rencontres avec les associations de préservation de l'environnement.

Le diagnostic est noté dans la délibération, je n'y reviendrai pas. On cite le fait que 13 communes sur 24 ont déjà un règlement, mais 12 de ces règlements sont obsolètes voire illégaux au regard de l'évolution des réglementations aujourd'hui applicables.

On évoque les notions d'appartenance à l'unité urbaine qui exclut quatre communes qui sont rurales, très rurales. On évoque le fait que la majeure partie du territoire, 70% environ, est en zone non agglomérée et que la publicité y est interdite. On rappelle que le règlement ne traitera que les zones agglomérées, et que d'une manière générale, des secteurs du territoire sont également protégés de la publicité soit par des interdictions absolues, je rappelais tout à l'heure les sites classés, les monuments historiques, et par une interdiction relative: les parties agglomérées aux abords des monuments historiques comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, le site patrimonial remarquable de Nantes.

On constate enfin dans ce diagnostic que la présence de la publicité n'est pas prégnante sur le territoire métropolitain. Malgré tout, on a repéré : 1 000 dispositifs publicitaires qui sont présents sur le domaine privé ou le domaine public et ferroviaire du territoire, 60% d'entre eux n'étant pas des dispositifs lumineux ; très peu de dispositifs numériques, représentant environ 3% des dispositifs présents sur notre territoire ; 1 200 abris voyageurs avec des publicités de 2 mètres carrés ; 500 mobiliers d'information, 215 mobiliers d'information et de publicité, et 13 colonnes porte-afiches présentes sur le territoire et qui sont liées à des contrats avec des publicistes, un contrat de mobilier urbain pour l'ensemble notamment de ces abris voyageurs.

On constate aussi que la pollution visuelle est due à la conjugaison de plusieurs facteurs: la densité, le nombre de supports, leur format, et bien sûr leurs implantations à peu près dans les mêmes secteurs.

En matière d'enseignes commerciales hors zone d'activités commerciales et d'activités, l'insertion dans le paysage était plutôt globalement satisfaisante.

Alors, sur le fondement de ce diagnostic après qu'il a été présenté à la fois dans le Comité de pilotage que j'ai animé avec l'ensemble des maires de la métropole et en Conférence des maires, il est proposé de débattre des orientations générales qui vous sont présentées dans cette délibération. Je vais les résumer rapidement.

En matière de publicité, on évoque dans une orientation numéro1 le renforcement des effets protecteurs de la réglementation nationale dans les communes hors unité urbaine de Nantes, et d'étendre à d'autres communes qui auraient des caractéristiques paysagères semblables les mêmes règles.

La volonté dans l'orientation numéro2 de préserver la qualité du cadre de vie des centralités et des secteurs principalement dédiés à l'habitat. Et là, on entre réellement dans les territoires plus fortement urbanisés. Le règlement pourrait préserver la qualité du cadre de vie des centralités et des secteurs résidentiels en limitant notamment les surfaces des publicités, en édictant des règles sur les densités pour en limiter le nombre, et en encadrant la publicité lumineuse voire en y interdisant la publicité numérique en préservant les abords notamment des parcs, des jardins publics.

Le règlement local de publicité ne peut instaurer une protection de tous les abords notamment des établissements d'enseignement – les écoles primaires, les écoles maternelles, les collèges, les lycées –, mais la Métropole, et moi j'y ai pris un engagement très fort, s'engage à travailler un code de bonne conduite avec les professionnels de l'affichage.

L'orientation numéro3, c'est traiter l'impact publicitaire le long des axes structurants et dans les zones commerciales. La publicité qui se concentre le long de ces axes structurants et dans les

zones commerciales doit être retravaillée. Ce sont des lieux qui génèrent des trafics routiers importants et donc qui sont recherchés par les publicitaires. Il faut limiter cet impact visuel et donc on pourrait limiter à la fois les surfaces, la densité, et réglementer la publicité lumineuse et numérique et notamment proscrire les doublons sur l'espace public.

L'orientation numéro 4 vise à adopter une réglementation particulière pour les publicités et les enseignes lumineuses, et n'autoriser la publicité numérique que dans certains secteurs. Nous pourrions ainsi proposer des éléments comme ; éviter les publicités, les enseignes lumineuses qui sont impactantes visuellement. Elles pourraient être traitées de manière spécifique par le règlement, notamment en élargissant la plage d'extinction nocturne qui aujourd'hui est fixée par la réglementation de 1 heure du matin à 6 heures du matin qu'on pourrait envisager pour l'ensemble de ces dispositifs lumineux. Enfin, on pourrait aussi encadrer le mode d'éclairage de ces enseignes en évitant notamment les dispositifs éclairés par projection. Et puis la publicité numérique pourrait être interdite dans les zones qui ont d'autres vocations que la vocation économique et la vocation commerciale.

L'orientation numéro 5 nous permettrait de conduire une réflexion spécifique sur les lieux d'interdiction relative, c'est-à-dire aux abords des monuments historiques, dans le site patrimonial remarquable de Nantes et dans les secteurs inscrits pour l'ensemble des dispositifs publicitaires, sur le domaine public comme sur le domaine privé. Le mobilier de mission d'intérêt général, le mobilier urbain (aubettes de bus et autres) pourrait bénéficier, lui, d'une dérogation pour tout ou partie des types de mobiliers présents sur notre territoire. Enfin, le règlement pourrait maintenir l'interdiction de publicité sur les palissades de ce chantier et l'interdiction des véhicules publicitaires et des grandes bâches aussi que l'on peut rencontrer aujourd'hui comme supports de publicité.

Concernant les enseignes, l'orientation numéro 6 veille à renforcer l'intégration des enseignes traditionnelles sans brider la liberté d'expression des commerçants locaux. Il s'agit d'accompagner ce qui se fait de manière qualitative sur le territoire et le règlement qu'on va instaurer pour les enseignes traditionnelles sur tout le territoire : des prescriptions simples qui permettent de préserver la qualité des centres-bourgs et des centres-villes. Ces prescriptions pourraient être renforcées pour le site patrimonial remarquable de Nantes, aux abords notamment des monuments historiques.

L'orientation numéro 7 concerne l'application de la réglementation nationale pour les enseignes des zones commerciales et des zones d'activités. On pourrait travailler la qualité de ces éléments en conservant les dispositifs actuels qui ont pour vocation de s'insérer sur ces zones d'activités économiques et d'activités commerciales, sans durcir les règles nationales.

Voilà, chers collègues, les orientations qui sont soumises au débat. Je suis allé un peu rapidement mais je suis prêt à entendre vos remarques. Ce que je voulais vous dire avant de vous laisser la parole, c'est qu'à l'issue de ce débat, le travail de coconstruction va continuer entre Nantes et les 24 Communes. Il s'engage pour établir les zonages et définir les règles. Cette coconstruction devra parvenir à l'élaboration d'un document qui va harmoniser les règles sur l'ensemble du territoire et porter l'ambition d'un encadrement plus strict qu'aujourd'hui des dispositifs publicitaires.

Les continuités territoriales de zonage et donc les règles entre les communes seront favorisées pour la cohérence de l'ensemble de ce document. Enfin, je le rappelle, la démarche d'élaboration prévoit que ce débat puisse aussi avoir lieu au sein des Conseils municipaux pour présenter ces orientations dans les instances communales et être partagées avec l'ensemble des élus des 24 communes du territoire métropolitain. Voilà le débat est ouvert.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci Madame la Présidente, merci Monsieur le Vice-Président. La construction de ce futur règlement est certainement une nécessité, pour une bonne harmonisation à l'échelle de l'ensemble de nos communes, mais en termes de publicité il serait souhaitable que notre collectivité métropolitaine soit exemplaire. Vous l'avez évoqué, mais avant de donner des injonctions, des recommandations aux artisans, commerçants et entreprises, nous devrions faire disparaître lors des prochaines négociations de contrat, les panneaux publicitaires digitaux dans tous nos abribus. Je pense qu'il en va de l'exemplarité de notre métropole. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Laure Beslier. »

M^{me} Beslier : « Bonjour à tous. Madame la Présidente, chers collègues, la réduction de la présence de la publicité dans nos communes est un souhait partagé par beaucoup d'entre nous. Les 24 communes de la métropole ne se ressemblent pas. Chacune offre un paysage architectural différent et dispose d'un espace public particulier qui la caractérise. C'est d'ailleurs cette diversité qui séduit celles et ceux qui veulent s'y installer.

Depuis longtemps, ensemble, nous nous préoccupons de la qualité environnementale de notre vie quotidienne et de l'aménagement urbain et paysager que nous laisserons à nos enfants, aux futurs habitantes et habitants de la métropole de Nantes comme de Brains, de La Chapelle-sur-Erdre comme de Basse-Goulaine.

En avril 2019, notre Conseil a su approuver un Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, fruit d'un long travail commun qui organise à l'échelle métropolitaine ce que l'on peut construire, qui précise comment on peut aménager, et qui préserve notre environnement, notre faune, notre flore, comme la qualité de notre cadre de vie.

13 des 24 communes de la métropole disposent déjà d'un règlement de publicité locale. Ceux-ci ont été élaborés entre 1992 et 2010 et ont été utiles à leur ville. Ils figurent pour notre territoire une première réponse efficace et pertinente à une publicité de plus en plus agressive et encourageant à la surconsommation.

Mais l'évolution de notre manière de vivre, d'utiliser l'espace public, de nouveaux enjeux commerciaux comme environnementaux, des dispositions législatives toujours plus attentives à la qualité du paysage ou à la pollution lumineuse, énergétique, nous incitent à arbitrer à l'échelle métropolitaine les règles encadrant la présence de la publicité et de ses supports comme les panneaux publicitaires, les bâches de chantier le long d'un bâtiment en travaux, les véhicules publicitaires qui circulent dans nos villes et dans nos communes.

Aussi, un règlement unique de publicité nous permettra d'harmoniser à l'échelle de la métropole la forme et la localisation des supports situés sur l'espace public, mais aussi dans les espaces privés clos, les jardins de nos particuliers par exemple, visibles depuis la rue, la route.

Il sera de plus un outil concret et complémentaire du PLUM concernant l'affichage urbain. Échanger aujourd'hui ensemble en Conseil métropolitain sur les principales orientations du futur règlement de publicité, c'est proposer ensemble aux citoyens, aux différents acteurs du territoire des premières lignes directrices à propos d'une nécessaire protection des paysages et du cadre de vie de nos communes et de notre ville.

Définir d'ores et déjà les premières orientations générales en matière de publicité, c'est aussi accompagner autrement l'attractivité de nos commerces et services. C'est organiser au mieux la liberté d'information commerciale, et ce afin que chacun puisse trouver sa place: nos commerçants locaux, de centre-bourg comme de nos quartiers. De plus, il faut savoir que l'approbation future d'un règlement commun de publicité et la perception d'une taxe locale sur la publicité ne sont pas liées. Lever cette taxe est et restera de compétence communale.

Enfin, comme le PLUM, le maire décidera in fine de l'approbation de l'emplacement d'un support publicitaire dans sa commune. Je ne peux que me réjouir, en tant que maire d'une commune rurale, de voir ce dispositif se mettre en place sur des communes plus urbaines où les supports publicitaires sont très présents.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Isabelle Leray. »

M^{me} Leray : « Madame la Présidente, chers collègues, le travail qui a été mené et va se poursuivre au travers de la construction du règlement local de publicité est important à plus d'un titre. D'abord parce qu'il concerne quelque chose auquel nous sommes tous collectivement attachés: la qualité de notre cadre de vie et de nos paysages, qu'ils soient ceux d'un centre-ville, d'une périphérie commerciale, d'un quartier résidentiel ou d'un espace encore largement naturel.

Il y a donc une exigence de préservation et d'amélioration à porter au travers d'une démarche qui considère autant que possible les attentes des habitants qui sont à la fois citoyens, résidents, salariés mais aussi consommateurs, et des acteurs économiques présents sur notre territoire. Si l'impact de la publicité sature moins le paysage qu'ailleurs, nous n'apprécions pas de constater la multiplication dans l'espace public d'une pollution visuelle, lumineuse, avec les risques liés en termes de sécurité routière, et encore les pollutions psychologiques avec des messages qui nous incitent à consommer toujours plus. Comme si le bonheur était d'en avoir plein nos armoires.

La Convention citoyenne pour le climat a d'ailleurs pointé du doigt les pollutions liées à la publicité. Elle s'est prononcée en faveur de sa régulation, pour limiter fortement les incitations quotidiennement et non choisies à la consommation. Cela devient inacceptable lorsque cet affichage se fait sans préoccupation esthétique, ou encore sur des écrans lumineux qui consomment toujours plus d'énergie, y compris la nuit.

Même si nous entendons l'intérêt financier que la collectivité ainsi que certains particuliers peuvent trouver à cet affichage, nous considérons que nous avons intérêt à mieux encadrer les possibilités données aux professionnels. Nous pouvons donner ici l'exemple courageux de la Ville de Grenoble.

Ce règlement se donne pour objectif de doter la Métropole d'un cadre commun. C'est un choix que nous faisons en faveur d'une harmonisation bienvenue, notamment sur les axes routiers qui sont parfois en limite de plusieurs de nos communes. Les orientations esquissées, la perspective d'entamer un cycle de dialogue entre les Communes et la Métropole pour l'élaboration du futur rè

glements nous permet d'être optimistes pour la suite et d'espérer une harmonisation soucieuse de limiter toutes les pollutions liées aux affichages publicitaires. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Madame la Présidente, mes chers collègues, "Je propose la suppression de la publicité dans l'espace public. À notre époque, nous sommes sursollicités et je trouve cela envahissant. Je comprends qu'il y a des problématiques financières mais je pense que cette publicité est une intrusion dans nos vies." "Je suis pour la suppression des panneaux vidéo qui éblouissent la nuit et ne sont pas écologiques." "Les panneaux publicitaires sont trop nombreux, trop grands et prennent trop d'espace visuel. Ils envahissent nos rues, nos places, c'est un carnage dans les zones commerciales." "Les publicités écran, c'est une honte. On passe déjà notre vie devant des écrans. Merci de laisser l'espace public sans écran." "Je n'en peux plus de ces appels incessants et agressifs à la consommation."

Mes chers collègues, ces propos ne sont pas les miens. Ce sont les propos de Michel, David, Nicolas, Damien, et Anne-Sophie. Je les ai recueillis sur le registre dématérialisé de la concertation pour le règlement local de publicité. Je n'ai pas eu beaucoup à chercher car la plupart vont dans le même sens. Nos citoyens en ont marre de la publicité. Ils la ressentent comme une contradiction avec l'impératif de sobriété et de transition écologique. Ils ne supportent plus que nous, élus, bradions leur espace public et vendions leur attention pour des retombées économiques, que nous sommes parfois bien incapables de chiffrer précisément.

Un débat sur la place de la publicité dans la métropole, sous toutes ses formes, est donc nécessaire et est en cours. Les citoyens ont été tirés au sort et chacun peut faire en ce moment des remontées sur les supports de publicité qu'il ou elle souhaite contraindre. La délibération dont nous parlons aujourd'hui, le règlement local de publicité, régleme deux types de protection: celle de l'environnement et celle du cadre de vie. Ce cadre réglementaire est assez technique mais il ne doit pas nous empêcher d'afficher une ambition sur des décisions les plus contraignantes possible contre la publicité dans notre métropole.

Parlons d'abord des panneaux numériques, ces télévisions géantes installées partout, allumées presque toute la journée et toute la nuit dans le but de nous hypnotiser. Eh bien ces panneaux, nous pouvons essayer de les interdire définitivement. Cela ne sera pas facile, il y a des freins juridiques et contractuels qu'il faudra lever, mais c'est possible.

J'aimerais en tout cas ici aujourd'hui que nous actions ensemble notre souhait de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour interdire les panneaux numériques. Et nous devons contraindre d'autres types de dispositifs : les panneaux lumineux par exemple, allumés jour et nuit, sont incompréhensibles pour nos habitants et habitantes. Nous devons donc étendre l'extinction des panneaux lumineux de 22 heures à 7 heures du matin comme ça a été proposé.

Vous l'avez vu : les orientations proposées parlent aussi de critères de densité. Là aussi, il nous faut poser des actes forts, travailler de concert avec l'ensemble des Communes sur un principe général de 100 mètres entre deux dispositifs de publicité, y compris le mobilier urbain. Ce serait une première étape.

Nous pouvons évidemment discuter de cette valeur, avoir un débat sur ce que cela implique, mais je pense important de partir sur une valeur et cette base de 100 mètres entre deux dispositifs publicitaires y compris le mobilier urbain, pourrait être cette base.

Avec ce critère de distance, je commence à aborder un autre sujet essentiel du débat, celui du mobilier urbain. Il y a aujourd'hui un contournement des règles qui régissent les affichages publicitaires et cela doit être réajusté. Alors que JCDecaux vient de se faire épingler pour évasion fiscale, allons-nous vraiment continuer à financer massivement ces fraudeurs et les laisser être les seuls et uniques opérateurs sur tout le mobilier urbain et dont les pratiques commerciales agressives sont connues de toutes et de tous ?

Je le dis : nous devons ouvrir dès demain les négociations avec JCDecaux pour le contrat en cours, en parallèle de la réforme du règlement local de publicité, car il est mensonger de dire que les deux sujets ne sont pas liés. Ce contrat est soumis au règlement local de publicité. Les révisions réglementaires que nous sommes en train d'opérer auront des conséquences sur le contrat en cours. C'est pourquoi il nous faut engager une négociation.

Enfin, la proposition d'interdire les publicités aux abords des sites inscrits et aux abords des parcs est évidemment une bonne mesure et nous la soutenons. Mais il faudra aller plus loin pour ne pas créer des zones protégées au détriment d'autres zones envahies, car le règlement local de publicité invite à faire cela : des zones où l'on estime qu'il faut préserver le cadre de vie, et en faire d'autres où l'on estimerait qu'il ne faut pas le préserver, ou moins. Il nous faut chercher l'équité face à la publicité. Ça fait aussi partie de nos responsabilités.

Tous les quartiers sont des lieux de vie, des lieux d'habitation, des lieux de travail, des lieux de pratique en plein air, des lieux de transport, et par conséquent tous les quartiers méritent d'être considérés.

D'autres Villes sont ambitieuses. Rejoignons les rangs et connectons-nous à ce qui se passe au-delà de notre territoire. Notre travail ici dans la métropole de Nantes doit se connecter à ce qui se passe autour de nous. D'autres règlements locaux de publicité très restrictifs sont en cours d'élaboration et le contexte réglementaire est en train d'évoluer, Monsieur Pras l'a rappelé.

La loi sur le climat devrait ouvrir à minima sur l'interdiction des panneaux numériques à l'intérieur des vitrines des commerçants. Nous espérons que dans les différentes phases d'amendements qui vont s'ouvrir, elles étendent le spectre d'action du règlement local de publicité.

Même si le détricotage de la Convention citoyenne pour le climat dont nous sommes témoins aujourd'hui n'augure rien de bon, continuons à faire entendre nos revendications et tenons-nous prêts à intégrer toutes les évolutions réglementaires qui pourraient avoir lieu dans les mois qui viennent.

Vous l'aurez compris : les Élus écologistes et citoyens seront donc pleinement mobilisés dans l'année à venir pour faire reculer la publicité partout où c'est possible, dans tous nos quartiers, dans l'intérêt général des habitantes et des habitants de la métropole.

Je finirai par un petit clin d'œil : si des députés sont dans la salle et sont prêts à écouter les élus locaux, comme nous sommes tous devenus spécialistes du règlement local de publicité à la faveur de cette délibération, je serai pour ma part ravi de vous proposer des amendements sur la loi Climat, ne serait-ce que sur les questions de publicité. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Decloziers. »

M. Decloziers : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je rejoins tout à fait les propos des personnes qui se sont exprimées juste avant. Je voudrais avant tout saluer le travail qui s'engage pour encadrer la forme et la localisation des différents supports de publicité. C'est un travail qui est ambitieux et je crois que nous aspirons tous en effet à disposer d'un outil concret pour protéger notre environnement patrimonial et paysager, et d'ailleurs aussi notre cadre de vie quotidien. Et le règlement local de publicité permettra à terme de limiter les formats, le nombre de supports posés ou visibles dans l'espace urbain.

Et d'ailleurs dans nos entrées de ville, cela permettra aussi de réguler et de maîtriser la tentation de foisonnement publicitaire que peuvent avoir parfois certaines marques peu regardantes sur la qualité visuelle.

Je trouve que c'est rassurant de se dire que grâce à ce règlement, un acteur commercial ne pourra pas – du moins je l'espère – encourager une certaine surconsommation sur laquelle il est désormais nécessaire d'agir. Et au-delà de ces quelques constats positifs sur la démarche, c'est pour moi aussi l'occasion de nous interroger sur la place même de la publicité dans nos communes et plus généralement dans nos vies.

Et nos concitoyens régulièrement nous interrogent sur ces différents sujets parce qu'au final, la publicité est et sera toujours une forme de communication de masse dont le but premier est de fixer l'attention de chacune et de chacun pour l'inciter à adopter un comportement matériel souhaité. La publicité modifie nos paysages urbains et ruraux, elle génère une réelle pollution visuelle, lumineuse et énergétique.

C'est donc une occasion à saisir pour élaborer ce premier règlement métropolitain de publicité, pour interroger l'impact de celle-ci sur notre vie quotidienne vis-à-vis de la transition énergétique, écologique, et à propos de notre souhait d'une société plus respectueuse de l'identité de chacune et de chacun et moins consumériste.

Ce sujet concerne l'ensemble des habitants et doit être porté avec eux, j'insiste bien là-dessus, et les conseillers municipaux sont d'ailleurs bien sûr en première ligne mais pas seulement. Les citoyens doivent contribuer eux aussi à cette réglementation.

Je terminerai par une proposition comme l'a fait Monsieur Bouvais tout à l'heure. Je pense qu'il faudrait peut-être aller plus loin que ce que permettra d'encadrer ce futur règlement de publicité. Je m'interroge par exemple sur certaines livrées publicitaires de tramway sur lesquelles on pourrait peut-être aussi réglementer. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Dubost. »

M. Dubost : « Madame la Présidente, chers collègues, bonjour.

En juillet 2022, nous disposerons d'un règlement de publicité métropolitain. C'est une bonne nouvelle car pour ma commune (Orvault), il prendra le relais d'un règlement datant de 1994 et objectivement dépassé.

Comme il s'agit d'établir un règlement donnant une lisibilité durable tant aux citoyens et aux collectivités qu'aux annonceurs, il ne faut pas manquer d'ambition, au risque de décevoir les citoyens et de devoir rapidement revoir notre copie.

Je voudrais évoquer trois sujets d'attention qui sont d'ailleurs partagés par mes collègues: la publicité numérique, le code de bonne conduite, et l'attente d'un règlement précis et efficace.

Sans aucun doute, la publicité numérique sera le marqueur de ce nouveau règlement. Et nous ne devons pas décevoir les habitants à qui on dit de faire des efforts en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, et laisser ces panneaux se développer. Non seulement il faudra limiter la surface des panneaux, limiter leur densité, mais aussi exiger, s'ils sont maintenus, les meilleures performances et énergétiques et écologiques possible.

Deuxième point : la proposition de code de bonne conduite qu'évoquait l'orientation numéro 2 est une excellente initiative, et dans la droite ligne du débat sur le pacte de citoyenneté que nous a présenté ce matin Madame Scuotto, il est nécessaire de mettre en œuvre une instance de suivi et de gouvernance de ce code incluant des citoyens. Cette instance aurait la charge de recueillir les avis et plaintes des habitants et pourrait utilement proposer des modifications ou révisions du règlement de publicité. Un bilan annuel de cette instance pourrait être rédigé et utilement communiqué au Conseil métropolitain.

Sur la partie plus terre-à-terre évoquée par le titre "un règlement précis et efficace", c'est lié à une expérience de terrain que nous avons eue ces derniers mois.

"Précis" car les annonceurs savent faire preuve d'une grande imagination technique (on voit apparaître des structures gonflables XXL, des grafs sur les trottoirs, des forêts de flammes sur les parkings des concessionnaires automobile, et parfois le ciel commence à être traversé par des inscriptions laser), mais aussi ils sont très performants dans l'art d'exploiter les failles juridiques de notre règlement.

Aussi, je vous propose d'écrire un règlement qui partirait du principe que sont interdits tous les supports, tous les modes de publicité qui ne sont pas dûment autorisés par le règlement. Aujourd'hui nous avons l'inverse. On fait une liste d'interdits et quand on a oublié d'interdire, hop, l'option est prise.

Et "efficace" car il ne devra pas exiger trop de temps de la part de nos services communaux pour vérifier l'application effective du règlement de publicité. Sur ce point, il y a une forte attente des Communes pour la constitution d'un logiciel mutualisé d'inventaire, de gestion et de suivi qui, si il était disponible rapidement, nous permettrait également de modéliser les impacts financiers et vécus du nouveau règlement.

Merci de votre attention.

M^{me} la Présidente : « Merci. Christelle Scuotto-Calvez. »

M^{me} Scuotto : « Merci Madame la Présidente. Je voulais profiter quand même du fait de parler du Règlement Local de Publicité Métropolitaine et des orientations que nous devons prendre pour faire un petit retour sur les premières préconisations, les premiers positionnements en tout cas des 28 habitants qui ont commencé il y a deux mois à parler de ce sujet.

On leur a demandé la juste place de la publicité dans la ville et je crois que ce qu'on peut retenir déjà des premiers ateliers et des premiers retours qu'ils ont pu faire – et vous pouvez le voir, c'est tout à fait en transparence sur le site qui est dédié –, ils jugent exagéré, et j'insiste, "il serait exagéré", je reprends leurs mots, de vouloir totalement supprimer la publicité. Certains affichages sont jugés utiles en termes d'information, quand d'autres sont jugés trop nombreux, voire intrusifs. Donc, je crois qu'on doit, et c'est bien le sens du dialogue citoyen, et se saisir de cette phrase-là, qui à mon sens effectivement est raisonnable et raisonnée. On voit que le positionnement de ce panel est le bon puisqu'on voit bien qu'ils interpellent des acteurs totalement différents. Ils vont se retrouver demain d'ailleurs, le 13, avec des acteurs qu'ils vont interroger. C'est des acteurs tout à fait variés puisqu'il y aura la CCI, des associations qui luttent pour l'environnement, d'autres qui sont en résistance à l'agression publicitaire, d'autres qui traitent plus l'éthique publicitaire.

On voit bien que l'avis qui sera rendu au mois d'avril sera important pour nous aussi. Alors je trouve prématuré de peut-être commencer à dire qu'il faudrait qu'il n'y ait plus de publicité – numérique ou pas. Je crois qu'on a lancé ce dialogue citoyen, on a demandé à ce que des citoyens travaillent dessus. Derrière il y aura une concertation, des habitants aussi qui peuvent rajouter leurs commentaires sur le site pour pouvoir être pris en compte.

Donc je crois qu'aujourd'hui on ne peut pas dire qu'on doit ou pas interdire la publicité. Moi je crois que c'est le curseur qu'il va falloir trouver et je trouve que les premiers mots de ce panel ont un très bon positionnement parce qu'ils parlent de curseur, et non pas de suppression ou d'augmentation de publicité. Moi, je tiens à ce qu'on puisse quand même en tenir compte: c'est quand même pour ça qu'on les a invités à y réfléchir, pour nous aussi. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, une petite intervention très courte pour évoquer la question des panneaux lumineux qui fleurissent. Je sais qu'il y a une loi sur la pollution lumineuse, pour laquelle on est en attente d'un décret pour en interdire le fonctionnement, notamment la nuit. Je ne sais pas si vous avez des éléments d'information par rapport à ça, Monsieur Pras, mais au-delà de ça, est-ce qu'on ne pourrait pas être très ambitieux sur cette question-là et en élargir les

horaires de sorte de s'assurer qu'on puisse vraiment en limiter l'élément néfaste pour la pollution visuelle et pour la pollution lumineuse ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Bonjour. Je vais apporter ma pierre à notre réflexion comme la délibération nous y invite. En tant que maire d'une commune soumise à la loi Littoral, et assez fier d'un paysage communal qui est caractérisé toujours par l'activité viticole, nous portons à Bouaye trois propositions pour limiter très fortement la pollution des affichages publicitaires.

On est favorables au curseur poussé plus haut. Dans les espaces proches du rivage, ce n'est pas rien dans notre commune, c'est à peu près toute la moitié sud de la commune puisque c'est un point important pour préserver aussi le paysage autour du lac de Grandlieu. Nous sommes favorables à l'interdiction de toute publicité. Nous avons peu de patrimoine répertorié monument historique, mais comme dans toutes les communes nous avons du petit patrimoine local qui est bien identifié dans le PLUM. Nous proposons qu'autour de ce petit patrimoine il y ait quelques centaines de mètres d'interdiction de la publicité pour mettre en valeur ce patrimoine.

Et puis bien sûr, comme d'autres l'ont déjà dit, nous sommes plus que favorables à l'interdiction de la publicité lumineuse qui commence aussi à fleurir dans notre bourg, et ceci nous inquiète et nous paraît particulièrement inutile. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Merci à vous tous pour vos interventions. Ce que moi je constate et qui va dans le sens du travail que nous avons engagé maintenant depuis presque deux ans, c'est celui de la volonté que nous avons tous de préserver la qualité paysagère et urbaine de notre territoire, que ce soit en tout point de ce territoire.

J'ai évoqué le secteur sauvegardé de la centralité nantaise, mais comme vient de le rappeler Jacques Garreau, c'est aussi parfois le petit patrimoine et aussi des paysages, alors des paysages particuliers qui sont préservés sur le territoire de Bouaye par exemple par la loi Littoral, et ça c'est inscrit aujourd'hui dans la règle, et ce sont aussi des paysages sur nos territoires, sur lesquels on veut conserver des visibilité, des ouvertures, et enlever ces éléments qui viennent perturber cette qualité paysagère et urbaine.

Donc c'est vraiment ce qui porte l'élaboration de ce règlement: cette intention d'aller vers cette réduction. Alors bien sûr, comme plusieurs l'ont rappelé... Mais je pense à ce que disait Tristan Riom : la publicité, on ne peut pas la supprimer parce que réglementairement nous n'avons pas la possibilité. Il s'agit pour nous de l'encadrer, de la réglementer, et comme le rappelait Christelle, du moins le panel citoyen, c'est de poser le curseur au bon endroit et de venir le mettre là où c'est nécessaire.

Alors bien sûr, on parle de densité, quelques-uns ont évoqué les règles, c'est je pense Tristan: imposer des distances entre les publicités. Effectivement, ça pourrait être la mission du règlement, dédensifier pour diminuer les surfaces, pour aérer notre espace public et le rendre qualitatif, c'est bien sûr réglementer encore plus fortement, voire interdire à certains endroits et dans certaines conditions tout ce qui est la publicité avec éclairage et la publicité numérique bien sûr.

Nous avons – et quelqu'un parmi vous l'a dit, je crois que c'est Monsieur Bouvais –, nous devons être exemplaires. Oui, effectivement nous avons à construire cette exemplarité qui a des aspects à la fois énergétiques sur la publicité éclairée ou la publicité numérique, mais aussi à travailler sur la préservation de la nuit, de la qualité nocturne, et puis aussi sur la problématique de cette publicité permanente même la nuit, alors que nous ne sommes pas sur cet espace public, supprimer cette publicité envahissante.

Voilà l'engagement. Demain, ce qu'il nous faudra, c'est intégrer les propositions de règles. Certains d'entre vous en ont proposé quelques-unes, que soit Jacques Garreau, que ce soit Tristan Riom, la préservation bien sûr du petit patrimoine, j'ai parlé tout à l'heure des monuments historiques, mais il y a aussi les choses effectivement pastillées sur le PLUM qui à mon point de vue méritent effectivement d'être protégées, et donc travailler les distances, les zones, les lieux d'implantation de ces publicités demain, et avoir effectivement encore une fois ce travail important sur l'interdiction de la publicité numérique ou de la publicité éclairée à certains endroits et en tous lieux de notre territoire.

On a proposé, c'est ce qui est donné dans les orientations, ça répond aux demandes de quelques-uns parmi vous, la restriction horaire la nuit. Aujourd'hui, 1 heure / 6 heures du matin, eh bien nous pouvons davantage élargir ces tampons d'interdiction des publicités lumineuses au cours de la nuit.

J'ai bien noté qu'il fallait faire passer des messages à nos députés. Je crois que c'est Tristan qui a proposé cela : effectivement, je le retiens, ceux qui m'entendent peuvent le faire. Parce qu'actuel

lement, une loi est effectivement train de s'élaborer, et que malheureusement elle ne va pas aussi loin que ce qui était espéré en matière de publicité.

Je le retiens aussi, je le sais, et comme on l'a dit, notre règlement il relève du Code de l'environnement et malheureusement il ne relève pas du contenu du message publicitaire, je l'ai déjà dit. Et ça, c'est aussi le travail du panel citoyen. Et nous pourrons nous saisir aussi de leurs préconisations dans ce domaine.

Voilà, Madame la Présidente, ce que l'on pouvait dire sur ce débat.»

M^{me} la Présidente : « Merci cher Pascal Pras, merci à tous pour vos interventions nourries.

Peut-être dire trois choses très simples finalement, sur ce sujet. Parce que oui, il y a multitude de complexités techniques. Oui il y a multitude de complexités réglementaires. Mais je crois que notre responsabilité, c'est de dire clairement aux citoyens le chemin que nous voulons emprunter. Donc oui, le chemin pour ma part que je vous propose que nous puissions emprunter, c'est clairement d'aller vers une réduction de la publicité sur notre métropole. Je le dis de manière simple, ça n'enlève pas tout le travail qui va être nécessaire, je le redis, les complexités qui sont à soulever, mais je crois que sur un sujet qui en réalité renvoie à la question du projet de société que nous voulons, on doit pouvoir affirmer les choses clairement.

Le deuxième point que je voudrais partager avec vous, c'est que les enjeux financiers sont conséquents, et parce que les enjeux financiers sont conséquents, ils doivent être partagés en transparence. Chaque élu dans cette assemblée et particulièrement, je le dis, chaque maire doit avoir une vision claire des enjeux financiers qui sont sous-tendus par ces sujets, pour que chacun puisse ensuite prendre ses responsabilités en fonction du chemin qu'il souhaite voir emprunter.

Enfin, je terminerai sur ce qu'a dit Christelle Scuotto-Calvez. Je crois que Christelle a eu raison de souligner que sur ce sujet comme sur d'autres, en réalité il y a une diversité des points de vue de nos concitoyens. Ce matin on a parlé opinion publique, on a parlé dialogue citoyen. Une chose est sûre : dans une famille comme dans une équipe comme dans la société, il n'y a jamais un point de vue du citoyen. Gare à nous, élus, quand pour venir étayer telle ou telle thèse nous disons: "les citoyens pensent...". En démocratie, c'est bien rare qu'un groupe de citoyens ait une pensée homogène, et c'est heureux, c'est ce qui fait la vitalité de la démocratie.

Donc notre responsabilité, parce que nous faisons le choix dans cette démarche d'avoir un volet dialogue citoyen, ce sera en effet d'être attentifs à la diversité des expressions citoyennes qui se font jour sur le sujet, et je le redis, le moment venu, d'assumer nos caps, d'assumer notre trajectoire, et je crois qu'en effet l'étape qui est devant nous est celle de la réduction de la place de la publicité.

Chers collègues, cette délibération n'est pas l'aboutissement d'un processus mais bien le lancement du processus. »

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte de la teneur des débats sur les orientations générales du futur règlement local de publicité métropolitain, étant précisé que la présente délibération n'est pas suivie d'un vote,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^{me} Coppey présente les dossiers suivants :

Direction Générale Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité
Direction Déchets

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

12 – Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Contrat de concession avec Arc en Ciel 2034 – Protocole transactionnel et avenant n° 2

Exposé

Le 10 juillet 2018, le contrat de « concession de service public pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron » a été signé, avec le concessionnaire Arc en Ciel 2034, par Nantes-Métropole en tant que coordonnateur du groupement d'autorités concédantes formé avec la CARENE par convention du 24 février 2017.

Le 14 janvier 2020 un premier avenant a été signé.

Le 10 juillet 2018, la « convention multipartite relative au financement du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron » a été signée avec le concessionnaire et la Deutsche Pfandbriefbank AG.

Le 10 juillet 2018, Nantes Métropole a signé un acte d'acceptation de la cession d'une créance professionnelle au titre de l'article L.313-29 du Code monétaire et financier, détenue par le concessionnaire à son encontre, au bénéfice de la Deutsche Pfandbriefbank AG .

Par ailleurs, en application de l'article 18.4 du contrat, il a été procédé au constat d'atteinte des performances garanties (CAPG) par un organisme extérieur agréé indépendant, le cabinet SOCOTEC. Le CAPG permet à l'autorité concédante de vérifier que les performances d'exploitation atteintes par les installations du CTVD sont conformes aux engagements du concessionnaire.

À l'issue de ce constat, il a été dressé un procès-verbal de CAPG en date du 17 décembre 2020 au terme duquel il a été constaté l'atteinte des performances garanties par le concessionnaire avec une réserve restant à lever sur le respect du taux de pureté des matériaux triés concernant les emballages ménagers résiduels (EMR), les journaux revues magazines (JRM), le gros de magasin (GDM), les emballages liquides alimentaires (ELA), les films en plastique PolyEthylène (Pe).

Au vu de ce constat, il est nécessaire de laisser à Arc en Ciel 2034 un temps supplémentaire pour lever cette réserve.

Cependant, cette situation générant des pertes et surcoûts pour l'autorité concédante, il convient de s'assurer que le concessionnaire atteindra au plus vite la performance contractuelle.

Des négociations se sont donc engagées sur les principes suivants :

- L'ensemble des pertes et des surcoûts de l'autorité concédante devra être compensé par le concessionnaire. Ces pertes sont estimées pour :

- l'année 2020 à 121 977 € pour Nantes Métropole et 33 753 € pour la CARENE (protocole).
- janvier et février 2021 à 38 936 € pour Nantes Métropole et 9 675 € pour la CARENE (protocole).
Le principe de calcul est posé dans l'avenant 2 pour la suite de l'année 2021 et des années suivantes.

- L'article 64.4 du contrat est mis en œuvre afin d'appliquer une réfaction de la rémunération versée au concessionnaire pour tenir compte de la réserve sur les performances constatées. Cette mesure est temporaire, l'objectif étant bien entendu que le concessionnaire parvienne aux engagements du contrat le plus vite possible. À ce stade, le concessionnaire indique être en capacité d'atteindre les performances ayant fait l'objet de la réserve au plus tôt courant 2021, à défaut courant 2022.

La réfaction pour l'année 2021 est de -10,64€/HT/t

La réfaction à partir du 1^{er} janvier 2022 sera de -21,27 €/HT/t

- Le concessionnaire prend en charge 90 % des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés par l'autorité concédante pour traiter la question de la non atteinte complète de la performance et établir les actes permettant l'application du dispositif de réfaction de la rémunération proportionnelle du concessionnaire (soit 21 573 € TTC).

- Revoir à la marge la grille de caractérisation des déchets issus de la collecte sélective.

Ces mesures se traduisent par les deux actes suivants :

- un protocole transactionnel couvrant la période allant du 29 juin 2020 (date de fin de mise en service industrielle de l'atelier de tri des collectes sélectives) au 28 février 2021,
- un avenant n° 2 au contrat de concession portant sur la période postérieure au 28 février 2021.

M^{me} Coppey : « Mes chers collègues, avec cette délibération, nous allons aborder un protocole transactionnel et un avenant au contrat de concession que nous avons avec Arc-en-Ciel2034, qui est le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets qui se situe à Couëron.

Pour bien comprendre cette délibération, pour rappel, en 2018 le contrat de concession de service public pour l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de Couëron a été signé avec le concessionnaire Arc-en-Ciel2034 par Nantes Métropole en tant que coordinateur du groupe mandant d'autorité concédante formé avec la CARENE. Je vous dis ça parce que ce type de délibération sera également présenté ce mois-ci dans les instances de nos voisins de la CARENE.

Ce qu'il faut comprendre c'est qu'au cours de cette convention on a acté une cession de créance avec l'idée de dire qu'il est nécessaire de vérifier les performances d'exploitation du centre de traitement, voir si elles sont atteintes ou sont conformes aux engagements du concessionnaire.

Donc chaque année on réalise un contrôle. Ce contrôle a été effectué en décembre 2020, et au terme duquel il a été constaté l'atteinte des performances garanties par le concessionnaire, avec une réserve toutefois qui reste à lever sur le respect du taux de pureté des matériaux triés concernant les emballages ménagers, les journaux, revues, magazines, le gros magasin c'est-à-dire le carton, les emballages de liquides alimentaires et les films en plastique.

Alors, au vu de ce constat il est nécessaire de laisser à Arc-en-Ciel2034 plus de temps pour lever ces réserves, en tout cas de les accompagner. Cependant, la situation a généré des coûts et des pertes et il convient de s'assurer que le concessionnaire atteindra ses performances, et en attendant, que l'ensemble de ces coûts et ces pertes soient compensés.

C'est dans ce sens que nous vous présentons cette délibération. Vous y trouverez à la fois le volume de compensation que nous allons pouvoir demander au concessionnaire (quand je dis "nous", c'est Nantes Métropole et la CARENE). Et puis pour garantir que les performances s'améliorent, nous vous proposons par cette délibération de maintenir une certaine pression sur le concessionnaire, avec des réfections qu'on vous propose de mettre en paliers: la première en 2021 puis à partir de janvier 2022, et puis on a demandé également au concessionnaire de prendre en charge 90 % des frais qu'il a été nécessaire d'engager pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés par nous-mêmes, pour traiter ces questions de non-atteinte concrète des performances et puis établir des actes nécessaires. C'est quand même une somme de 21 573 euros. Je dois aussi vous dire que Laurent Dubost ne peut pas prendre part au vote de cette délibération. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Madame la Présidente, c'est plutôt une demande de parole connexe à l'usine Arc-en-Ciel. Autant on approuve – je dis "on" parce que je pense que la Ville de Couëron s'associe à moi sur cette déclaration vu qu'Arc-en-Ciel est située entre nos deux territoires –, autant on approuve son intérêt au sein de la métropole, en termes de revalorisation des déchets et des matières, autant tous les circuits de cheminement, de livraison de ces matières à Arc-en-Ciel deviennent problématiques.

On se retrouve avec de nombreux déchets qui s'envolent, qui sont emportés, et je pense que dans le cadre de ces protocoles transactionnels qu'on est en train de passer avec des partenaires, la façon dont sont acheminés les déchets doit être aussi en tout cas vue dans son ensemble. Car on se retrouve avec beaucoup de déchets sur la voirie, et déchets sur la voirie ça veut dire un nettoyage aussi, donc des frais en plus pour la Métropole, et un cadre de vie qui se dégrade au fur et à mesure des volumes qui augmentent. Voilà. C'était plutôt une intervention à ce sujet-là. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 93 voix pour,**

M. Laurent DUBOST ne prend pas part au vote.

1 - approuve le protocole transactionnel joint en annexe.

2 - approuve l'avenant n° 2 au contrat de concession Arc en Ciel 2034 joint en annexe.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer le protocole transactionnel et l'avenant n° 2 au contrat de concession, pour le compte du groupement d'autorités concédantes, en sa qualité de coordinateur, et pour le propre compte de Nantes Métropole.

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

13 – Centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves – Convention de délégation de service public avec la société ALCEA – Avenant n° 5

Exposé

Par contrat de Délégation de Service Public (DSP) en date du 19 mars 2012, Nantes Métropole a confié à la société ALCEA l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de la Prairie de Mauves à Nantes, à compter du 12 octobre 2012. Ce contrat a déjà fait l'objet de quatre avenants.

Les parties souhaitent conclure un cinquième avenant, annexé à la présente délibération, qui porte sur les points suivants :

- Partage des gains de productivité :

L'avenant n° 4 avait permis de fixer un Excédent Brut d'Exploitation Retraité (EBER) de référence prenant en compte un certain nombre de reclassements comptables et les modifications du Gros Entretien et Réparations (GER) de l'avenant n° 1. Mais seul l'EBER de Référence avait été recalculé sans mise à jour complète de l'ensemble du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP). Il est ainsi proposé de remettre à jour l'ensemble du CEP (création d'un « CEP AVT5 ») détaillant ces reclassements par ligne de CEP et prenant également en compte le GER modifié par les avenants précédents. Les opérations de reporting en seront facilitées.

- Actualisation de la part fixe de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) versée à Nantes Métropole :

ALCEA verse semestriellement à Nantes Métropole une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) en contrepartie de la mise à disposition au délégataire des terrains et équipements. Cette RODP est composée d'une part fixe correspondant à la valeur locative des terrains basée sur la surface du site définie par le document d'arpentage et d'une part variable sur les tonnages. En 2015, une modification cadastrale a été opérée faisant passer la surface du site de 27 369 m² à 31 065 m². La surface n'ayant pas été modifiée contractuellement (bien qu'appliquée lors de la facturation au délégataire), il est proposé de mettre à jour dans le contrat la nouvelle surface cadastrale.

- Financement des études préalables à la mise en conformité réglementaire d'ALCEA suite à la parution des Meilleures Techniques Disponibles issues des Best available techniques REFERENCE document (BREF) :

Tous les 10-12 ans, de nouvelles réglementations paraissent au niveau européen sur l'incinération et le traitement des déchets.

Les conclusions du BREF sur l'incinération des déchets, qui sont la base pour le réexamen et la mise à jour des autorisations d'exploiter des Unités de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets en Europe, ont été adoptées par la Commission Européenne le 12 novembre 2019 et publiées le 3 décembre 2019 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Ce document impose notamment de nouvelles limites d'émissions de polluants à la cheminée et dans les rejets aqueux pour les installations d'incinération de déchets. Toutes les usines d'incinération UVE auront jusqu'en 2023 pour se mettre en conformité, et donc réaliser les travaux afin de respecter les nouveaux seuils réglementaires d'émissions qui seront imposés par la *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)* et qui découleront des nouvelles plages d'émissions fixées par le BREF.

ALCEA a ainsi réalisé un rapport de base et un rapport de réexamen dont l'objectif est de vérifier la conformité de l'installation (ou la non-conformité) vis-à-vis des nouvelles réglementations. Ces rapports sont en cours d'analyse afin de décider si d'éventuelles actions de mise en conformité seront nécessaires. Cette réglementation étant postérieure à la signature du contrat de DSP, elle ne pouvait pas être prévue par ALCEA dans son offre, les coûts inhérents à ces études doivent être pris en charge par Nantes Métropole pour un montant de 26 500 € HT via une subvention d'équipement.

- Modification du calendrier de versement de la subvention d'équipement « pont roulant » du fait du décalage des travaux causé par la pandémie de Covid-19:

L'avenant n° 4 du contrat de DSP prévoyait le changement du pont roulant n° 1 d'ALCEA. La prise en charge des frais de remplacement et de modernisation du pont roulant est partagée à 50/50 entre Nantes Métropole et le délégataire. Un calendrier de versement avait été inscrit dans l'avenant avec comme dernière date de versement octobre 2020 (date de réception de l'équipement). Du fait de la pandémie de Covid-19, les travaux de remplacement et de modernisation du pont roulant n'ont pu être réalisés dans les délais, le fabricant du pont roulant n'ayant pu fournir l'équipement en temps et en heure. Les travaux sont reportés durant l'été 2021. Il est donc nécessaire de modifier le calendrier de versement des montants.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP042, opération 2021/3959 Gros travaux sur UVE Prairie de Mauves.

M^{me} Coppey : « La délibération 13 porte sur un avenant, le numéro 5, qu'on passe à la convention de Délégation de Service Public avec la société ALCEA, et qui concerne le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de la Prairie-de-Mauves.

Il s'agit surtout de précisions de contrat et des mises à jour, en quatre points. D'abord, le premier, ce sont surtout des précisions sur des gains de productivité qui sont une modification du gros entretien et réparations.

Le deuxième point concerne l'actualisation de la part fixe de la redevance d'occupation du domaine public versée à la Métropole, et là encore c'est une mise à jour liée à une nouvelle surface cadastrale.

Le troisième point vient concerner le financement d'une étude préalable afin d'anticiper de nouvelles réglementations européennes, auxquelles sera soumis ALCEA.

Et puis le dernier point, c'est la modification du calendrier de versement de la subvention de l'équipement qui était prévue pour des travaux sur le pont roulant, qui n'ont pas pu avoir lieu à cause de la pandémie du COVID-19, et donc ces travaux étant reportés nous vous proposons de modifier le calendrier de versement de ces montants. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci. Une courte intervention. Pas précisément sur ce qui vient d'être présenté, mais plus généralement sur la question des déchets et de la propreté puisque nous sont remontées par un certain nombre de nos concitoyens et notamment sur la ville de Saint-Herblain, des grosses difficultés, en tout cas des problématiques de propreté et de saleté dans les rues et dans les parcs. On a pu le remonter à plusieurs reprises par d'autres voies mais je tenais à le remonter au sein de ce Conseil métropolitain.

Et puis également une interrogation sur l'harmonisation des modes de ramassage, en tout cas des tris des déchets secs puisqu'en effet sur certaines communes, des sacs jaunes peuvent être préparés par les habitants et pas sur d'autres, et rien que sur Saint-Herblain par exemple c'est le cas sur certains quartiers et pas sur d'autres. Donc ça pose quand même un problème d'harmonisation et d'homogénéisation dans ce tri. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci Madame la Présidente. Dans cette délibération, il est fait référence à l'installation de filtres de plus en plus sophistiqués sur les cheminées des usines d'incinération des déchets, ce qui démontre que notre Métropole a choisi une technique de traitement et de valorisation des déchets qui n'est pas sans risque pour la santé des habitants, même si elle a permis de développer un très bon réseau de chaleur.

Aussi, par prudence, ne serait-il pas opportun d'envisager une diversification de notre valorisation des déchets en expérimentant la méthanisation urbaine – qui, je le précise, n'a rien à voir avec d'autres projets de méthanisation en zone rurale qui font polémique. Le gaz ainsi produit pourrait par exemple directement servir à alimenter les bus de la SEMITAN. C'est une simple proposition et j'aimerais savoir si on pourrait engager une réflexion sur ce sujet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais profiter de cette délibération pour aborder avec vous la question de cet espace important qu'est la Prairie-de-Mauves. C'est un site soumis à de très fortes contraintes techniques. La Prairie-de-Mauves, c'est un espace de presque 2 kilomètres carrés, soit à peu près la moitié de l'île de Nantes.

De part et d'autre du boulevard de la Prairie-de-Mauves, d'un côté vous avez un espace naturel classé et de l'autre vous avez un site pollué d'une ancienne décharge, un site d'accueil pour les populations roms et gens du voyage et des sites industriels.

Donc un site compliqué, et c'est aussi une opportunité. La partie nord a beaucoup d'espace. Il a des caractéristiques variées qui restreignent certains usages et en permettent d'autres. Il faut se le dire : il reste peu d'espaces importants comme ceux-là sur la ville de Nantes.

De nombreux projets sont à l'étude et il nous faut travailler en transversalité entre les différentes délégations sur ce site. J'aimerais vous partager un des enjeux sur le volet énergétique et cela me permettra en plus de reconnaître le formidable travail que font les porteurs de projets qui nous sollicitent aujourd'hui – je veux du parler du collectif Nantes Éole. Nantes Éole, c'est un collectif de citoyens de la métropole qui veut développer des projets éoliens sur la ville de Nantes. Dans ce genre de projet, les citoyens sont porteurs de projets et investisseurs, et c'est un formidable lieu de transition et de sensibilisation aux questions énergétiques.

L'énergie citoyenne fait d'ailleurs partie de notre projet de transition énergétique au niveau de la Métropole avec par exemple une récente adhésion et participation au Conseil d'administration de RECIT, le Réseau de l'Énergie Citoyenne en Pays de la Loire.

Mais revenons sur Nantes Éole. L'association, créée récemment, fait de l'éducation populaire au tour des projets d'énergie et souhaite installer des éoliennes sur ce site de la Prairie-de-Mauves. Des éoliennes en entrée de ville sur une ancienne décharge, pour montrer à tous et à toutes que les Villes aussi prennent leur part dans la transition énergétique: voilà qui est du moins original et mérite d'être porté à connaissance.

Leur demande aujourd'hui n'est pas d'avoir un soutien financier mais simplement d'avoir l'assurance que leur proposition de projet est prise en compte, et d'avoir un peu de visibilité sur l'avenir de ce site.

Je pense que nous leur devons cette transparence et cette réponse à leurs questions.

Pour bien traiter ce sujet et l'ensemble des sujets énergétiques, ceux de la gestion des déchets comme nous le présente aujourd'hui Mahel Coppey, ou encore ceux de l'eau, de la biodiversité, du droit au logement, de l'habitat, des populations roms et gens du voyage, il nous revient d'ouvrir un espace de dialogue politique et technique sur l'avenir de ce site.

Je vous propose donc de mettre en place un Comité de pilotage sur l'avenir du site de la Prairie-de-Mauves en général car il est stratégique, et avec tous les élus qui ont affaire aux enjeux de la Prairie-de-Mauves à savoir l'eau, les déchets, la biodiversité, l'énergie, les migrants de l'Est, le droit au logement, l'adjoint de quartier et les représentants de Sainte-Luce-sur-Loire. Cela permettrait de bien répondre à nos partenaires quant au calendrier des opérations, d'avoir une vision transversale sur les enjeux de ce site et d'ouvrir un échange politique sur son avenir. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Je vais essayer de répondre aux questions qui sont diverses. Sur Saint-Herblain, d'agissant des sacs jaunes, on a en cours une campagne de containérisation. On est en dialogue avec les Communes pour voir un peu comment on peut mettre ça en place. Donc je reviendrai vers la Commune de Saint-Herblain et vers d'autres s'il le faut.

Sur incinération ou méthanisation, ce que j'avais envie de vous passer comme message Monsieur, c'est qu'aujourd'hui quand on regarde ce qu'il y a dans les poubelles bleues de Nantes Métropole, il faut savoir qu'il y a deux tiers qui n'ont rien à y faire. C'est-à-dire qu'on a par an 93000 tonnes de déchets qui sont incinérés pour rien. Donc la priorité des priorités qu'on doit se fixer, c'est d'abord d'éviter ce genre de déchets et que ces déchets ne soient pas incinérés.

Là-dessus, on a plusieurs leviers. Celui qu'on active depuis le 1^{er} janvier tous ensemble sur les 24 communes, c'est celui d'un meilleur tri des emballages. Tous les emballages vont dans un sac ou une poubelle jaune dorénavant et sont triés et valorisés. Et puis il y a aussi celui des biodéchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire puisque cela représente là encore 27% de nos poubelles bleues aujourd'hui. Cela paraît énorme donc on a encore beaucoup de chemin à faire sur ces sujets-là, et ce levier est aussi important que celui de mieux trier, c'est-à-dire surtout d'abord moins jeter. Voilà.

Je pense que le sujet s'ouvrira. Il faudra continuer à en discuter. Je ne suis pas sûr d'avoir répondu sur la propreté et le nettoyage de Saint-Herblain, mais comme ça concerne les parcs de la ville j' imagine que ça doit être traité au niveau municipal.»

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 - approuve l'avenant n° 5 au contrat de délégation de service public conclu entre Nantes Métropole et la société ALCEA relatif à l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de la Prairie de Mauves.

2 - autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°5 et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

**Direction générale à la culture
Pôle Ressources**

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

14 - Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières

Exposé

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une nouvelle politique dynamique s'est ainsi mise en œuvre, tournée vers l'innovation artistique et culturelle, et pleinement actrice de la construction du vivre ensemble par son accessibilité à un large public. Elle participe également au rayonnement culturel de la métropole nantaise ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

Prolongation des abonnements dits « PASS Musées » :

Pour la deuxième fois en 2020, la crise sanitaire liée à la Covid 19 a contraint, suite aux décisions gouvernementales, à la fermeture des équipements culturels métropolitains depuis le 30 octobre 2020.

En raison de l'interruption de l'accès au service public culturel, il convient de prolonger la validité des abonnements d'une durée correspondant à la période de fermeture des établissements.

Ainsi les « PASS intermusées », permettant un accès illimité pendant une période d'un an aux Musée d'arts, Musée du Château, Muséum d'Histoire Naturelle, Musée Jules Verne et Chronographe, seront prolongés du nombre de jours de fermeture des musées.

Les PASS « un musée », offrant un accès illimité à un musée pendant un an, seront prolongés du nombre de jours de fermeture de chacun des musées concernés.

Enfin, la prolongation des dates sera également valable pour les bons cadeaux, bons des comités d'entreprise (CE) et bons d'échanges émis par les établissements.

Musée d'arts :

→ **convention de partenariat avec Paris Musées, pour le Palais Galliera, dans le cadre de l'exposition « L'art de paraître au 18^e siècle » (titre provisoire)**

Le Musée d'arts de Nantes et le Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, ont conçu ensemble une exposition dédiée aux liens entre les œuvres des peintres et la création contemporaine des

couturières et marchands de mode, intitulée « L'art de paraître au 18^{ème} siècle », qui sera présentée au Musée d'arts de Nantes du 10 décembre 2021 au 13 mars 2022 (sous réserve d'ajustement).

Les partenaires se sont donc rapprochés afin de déterminer ensemble les modalités de leur collaboration, qui porte sur un partenariat scientifique (commissariat et accompagnement scientifique) et sur des prêts exceptionnels (choix, préparation et présentation des œuvres).

La convention ci-annexée a pour objet de déterminer les droits, obligations et responsabilités des co-contractants dans la conception de l'exposition et de fixer les règles de répartition des frais liés à leurs engagements respectifs.

Une convention de co-organisation sera signée ultérieurement entre Nantes Métropole et la Ville de Dijon, dont le Musée des Beaux-arts accueillera la deuxième étape de l'exposition.

La valorisation des apports de Nantes Métropole est estimée à environ 70 000 euros et se compose de dépenses directes et d'apports indirects, comme précisé dans le tableau de valorisation en annexe de la convention. Le budget global de l'exposition s'élève à 500 000 € HT.

Pour le financement de cette opération, une subvention a été sollicitée auprès du Ministère de la Culture, ainsi qu'une recherche de mécénat spécifique par le Fonds de dotation patrimonial métropolitain.

Les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, opération N°3557, libellé Musée d'arts.

-> Invitation à découvrir l'exposition «United States Of Abstraction»

Le Musée d'arts ouvre sa nouvelle exposition « United States Of Abstraction » du 12 février au 24 mai 2021. Compte tenu du contexte sanitaire, le vernissage de l'exposition ne pourra se tenir. C'est pourquoi, en lieu et place, une invitation personnelle à venir découvrir l'exposition sera envoyée à toutes les personnes habituellement invitées aux vernissages du musée par le biais d'un carton papier officiel, soit environ 2000 personnes. La présentation de ce carton vaudra entrée gratuite.

M. Roussel : « Cette délibération concerne les équipements culturels métropolitains avec trois points : tout d'abord la prolongation des abonnements dits "Pass Musées", que ce soient les Pass Intermusées ou les Pass Musée, prolongation liée évidemment à la fermeture de ces équipements, et ces pass seront prolongés du nombre de jours de fermeture des musées.

Également, dans cette délibération il est proposé de prolonger les validités de dates pour les bons cadeaux des Comités d'entreprise.

Deuxième sujet : nous avons une convention de partenariat avec Paris Musées pour le palais Galliera, dans le cadre de l'exposition "L'art de paraître au XVIII^e siècle". C'est une exposition dédiée aux liens entre les œuvres des peintres et les créations contemporaines des couturières et marchands de mode. Vous avez une convention qui notamment valorise les apports de Nantes Métropole.

Et puis également, normalement nous devons avoir aujourd'hui l'ouverture de l'exposition sur les artistes américains en France entre 1946 et 1964 et l'influence qu'ils ont dû mettre en œuvre pour définir l'art abstrait. Cette exposition est prévue jusqu'au 24 mai. J'espère que nous aurons l'occasion de la voir, et comme il n'y aura pas de vernissage, il est précisé dans cette délibération qu'un carton d'invitation sera fourni aux personnes invitées. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 95 voix pour,

1 – approuve la prolongation des abonnements dits « PASS Musée » et autres bons d'échanges de la durée de fermeture des établissements,

2 – approuve la convention à conclure avec Paris Musées, pour le Palais Galliera, ci-annexée, relative à l'exposition « L'art de paraître au 18^e siècle »,

3 - approuve la gratuité d'entrée à l'exposition « United States Of Abstraction » du Musée d'arts sur présentation d'un carton d'invitation,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^{me} Gouez présente le dossier suivant :

Direction générale Ressources
Département Finances, marchés et performance
Direction Contrôle de gestion

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

15 - Société d'Economie Mixte SEMMINN – Évolution de l'actionnariat – Approbation – Désignation des représentants de la Métropole

Exposé

La SEMMINN a été créée en 1959 et a pour objet la construction et la gestion du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole.

Ses principales missions sont ainsi :

- l'exploitation et la gestion du marché
- la commercialisation de ses espaces alloués à la vente
- la communication autour de ses activités
- l'accueil et la sécurité de ses locataires et usagers
- le tri et la valorisation de ses déchets

Le Marché d'Intérêt National de Nantes a d'abord été un marché aux poissons de l'île Feydeau puis un marché de gros au Champ-de-Mars.

Il est devenu en 1969 Marché d'Intérêt National et s'est installé alors sur l'île de Nantes.

Plus récemment, il a été transféré début 2019 sur un nouveau site de 20ha au sein du Pôle agro-alimentaire sur le parc d'activités Océane nord à Rezé.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique est un actionnaire historique de la SEMMINN qui possède aujourd'hui 28,00 % d'un capital social qui s'élève au total à 160 000€, soit 10 000 actions ayant une valeur nominale de 16,00 €.

De par ses compétences en développement économique et ayant porté l'intégralité de l'investissement sur le nouveau site de Rezé, Nantes Métropole est aujourd'hui l'actionnaire de référence de la SEMMINN.

Les prises de participation de la collectivité s'élèvent à ce jour à 28,00 % du montant global des parts sociales de la SAEM.

Les autres actionnaires de la SEMMINN sont la Caisse des Dépôts et Consignations (27,87%), la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique (8,00%), la Chambre de Commerce et d'Industrie (8,00%), la Caisse du Crédit Agricole (0,04%), l'ACMINN (0,04%) et 2 personnes privées (0,05%).

Dans le cadre de l'évolution de ses compétences, le Département de Loire-Atlantique a décidé de se retirer du capital de la SEMMINN et de procéder, en conséquence, à la cession de l'ensemble des actions qu'il détient dans le capital de cette société d'économie mixte.

Aussi, pour pouvoir utiliser cet outil au service d'une plus grande cohésion territoriale, Nantes Métropole souhaite augmenter sa participation au capital de la SEMMINN en faisant l'acquisition de l'intégralité des parts détenues par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Ainsi, il vous est proposé d'acheter les 2 800 actions détenues par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique dans la SEMMINN, pour un montant global de 44 800 €, soit un montant unitaire de 16,00 € par action (valorisation des parts sociales à leur valeur nominale).

Au jour de la mutation des actions, Nantes Métropole possédera alors 56,00 % des actions de la Société.

Par ailleurs cela n'engendrera pas de changement sur le nombre d'administrateurs et droits de vote des autres actionnaires qui conserveront quant à eux un total de 44,00% des droits de vote et 6 postes d'administrateurs.

Sur ces bases, la nouvelle répartition du capital serait donc la suivante:

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	Part du capital	Nombre d'administrateurs
COLLECTIVITE LOCALE			56,00 %	
Nantes Métropole	5 600	89 600 €	56,00 %	6
AUTRES ACTIONNAIRES			44,00 %	
Caisse des Dépôts et Consignations	2 787	44 592 €	27,87 %	1
Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique	800	12 800 €	8,00 %	1
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes- Saint Nazaire	800	12 800 €	8,00 %	1
Caisse Locale du Crédit Agricole	4	64 €	0,04 %	
Association des Concessionnaires du MIN	4	64 €	0,04 %	1
Mme Deryde	1	16 €	0,01 %	1
Mme Graulier	4	164 €	0,04 %	1
TOTAL	10 000	160 000 €	100,00 %	12

En outre, il appartient également à Nantes Métropole de désigner ses représentants dans les différentes instances collégiales de la SEMMINN.

Le nombre de sièges dont Nantes Métropole devra disposer au sein du conseil d'administration de la Société résulte des dispositions des articles L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de la SAEM.

C'est ainsi que la Métropole de Nantes disposera de :

1. 6 sièges d'administrateurs au Conseil d'Administration ainsi que d'un censeur,
1. 1 siège de délégué, membre du Conseil d'Administration, au sein de l'Assemblée Générale.

Un projet de convention de cession d'actions, à conclure entre Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique est joint en annexe.

M^{me} Gouez : « Madame la Présidente, chers collègues, bonjour. Lors du dernier Conseil métropolitain, nous avons évoqué la procédure en cours de Délégation de Service Public afférente au Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole, le MIN, dans la foulée de son transfert sur le nouveau site de Rezé.

Aujourd'hui, nous sommes invités à nous pencher sur l'évolution de l'actionnariat de la Société d'Économie Mixte qui gère le MIN depuis sa création, la SEMMINN, et à désigner les représentants de Nantes Métropole au sein des diverses instances collégiales de cette SEMMINN, dans un contexte d'évolution des compétences de nos collectivités territoriales.

Le Conseil départemental de Loire-Atlantique, qui est un actionnaire historique de la SEMMINN, a en effet tiré les conséquences de la spécification des compétences du Département portée par la loi NOTRE en 2015 en décidant de céder l'ensemble des actions qu'il détient dans le capital de cette SEM, soit 2 800 actions d'un montant de 16 euros chacune, correspondant à 28 % du capital social de la SEMMINN.

De son côté, Nantes Métropole, du fait de ses compétences en matière de développement économique, mais aussi parce qu'elle a assumé l'intégralité de l'investissement dans le nouvel équipement sur le site de Rezé, et enfin et peut-être surtout parce que le MIN est une pièce maîtresse de notre stratégie alimentaire territoriale, Nantes Métropole souhaite acquérir l'intégralité des parts aujourd'hui détenues par le Conseil départemental de Loire-Atlantique, ce qui porterait la participation de notre collectivité à 56 % du capital de la SEMMINN contre 28 % aujourd'hui.

Je vous propose donc, chers collègues, d'une part d'approuver l'acquisition de ces actions aujourd'hui détenues par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour un montant global de 44 800 euros, et selon les modalités qui sont détaillées dans la convention de cession d'actions que vous avez reçue en amont de ce Conseil.

Et d'autre part, je vous demande d'approuver la désignation des représentants de Nantes Métropole dans les diverses instances collégiales de la SEMMINN telles qu'ajustées à cette prise de participation accrue.

Au sein du Conseil d'administration, nous vous proposons de reconduire Monsieur Alain Vey dans le rôle de censeur. Toujours au sein du Conseil d'administration, nous passerions logiquement de trois administrateurs aujourd'hui, au nombre de six à compter de la date de transfert de propriété, et pour la qualité d'administrateurs nous vous proposons les noms de Monsieur Fabrice Roussel, de Madame Christelle Scuotto-Calvez, de Madame Julie Laernoes, de Madame Mahel Coppey, de Monsieur Hervé Fournier, de Monsieur Hervé Naud. À quoi s'ajoute la proposition de nommer Julie Laernoes comme déléguée du Conseil d'administration au sein de l'Assemblée générale de la SEMMINN. Et je précise que les sept élus que je viens de citer, à savoir Mesdames Laernoes, Scuotto-Calvez et Coppey d'une part, et Messieurs Roussel, Fournier, Naud et Vey de l'autre, ne prendront pas part au vote. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^{me} Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, la Métropole devient donc majoritaire, l'actionnaire de référence de la SEMMINN, avec 56% des actions. Notre collègue Ronan Dantec, lors de la Commission emploi, développement équilibré et alliance des territoires, a conclu la présentation de cette délibération avec l'emphase bienveillante et dynamique qui est la sienne, sur ces mots : "C'est un moment historique dans le changement de gouvernance."

Changement de gouvernance, est-ce à dire que notre collègue Pascal Bolo, président de la SEMMINN depuis 2015, a failli ? Permettez-moi, Madame la Présidente, de saluer sa présidence et son action plus particulièrement dans l'immense chantier qu'a été le transfert du MIN sur Rezé.

Gouvernance encore : dans cette délibération, il est indiqué le souhait de pouvoir utiliser cet outil au service d'une plus grande cohésion territoriale. Madame la Présidente, cela aurait du sens que symboliquement les 24 Communes puissent devenir actionnaires minoritaires de la SEMMINN, à l'instar de ce que le Département a mis en place en ouvrant le capital de Loire-Atlantique Développement SPL à l'ensemble des Communes et Collectivités territoriales qui le souhaitent et d'inscrire donc l'action du MIN au cœur des 24 Communes de notre métropole, au cœur d'une action de stratégie alimentaire territoriale partagée. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, merci. Je voudrais d'abord remercier Véronique Dubettier-Grenier pour ses mots aimables à mon égard. C'est vrai que je reçois cette délibération non sans une certaine émotion parce qu'elle signe la fin de la mission que vous m'aviez confiée par l'intermédiaire du Conseil départemental que je représentais au Conseil d'administration de la SEMMINN, de conduire le déménagement du MIN et de veiller à sa bonne installation et de, j'allais dire, mettre la SEMMINN en état de répondre aux futures consultations de Délégation de Service Public que Nantes Métropole pourrait lancer.

Donc voilà, je voulais juste dire que finalement Ronan n'a pas tort, c'est effectivement un moment assez historique parce que je crois que ça va être la première fois depuis très très longtemps que c'est un élu ou une élue en l'occurrence, je l'espère, de Nantes Métropole et avant de la Ville de Nantes, qui présidait le MIN avant qu'alors que jusqu'ici le Conseil autrefois général aujourd'hui départemental considérait au titre de sa vocation de valorisateur des territoires ruraux, au titre de ses anciennes compétences en matière de développement économique et de développement agricole, le Département considérait qu'il était légitime à présider ce qui a toujours été de compétence soit d'État, soit communale, soit intercommunale, mais jamais de compétence départementale.

Donc effectivement, quelque part dans la gouvernance de la SEMMINN, c'est assez historique mais finalement c'est une histoire qui passera relativement inaperçue, et je voudrais souhaiter surtout bon vent, bonne chance et plein de bonnes choses aux nouveaux administrateurs de la SEMMINN, et je suis sûr que derrière Julie Laernoes ils sauront faire fructifier cette implantation, cet équipement absolument extraordinaire en bordure de notre périphérie, dans la belle ville de Rezé. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci Madame la Présidente. Je profite évidemment de cette délibération pour féliciter les élus nouvellement nommés, et notre groupe Avenir métropolitain souhaite émettre un souhait, un vœu relatif aux différentes rémunérations de chaque élu, et que chaque élu perçoit dans le cadre de son ou de ses différents mandats au-delà évidemment de la question traitée ici pour les nouveaux administrateurs de la SEMMINN que je félicite à nouveau.

Cette demande est au service de la confiance que doivent retrouver nos citoyens dans notre fonctionnement et donc dans notre démocratie. Un vœu, un souhait en complément de ce que j'ai entendu aujourd'hui : intelligence collective, évaluation des politiques publiques, pacte de citoyenneté, convention citoyenne, aller plus loin, passer un cap supplémentaire, revisiter nos manières de faire.

Au nom de la transparence que nous appelons tous de nos vœux, il a par exemple été décidé en début de mandat de connaître, lorsque nous votons des subventions à des associations, l'historique des différentes subventions touchées au cours des différentes années par chaque association concernée.

Lorsque nous nommons des élus locaux à différents postes, nous le faisons parce que c'est nécessaire. Nécessaire à la gouvernance des institutions. Ces élus vont siéger, ils vont travailler, et donc ces fonctions demandent de l'investissement. Il est donc normal que ces nominations puissent conduire à des rémunérations, quelles qu'elles soient, et souvent votées par ces mêmes institutions et aussi je pense encadrées par la loi.

Le souci de transparence porté aux subventions que nous donnons doit être le même pour les rémunérations que nous touchons. Il apparaît souhaitable pour notre groupe Avenir métropolitain, pour pouvoir voter en toute connaissance de cause lors des prochaines nominations, de connaître l'historique et l'évolution des différentes rémunérations perçues par chacun de nos élus locaux quand nous les nommons, en prenant en compte entre autres toutes les indemnités des mandats d'élus versées par les collectivités territoriales, mais aussi les indemnités de fonction versées par les EPCI ou les établissements publics, ou encore les rémunérations versées par les SEM.

Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Un mot, d'emblée, Monsieur Thiriet, pour vous répondre. Je suis un peu surprise de votre intervention, je ne vous cache pas. Nous sommes ici les uns et les autres évidemment attachés à toutes les questions de transparence, et je rappelle que d'ores et déjà aujourd'hui, toutes les indemnités – puisque je me permettrai de corriger un point, il ne s'agit pas de rémunération mais bien d'indemnités – des différents élus sont connues, transparentes, puis qu'elles sont intégrées aux différentes délibérations, notamment au début de mandat.

Ces éléments sont donc connus, non seulement des élus dans leur diversité, mais surtout – et je crois que c'est le plus important – de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui peuvent légitimement avoir des questions sur ce sujet.

C'est évidemment un élément indispensable au bon fonctionnement, donc je vous renvoie tout simplement aux délibérations de début de mandat qui, pour chacune des instances, précisent quand il y a indemnité et quand il n'y a pas indemnité.

Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci Madame la Présidente. Comme le dirait Arnaud Wajdzik, "je n'avais pas prévu d'intervenir" mais je trouve que l'idée de Véronique Dubettier-Grenier est une excellente idée pour faire Métropole. Je pense que sous réserve des conditions juridiques qui nous permettrait de le faire, le fait d'ouvrir le capital de la SEMMINN à la participation symbolique des Communes qui composent cette métropole est une excellente idée.

Je le dis d'autant plus qu'avec Les Sorinières et Saint-Sébastien-sur-Loire, nous avons un ambitieux groupement autour d'une cuisine centrale mutualisée qui verra le jour pour septembre 2024, et que cet outil, qui n'est qu'un outil derrière un plan alimentaire de nos trois communes et d'approvisionnement de la restauration scolaire de nos trois communes, est extrêmement ambitieux, et que ça nous permettrait évidemment de pouvoir symboliquement participer aussi à la construction de filières dans nos territoires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Juste un mot suite à la réaction que vous avez eue à l'intervention de notre collègue Richard Thiriet. Effectivement, les indemnités des élus dans les différentes communes ou à la métropole sont connues, et figurent dans les différentes délibérations qui ont été adoptées.

C'est moins le cas des jetons de présence que les élus peuvent percevoir au titre de leur représentation dans telle ou telle Société d'Économie Mixte ou autres structures dans lesquelles la Métropole ou une Commune est représentée. C'est le cas je crois à la SEMMINN, et donc je crois que l'une des questions qui étaient posées, c'était aussi d'avoir de la transparence sur cet élément-là, donc je vais peut-être formuler une question plus directe : est-ce qu'il y a des jetons de présence à la SEMMINN ? Et si oui, les élus les percevront-ils ? Et si oui, quel est le montant de ces jetons de présence ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Au moins, en posant une question directe, vous êtes sûr d'avoir une question directe. Je vous remercie donc de la précision de votre question. Pascal Bolo. »

M^{me} Laernoës : « Je peux aussi, Madame la Présidente, si vous le voulez, répondre à cette question. »

M^{me} la Présidente : « Attendez, il y a Pascal Bolo qui a demandé la parole, Fabrice Roussel, Fabien Gracia. On va essayer de faire dans l'ordre. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Pour que les choses soient claires, il y a à la SEMMINN des jetons de présence qui sont de quelques dizaines d'euros par séance et il y a trois ou quatre séances par an, donc c'est tout à fait ridicule. Il est prévu à l'origine que le président ou la présidente touche un double jeton de présence, ce qui doit le faire franchir la barre des 100 euros, mais je n'en suis même plus sûr, et j'ai une raison pour ne plus en être sûr : c'est que conformément à mes engagements je n'ai pas touché les jetons de présence auxquels j'avais droit depuis 2015. Donc je tiens à le préciser et à ma connaissance, les structures versant des jetons de présence sont de plus en plus rares. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Juste pour préciser que dans la charte de déontologie qu'on a adoptée, il est bien prévu qu'il y ait dans la publication des indemnités, également les jetons de présence que touchent les élus, donc ça sera fait dès cette année 2021. Ce sera très transparent. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Simplement par transparence puisque je suis censeur à la SEMMINN, et à ma connaissance à titre personnel il n'y a pas de perception ni de jetons de présence ni d'indemnités pour ce qui nous concerne. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur et je répondrai à la proposition de Véronique Dubettier-Grenier. Aziliz Gouez. »

M^{me} Gouez : « Sans répondre précisément sur cette suggestion d'un actionariat possible des Communes, moi je trouve que ça dénote une intention assez intéressante d'investissement dans cette stratégie alimentaire territoriale. Je ne vais pas m'étendre plus avant puisque ça pose quand même des questions de modification des statuts qui sont complexes, et je vous laisse répondre, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste deux choses. D'abord sur la question de Véronique Dubettier-Grenier, je vous propose Madame Dubettier-Grenier qu'on puisse acter ensemble qu'on se mette en situation d'explorer cette hypothèse, parce que sur le principe, Aziliz Gouez l'a indiqué, c'est cohérent avec notre objectif de faire du MIN une des pierres angulaires de notre Projet Alimentaire de Territoire.

En revanche, il y a pour cela un certain nombre de questions, d'étapes notamment juridiques, d'évolution des statuts, mais sur le principe je suis plutôt favorable à ce qu'on puisse explorer cette réflexion.

Je terminerai en saluant chaleureusement Pascal Bolo du travail accompli à la présidence de la SEMMINN. Quand on voit le chemin parcouru, quand on voit ce qui était l'importance, l'envergure et les défis de ce projet, et quand on est Présidente d'une Métropole comme la nôtre, on est très satisfaite d'avoir pour mener ce type de mission des élus d'expérience, des élus de rigueur et des élus d'engagement comme Pascal Bolo a pu le démontrer dans la présidence de la SEMMINN.

Et je sais que Julie Laernoës qui prend aujourd'hui le relais et celles et ceux d'entre vous qui l'accompagnent mettront autant d'énergie et de détermination à faire franchir une nouvelle étape au MIN, au service de cette logique de la transition alimentaire que nous appelons de nos vœux.

Je vais donc vous inviter, chers collègues, à voter cette délibération, et je précise que ne participent pas au vote Julie Laernoës, Fabrice Roussel, Hervé Naud, Alain Vey, Christelle Scuotto, Hervé Fournier, Mahel Coppey et Pascal Bolo. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 86 voix pour,**

1 - décide d'acquérir auprès du Département de Loire-Atlantique 2 800 actions de la SEMMINN au prix unitaire de 16,00€ , soit une valorisation totale de 44 800 €. Tous les frais résultant du transfert seront à la

charge du cessionnaire. La Métropole détiendra alors 56,00% des droits de vote de la société contre 28,00 % aujourd'hui.

2 - autorise la signature de la convention de cession d'actions jointe en annexe

3 - décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour les désignations,

4 - désigne les représentants de la Métropole dans les différentes instances collégiales de la SEMMINN à compter de la date de transfert de propriété :

- Conseil d'Administration : 6 représentants et 1 censeur :

Mme Julie LAERNOES

M. Fabrice ROUSSEL

M. Hervé NEAU

Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ

M. Hervé FOURNIER

Mme Mahel COPPEY

M. Alain VEY (censeur)

1. Assemblée Générale : 1 représentant, membre du Conseil d'Administration

Mme Julie LAERNOES

5 - autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SEMMINN (présidence de la Société, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc...).

6 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote de Julie LAERNOES, Fabrice ROUSSEL, Hervé NEAU, Alain VEY, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Hervé FOURNIER, Mahel COPPEY, Pascal BOLO.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction du Contrôle de gestion

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

16 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- l'emploi et innovation sociale ;
- le tourisme ;
- la lutte contre les discriminations.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 201 650 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

M. Bolo : « La délibération 16 concerne le vote de subventions tout à fait traditionnelles. Vous avez eu le désormais habituel tableau qui compare les montants demandés, les montants proposés au vote et les montants des deux années précédentes.

Donc il y a une subvention pour les Écossolies de 300 000 euros en plus des 100 000 euros d'acompte, ça fait les 400 000 euros prévus pour l'année. Trois subventions pour l'ATDEC qui recouvre son action sur le FAJ, son action sur les jeunes femmes en situation de précarité et notamment en situation de monoparentalité, et puis sur la lutte contre les discriminations. Donc ça fait trois subventions pour l'ATDEC ainsi qu'un montant de 500 000 euros pour la SAEML Folle journée, par avenant à la convention pluriannuelle en cours. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Bonjour Madame la Présidente, chers collègues. Nous nous apprêtons à apporter notre soutien – en tout cas je l'espère – aux Écossolies, qui est l'outil métropolitain au service du développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

Et du coup, j'aimerais profiter de cette opportunité pour souligner le rôle des entreprises de l'ESS sur notre territoire : l'ESS, c'est 36 000 emplois à Nantes Métropole, donc 16 % des emplois de notre territoire.

Plus largement, je voudrais rappeler que l'ESS, ce n'est pas seulement un secteur de l'économie: c'est un projet politique, social et démocratique. L'Économie Sociale et Solidaire, c'est un mode de production au service des territoires, dont l'objet privilégie la place de la personne sur le profit. Le but de l'ESS est de développer des activités d'utilité sociale et de faire vivre la démocratie dans les entreprises, en assurant la pérennité financière des projets.

En ce sens, l'ESS est LE modèle économique d'avenir: il est le seul qui permet de concilier développement économique, solidarité, création d'emplois, sens au travail, démocratie et protection de l'environnement. Les projets de l'ESS permettent de développer ici et maintenant des démarches concrètes pour faire face aux crises actuelles et futures.

Soyons donc fiers d'avoir un outil métropolitain qui soit dédié au développement des projets qui construisent chaque jour un futur prometteur et désirable dans notre métropole.

Et permettez-moi de saluer le travail de Mahel Coppey qui a œuvré durant les six dernières années pour promouvoir et soutenir au sein de cette instance et partout sur le terrain cette vision d'une économie alternative au libéralisme.

Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais vous inviter, chers collègues, à voter sur cette délibération. Je rappelle, que ne participent pas au vote: eu égard aux Écossolies Mahel Coppey, Fabrice Roussel et Marie Vitoux; eu égard à l'ATDEC Michel Bonnet, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, André Sobczak et François Vouzellaud; et eu égard à la Folle journée Elhadi Azzi, Aïcha Bassal, Abbassia Hakem, Guillaume Richard, Aymeric Seassau et Franckie Trichet. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 83 voix pour,**

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants.

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote de Mahel COPPEY, Fabrice ROUSSEL, Marie VITOUX pour les Écossolies

Non-participation au vote de Michèle BONNET, Nathalie LEBLANC, Pierre QUENEA, André SOBCZAK, François VOUZELLAUD pour l'ATDEC

Non-participation au vote de Elhadi AZZI, Aïcha BASSAL, Abbassia HAKEM, Guillaume RICHARD, Aymeric SEASSAU, Franckie TRICHET pour La Folle Journée

(Cf. annexe en fin de compte-rendu)

M^{me} Bassal présente le dossier suivant :

Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

17 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité technique et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 29 créations de postes pour répondre aux besoins du service :
- 1 poste de médecin est créé à la direction qualité de vie et santé au travail
- 1 poste de chef de projet mobilité active est créé à la direction des investissements de la circulation
- 1 poste de chargé de mission réseau énergie est créé à la direction de l'espace public
- 1 poste de responsable du service « arbres et canopée » est créé au Service des Espaces Verts et de l'Environnement
- 1 poste de rédacteur, chargé du temps de travail est créé à la direction Administration des Ressources Humaines
- 1 poste de gestionnaire paie carrières est créé à la direction Administration des Ressources Humaines
- 1 poste de rédacteur est créé à la mission appui et coordination de la direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
- 1 poste d'adjoint administratif est créé à la mission appui et coordination de la direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
- 1 poste d'attaché est créé pour une durée déterminée de 1 an, à la direction générale cultures et arts dans la ville, pour assurer la coordination fonctionnelle du projet billetterie des musées
- 1 poste de responsable appui et développement est créé à la direction générale des services

Par ailleurs, il est proposé de mutualiser certains postes de la Ville de Nantes en mettant en place les refacturations afférentes :

- 1 poste de développeur de projets dans le cadre de la mutualisation de la mission politique de la ville et renouvellement urbain
- 18 postes dans le cadre de la mutualisation d'une partie des effectifs du SEVE: le poste de directeur, le poste d'assistante de direction, le poste de responsable de service « recherche et biodiversité », le poste de responsable « paysage et aménagement », ainsi que 14 postes de la cellule de gestion assurant les fonctions support en matière RH, finances, commande publique, gestion des équipements numériques...

Pour l'ensemble de ces postes transférés, le calcul de charges et la refacturation à la Ville de Nantes, par le biais de la convention des services communs, assurera la neutralité financière.

De plus, un poste de catégorie A créé à la direction recherche, innovation et enseignement supérieur pour une durée d'un an est prolongé de six mois.

2 suppressions de postes :

- 2 postes en surnombre, devenus vacants, sont supprimés
- 17 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.
- 9 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe assainissement

1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe élimination et traitement des déchets

1 poste d'ingénieur est créé à la direction déchets, traitement et valorisation, en raison de l'augmentation sensible des dossiers complexes

1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent et à la nature des missions exercées. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe transport

1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste aux besoins du service. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.5 Budget annexe de l'eau

1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Un dispositif de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux a été introduit par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle.

Dans la fonction publique, ce dispositif a été mis en place sous forme expérimentale par les collectivités volontaires appartenant à certaines circonscriptions départementales, dont la Loire-Atlantique (décret n°2018-101 du 16 février 2018).

Pour rappel, l'objectif de la médiation préalable obligatoire vise à régler plus rapidement et plus efficacement les litiges entre les agents et l'administration, ainsi qu'à réduire le recours au juge administratif en faisant intervenir un tiers pour tenter de trouver un accord amiable entre les parties.

Concrètement, une procédure de médiation préalable doit obligatoirement se tenir entre l'administration et l'agent avant que ce dernier puisse saisir le tribunal administratif. Les litiges concernés par ce dispositif sont les contentieux relatifs à certaines décisions individuelles défavorables pour l'agent, prises par la collectivité (par exemple concernant les éléments de rémunération, les refus de détachement et de disponibilité...).

La procédure de médiation est gratuite pour l'agent et pour la collectivité.

Par délibération du 5 octobre 2018, l'adhésion de la collectivité à ce dispositif a été décidée. Cette mission a été confiée au Centre de gestion de Loire Atlantique par une convention signée le 23 novembre 2018.

Cette convention prévoyait, conformément aux textes alors en vigueur, une expérimentation du dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au 19 novembre 2020. Toutefois, le décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020 est venu reporter la date de fin de cette expérimentation au 31 décembre 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver l'avenant n°1 à la convention signée avec le Centre de gestion de Loire Atlantique, afin de permettre de poursuivre cette expérimentation du dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au 31 décembre 2021 et d'en autoriser la signature (annexe 2).

III- ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION RIFSEEP

Par délibérations de décembre 2017, Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS ont refondu l'architecture de leur régime indemnitaire pour mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014.

1. Information sur l'ajustement du RIFSEEP CCAS

À titre d'information et conformément à l'avis du comité technique commun du 12 janvier 2021 soumis à l'approbation du Conseil d'administration du CCAS en date du 10 février 2021, les annexes 6.1 & 6.2 de la délibération-cadre du RIFSEEP commune à la Ville de Nantes, au CCAS et à la Métropole sont modifiées respectivement comme suit :

- création et versement d'une prime « grand âge » ayant vocation à reconnaître l'engagement des agents territoriaux exerçant également auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à leur prise en charge dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou tout autre service et structure spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées ;
- pour les auxiliaires de soins principaux de 2ème et 1ère classe, substitution du précédent régime indemnitaire de grade (RIG) échelonné par un RIG médian harmonisé pour chaque grade fixé à 208,97 € mensuels pour les auxiliaires de soins principaux de 2ème classe et 234,28€ pour les auxiliaires de soins principaux de 1ère classe. Ces ajustements n'ont pas d'impact pour la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

2. Heures complémentaires des agents à temps non complet : modalités de calcul et majoration

Une « heure complémentaire » est une heure de travail effectuée au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet et dans la limite de 35 heures hebdomadaires (au-delà de 35h, il s'agit d'heures supplémentaires).

Jusqu'à présent, les agents à temps non complet (permanents et non permanents) percevaient une rémunération de ces heures réalisées au-delà de la quotité de leur contrat sans majoration spécifique.

Conformément à l'engagement de nos collectivités en faveur de l'égalité professionnelle femme-homme et à la lutte contre la précarité, et enfin, suite à l'avis du comité technique commun du 12 janvier dernier, il est proposé d'appliquer une majoration des heures complémentaires sur la base du décret n°2020-592 du 15 mai 2020 concernant les agents titulaires ou stagiaires recrutés sur poste permanent à temps non complet.

Les modalités de majoration d'une heure complémentaire sont déterminées suivant le décret susvisé, en divisant par 1820 la somme du montant annuel du traitement brut et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps complet et en la majorant de:

- 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet
- 25 % pour les heures suivantes (dans la limite de 35h réglementaires hebdomadaires)

L'annexe 6.2 relative aux « primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP (hors RIFSEEP) » est modifiée.

À titre informatif (chiffres de décembre 2020), 132 agents dont 20 contractuels sur postes permanents sont concernés (répartis comme ceci: 119 agents à la Ville de Nantes, 10 au CCAS, 3 à Nantes Métropole, une représentativité importante des femmes avec 116 agentes et 16 hommes). Les principales directions impactées par ce dispositif sont l'Éducation et Parcours de vie des aînés.

La mise en œuvre de l'ajustement du régime indemnitaire des auxiliaires de soins et la majoration des heures complémentaires impactant la délibération-cadre du RIFSEEP interviendra à compter du mois suivant l'adoption de la présente délibération.

IV - MODALITES DE GESTION COVID

À la suite de la parution du décret n°2021-15 du 8 janvier 2021, le jour de carence est suspendu pour les congés de maladie ordinaire directement en lien avec la Covid-19, et ayant débuté à compter du 10 janvier 2021. De ce fait, un nouveau téléservice est ouvert sur declare.ameli.fr depuis le 10 janvier pour les personnes ayant des symptômes évocateurs de la Covid-19 en raison de leur exposition au virus et qui, ne pouvant télétravailler, ont besoin d'un arrêt de travail. Cet arrêt de travail est conditionné à la réalisation d'un test (PCR ou antigénique) dans les 48 heures suivant le jour de la déclaration sur [ameli](https://declare.ameli.fr). Conformément à la circulaire du 12 janvier, l'agent public doit être placé en autorisation spéciale d'absence (ASA) « symptômes COVID » durant la durée de la période d'attente jusqu'aux résultats du test. Il est tenu de reprendre son activité au lendemain du test si celui-ci est négatif. Son ASA est transformée en arrêt de travail par la CPAM en cas de test positif.

Aussi, il vous est proposé de créer l'ASA « symptômes COVID » à compter du 10 janvier 2021 et de lui donner les mêmes caractéristiques que l'ASA « cas contacts COVID » : elles sont octroyées sur production de justificatifs, entraînent le retrait des titres de restauration et des droits à RTT mais permettent le maintien du régime indemnitaire présentiel (RI Emploi, RI Fonction, RI Responsabilités) et ne font pas l'objet du prélèvement de la journée de carence.

Pour tous les autres arrêts maladie ordinaire (sans aucun lien avec la Covid-19), la journée de carence sera maintenue pour le 1^{er} jour d'arrêt.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des agents (titulaires, contractuels, temporaires) jusqu'au 31 mars 2021 et pourront être prolongées sans nécessité de redélibérer, suivant en cela les modalités prévues par décret.

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Donc plusieurs points dans cette délibération qui concerne la politique des ressources humaines.

Le premier point est sur la création de postes qui évidemment a fait l'objet d'une présentation lors du Comité technique du 12 janvier dernier. Il s'agit évidemment d'adapter les moyens humains au regard des besoins des services. Donc pour ce Conseil métropolitain, c'est la création de 29 postes dans le cadre du budget principal. Je ne vais pas rentrer, mes chers collègues, dans le détail de chaque poste. Vous avez le détail à la fois dans la délibération qui vous a été remise, et également dans le tableau de l'annexe 1.

Par ailleurs, il est également proposé, dans le cadre de la mutualisation de certaines directions entre la Métropole et la Ville, de mutualiser à la mission politique de la Ville un poste de développeur de projet, 32 postes dans le cadre de la mutualisation du service des espaces verts, le SEVE. Évidemment, ces postes font l'objet d'une refacturation par le biais de la convention des services communs que j'ai le plaisir de présider.

Dans le même temps, nous avons deux suppressions de postes en surnombre qui sont depuis devenus vacants, et nous avons également 17 transformations de postes qui donnent lieu à des créations et neuf transformations de postes qui donnent lieu à des suppressions.

Pour les premiers, les postes créés seront supprimés au prochain Conseil après avis du Comité technique, et pour les autres cela a déjà été fait au précédent Conseil. Je vous invite donc à regarder, mes chers collègues, les éléments dans l'annexe 1.

Dans le budget annexe assainissement, il y a une transformation de poste.

Dans le budget annexe élimination et traitement des déchets, il y a une création de poste d'ingénieur pour faire face à l'activité, notamment au regard de l'augmentation des dossiers complexes. Il y a également une transformation de poste.

Dans le budget annexe transport et dans le budget annexe de l'eau, nous avons également pour chacun d'eux une transformation de poste.

Le deuxième point de la délibération concerne les propositions d'avenant à la convention de médiation préalable qui nous lie au Centre de gestion de Loire-Atlantique. En effet, la collectivité s'est portée volontaire pour expérimenter ce dispositif de médiation préalable lorsqu'il y a un litige entre les agents et l'administration. Le décret qui prévoyait la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2020 vient de reporter la fin de cette expérimentation au 31 décembre 2021, et il vous est donc proposé mes chers collègues de signer un avenant pour une durée d'un an jusqu'à la fin de cette expérimentation, et vous avez le détail dans l'annexe 2.

Le troisième point va concerner les ajustements du Régime Indemnitaire qui tient compte des Fonctions des Sujétions d'Expertises et Engagements Professionnels. Le premier va concerner les agents du CCAS mais comme nous sommes sur un RIFSEEP commun à la fois à la Ville de Nantes, à la Métropole et aussi au CCAS, nous sommes dans l'obligation de présenter les ajustements dans nos trois instances.

Donc aujourd'hui, il est proposé afin de reconnaître l'engagement de nos agents auprès des personnes âgées de créer et d'accorder le versement d'une prime que l'on appelle "prime grand âge" pour les agents qui travaillent dans les EHPAD. Le montant de cette prime mensuelle est fixé à 118 euros.

Il convient aussi de modifier le régime indemnitaire de grade pour les auxiliaires de soins de deuxième et première classes en les positionnant sur l'échelon médian de chaque grade, ce qui représente 208,97 euros pour les auxiliaires de soin deuxième classe, et 234,28 euros pour les auxiliaires de soin de première classe.

Il vous est également proposé aujourd'hui, dans un souci de lutter contre la précarité, d'appliquer une majoration des heures complémentaires pour les agents titulaires et stagiaires qui sont sur des temps non complets. Je rassure tout le monde : pour la Métropole ce n'est que trois agents, mais néanmoins nous souhaitons pouvoir les accompagner. Donc nous proposons 10% pour chacune des heures complémentaires accomplies, dans la limite du dixième des heures hebdomadaires, et 25 % pour les heures suivantes.

Et enfin, le quatrième point concerne les modalités de gestion de la crise COVID. En effet, avec la mise en place de la suppression du jour de carence qui a été du coup adopté par décret à compter du 10 janvier 2021, il est proposé aujourd'hui de créer une autorisation spéciale d'absence pour symptômes COVID. Cette nouvelle disposition, elle s'applique à l'ensemble des agents et pour l'instant c'est jusqu'au 31 mars 2021 et ça pourra évidemment faire l'objet d'une prolongation si le décret le prévoit. Voilà, mes chers collègues. Il vous est demandé d'approuver cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, je voulais intervenir sur cette délibération puisqu'Aïcha ne les pas détaillés, mais l'adaptation du tableau des effectifs prévoit le recrutement au niveau métropolitain d'un médecin du travail et je voudrais attirer votre attention sur la pénurie que l'ensemble de notre territoire français connaît en termes de recrutement. Cette pénurie entraîne de graves dysfonctionnements dans le suivi de la santé des agents de nos collectivités et sont souvent l'objet d'échanges avec les partenaires sociaux lors des CHSCT métropolitains. Ce n'est pas Aïcha qui nous dira le contraire.

Plus grave encore, cette pénurie entraîne une surenchère salariale entre les collectivités pour attirer ces médecins. Cette situation est particulièrement choquante quand il s'agit de la santé de nos agents – et elle concerne, vous l'avez compris, toutes les collectivités.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Présidente, j'ai proposé que vous puissiez interpeller le Gouvernement dans le cadre d'un courrier que vous pourriez signer avec le président du Centre de gestion de Loire-Atlantique afin que la formation et le recrutement de cette filière puissent être significativement améliorés. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ce que je vous propose face à ce sujet qui est tout à fait important, c'est de concerter rapidement mes collègues présidents d'autres Métropoles. Je vous propose qu'on puisse porter cette démarche encore plus collectivement pour lui donner encore plus d'impact, mais je donne volontiers suite à votre suggestion. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci. Juste une intervention très courte pour vous dire deux mercis. Je profite de cette délibération.

Le premier, je l'avais déjà fait en Commission affaires générales: c'est un remerciement à Laurent Turquois. Et pourquoi merci ? Tout simplement parce qu'il a démissionné de la Commission finances parce qu'il estimait qu'il n'avait pas le temps de suivre de manière qualitative les travaux de cette Commission, et je trouve cette attitude extrêmement saine et elle fait un bien fou dans une institution où parfois le cumul des mandats, des fonctions et des représentations se cumulent, parfois trop d'habitude. Et le risque de ces cumuls, c'est le risque de la technocratie. Donc encore une fois, merci Laurent Turquois.

Et puis un deuxième merci : Madame Robert tout à l'heure a souligné dans son intervention la qualité du travail fourni par les agents. Eh bien en fait, j'avais prévu quelque chose du même type dans le cadre de cette délibération-ci, donc c'est un merci aux agents de la Métropole, qui malgré bientôt un an de crise sanitaire et donc de conditions de travail dégradées, continuent à assurer le bon fonctionnement du service public, et tout simplement le bon fonctionnement au service des citoyens. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. Je rejoins ce que vient de dire à l'instant Fabien Gracia. Je crois qu'effectivement le cumul des mandats et des fonctions empêche souvent de mener à bien ses fonctions. Et donc sans transition j'interroge notre collègue Aïcha Bassal, qui est exemplaire de ce point de vue-là, sur l'avancée des recrutements concernant la police métropolitaine des transports qui a été évoquée ce matin, et sur laquelle nous manquons toujours d'informations. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci Madame la Présidente. Tout d'abord je vais faire comme Monsieur Gracia, je vais profiter de cette délibération pour remercier l'ensemble des agents à la fois de la Ville, de la Métropole et du CCAS, qui se mobilisent depuis maintenant plus d'un an pour la crise COVID et qui montrent combien le service public est utile et agile.

Ceci étant dit, je vais répondre à Monsieur Bainvel par la même réponse que nous lui avons déjà faite au Conseil municipal de Nantes. Les recrutements de la police municipale sont en cours. Comme vous le savez, aujourd'hui l'ensemble des collectivités, l'ensemble des Villes, grandes Villes, moyennes Villes ont fait le choix de recruter des policiers municipaux. C'est vraiment quelque chose qui est aujourd'hui en expansion.

Ce qui veut dire que les questions de sécurité aujourd'hui ne concernent pas que la Ville de Nantes ou la Métropole nantaise, mais bien tout le territoire national. Les recrutements sont en cours. Une fois que les personnes arriveront, il faudra ensuite qu'elles puissent avoir des formations. Parce que notre objectif, c'est bien de pouvoir bien former nos agents municipaux, la police municipale, pour qu'ensuite ils puissent répondre sur le terrain. Donc c'est en cours. Merci.»

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 88 voix pour et 07 abstentions**

1. approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. approuve et autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la fonction publique territoriale (annexe 2),
3. approuve (annexe 3) :
 - les modifications apportées à l'architecture du régime indemnitaire
 - la mise en œuvre des modalités de majoration des heures complémentaires réalisées à compter du 1^{er} mars 2021,
4. décide de la création de l'autorisation spéciale d'absence «symptômes COVID» et approuve les impacts sur le temps de travail et les régimes indemnitaires associés,
5. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
6. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tableau des emplois permanents

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS au 11 décembre 2020	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 12 FEVRIER 2021					PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes	EMPLOIS au 12 février 2021		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1					1		1
Directeur général adjoint des services	10					10		10
Directeur général des Services Techniques	1					1		1
Sous total (1)	12	0	0	0	0	12	0	12
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	28		1			29	-1	28
Attaché	429	-3	5		4	435	-1	434
Rédacteur	326	-3	3		4	330	-3	327
Adjoint administratif	585	-1	4		5	593	-1	592
Sous total (2)	1368	-7	13	0	13	1387	-6	1381
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	38	-1	1		2	40	-1	39
Ingénieur	387	-1	4		1	391	-1	390
Technicien	543	-2	2		3	546	-2	544
Agent de maîtrise	262	-1	4			265	-1	264
Adjoint technique	1410	-1				1409	-3	1406
Sous total (3)	2640	-6	11	0	6	2651	-8	2643
FILIERE MEDICO - SOCIALE								
SECTEUR MEDICO - SOCIAL								
Médecin	6		1			7		7
Infirmier	1					1		1
Psychologue	3					3		3
Sous total (4)	10	0	1	0	0	11	0	11
SECTEUR MEDICO TECHNIQUE								
Technicien paramédical	2					2		2
Sous total (5)	2	0	0	0	0	2	0	2
SECTEUR SOCIAL								
Assistant socio-éducatif	5					5		5
Sous total (6)	5	0	0	0	0	5	0	5
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	12		1			13	-3	10
Attaché de conservation du patrimoine	21		3			24	-1	23
Bibliothécaire	0					0		0
Assistant de conservation du patrimoine	40					40		40
Adjoint territorial du patrimoine	47	-1				46		46
Sous total (7)	120	-1	4	0	0	123	-4	119
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	1					1		1
Adjoint territorial d'animation	1					1		1
Sous total (8)	2	0	0	0	0	2	0	2
FILIERE POLICE								
Directeur de police municipale	1					1		1
Chef de service de police	2					2		2
Agent de police	31					31		31
Sous total (9)	34	0	0	0	0	34	0	34
TOTAL GENERAL	4193	-14	29	0	19	4227	-18	4209

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction Générale Développement économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction développement économique et emploi

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

18 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Avenant au protocole d'accord 2018-2020 - Approbation

Exposé

Le PLIE, Plan Local pour l'insertion et l'emploi de la métropole nantaise, est un dispositif partenarial, porté par l'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC), visant à favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté. L'ATDEC est issue de la fusion des deux associations Mission Locale et Maison de l'Emploi (intégrant le dispositif PLIE).

Il s'adresse à l'ensemble des personnes peu ou pas qualifiées sur la base des critères suivants, dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à l'emploi:

- Demandeurs d'emploi de longue durée;
- Personnes relevant des minimas sociaux – hors Allocataires du Revenu de Solidarité Active;
- Jeunes âgés de 18 ans et plus, sortis du système scolaire depuis 6 mois;
- Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville;
- Toute personne rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles dont seniors, femmes isolées, en difficulté par rapport aux savoirs de base, ...

Le PLIE de Nantes Métropole accompagne chaque année en continu 2 000 bénéficiaires en grandes difficultés d'insertion dont 33 % issus des quartiers Politique de la Ville et près de 80% de niveau de formation inférieure ou égale au CAP/BEP. Pour ces personnes, le PLIE construit un parcours vers l'emploi en mobilisant différents dispositifs (chantiers d'insertion, formation, période en entreprise, accompagnement social ou linguistique ...) et en développant des partenariats avec le monde économique. Ces parcours sont rendus possibles grâce à la mobilisation annuelle d'environ 1,6 à 1,7 million d'euros de fonds social européen.

Le PLIE est un dispositif qui vise à assurer cohérence et efficacité dans la mise en œuvre des politiques territoriales de l'insertion et l'emploi, notamment par la coordination et la mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Le PLIE mobilise les financements du Fonds Social Européen (FSE) pour mettre en œuvre des opérations spécifiques visant à améliorer les parcours d'insertion. En 2010, sous l'influence des instances européennes en quête d'une meilleure organisation des organismes intermédiaires, les organismes de gestion des deux PLIE locaux de la CARENE et Nantes Métropole ont été regroupés au sein d'une unique structure dénommée l'OGIM (organisme de gestion inter-PLIE de la métropole Nantes Saint-Nazaire).

Dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour la période 2014-2020 adopté par l'Union Européenne, les différentes institutions compétentes en matière d'emploi et d'insertion, l'État, le Conseil Départemental, la CARENE, la Maison de l'Emploi et Nantes Métropole ont conclu un protocole d'accord déterminant les modalités de fonctionnement du PLIE pour la période 2015-2017, correspondant à la première moitié de la programmation européenne (considérant 2014 comme année de transition ayant fait l'objet d'un avenant au protocole précédent).

Le protocole d'accord arrivant à son terme en fin d'année 2017, un nouveau protocole a été conclu pour la période 2018 – 2020, correspondant à la deuxième moitié de la programmation européenne. Ce protocole 2018-2020 a été approuvé par délibération du conseil métropolitain du 8 décembre 2017.

Présentement, en raison du retard de lancement de la programmation européenne 2021-2027, l'autorité de gestion a autorisé les organismes intermédiaires à prolonger la programmation des crédits 2014-2020 jusqu'au 31 décembre 2021. Le protocole d'accord conclu en 2018 étant arrivé à son terme en fin d'année 2020, une prolongation du protocole d'accord doit être conclue, pour l'année 2021, par avenant joint à la présente délibération. Pour ce faire, l'ensemble des institutions et partenaires engagés s'accordent à renouveler leurs engagements et à poursuivre leurs actions communes.

Le financement des actions menées par le PLIE s'appuiera principalement sur la mobilisation du Fonds Social Européen, tandis que Nantes Métropole financera une partie des frais fixes de fonctionnement du PLIE et de l'OGIM.

M. Roussel : « Madame la Présidente, cette délibération concerne un avenant au protocole d'accord 2018-2020 pour le Plan Local pour l'Insertion pour l'Emploi. C'est un dispositif partenarial qui est porté par l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences, qui vise à favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi longue durée, des personnes relevant des minima sociaux, des jeunes âgés de 18 ans et plus qui sont sortis du système scolaire depuis six mois, des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de toute personne qui rencontre des difficultés sociales et professionnelles.

Donc le PLIE accompagne 2 000 bénéficiaires en continu chaque année. Il est notamment financé par le Fonds Social Européen qui apporte une mobilisation annuelle d'environ 1,6 à 1,7million d'euros. Je rappelle également que c'est un dispositif partenarial, donc nous sommes avec l'État, le Conseil départemental, la CARENE, la Maison de l'emploi, et donc tout ça s'inscrit dans un protocole d'accord qui a été initié en 2014, qui a été ensuite prolongé en 2018 et donc qui devait se terminer en 2020, mais comme il y a aujourd'hui du retard dans le lancement de la programmation européenne de 2021-2027, il nous est donc proposé de prolonger ce protocole d'accord jusqu'à fin 2021. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, à mon sens, les enjeux de cette délibération sont plus grands que le simple soutien au PLIE, et il s'agit d'aborder la question de l'emploi. On en a déjà pas mal parlé ce matin dans nos différents échanges.

On l'a tous remarqué : depuis plus de 40 ans, le chômage s'est durablement installé dans notre pays. La crise sanitaire que nous traversons en ce moment ne fait qu'aggraver la situation. Nantes Métropole ne fait pas figure d'exception, malgré un taux de chômage qui reste un peu en deçà de la moyenne nationale. En tout cas, selon les derniers chiffres qu'on nous a annoncés en novembre dernier, on constatait une hausse de 12% du nombre de demandeurs d'emploi par rapport à l'année précédente sur notre territoire.

On le sait, et Marlène Collineau l'a rappelé tout à l'heure : la crise accentue les fragilités et les inégalités qui existent, et elle en crée aussi de nouvelles : artisans, commerçants, indépendants, travailleurs du secteur du tourisme, de l'hôtellerie, restauration ou encore de la culture souffrent depuis un an d'une situation d'incertitude qui devient intolérable. Durant le premier confinement, 20 % des Français estimaient que leur situation financière s'était dégradée. Et durant cette même période, 45 % des demandeurs qui ont sollicité le Secours populaire étaient jusque-là inconnus de l'association.

Le droit à l'emploi est indispensable en matière de lutte contre la pauvreté. Et notre action collective doit permettre de rétablir les personnes dans leurs droits et leur dignité. L'emploi est donc déterminant dans la construction de la société juste, solidaire et résiliente que nous défendons.

Du coup, je voudrais commencer par saluer tous les acteurs de l'insertion, qui travaillent au quotidien pour accompagner, former et rendre autonome celles et ceux parmi nous qui sont tenus éloignés de l'emploi. Notre territoire est riche de toutes ces personnes et ces entreprises qui sont engagées dans des démarches d'utilité sociale. Nous pouvons compter sur leur mobilisation ; gagnons qu'ils pourront compter sur la nôtre au service du droit à l'emploi.

La Métropole se doit de favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté : le PLIE est une brique de notre politique. Mais nous pouvons être plus ambitieux encore, et en ajouter une nouvelle. Le Groupe écologiste et citoyen souhaite que la Métropole coordonne les dynamiques naissantes dans ses différentes communes autour de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Cette expérimentation a fait ses preuves ailleurs : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a démontré que personne n'est inemployable, et que partout, il existe des travaux utiles qui restent à réaliser et qui permettent aux personnes de retrouver de la dignité.

Nous savons que la privation d'emploi coûte cher, économiquement mais aussi humainement. Or, les Comités locaux pour l'emploi et les entreprises à but d'emploi ont démontré qu'ils sont les bras solidaires des territoires. Les activités existantes se sont, pour la plupart, poursuivies, et de nouvelles ont même été créées pour répondre aux besoins qui se faisaient jour dans ce contexte singulier de crise sanitaire.

De nombreux acteurs du territoire sont prêts à engager cette expérimentation, et après une longue mobilisation citoyenne, la loi a été définitivement adoptée en novembre pour étendre l'expérimentation ; c'est donc maintenant à nous, élus, de nous mobiliser.

Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^{me} Guerra : « Merci Madame la Présidente. Nous saluons bien évidemment le travail effectué par tous les acteurs du Plan Local pour l'Insertion à l'Emploi. Nous avons cependant plusieurs interrogations sur sa mise en œuvre.

Le PLIE vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté, notamment les plus jeunes, les jeunes de 18 ans et plus qui sont sortis du système scolaire depuis au moins six mois. Qu'en est-il des jeunes de notre métropole qui sortent malheureusement du système avant la majorité ? On ne peut ignorer ces jeunes qui sont livrés à eux-mêmes. Leur accompagnement est primordial.

À l'heure où le trafic de drogues ne cesse de s'implanter plus fermement au sein de notre métropole, certains d'entre eux sont attirés par le gain facile. On ne peut les laisser de côté et s'étonner de la montée du narcobanditisme. Alors oui, comme le disait Monsieur Bolo récemment avec une analyse si pragmatique, le trafic de drogues est un phénomène mondial, mais est-ce une raison pour laisser une partie de notre jeunesse sombrer dedans ? Nous pouvons endiguer ce mouvement à notre échelle.

Nous avons chacun dans nos communes des moyens d'action grâce à la présence de médiateurs, d'éducateurs, d'associations sportives et culturelles. Chaque maillon est important pour accompagner nos enfants dans cette phase si fragile de construction pour le devenir de jeunes adultes acteurs de notre société.

L'Union nationale des locataires indépendants a relayé la colère des habitants du quartier du Clos-Toreau à Nantes en écrivant au préfet de Loire-Atlantique pour dénoncer la mainmise des trafiquants sur les halls des immeubles, qui ne sont plus sûrs pour personne. Ce phénomène concerne un certain nombre d'immeubles du parc de Nantes Métropole Habitat. Les bailleurs sociaux, comme tout propriétaire, ont une obligation envers leurs locataires : celle de leur permettre de jouir de leur logement et des communs.

Réinstaller systématiquement le gardiennage dans chaque immeuble est une vraie question. Cela répondrait, un, à respecter le décret de 2013 qui impose une présence humaine par tranche de 100 logements ; deux, de ramener du lien dans de grands immeubles. La présence de caméras dans les quartiers démontre leur efficacité dans la résolution d'affaires, mais les halls d'immeubles et les caves doivent être sécurisés.

Le préfet lui-même s'étonnait du niveau de délinquance sur la métropole nantaise dans une interview donnée en janvier. Il est donc grand temps d'agir. Et agir, c'est empêcher un certain nombre de jeunes de tomber dans le trafic, en leur proposant des solutions adaptées et en encourageant leur insertion professionnelle, ce qui est l'objectif de ce PLIE.

L'égalité des chances doit être une réalité sur notre territoire. Nous avons donc des moyens d'action, pas tout seuls bien sûr, mais tous les leviers existant à notre niveau doivent être activés. Il est de notre devoir de les aider réellement et efficacement. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Je donne la parole à André Sobczak pour cette délibération dont je rappelle que le sujet est l'insertion et l'emploi, et il semble bien sûr que la sécurité est une question essentielle. L'emploi en est une tout autant et j'aimerais qu'on puisse prendre le temps d'en débattre. André Sobczak. »

M. Sobczak : « Merci Madame la Présidente. Oui, effectivement l'emploi est quelque chose qui mobilise l'ensemble des acteurs, et au niveau de la Métropole on travaille étroitement avec l'État, la Région, le Département pour nous mobiliser le plus possible, et évidemment avec les acteurs économiques et les acteurs de l'insertion.

Donc je souhaitais juste répondre à Madame Vitoux pour effectivement confirmer notre mobilisation sur l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur. C'est un des chantiers qu'on a identifiés dans le cadre du plan de reprise durable, et on a terminé un état des lieux en rencontrant les différents acteurs qui sont engagés déjà sur ces thématiques sur notre territoire. Et on va pouvoir en fait très prochainement – et on a abordé ça dans le cadre de la Commission d'ailleurs – faire un état des lieux pour voir où on en est et prendre des initiatives qui sont coordonnées avec l'ensemble des actions pour venir en aide aux chômeurs de longue durée qui sont effectivement nombreux. Et l'objectif, c'est évidemment de travailler avec l'ensemble des Communes et l'ensemble des quartiers sur notre territoire.

Pour cela effectivement, il y a besoin de se mobiliser, en particulier pour l'emploi des jeunes, et là aussi effectivement beaucoup d'actions sont en cours. Madame Guerra, je veux juste citer la garantie jeunes qui sera doublée entre 2020 et 2021. Donc il y a une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs et évidemment je souhaite saluer toutes les équipes de la maison de l'emploi et de la mission locale qui font un travail formidable dans un contexte compliqué évidemment, déjà sur le plan sanitaire mais aussi dans un contexte économique et social.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci de me donner la parole. Simplement pour confirmer et appuyer les propos de Marie Vitoux et d'André Sobczak sur l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur que nous appuyons aussi. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je rappelle que plusieurs élus ne prennent pas part au vote : André Sobczak, Nathalie Leblanc, Michel Bonnet, Pierre Quénéa et François Vouzellaud. Je vous invite à voter, chers collègues »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 88 voix pour,**

1 – approuve l'avenant du Protocole d'accord du PLIE de la Métropole Nantaise ci-joint à conclure avec l'État, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, Pôle Emploi et l'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences, qui définit les modalités de fonctionnement du PLIE sur l'année 2021.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le protocole d'accord.

Non-participation au vote de André SOB CZAK, Nathalie LEBLANC pour l'OGIM

Non-participation au vote de Michèle BONNET, Nathalie LEBLANC, Pierre QUENEA, André SOB CZAK, François VOUZELLAUD pour l'ATDEC

**Direction générale Ressources
Département du BATI
Pôle Projets d'Équipements**

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

19 – Nantes – Restructuration de la Cité Internationale des Congrès – Ajustement de programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération - Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière pour la restructuration de la Cité Internationale des Congrès de Nantes pour un montant de 3 250 000 € HT soit 3 900 000 € TTC.

Cette restructuration vise à optimiser les espaces actuels de la Cité et à l'ouvrir sur la ville en:

- regroupant les équipes de la Cité dans la même aile de l'équipement par la création de surfaces de bureaux dans d'anciens espaces techniques désaffectés,
- commercialisant de nouvelles surfaces libérées destinées prioritairement à des entreprises en lien avec l'activité de la Cité,
- attirant un nouveau public par l'implantation d'un café co-working en rez de chaussée donnant sur l'avenue Bonduelle avec la création d'une terrasse sous les tilleuls.

La prise en compte du développement durable se concrétise, sur ce projet de restructuration, outre les postes de matériaux bio-sourcés (aménagement bois), essentiellement par la valorisation d'un espace existant non utilisé jusqu'alors. Les aménagements extérieurs seront quant à eux très respectueux des arbres existants et de la perméabilisation des sols.

Pour des raisons de cohérence technique, il a été jugé préférable d'intégrer au projet de restructuration le programme de réfection de l'étanchéité du bâtiment R initialement prévu au titre des travaux d'entretien durable. Il est donc proposé d'abonder l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 180 000 € TTC pour la porter à 4 080 000 € TTC.

Le groupement de maîtrise d'œuvre dont l'agence d'architecture Atelier Lion est le mandataire, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 19 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 2 520 000 € HT, soit 3 024 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2323-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP007 libellée Cité des Congrès restructuration opération 2019 n° 39-37.

M. Roussel : « Cette délibération concerne la restructuration de la Cité internationale des congrès, avec la volonté d'optimiser les espaces actuels de cette Cité, à l'ouvrir sur la ville, à la fois en regroupant les équipements de la Cité dans la même aile de l'équipement par la création de surfaces de bureaux dont d'anciens espaces techniques désaffectés, de commercialiser de nouvelles surfaces destinées prioritairement à des entreprises en lien avec les activités de la Cité, et puis également en attirant le public par l'implantation d'un café de coworking en rez-de-chaussée sur l'avenue Bonduelle.

Également vous dire que ce projet de restructuration compte utiliser des matériaux biosourcés, et puis également, je le disais, valoriser un espace existant qui n'était pas utilisé jusqu'alors.

Pour des raisons de cohérence technique également, il a été jugé préférable d'intégrer le projet de restructuration dans le programme de réfection d'étanchéité du bâtiment R, ce qui abonde l'enveloppe financière prévisionnelle de 180 000 euros TTC pour la porter à 4 080 000 euros TTC, et dans ces 4 080 000 euros TTC il y a un peu plus de 3 millions d'euros de travaux. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 – approuve l'ajustement du programme ainsi que la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de restructuration de la Cité internationale des Congrès de Nantes fixée à 3 400 000 € HT soit 4 080 000 € TTC.

2 – autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de cette opération.

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Rebouh présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée de la cohésion sociale
Direction des Sports

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

20 – Stade de la Beaujoire – Louis Fonteneau – Programme de travaux pour l'accueil de la coupe du monde de rugby 2023 - Remplacement des 2 écrans géants – Signature des marchés

Exposé

Par délibération du 11 décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération relative à l'adaptation du Stade de la Beaujoire au titre de l'accueil de la Coupe du monde de rugby à Nantes en 2023, pour un montant de 6 442 000€ HT, soit 7 730 400€ TTC.

Cette opération couvre un programme de travaux comprenant notamment le remplacement des deux écrans géants du stade, dont le coût global est évalué à 492 000 € HT, soit 590 400 € TTC, pour un coût travaux de 447 000 € HT, soit 536 400 € TTC.

Pour mémoire, les deux écrans géants seront d'une dimension de 48 m² et répondront aux spécifications techniques pour la coupe du monde de rugby en 2023 et le tournoi olympique de football en 2024.

Ces nouveaux écrans viendront remplacer ceux de taille inférieure (38 m²) mis en place pour la Coupe du Monde de rugby en 2007 et maintenus en fonctionnement jusqu'à aujourd'hui malgré l'arrêt de leur commercialisation en 2013.

Il est précisé que l'hypothèse d'un reconditionnement des écrans actuels a été étudiée, que ce coût de reconditionnement a été évalué à 350 000 € HT et que cette hypothèse a été écartée car leur taille trop réduite ne répond pas aux exigences de World Rugby.

Toutefois, les supports des écrans de 2007 seront conservés pour les nouveaux écrans géants (de même que les armoires électriques).

En outre, il a été demandé dans le cadre de l'appel d'offres une garantie de 5 ans sur les pièces ainsi qu'un kit de pièces de rechange pour pallier une obsolescence éventuelle.

Il est également exigé de l'entreprise retenue, qu'elle précise sa filière de valorisation/élimination. Elle travaillera avec l'entreprise PAPREC D3E, spécialisée dans le retraitement de matériel électronique.

Enfin et s'agissant des caractéristiques techniques des nouveaux écrans, il est précisé que la technologie LED permettra une plus grande maîtrise de la consommation énergétique.

Le maître d'œuvre de l'opération, EDEIS, a remis son projet, comprenant 4 lots distincts.

Conformément aux articles R2161-2 à R2123-1-2° du Code de la commande publique, une procédure adaptée a été lancée en vue de la passation des marchés de travaux.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 février 2021 a rendu un avis favorable pour l'attribution des marchés suivants :

Lots	Sociétés	Montant marché € HT	Montant marché € TTC
Écrans Géants	COCKTAIL VISION	244 777,00 €	293 732,40 €
Gros Œuvre	CHEZINE BATIMENT	87 500,00 €	105 000,00 €
Métallerie	COYAC	34 163,54 €	40 996,25 €
Électricité	AEP	30 000,00 €	36 000,00 €

Il vous est proposé d'autoriser la signature des marchés avec ces entreprises.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'opération d'investissement 2019 N°3580 libellée COUPE DU MONDE RUGBY 2023.

M. Rebouh : « Par délibération lors du précédent Conseil métropolitain nous avons approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'opération relative à l'adaptation du stade la Beaujoire au titre de l'accueil de la Coupe du monde de rugby à Nantes en 2023, pour un montant de 8 millions d'euros.

Cette opération couvre un programme de travaux comprenant notamment le remplacement des deux écrans géants du stade, dont le coût global s'élève environ à 500000 euros. Pour mémoire les deux écrans géants seront d'une dimension de 48 mètres carrés et répondront aux spécifications techniques pour la Coupe du monde 2023, mais aussi pour le tournoi olympique de football 2024. Ces deux nouveaux écrans viendront remplacer ceux de taille inférieure, mis en place pour la Coupe du monde 2007, et seront maintenus en fonctionnement jusqu'à aujourd'hui malgré l'arrêt de la commercialisation en 2013.

Il est précisé que l'hypothèse d'un reconditionnement des écrans actuels a été étudiée, et que ce coût de reconditionnement évalué à 350 000 euros est une hypothèse qui a été écartée car leur taille trop réduite ne répond pas aux exigences de World Rugby.

Toutefois, les supports des écrans de 2007 seront conservés pour les nouveaux écrans géants.

En outre, il a été demandé dans le cadre de l'appel d'offres une garantie de cinq ans sur les pièces ainsi qu'un kit de pièces de rechange pour pallier une obsolescence éventuelle.

Il est également exigé de l'entreprise retenue qu'elle précise sa filière de valorisation et d'élimination.

Enfin, les caractéristiques techniques répondront à la technologie LED qui permettra une plus grande maîtrise de la consommation énergétique.

Le maître d'œuvre de l'opération, EDEIS, a remis son projet, comprenant quatre lots distincts, qui vous sont donc proposés ici.

Il vous est donc demandé d'autoriser la signature de ces marchés avec ces différentes entreprises. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouët. »

M. Arrouët : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, j'ose espérer que ces écrans ne serviront pas à diffuser les images d'un club de ligue 2. Car, si le président Kita joue avec ses sous mais aussi avec l'institution FC Nantes, vous jouez de votre côté, Madame la Présidente, avec nos sous l'emblème de notre Métropole.

Votre action et vos décisions au sujet du FC Nantes depuis votre arrivée à la tête de la Métropole pourraient se résumer en un hashtag : politicircus – toute ressemblance avec un autre étant purement fortuite. Rassurez-vous, je vais vous épargner la bande-son associée.

Si à la Jonelière, il y a les jongleurs de coachs, à la Métropole il y a les jongleurs de coaching. Si Nantes en est à son 18^e entraîneur, la collectivité en est à sa 18^e tergiversation dans son approche du FC Nantes. Si le club ne joue plus à la nantaise, votre approche des choses a également oublié tous les fondamentaux.

Sept ans de déliquescence sportive à l'intérieur du club et autant d'années de déliquescence politique autour du club, que nous avons résumées en 18 épisodes factuels.

Octobre 2014 : la Ville réaffirme son opposition à la construction d'un nouveau stade. "Waldemar Kita est dur en affaires, mais ça tombe bien, moi aussi.", déclare Pascal Bolo.

Juillet 2014 : "Les relations entre la Ville et le club ont ignoré la loi et dérogent aux prescriptions légales en matière de relations financières.", dénonce la Chambre régionale des comptes au sujet des loyers.

Juillet 2017 : la Métropole investit 3 millions d'euros de travaux à la Beaujoire. Toujours pas de nouvelle convention.

Septembre 2017 : baisemain du président du FC Nantes à la présidente de la Métropole. Ça y est, Nantes aura son stade moderne accolé à un projet urbain. Nantes manque de logements et ne veut pas mettre d'argent public dans le foot business. Tout est beau, tout est rose, le packaging est parfait.

Octobre 2018 : Bâtiments de France refuse l'extension du centre d'entraînement de la Jonelière, un site classé Natura 2000. En parallèle, la présidente de la Métropole affirme : "Sans YelloPark, pas de JO."

Novembre 2018 : annonce de la fin du projet immobilier. Mais le nouveau stade est conforté à côté de l'actuel qui ne sera finalement pas détruit. Florian Le Teuff parle alors avec prémonition d'une "situation clownesque".

Décembre 2018 : vote au Conseil métropolitain d'une cession d'une parcelle destinée à la construction d'un nouveau stade.

Février 2019 : abandon du projet de nouveau stade. Raison officielle ou plutôt véritable aubaine devant le tollé général : l'enquête préliminaire du parquet national financier visant Waldemar Kita.

Septembre 2019 : le même Waldemar Kita déclare : "On ne peut pas rester à la Jonelière car on ne peut rien y faire."

Novembre 2019 : début des travaux du CREPS à La Chapelle-sur-Erdre près de la Jonelière, sans vision globale du site par les acteurs locaux.

Juin 2020 : le tombeur du nouveau stade est élu dans votre nouvelle majorité.

Octobre 2020 : le président Kita prospecte du côté d'Ancenis pour son centre d'entraînement.

Décembre 2020 : vote de 8 millions d'euros de travaux pour rénover le stade. Le Comité d'organisation des JO retient finalement le stade de la Beaujoire.

Janvier 2021 : premier Comité de pilotage métropolitain, l'heure est grave. Ali Rebouh, le vice-président officiel, en a pris la mesure et je l'en remercie. C'est transparent, c'est transpartisan, en espérant qu'il n'accouche pas d'une souris comme le groupe de travail sur le pacte de gouvernance. Lors de cette réunion, je suis cependant ébahi d'apprendre qu'aucune étude précise n'a été réalisée sur la relation contractuelle entre les 20 clubs de ligue 1 et leurs propriétaires. Qu'en est-il à ce jour ?

Deuxième surprise de taille : personne n'a pensé au vieux terrain stabilisé à l'entrée de la route de la Jonelière : un projet immobilier est désormais lancé. Personne non plus n'a sondé Natura 2000 sur les possibilités au niveau du centre équestre.

En parallèle, vous lancez une procédure de mise en concurrence pour occuper le stade de la Beaujoire. Pincez-moi, je rêve ! "C'est la loi.", me rétorque-t-on. La loi est ignorée depuis plus de 10 ans concernant la convention entre le club et la Ville, cela ne semblait gêner personne.

D'autre part, y a-t-il eu une mise en concurrence pour l'occupation du Palais des sports par le club de handball ? Et puis on fait comment si le FC Nantes ne répond pas à cette procédure ? Enfin, comment interpréter que le vice-président bis de la métropole au sport de haut niveau Florian Le Teuff fasse la tournée des médias – *France foot*, *L'Équipe*, *So Foot* –, et je ne parle pas de la presse locale ? Alors je pose la question : Florian Le Teuff serait-il votre cheval de Troie ?

Nous sommes en février 2021. Sept ans après la sommation de la Chambre régionale, le loyer n'a pas bougé. Les négociations autour des nouvelles conventions n'ont pas commencé, à quelques mois de leur échéance. Vous ne vouliez plus mettre d'argent public dans le foot business: depuis septembre, nous en comptons 14,5 millions, 11 d'investissement et 3,5 de fonctionnement.

Alors nous n'avons pas de stade moderne mais finalement nous avons les JO. Nous n'avons pas assez de terrains d'entraînement: le FC Nantes veut s'exiler. Fédérer un pôle d'excellence de la filière sportive à la Jonelière semblait réfléchi, intelligent, bien pensé, partagé, cohérent, entre le CENS, le CREPS bientôt, et le fleuron: le FC Nantes. Sauf que si je comprends bien, le club n'aurait pas été associé.

Madame la Présidente, je vous redonne la position de notre groupe pour le centre d'entraînement. Un la Jonelière, deux Orvault. D'abord la Jonelière car en plus du pôle d'excellence que je viens d'évoquer, l'histoire du club... »

M^{me} la Présidente : « Je vais vous inviter à conclure votre intervention, Monsieur. Vous avez dépassé les cinq minutes. Allez-y. »

M. Arrouët : « Je vais terminer là. Est le long de la route de Rennes.

Et puis, surtout nous ne voulons plus entendre parler d'Ancenis: même si notre ami Maurice Perrier décrochait le FC Nantes, il y aurait probablement une statue érigée à Ligné.

Madame la Présidente, le constat est cruel: pas de projet, pas de vision, pas d'anticipation. Je parle du FC Nantes ? Non, je parle de la Métropole de Nantes au sujet du club.

Alors, si les dirigeants actuels ont une part de responsabilité importante, quelle est celle de votre majorité ? J'ose espérer une réponse moins lunaire, moins cassante que celle de Franck Kita hier à la présentation du 18^e coach. Je le cite: "Je ne suis à l'écoute de rien, tout ce qui se passe à l'extérieur, sincèrement je m'en moque totalement." »

M^{me} la Présidente : « Merci. Que de confusion, que d'inexactitudes et que de cinéma! Heureusement qu'Ali Rebouh, Vice-Président en charge du sport de haut niveau, va pouvoir vous répondre avec la clarté, la détermination, l'engagement qu'on lui connaît sur ce sujet, et le soin qu'il a mis à associer l'ensemble des élus dans le groupe transversal qu'il anime où, heureusement, bon nombre de vos collègues sont dans une logique de construction attentive.

Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci Madame la Présidente. Je ne sais pas quoi dire après avoir entendu ce que je viens d'entendre, ce que nous venons d'entendre. Honnêtement, l'intervention de Monsieur Arrouët est sidérante. Pourquoi ? Parce qu'il confond la gouvernance de la politique publique du sport de haut niveau à Nantes Métropole et la gouvernance du FC Nantes. Ça n'a rien à voir.

Et à tout confondre, vous fragilisez la position de notre collectivité qui au contraire, dans un dossier aussi compliqué que celui-ci, doit être le plus unanime possible. J'en veux pour preuve les leçons qui ont été tirées des précédents fiascos et notamment du YelloPark. Et moi je donne quitus à la majorité d'avoir tiré justement ces leçons et d'avoir fait le nécessaire pour ouvrir la gouvernance de ce dossier compliqué.

D'ailleurs, vous êtes associé au travail que propose Ali Rebouh à la Métropole et à la Ville. Vous faites semblant de ne pas comprendre et de ne pas avoir eu connaissance des dossiers, or on est tous au fait, et pour une fois ça a le mérite d'être salué et j'espère que d'autres politiques publiques prendront exemple sur les travaux que mène Ali Rebouh en la matière puisque c'est justement l'occasion de mettre à plat l'ensemble les tenants et des aboutissants, l'ensemble des données et l'ensemble des hypothèses que nous pouvons envisager dans le cadre de la nouvelle convention qui nous lie avec le club du FC Nantes. Faire semblant que vous n'avez pas d'information, faire semblant qu'il n'y a pas de stratégie, faire semblant que vous n'êtes pas informé, c'est au moins un mensonge, sinon ultramalhonnête de votre part.

Moi, je voulais vraiment dire effectivement qu'il y a une démarche qui est là, effectivement nous commençons le travail, au sein de ces deux Commissions, à la Ville et à la Métropole. Toutes les réponses ne sont pas encore connues mais nous sommes associés à un travail de transparence qui a été mené par Ali Rebouh et l'ensemble des services. Enfin, Madame la Présidente, vous avez un vice-président qui joue collectif. Enfin vous avez un vice-président qui joue collectif sur cette politique publique, et mieux vaut tard que jamais j'ai envie de dire, mais de là à caricaturer cette politique publique et le travail d'Ali Rebouh, notre collègue qui se bat sur ce dossier compliqué, je crois que c'est largement exagéré.

En tout cas, nous serons à vos côtés lorsqu'il s'agira de tenir face à Monsieur Kita et ses nombreuses tergiversations et ses nombreux soubresauts. Nous serons à vos côtés lorsqu'il s'agira de faire valoir l'intérêt des Nantaises et des Nantais dans ce dossier qui est, on le sait, très compliqué. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey a demandé la parole. »

M. Vey : « Oui, merci Madame la Présidente. Je suis assez gêné, là, par rapport aux propos que vient de tenir Sébastien. Je mettrai ça sur le compte de la passion bien évidemment, mais je voudrais lui rappeler comme vient de le faire d'ailleurs très bien Mounir, que nous sommes convenus au niveau de ce groupe de travail qui a été mis en place sous la présidence d'Ali Rebouh, de garder notre sang-froid et d'étudier la chose tranquillement.

Je voudrais appeler à un peu plus de sérénité, de manière à ce qu'on ait tous ensemble un peu plus de crédit sur cette opération-là qui est très délicate, très difficile. Je m'en tiens à ce que nous sommes convenus lors de la réunion que conduit Ali Rebouh sur cette affaire-là, et qu'il faut raison garder et puis il faut laisser du temps au temps, comme disaient certains par le passé.

Encore une fois, c'est un passionné qui a dû parler avec l'engouement qu'il a par rapport à ce club. On mettra cela sur ce compte-ci, si vous le voulez bien aujourd'hui. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Florian Le Teuff. »

M. Le Teuff : « Oui, Madame la Présidente, merci. Chers collègues, je m'étonne chaque fois, au sujet du FC Nantes, des déclarations à droite, dans le sens où l'on ne comprend pas trop quel est votre positionnement collectif. Bon, on sent juste une envie individuelle de Sébastien... »

M^{me} la Présidente : « Excusez-moi, je vous interromps Monsieur Le Teuff parce que je vous demande d'être exact dans le qualificatif "et je suis surpris des déclarations à droite"... Je me permets de vous corriger d'emblée puisqu'Alain Vey vient de s'exprimer et je suis prête à accueillir ce cher Alain dans la famille socialiste mais je ne crois pas qu'il souhaite y venir la semaine prochaine. Donc je vous invite à respecter les positions des interlocuteurs qui se sont exprimés juste avant vous. Je vous laisse continuer. »

M. Le Teuff : « Oui, je voulais réagir à l'intervention de Sébastien Arrouët, où je note simplement une envie individuelle de sa part, une frustration de sa part de ne pas faire parler de lui dans les médias, y compris dans les médias nationaux. Je note chaque fois des interventions un peu déplacées et je le déplore.

Tout simplement au sein de la majorité métropolitaine je note qu'il y a un cap, il y a une ambition et je m'en réjouis. Il y a des engagements qui ont été inscrits noir sur blanc dans le programme électoral avec notamment des ambitions au sujet de l'actionnariat populaire, avec une ambition au sujet de la modernisation du stade de la Beaujoire, et il y a une méthode également qui est parfaitement positive, qui est transparente, sous l'égide d'Ali Rebouh, avec un Comité de pilotage qui se met en place pour qu'on puisse avancer de manière collective. Il y a des travaux qui ont commencé et je trouve ça très encourageant.

Je note encore une fois une division à droite parce que j'avais entendu, je me rappelle d'engagements assez étonnants au moment de la campagne où l'on nous parlait d'un référendum au sujet de la démolition du stade de la Beaujoire, de la construction d'un nouveau stade. Je crois qu'aujourd'hui ces propositions-là sont assez grotesques. En tout cas voilà, au sein de la majorité il y a une ambition, il y a une méthode, et je trouve ça transparent et très encourageant. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. C'est tout à fait exact que sur les sujets compliqués, quand chacun reste à sa place c'est beaucoup mieux. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Merci beaucoup. Je ne vais pas en rajouter beaucoup mais en effet je veux dire à Sébastien Arrouët qu'on ne peut pas à la fois demander à être associé à une démarche collective, constructive, à être dans une démarche qui demande du temps, qui demande du sang-froid, qui demande de se projeter collectivement sur un sujet aussi important, et intervenir de manière aussi caricaturale. Je vais vous le dire : c'est valable pour Nantes Métropole, c'est valable pour le Conseil municipal d'Orvault. Et donc je crains que vous en fassiez une marque de fabrique.

Donc je vous invite vraiment lorsqu'une démarche aussi exemplaire que celle qui est mise en place à la Métropole sur ce sujet, une démarche tout à fait collective, de respecter cette démarche est d'être dans cette coconstruction.

Par ailleurs je le redis : pour ce qui concerne Orvault, l'attitude que nous avons souhaité avoir, c'est en effet de ne pas jouer une carte personnelle, ni une carte uniquement municipale; c'est de considérer que ce sujet concerne l'ensemble de la Métropole. Et donc, c'est donc dans ce cadre que se mène la réflexion et j'entends bien continuer dans cet esprit collectif. Et je l'ai dit : la priorité en effet c'est de trouver une solution autour de la Jonelière, probablement également avec la Beaujoire il y a des pistes à creuser, et que si le site d'Orvault devait venir sur le terrain, si j'ose dire, eh bien c'est un sujet qu'il faudra examiner collectivement.

Et en tant que maire d'Orvault, eh bien je compte bien avoir mon mot à dire à ce moment-là avec notre équipe sur le type de projet qui serait cohérent avec notre approche politique, avec notre projet politique. C'est bien en ce sens-là, avec ces étapes-là, avec cette méthode-là que j'entends travailler. Je vous invite, si réellement vous souhaitez un travail constructif et collectif, à respecter ces temps de travail et des expressions plus mesurées.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Comme dirait l'autre, je n'avais pas prévu d'intervenir mais cela fait deux ou trois fois que Florian Le Teuff intervient avec des propos qui me dérangent un peu.

Mon cher Florian, je me souviens d'un temps pas si ancien où tu n'étais pas élu et où tu étais bien heureux de trouver "la droite", comme tu dis, pour relayer un certain nombre de messages et taper sur la gauche, et notamment Madame Rolland dont tu es maintenant l'un des adjoints. Je t'invite à avoir un petit peu de mémoire.

Moi, je note que les propos qui ont été tenus par Sébastien Arrouët ne sont que la reprise d'une histoire, qui est malheureuse, et je note aussi effectivement qu'Ali Rebouh a voulu mettre en place une nouvelle gouvernance, une nouvelle méthode transparente, et je note encore que Sébastien Arrouët qui représente notre groupe Avenir métropolitain au niveau métropolitain, ou moi-même au titre de la Ville de Nantes, avons respecté la confidentialité des différents échanges qui ont eu lieu dans ces Comités de pilotage ou Comités politiques, que nous avons respecté les règles du jeu, que nous avons posé des questions, essayé d'apporter notre vision dans le cadre de ces échanges, que nous allons continuer et que nous, nous avons respecté la confidentialité. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au vice-président Ali Rebouh.»

M. Rebouh : « Franchement, dès le début sur ce dossier j'ai toujours eu le parti de dire: "Il faut dépassionner un sujet qui est, certes, passionnant, qui déchaîne les passions, mais franchement, Sébastien Arrouët, entre nous, je trouve que là vous avez été d'une mauvaise foi. Pourquoi?

Parce qu'initialement vous ne faisiez pas partie du groupe politique; c'étaient les présidents de groupes qui en faisaient partie. Vous nous aviez sollicités, j'avais fait le choix de vous intégrer dans le groupe, au même titre que Florian Le Teuff qui était dans le groupe de la Ville, qui m'avait dit: "Il faut que le débat soit le plus large possible, que chacun puisse exprimer ses points de vue." Et là, franchement, comment on peut dire qu'on est amoureux du FC Nantes, qu'on est attaché au FC Nantes et qu'on fait un plaidoyer aussi dur que vous avez fait? Je veux bien croire Alain Vey parce qu'Alain Vey j'ai toujours beaucoup de respect pour lui et il le sait, c'est quel qu'un, une personne extrêmement sage et qui est capable de prendre de la hauteur.

J'ai envie de croire que la passion déborde parfois des expressions, mais par contre si vous le faites dans un esprit uniquement politicien, dans l'objectif que demain vous puissiez avoir trois lignes dans la presse – parce qu'on sait bien qu'à ce petit jeu-là, dès qu'on s'exprime bien on a le droit à avoir trois lignes dans la presse –, franchement si vous faites ça, je suis désolé de dire que vous me décevrez parce que je pensais que vous puissiez être une personne qui puisse apporter au vu de votre connaissance, au vu de votre passion pour le club, mais je ne l'espère pas et j'espère que vous me rassurez la prochaine fois.

J'avais posé la règle du jeu en effet sur la confidentialité que tout le monde, et je les en remercie, a joué, mais par contre l'instrumentalisation politique telle que vous la faites aujourd'hui pour régler des comptes, franchement elle ne va pas dans votre sens.

Sur le fond je vais répondre, maintenant je vais répondre point par point. Vous dites sur le centre de formation qu'on a tergiversé. J'avais expliqué dans le groupe politique que depuis 2018 on travaillait avec le club, avec un bureau d'études qui nous accompagnait pour faire des propositions au club. Et je vous avais dit en toute transparence qu'en 2019 le président Kita avait fermé les discussions. Vous ne pouvez pas dire qu'on n'avait pas anticipé les choses.

Autre point: vous parlez d'une mise en concurrence. La mise en concurrence, c'est la loi qui nous l'oblige depuis 2017, ça ne date pas d'il y a 25 ans.

Vous parlez de Florian Le Teuff. Florian Le Teuff, on le sait, on le connaît, j'ai eu l'occasion de m'en expliquer avec lui lors du Comité pour lui refixer les règles. J'ose imaginer et j'espère, et en tous les cas c'est ce qu'il est en train de faire: il respecte les règles, maintenant. Arrêtez de trouver de la polémique là où il n'y en a pas.

Sur ce dossier, si on veut tous avoir une position qui soit commune, ce genre d'intervention au Conseil métropolitain franchement ne vous grandit pas.

Et dernier point: quand vous critiquez la politique sportive du club qui est certes critiquable, on peut dire ce que l'on veut, chacun avoir sa position, mais pour autant est-ce que vous pensez que c'est Johanna Rolland ou moi-même qui allons décider des changements divers d'entraîneurs? Est-ce que vous pensez que c'est Johanna Rolland ou moi qui allons influencer le président du choix d'un site ou d'un autre? Il y a des réalités.

On l'a dit : le monde professionnel a évolué et sur le sujet du centre de formation, notre position a toujours été la même. On souhaite que le club soit maintenu soit sur la Jonelière parce qu'en effet il y a un projet extrêmement ambitieux à la fois avec le CREPS et le Centre, ou soit sur la métropole. Mais je l'ai toujours dit : la décision reviendra au président Kita. On le connaît tous, il est capable... il est imprévisible, il fera ce qu'il veut au final mais je ne suis pas sûr que c'est avec ce genre d'intervention qu'on le fera rester sur la métropole.

On se reverra dans un format tel qu'on l'avait défini, prochainement, au mois de mars, et j'espère que tout le monde aura et surtout vous, Sébastien, vous pourrez retrouver un sang-froid, j'espère, qui pourra au moins faire avancer les choses. Voilà et merci pour les interventions des autres collègues parce que c'est comme ça qu'on va y arriver, ce n'est pas en faisant des grandes déclarations, en espérant être repris dans la presse le lendemain.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, je vais maintenant vous inviter à voter. La proposition d'organisation qui avait été faite, c'était un vote groupé pour les délibérations 19 et 20. Est-ce qu'il y a des demandes particulières pour un vote séparé sur ces délibérations, ou est-ce qu'on peut maintenir le vote groupé ? »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 - autorise la signature des marchés suivants pour le remplacement des 2 écrans géants du stade de la Beaujoire dans le cadre des travaux relatifs à l'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023 :

Lots	Sociétés	Montant marché € HT	Montant marché € TTC
Écrans Géants	COCKTAIL VISION	244 777,00 €	293 732,40 €
Gros Œuvre	CHEZINE BATIMENT	87 500,00 €	105 000,00 €
Métallerie	COYAC	34 163,54 €	40 996,25 €
Électricité	AEP	30 000,00 €	36 000,00 €

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale du Secrétariat général
Direction Vie des Assemblées

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

22 - Désignations diverses – Ajustement des délégations du Conseil

Exposé

La Commission Locale de l'Eau (CLE) en charge d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu doit être réinstallée dans les mois à venir suite aux élections municipales de 2020. Dans ce cadre, il a été décidé de revoir sa composition afin de tenir compte des prises de compétences récentes des ECPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, urbanisme, assainissement, pluvial ...), devenus des partenaires incontournables des politiques de l'eau.

Le projet de recomposition de la CLE du SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu prévoit ainsi un renforcement de la représentation des EPCI à fiscalité propre, avec trois sièges pour Nantes Métropole au lieu d'un précédemment. Il convient donc de désigner deux représentants supplémentaires au sein de cette commission, en plus de M. Laurent DUBOST déjà désigné lors du Conseil métropolitain du 17 juillet dernier.

De plus, il convient de désigner un élu titulaire et un élu remplaçant afin de représenter Nantes Métropole au sein de la conférence régionale du sport, créée par décret du 4 octobre 2020. Cette instance a pour objet d'élaborer et d'adopter le projet sportif territorial.

Il convient également de modifier la représentation de Nantes Métropole au sein du conseil d'administration (2 titulaires, 2 suppléants) et de l'assemblée générale (1 titulaire, 1 suppléant) de la Maison de l'Europe.

Il est aussi proposé de désigner Mme Pauline LANGLOIS comme titulaire au sein du conseil d'administration de l'École Supérieure des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, en remplacement de M. Robin SALECROIX.

Par ailleurs, s'agissant des commissions permanentes du Conseil métropolitain, il est proposé de prendre acte de la démission, respectivement, de M. Laurent TURQUOIS de la commission Finances et de M. Emmanuel TERRIEN de la commission Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen et de M. Eric COUVEZ de la commission Transition écologique, métropole nature et résilience. Il est également proposé de désigner M. TERRIEN comme membre de la commission Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement (tourisme, sport, culture), Europe, Mme Dolorès LOBO comme membre de la commission Transition écologique, métropole nature et résilience, M. COUVEZ comme membre de la commission Mobilités et M. Alain VEY comme membre de la commission Finances.

Il convient aussi de procéder, à sa demande, au remplacement de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Il convient également de remplacer Mme Aïcha BASSAL au sein de Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), en tant que titulaire au sein du conseil d'administration et en tant que suppléante à l'assemblée générale.

Il est nécessaire par ailleurs d'élire un membre suppléant de la Commission d'appel d'offres (CAO) permanente de Nantes Métropole, en remplacement de Mme Aïcha BASSAL, démissionnaire.

Enfin, il est proposé de déléguer à Madame la Présidente la signature, quel que soit leur montant, des conventions conclues avec les professionnels riverains en vue de leur indemnisation dans le cadre des commissions de règlement amiable, pour les préjudices subis à la suite de travaux publics. Cette nouvelle délégation serait de nature à accélérer le versement des indemnités aux professionnels concernés.

M. Roussel : « Il s'agit de procéder à des désignations au sein de différentes instances. Donc tout d'abord, pour la Commission Locale de l'Eau et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Logne, Boulogne, Ognon et Grand-lieu, il y a deux places supplémentaires pour Nantes Métropole. Il est proposé Jean-Claude Lemasson et Christelle Scuotto-Calvez.

Également pour la Conférence régionale du sport qui vient d'être récemment instituée, deux représentants : titulaire Ali Rebouh, suppléant Frankie Trichet.

Des évolutions de représentation au sein de la Maison de l'Europe avec au Conseil d'administration deux titulaires : André Sobczak et moi-même, deux suppléants : Anthony Berthelot et Julie Laernoës ; Assemblée générale : un titulaire André Sobczak et moi-même en tant que suppléant.

Également, il vous est proposé de désigner Pauline Langlois comme membre titulaire du Conseil d'administration de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire en remplacement de Robin Salecroix, de désigner Stéphanie Paitier à la Commission Consultative des Services Publics Locaux en remplacement de Véronique Dubettier-Grenier, également de désigner Aurélien Boulé en tant que titulaire au sein du Conseil d'administration de Nantes Métropole Gestion Services et suppléant au sein de l'Assemblée générale en remplacement d'Aïcha Bassal.

Également en remplacement d'Aïcha Bassal au sein de la Commission d'Appel d'Offres il vous est proposé de désigner Denis Tallédec, et en ce qui concerne la Commission permanente il y a eu quelques démissions et quelques désignations, donc je cite la désignation d'Emmanuel Terrien comme membre de la commission enseignement supérieur et recherche, innovation numérique, international et rayonnement, de Dolores Lobo comme membre de la Commission transition écologique, métropole nature et résilience, d'Éric Couvez comme membre de la Commission mobilité et d'Alain Vey comme membre de la Commission finances »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 92 voix pour,**

- 1 - décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour les désignations,
- 2 – désigne M. Jean-Claude LEMASSON et Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu, en complément de M. Laurent DUBOST désigné par le délibération du Conseil métropolitain n°2020-46 du 17 juillet 2020,
- 3 – désigne M. Ali REBOUH, en tant que titulaire, et M. Franckie TRICHET, en tant que suppléant, pour siéger au sein de la conférence régionale du sport,
- 4 – désigne, pour siéger au sein de la Maison de l'Europe:
 - au conseil d'administration :
 - M. André SOBCZAK et M. Fabrice ROUSSEL, en tant que titulaires,
 - M. Anthony BERTHELOT et Mme Julie LAERNOES, en tant que suppléants,
 - à l'assemblée générale :
 - M. André SOBCZAK en tant que titulaire,
 - M. Fabrice ROUSSEL en tant que suppléant,
- 5 – désigne Mme Pauline LANGLOIS comme titulaire au sein du conseil d'administration de l'École Supérieure des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, en remplacement de M. Robin SALECROIX,
- 6 – prend acte de la démission de M. Laurent TURQUOIS de la commission Finances du Conseil métropolitain, de la démission de M. Emmanuel TERRIEN de la commission Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen, et de la démission de M. Eric COUVEZ de la commission Transition écologique, métropole nature et résilience,
- 7 – désigne :
 - M. Emmanuel TERRIEN comme membre de la commission Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement (tourisme, sport, culture), Europe,
 - Mme Dolorès LOBO comme membre de la commission Transition écologique, métropole nature et résilience,
 - M. Eric COUVEZ comme membre de la commission Mobilités,
 - M. Alain VEY comme membre de la commission Finances,
- 8 – désigne Mme Stéphanie PAITIER comme membre de la commission consultative des services publics locaux, en remplacement de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER,
- 9 – désigne M. Aurélien BOULE comme membre titulaire au sein du conseil d'administration de Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) et comme membre suppléant au sein de l'assemblée générale, en remplacement de Mme Aïcha BASSAL,
- 10 – décide d'élire M. Denis TALLEDEC en tant que membre suppléant de la Commission d'appel d'offres (CAO) permanente de Nantes Métropole, en remplacement de Mme Aïcha BASSAL,
- 11 – délègue à Madame la Présidente la signature, quel que soit leur montant, des conventions conclues avec les professionnels riverains en vue de leur indemnisation dans le cadre des commissions de règlement amiable, pour les préjudices subis à la suite de travaux publics,
- 12 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction générale du secrétariat général
Mission Inspection

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

23 – Chambre Régionale des comptes – Contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole – Risques financiers externes et engagements hors bilan - Années 2014 et suivantes - Rapport d’observations définitives – Information

Exposé

À l’issue de la procédure d’instruction, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a transmis à Nantes Métropole, par courrier du 28 décembre 2020, son rapport d’observations définitives dont l’objet porte spécifiquement sur les risques financiers externes et les engagements hors bilan de Nantes Métropole.

Ce rapport complète sur ces thématiques le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole présenté au Conseil métropolitain du 16 octobre 2020 (délibération n°48).

Conformément aux textes, le rapport doit être communiqué à l’assemblée délibérante, faire l’objet d’une inscription à son ordre du jour et donner lieu à un débat (article L. 243-6 du code des juridictions financières).

Dans un délai d’un an à compter de la présente délibération, sera présenté au Conseil métropolitain un rapport relatif aux actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (article L. 243-9 du code des juridictions financières).

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte de la communication aux membres du Conseil métropolitain du rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif aux risques financiers externes et aux engagements hors bilan de Nantes Métropole au titre des années 2014 et suivantes;

2 – prend également acte que ce rapport a donné lieu à un débat au cours de la présente séance;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Direction générale du secrétariat général
Mission Inspection

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

24 – Chambre Régionale des Comptes – Vérification des comptes, contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement au titre des années 2014 et suivantes – Rapport d’observations définitives – Information

Exposé

Nantes Métropole Aménagement (NMA) a fait l’objet d’une vérification de ses comptes, d’un contrôle de ses comptes et de sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes des Pays-de-la-Loire pour les années 2014 et suivantes.

À l'issue de la procédure d'instruction, la Chambre Régionale des Comptes a transmis à Nantes Métropole, par courrier du 02 décembre 2020, un document final constitué de son rapport et des réponses qui y ont été apportées, la loi prévoyant une telle transmission aux collectivités qui détiennent une partie du capital d'une société, soit 55,1 % en l'espèce.

En application de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une inscription à son ordre du jour et donner lieu à un débat.

M. Bolo : « Avec votre permission Madame la Présidente, je vais enchaîner les délibérations 23 et 24 puisqu'il s'agit de deux rapports de la Chambre régionale des comptes qui sont normalement présentés à notre Conseil.

Le premier porte sur les engagements hors bilan de Nantes Métropole que la Chambre régionale des comptes a investigués. Alors qu'est-ce que c'est que ces engagements hors bilan et qu'est-ce que la Chambre régionale des comptes cherchait là-dessus ? Eh bien, elle cherchait ce qu'on appelle de l'externalisation de la dette. Par exemple, vous faites porter par une structure associée des montants importants d'investissement. Ces montants d'investissement n'apparaissent pas dans les comptes de la Métropole, et pourtant elle en est bien quelque part redevable puisque si la structure associée se trouve en difficulté il faudra bien qu'elle les rembourse.

Et puis vous avez tous les engagements qui sont pluriannuels ou qui n'apparaissent donc pas dans l'annualité budgétaire, mais qui pour autant doivent être pris en compte d'une manière ou d'une autre. Et puis vous avez aussi bien sûr les garanties d'emprunts qui figurent dans cette catégorie.

Donc la Chambre régionale des comptes a été chercher tout cela, elle a examiné l'essentiel de nos Délégations de Service Public car c'est aussi un moyen le cas échéant d'externaliser certaines dépenses, et elle n'a trouvé qu'une grande qualité de contrôle, contrôle analogue pour les Sociétés Publiques Locales et contrôle tout à fait régulier en tant qu'actionnaire pour les Sociétés d'Économie Mixte.

Elle a fait quelques recommandations de normes comptables que je vous épargne sur l'utilisation des comptes de la classe 8, et elle a constaté avec satisfaction que lorsque nous déléguons par exemple à Effia un ou des parkings, nous ne nous privons pas pour autant des compétences techniques qui vont nous permettre de suivre l'activité de notre délégataire. Il y a effectivement trop de collectivités qui se sont trouvées dans la position de donner des délégations, parfois des concessions de très longue durée et de n'avoir absolument plus les compétences en interne permettant d'évaluer réellement le travail du délégataire et qui se sont retrouvées avec des situations peu enviables à la fin des concessions, alors que le délégataire, du style de ceux qui se font des OPA les uns avec les autres, n'avait pas fait les investissements qu'il aurait dû faire durant les périodes sans que la collectivité ait été capable de relever.

Donc voilà, c'est un satisfecit général que nous donne, à quelques détails formels près, la Chambre régionale des comptes. Ça, c'était le premier.

Si vous voulez bien, j'enchaîne pour le deuxième : c'était le contrôle de la SPLA Nantes Métropole Aménagement. Là encore, pas de problème particulier, bien au contraire. Juste une petite régularisation de la composition du Conseil d'administration à faire, et puis également la recommandation que la SPLA cesse de louer directement pour son compte l'espace Daniel-Asseray aux Devallières, ce qui effectivement sera régularisé très rapidement, la Chambre reconnaissant que les montants en cause rendent cette erreur de positionnement tout à fait vénielle. Voilà ce que je pouvais dire de ces deux rapports.

Et comme je le dis toujours, des rapports comme on aimerait en voir plus souvent.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, effectivement le rapport est bon, on ne va pas se mentir sur le sujet. Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement reçoivent un rapport globalement satisfaisant.

Ceci dit, et c'est de bonne guerre, ce qui est affiché porte essentiellement sur les aspects positifs de ce rapport. Alors je vais quand même citer des points relevés par la Chambre qui exigent des améliorations.

Alors, concernant le contrôle sur Nantes Métropole Aménagement, je cite : "propositions du Conseil non conformes, procédures internes non formalisées, régularisations tardives, une activité de gestion pour son propre compte de la location de sites qui n'est pas autorisée, et des données financières qui doivent être clarifiées et mises en cohérence avec un endettement qui a augmenté de 27,7 % en quatre ans."

Quatre opérations emblématiques ont été étudiées par la Chambre, qui relève que toutes ont fait l'objet de beaucoup de modifications par rapport à l'origine, tant sur le contenu de la mission confiée que sur la durée et les conditions financières : l'îlot Boucherie, Euronantes, Bas-Chantenay et Mellinet.

Concernant le contrôle de Nantes Métropole et en particulier sur les risques financiers extérieurs et les engagements hors bilan, c'est là-dessus que Monsieur Bolo vous avez introduit le sujet. Alors la Chambre prend soin de préciser, au regard du volume important des outils juridiques et financiers utilisés, que son contrôle actuel ne préjuge pas de leur conformité. Elle relève que les engagements de bien de reprise de la SEMITAN pèsent 112 millions d'euros et devraient être présentés aux élus. Et enfin, elle note la création de filiales – SEM, SPL – qui peuvent alors échapper légalement à tout contrôle, d'où la nécessité d'une présentation consolidée des comptes des sociétés mères. Et enfin la Chambre préconise un recensement exhaustif de l'ensemble des engagements hors bilan et la réalisation d'une cartographie pour permettre une vision globale que Nantes Métropole n'aurait pas. Il est aussi à noter que dans le rapport, la maîtrise des charges est qualifiée de "limitée" et que les prévisions d'investissement 2020-2026 de Nantes Métropole sont excessives par rapport à ses possibilités. Alors je tenais à citer cela, et même si la perfection n'est pas de ce monde et que la situation actuelle est encore saine, je résume, en complément de mon intervention tout à l'heure sur la transparence, qu'il y a beaucoup de SEM, SPL, filiales, EPCI, et une lisibilité très perfectible. Donc nous ne pouvons pas que nous satisfaire de ce rapport qui certes est bon, et avons encore de vraies pistes d'amélioration à explorer. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Lors du dernier Conseil municipal de Nantes, le 5 février dernier, nous vous avons interrogés sur l'avenir du projet d'Arbre aux hérons et à cette occasion vous avez habilement refusé de nous répondre, ce dossier n'étant pas de compétence municipale.

Nous revenons donc comme prévu sur ce sujet puisque la Chambre régionale des comptes, c'est l'objet du rapport 24, a notamment confirmé que le montant des dépenses pour les études préalables à l'Arbre aux hérons avait été augmentées de 54% et sont passées de 2,8 à 4,3 millions d'euros en deux ans. Une partie des études préalables a donc été confiée aux concepteurs du projet et des études techniques ont été confiées à Nantes Métropole Aménagement, et la Chambre régionale des comptes pointe également une augmentation de 154% de la part confiée à Nantes Métropole Aménagement pour les missions d'aménagement urbain.

Aussi, mes questions seront très simples. Où en est ce projet d'Arbre aux hérons? Quel est son coût actualisé et quelles sont les potentialités de répartition de son financement parmi les différents financeurs potentiels ?

Alors, s'il est courant que la minorité et l'opposition disposent de peu d'informations sur les dossiers en cours, Julie Laernoës, deuxième adjointe au maire de Nantes et 10^e vice-présidente de la Métropole, a indiqué publiquement il y a quelques jours, je la cite, qu'"aucune des incertitudes techniques ou financières n'a été levée". Elle a également déclaré que "l'Arbre aux hérons", je la cite toujours, n'était "pas utile dans le monde d'après". Alors ma dernière question sera simple: vivez-vous dans le même monde que votre adjointe vice-présidente? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Absolument, je vous rassure. Out va bien avec Julie Laernoës. Fabrice Roussel pour la réponse sur le fond. »

M. Roussel : « Tout d'abord, je tiens à préciser que les montants des études qui sont dans le rapport de NMA ont été présentés, votés en Conseil métropolitain, puisqu'il y a eu trois décisions en 2017, début 2019 et en octobre 2019 avec des études pour commencer à préciser la réalisation du projet – mais ça, nous en avons débattu, donc tout est clair et tout est transparent.

Effectivement, il y a en ce moment des études qui ont été menées par La Machine pour la réalisation de l'Arbre aux hérons. Ce sont évidemment des études qui sont complexes, que Nantes Métropole est en train d'analyser, et également dans un échange avec La Machine, donc nous sommes à ce moment-là de la réalisation et de l'avancée du projet.

Après, je tiens à vous rappeler que l'enjeu pour nous, est bien d'avoir un financement sur trois tiers : collectivité Nantes Métropole, autres collectivités et partenaires publics. Je vous rappelle que sur ce sujet il y a aujourd'hui un engagement du Département et un engagement de la Région qui globalisent 10 millions d'euros de participation, et vous le savez aussi: on souhaitait s'appuyer sur un engagement des entreprises, pour beaucoup du territoire, pour la réalisation de ce projet. Nous sommes aujourd'hui à plus de 5 millions collectés dans le fonds de dotation, et des partenaires continuent à arriver dans un contexte qui n'est pas facile. Donc je crois aussi que ça montre l'intérêt de beaucoup de partenaires pour ce projet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci Madame la Présidente. Je vais donc intervenir pour clarifier la position du Groupe écologiste et citoyen sur l'Arbre aux hérons. C'est important, dans le contexte dans lequel on est, de se repositionner clairement sur ce sujet.

La culture est un droit, elle est essentielle, et elle nous manque. Elle nous manque en ce moment parce qu'elle nous aide et elle nous permet de nous retrouver, de nous inspirer, de nous boussuler, de nous mélanger. Bref, elle fabrique du commun.

Aujourd'hui, les acteurs culturels souffrent et surtout ceux des spectacles vivants. Ils peinent à survivre dans cette crise qui se prolonge, et dans ce contexte, nous devons investir sur une politique culturelle qui ressemble, qui rassemble et qui fédère autour d'événements chaleureux, conviviaux, au nom d'une offre culturelle riche et diversifiée. Alors nos financements jouent aussi un rôle pour soutenir ceux et celles qui font le spectacle vivant.

Et donc dans ce contexte, il nous paraît opportun aujourd'hui encore de parler d'un projet vieux de presque 20 ans dans ce Conseil métropolitain : celui de l'Arbre aux hérons, sur lequel même les concepteurs n'ont finalement toujours pas réussi à le définir techniquement et budgétairement. 35, 40, 45 millions : on ne sait pas jusqu'où ça va glisser.

Alors oui, évidemment nous avons vibré comme toutes les Nantaises et tous les Nantais aux pieds des Géants. Nous aimons cette poésie qui investit et envahit la ville, et l'Éléphant qui donne ce nouveau visage à l'île de Nantes en est le témoignage, car quelque part c'est la trace d'un de ces moments envoûtants, magiques, de la visite du sultan sur son dos d'éléphant à la Ville de Nantes et accueilli à la mairie de Nantes.

Et nous sommes attachés comme beaucoup à cet imaginaire qui est un patrimoine partagé. Nous sommes heureux de voir Nantes reconnue, admirée, enviée même pour sa créativité. Mais le monde change, et pour continuer à soutenir et stimuler la créativité nantaise, autorisons-nous à réouvrir cet imaginaire, à le faire respirer plutôt qu'à l'inscrire systématiquement au pied d'un totem issu du passé.

Le monde change et nos priorités évoluent. Avec ces priorités, notre rôle est désormais de mettre toute notre énergie sur des projets qui vont créer du lien, ancrer dans le territoire, et qui viennent soutenir la majorité des acteurs culturels. Il faut anticiper le déconfinement parce que nous allons avoir besoin de refabriquer du lien. Nous avons besoin de reprendre la main sur cette reprise d'activité culturelle.

Le secteur culturel est sous tension. Soutenons des événements qui nous permettront de nous retrouver, de renouer, et multiplions les lieux qui leur sont dédiés. Voilà. C'est probablement l'une des solutions pour remettre de la magie et de la créativité dans le quotidien des habitants et des habitantes de la métropole.

Alors oui, nous portons une voix singulière au sein de la majorité, une singularité qu'on assume clairement, affirmée et responsable, car pour nous être responsable c'est trancher en faveur de la sécurité écologique des habitants et des habitantes de la métropole, et pour ça, il faut y consacrer les moyens que nous avons à notre disposition.

Alors à situation particulière, solution particulière. Nous avons envie, besoin de nous rassembler, de vibrer, de danser et de chanter ensemble. Alors portons une politique culturelle chaleureuse qui fédère, dans ces moments si particuliers. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci, très rapidement suite à la réponse apportée par Fabrice Roussel. Si je comprends bien, ça veut dire que ça n'a pas beaucoup avancé et que malgré des financements complémentaires sur les études, il n'y a toujours pas de résultat; que si je comprends bien toujours, la Métropole est en train d'analyser ces études. Est-ce que vous pouvez nous indiquer quand cette analyse sera terminée et à quel moment on pourra disposer d'informations sur la faisabilité de cet équipement, le coût définitif de cet équipement, pour savoir s'il est opportun, s'il est finançable, s'il est réalisable et si ce projet comme l'expliquait à l'instant Mahel Coppey doit voir le jour ou non, sur la métropole ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, une courte intervention après la réponse de Monsieur Roussel. C'est vrai que vous évoquez des études financées dans le cadre des décisions qui ont été prises, si je comprends bien, dans le cadre du précédent mandat. Alors, c'est une réaction de nouvel élu métropolitain : quand j'entends les sommes qui sont évoquées pour les études et que j'entends les montants évoqués par Madame Coppey pour la réalisation de cet Arbre aux hérons une fois encore à Nantes, je me dis que 45 millions d'euros, c'est quoi ? Monsieur Éveillé n'est plus là. C'est peut-être 10 kilomètres de tramway supplémentaires, c'est le boulevard des Pas-Enchantés refait à neuf, et une politique volontaire telle que vous l'avez affirmée sur le développement des vélos : c'est autant de choses utiles pour les habitants qui m'amènent vraiment à

me réinterroger. Et puisqu'on parle de culture, et Madame la Présidente vous l'avez nécessairement en tête, cette magnifique statue qui est à Nantes, quand faisons-nous un pas de côté? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Tout d'abord, pour l'AURAN c'est Bertrand Affilé, et non pas Monsieur Éveillé, qui est le directeur du pôle.

Quelques mots pour dire qu'à travers la délibération qu'on a eue ce matin sur les équipements culturels, les compétences, les coopérations intercommunales, le soutien à différentes manifestations, je crois qu'on a montré comment la Métropole était attachée à soutenir une grande diversité culturelle. Je crois que ça, c'est notre marque de fabrique: le soutien à de nombreux acteurs du territoire, le soutien à la fois à des structures qui ont fait déjà beaucoup de réussites, mais aussi le soutien à des initiatives expérimentales – on a évoqué le projet Transfert ce matin. Donc ça, c'est notre marque de fabrique.

Et puis, si on doit évoquer le fait qu'il y a aujourd'hui un lien fort entre les habitants de notre métropole et la culture, je crois qu'on doit citer le travail des Machines. Si aujourd'hui les Machines sont reconnues largement au-delà du territoire, je dis toujours que c'est grâce aux habitants de nos territoires parce que ce sont d'abord eux qui ont cru dans ce projet. Ce sont eux qui ont vu cette créativité et après, je pense aussi qu'ils sont très heureux de la faire découvrir à de nombreux habitants.

Moi, je veux renouveler ma confiance envers les artistes du territoire et je ne vois pas pourquoi aujourd'hui ce qu'ils auraient fait il y a 10 ans ne serait plus d'actualité aujourd'hui, parce que ce sont toujours les mêmes valeurs. Tout d'abord ce lien fort avec les habitants. Comment aujourd'hui penser que les artistes de la Machine ne comprendraient plus ce qu'attendent les Nantais, ce à quoi ils aspirent? Je crois que c'est une grande erreur.

Vous voulez un lieu collectif, un lieu de rencontre. Et bien cet Arbre, ce Jardin extraordinaire en est un, et c'est vraiment révélateur de cette volonté de faire en sorte que les gens puissent se rencontrer, puissent échanger.

Et vous le savez : nous avons fait ce choix de changer le positionnement, de faire en sorte qu'il soit au cœur du quartier du Bas-Chantenay, qu'il soit au cœur aussi de cette étoile verte pour faire en sorte que la végétalisation de l'Arbre notamment s'inscrive dans une large cohérence. Moi, je crois que ce projet est toujours d'actualité.

On l'a vu d'ailleurs cet été : si les habitants de nos territoires ont pu avoir des activités culturelles, c'est qu'il y avait eu une grande dynamique, c'est qu'il y avait des projets, c'est qu'il y avait un parcours artistique. Et donc c'est dans ce sens-là que ce projet s'inscrit.

Après, c'est évidemment un travail conséquent. Je le dis aussi. Je l'ai dit il y a quelques instants: quand on voit aujourd'hui comment les partenaires continuent de s'engager sur ce projet, je crois qu'il y a à la fois une confiance, mais justement, à la fois un espoir de voir ce projet aboutir.

Quand nous aurons le résultat des études, puisque des enjeux financiers ont été portés, et c'est bien légitime, même si je rappelle que sur ce dossier nous sommes engagés sur la règle des trois tiers ; je crois qu'il est logique que les études puissent être rendues au moment où nous allons arbitrer sur les différents éléments budgétaires, c'est-à-dire autour de l'été; mais je le dis, il y a aussi des échanges avec la Métropole pour préciser l'analyse, et c'est bien aussi légitime de laisser les services travailler durant ce temps-là. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai une demande d'intervention de Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Oui, merci Madame la Présidente. Je voulais réagir rapidement à cette idée du "pas de côté". J'ai toujours défendu les Machines, je crois même qu'au moment où il y avait le projet de téléphérique j'ai même proposé que ce soient des nacelles en forme de ptérodactyles et que cela participe de la liaison entre justement le Bas-Chantenay et l'Éléphant et le Manège.

Moi, je pense que la réflexion à mener : bien sûr, il faut qu'on soit sur des coûts maîtrisés, mais je crois que là-dessus on est tous d'accord, il n'y a pas de débat.

Ensuite, en termes de réflexion sur le tourisme urbain, y compris en termes de réflexion sur les offres culturelles de type parc de loisirs, je pense que ce projet correspond à une vision qui justement est une vision qui ne laisse pas les projets spectaculaires au privé, à de grands espaces au départ agricoles qui finissent artificialisés, type Eurodisney ou parc Astérix, mais qui rentrent une œuvre culturelle spectaculaire dans la ville, avec donc finalement un impact écologique moindre.

Et moi je pense qu'à ce niveau-là c'est un projet qui s'assume. En plus, l'offre de loisirs spectaculaire peut avoir un soubassement culturel très fort et c'est toute la logique du projet autour de Jules Verne depuis le départ, et je pense que c'est un projet qui à partir de là se défend complètement parce qu'il correspond à une vision de l'offre culturelle justement intégrée à la ville avec une autre exigence culturelle, même si effectivement il y a un investissement et un coût important – et ça créera aussi de l'emploi dans le domaine culturel. Quand on raisonne "pas de côté", moi je voudrais dire : les Machines, c'était un pas de côté et c'est toujours un pas de côté. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, peut-être juste deux mots pour dire que, on le voit bien, autour de ce projet le débat existe. Moi, je crois que c'est sain, qu'un débat existe sur un projet important, sur un projet ambitieux.

Donc oui, ce débat il va se poursuivre dans les prochains mois, Fabrice Roussel l'a indiqué, avec les différentes dimensions de ce projet, sa dimension culturelle, assumée comme telle, dans une grande ville de culture, dans une grande métropole de culture, sa dimension autour de la réflexion que nous poursuivons aujourd'hui, quel tourisme urbain, quel tourisme urbain durable, quelles marques de fabrique nous voulons donner.

La question de la répartition du portage de ce projet, à la fois la répartition public/privé et c'est vrai, c'était une de nos interrogations : est-ce que la période de crise va arrêter le souhait des partenaires privés autour de ce projet ? Force est de constater qu'a priori non, ce n'est pas le cas.

La répartition entre les partenaires publics : aujourd'hui d'ores et déjà la Région et le Département, vous le savez, se sont engagés à contribuer au financement de ce projet. La question de la contribution de l'État peut naturellement se poser aussi.

Donc je nous invite à poursuivre ce débat dans les mois à venir, à le poursuivre de manière apaisée, dans le respect de la position des uns et des autres, et la diversité des sensibilités sur ce sujet est connue et assumée de tous. Je vous invite donc à continuer à nourrir un débat de qualité sur un projet à enjeux, à l'évidence, pour notre Métropole et ses 24 Communes.

Chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour pour aujourd'hui. Je voudrais remercier chaleureusement non seulement le service des assemblées, celles et ceux qui l'accompagnent, qui ont à nouveau permis que ce Conseil à distance puisse se tenir dans de bonnes conditions. Ça nous paraît aujourd'hui presque naturel, mais n'oublions pas le travail et l'engagement que ça nécessite au préalable.

Et puis plus globalement, je voudrais terminer en ayant un mot pour l'ensemble des équipes de la Métropole, mais j'y associe largement les équipes des 24 Communes, parce que la période actuelle implique pour nos équipes d'être à la fois au rendez-vous de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, mais aussi au rendez-vous de la mise en œuvre de la quotidienneté et de la mise en œuvre des projets du mandat. Et nous en échangeons l'autre jour notamment entre les maires : je crois que chacun mesure que la charge pour les équipes est importante, donc je terminerai ce Conseil par nos remerciements collectifs en direction du service public local communal et métropolitain.

Merci à tous. Bonne fin de journée. »

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte de la communication aux membres du Conseil métropolitain du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la vérification des comptes, au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale Nantes Métropole Aménagement au titre des années 2014 et suivantes ;

2 – prend également acte que ce rapport a donné lieu à un débat au cours de la présente séance;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale du secrétariat général
Mission Inspection

Délibération

Conseil métropolitain du 12 février 2021

23 – Chambre Régionale des comptes – Contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole – Risques financiers externes et engagements hors bilan - Années 2014 et suivantes - Rapport d'observations définitives – Information

Exposé

À l'issue de la procédure d'instruction, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a transmis à Nantes Métropole, par courrier du 28 décembre 2020, son rapport d'observations définitives dont l'objet porte spécifiquement sur les risques financiers externes et les engagements hors bilan de Nantes Métropole.

Ce rapport complète sur ces thématiques le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole présenté au Conseil métropolitain du 16 octobre 2020 (délibération n°48).

Conformément aux textes, le rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une inscription à son ordre du jour et donner lieu à un débat (article L. 243-6 du code des juridictions financières).

Dans un délai d'un an à compter de la présente délibération, sera présenté au Conseil métropolitain un rapport relatif aux actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (article L. 243-9 du code des juridictions financières).

*
* *
*

La séance est levée à 17h34

Monsieur Jacques GARREAU

Le secrétaire de séance



Délibération Subventions aux tiers - CNM 12-02-2021

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant demandé en 2021 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2020	Rappel Montant 2019	Motivations	Convention
Emploi Innovation Sociale	Les Ecossoles	400 000 €	300 000 € 100 000 € d'acompte déjà attribués au CM du 11 décembre 2020	300 000 €	300 000 €	L'association Les Ecossoles participe, développe et consolide l'offre territoriale d'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Les Ecossoles représentent un écosystème de plus de 600 acteurs. Tous les ans, trois événements sont organisés par Les Ecossoles : 'l'Autre Marché', la 'Braderie des Ecossoles' et le 'Marché' de la Folie des Plantes. Ils rassemblent annuellement 150 structures de l'économie sociale et solidaire et de 10 000 à 100 000 visiteurs selon les événements. Les Ecossoles sont également engagés avec la Métropole et les acteurs du territoire dans la co-écriture de la feuille de route ESS 2021-2026.	Avenant n°5 à la convention pluriannuelle en cours en annexe 1
Emploi Innovation Sociale	Association Territoriale pour le Développement et l'Emploi des Compétences	362 000 €	362 000 €	362 000 €	362 000 €	Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2021 en cours, relative à la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), il est proposé de verser une subvention de 262 000 € à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) pour l'année 2021 au titre fonds FAJ ainsi qu'une rémunération annuelle correspondant à des frais de gestion à hauteur de 50 € par dossier traité. Pour 2021, le montant annuel estimatif de ces frais s'élève à 100 000 € .	Convention pluriannuelle 2018-2021 encours
Emploi Innovation Sociale	Association Territoriale pour le Développement et l'Emploi des Compétences	38 300 €	38 300 €	43 920 €	43 920 €	Nantes Métropole est résolument engagée dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, l' ATDEC poursuit le déploiement d'une action visant un accompagnement socio-professionnel renforcé et spécifique pour les jeunes femmes en situation de précarité, notamment les jeunes femmes en situation de monoparentalité. Cette action se décline à travers l'alternance de phases individuelles et collectives et la mise en place de solutions pour répondre aux problématiques personnelles identifiées (parentalité, freins psychologiques, mode de garde, mobilité...). Cette action vise l'accompagnement de 150 jeunes femmes par an.	Avenant 1 à la convention 2020 en annexe 2
Tourisme	SAEML La Folle Journée	500 000 €	500 000 €	650 000 €	950 000 €	La SAEML La Folle Journée organise l'événement musical «La Folle Journée». En 2021, une édition inédite décalée début avril et adaptée à la situation sanitaire est prévue. Ce festival, véritablement singulier, conjugue exigence et ouverture artistique avec des propositions qui décloisonnent les styles et qui laissent une place importante aux jeunes artistes. La Folle Journée est un événement fort de la métropole nantaise dont le rayonnement est aussi national tant par sa couverture médiatique que par la provenance de ses spectateurs. Nantes Métropole conduit, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en matière de tourisme afin d'assurer le rayonnement et l'attractivité du territoire. La Folle Journée s'inscrit donc dans le cadre de cette politique publique.	Avenant n°3 à la convention pluriannuelle en cours en annexe 3
Lutte contre les discriminations	Association Territoriale pour le Développement et l'Emploi des Compétences	2 700 €	1 350 €	1 450 €	Néant	L' ATDEC porte un projet de lutte contre les discriminations sur le marché du travail. Dans ce cadre, l'association propose de poursuivre son expérimentation en lien avec des filières professionnelles par le développement d'outils de sensibilisation et de veille pour garantir une égalité de traitement dans les recrutements.	Avenant n°4 à la convention pluriannuelle en cours en annexe 4



Rapport des délibérations

Nantes
Métropole

Date : **vendredi 12 février 2021**
Président : **ROLLAND Johanna**
Secrétaire :

**Conseil métropolitain
– 12/02/2021**

OBSERVATIONS :

Conformément à la délibération n°2020-128 du Conseil métropolitain portant sur l'approbation des modalités d'organisation de la séance en visio-conférence, les élus ont eu la possibilité, après la réunion, de vérifier et rectifier le échéant leur vote tel qu'enregistré par le logiciel de vote Quizzbox. Les modifications apparaissent en rouge dans le présent document.

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Secrétaire :

Nantes Métropole

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 09h10**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	94 Voix	
AFFILE Bertrand		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HAÏRY Sarah		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix

GROLIER Patrick	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé par procuration à KABBAJ Anas	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix

TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants	3 Voix
--------------------	---------------

BOLO Pascal	1 voix
BONNET Michèle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix

Absents

~~BELHAMITI Mounir~~

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Secrétaire :

Nantes Métropole

2-Pacte de citoyenneté métropolitaine - Lancement

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 09h56**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	97 voix	
AFFILE Bertrand		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HAÏRY Sarah		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix

GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé par procuration à KABBAJ Anas	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix

TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**1 voix**

AZZI Elhadi	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
THIRIET Richard	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

3-Débat d'orientations budgétaires 2021

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 10h51**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	98 Voix	
AFFILE Bertrand		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HÂÏRY Sarah		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix

GESSANT Marie-Cécile	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé par procuration à KABBAJ Anas	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix

SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

0 voix

LE-CORRE Philippe	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

5-Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 11h57**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	94 Voix	
AFFILE Bertrand		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HAÏRY Sarah		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix

GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GROLIER Patrick	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé par procuration à KABBAJ Anas	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix

TRICHET Frankie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

4 Voix

ANNEREAU Matthieu	1 voix
BONAMY Delphine	1 voix
CADIEU Véronique	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n°6, 9, 10 et 21

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 12h41**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	95 Voix	
AFFILE Bertrand		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GRACIA Fabien		1 voix

GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé par procuration à KABBAJ Anas	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix

TRICHET Frankie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

3 Voix

ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
EL HÁÏRY Sarah	1 voix
GARNIER Laurence	1 voix
GARREAU Jacques	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Secrétaire :

Nantes Métropole

7-Redevance spéciale – Seconde exonération liée à la Covid 19

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 12h44**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	97 Voix	
AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien par procuration à GARNIER Laurence		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GRACIA Fabien		1 voix

GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé par procuration à KABBAJ Anas	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix

TRICHET Frankie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

1 Voix

ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
EL HAÏRY Sarah	1 voix
GARREAU Jacques	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé par procuration à KABBAJ Anas	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

8-Transition écologique – Approbation du nouveau réseau vélo métropolitain et définition de ses principes d'aménagement – Programme des premières études de faisabilité

Adoptée

Date du vote : **12/02/2021 - 14h49**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	95 Voix	
AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien par procuration à GARNIER Laurence		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan par procuration à THIRIET Richard		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix

GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix

THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	2 Voix
---------------	---------------

BESLIER Laure	1 voix
GROLIER Patrick	1 voix

Non votants	1 Voix
--------------------	---------------

ARROUET Sébastien	1 voix
BERTU Mahaut	1 voix
BLIN Nathalie	1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

12-Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Contrat de concession avec Arc en Ciel 2034 – Protocole transactionnel et avenant n° 2

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 15h43**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	93 Voix	
	AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice	1 voix
	ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques	1 voix
	AMAILLAND Rodolphe	1 voix
	ANNEREAU Matthieu	1 voix
	ARROUET Sébastien	1 voix
	ASSEH Bassem	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BERTHELOT Anthony	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BESLIER Laure	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BONNET Michèle	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOUVAIS Erwan par procuration à THIRIET Richard	1 voix
	BUREAU Jocelyn	1 voix
	CADIEU Véronique	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUVEZ Eric	1 voix
	DANTEC Ronan	1 voix
	DELABY Françoise	1 voix
	DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	EL HÂÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence	1 voix
	GARREAU Jacques	1 voix
	GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix

GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix

TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants	5 Voix
--------------------	---------------

BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
BUREAU Jocelyn	1 voix
DUBOST Laurent	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n°13 et 14

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 15h54**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	95 Voix	
AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan par procuration à THIRIET Richard		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix

GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix

TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	0 Voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix

Non votants	3 Voix
BESLIER Laure	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VEY Alain	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

15-Société d'Economie Mixte SEMMINN – Evolution de l'actionnariat – Approbation – Désignation des représentants de la Métropole

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 16h13**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	86 Voix	
	AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice	1 voix
	ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques	1 voix
	AMAILLAND Rodolphe	1 voix
	ANNEREAU Matthieu	1 voix
	ARROUET Sébastien	1 voix
	ASSEH Bassem par procuration à SOBCZAK André	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BERTHELOT Anthony	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BESLIER Laure	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BONNET Michèle	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOUVAIS Erwan	1 voix
	BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	BUREAU Jocelyn	1 voix
	CADIEU Véronique	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COUVEZ Eric	1 voix
	DANTEC Ronan	1 voix
	DELABY Françoise	1 voix
	DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	DUBOST Laurent	1 voix
	EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	GARNIER Laurence	1 voix
	GARREAU Jacques	1 voix
	GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GRACIA Fabien	1 voix

GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

12 Voix

BOLO Pascal	1 voix
BUREAU Jocelyn	1 voix
COPPEY Mahel	1 voix
FOURNIER Hervé	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LE-CORRE Philippe	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
VEY Alain	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

16-Attribution de subventions aux tiers

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 16h17**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	83 voix	
AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem par procuration à SOBCZAK André		1 voix
AZZI Elhadi (sauf pour « La folle journée »)		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony		1 voix

GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia (sauf pour « La folle journée »)	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre (sauf pour l'ATDEC)	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VOUZELLAUD François (sauf pour l'ATDEC)	1 voix

Abstention	0 Voix	
TRICHET Franckie		1 voix
Non votants	15 voix	

AZZI Elhadi (pour « La folle journée » uniquement)	1 voix
BASSAL Aïcha	1 voix
BONNET Michèle	1 voix
COPPEY Mahel	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
CESSANT Marie-Cécile	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
HAKEM Abbassia (pour « La folle journée » uniquement)	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
QUENEA Pierre (pour l'ATDEC uniquement)	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François (pour l'ATDEC uniquement)	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Secrétaire :

Nantes Métropole

17-Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 16h27**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	88 Voix	
AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ASSEH Bassem par procuration à SOBCZAK André		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix
GESSANT Marie-Cécile		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix

GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix

VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention**7 Voix**

ARROUET Sébastien	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
BOUVAIS Erwan	1 voix
GARNIER Laurence	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Non votants**3 Voix**

DANTEC Ronan	1 voix
GESSANT Marie-Cécile	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

**18-Plan local pour l'insertion et l'emploi – Avenant au protocole d'accord 2018-2020 –
Approbation**

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 16h38**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	88 Voix	
	AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice	1 voix
	ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques	1 voix
	AMAILLAND Rodolphe	1 voix
	ANNEREAU Matthieu	1 voix
	ARROUET Sébastien	1 voix
	ASSEH Bassem par procuration à SOBCZAK André	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BERTHELOT Anthony	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BESLIER Laure	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOUVAIS Erwan	1 voix
	BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	BUREAU Jocelyn	1 voix
	CADIEU Véronique	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COUVEZ Eric	1 voix
	DANTEC Ronan	1 voix
	DELABY Françoise	1 voix
	DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	DUBOST Laurent	1 voix
	EL HÂÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence	1 voix
	GARREAU Jacques	1 voix
	GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GRACIA Fabien	1 voix

GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix

VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

Non votants**10 Voix**

ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques	1 voix
BASSAL Aïcha	1 voix
BONNET Michèle	1 voix
COPPEY Mahel	1 voix
DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GARREAU Jacques	1 voix
GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUITTON Jean Sébastien	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n°19 et 20

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 17h04**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	95 Voix	
	AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice	1 voix
	ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques	1 voix
	AMAILLAND Rodolphe	1 voix
	ANNEREAU Matthieu	1 voix
	ARROUET Sébastien	1 voix
	ASSEH Bassem par procuration à SOBCZAK André	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BERTHELOT Anthony	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BESLIER Laure	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BONNET Michèle	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOUVAIS Erwan	1 voix
	BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	BUREAU Jocelyn	1 voix
	CADIEU Véronique	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUVEZ Eric	1 voix
	DANTEC Ronan	1 voix
	DELABY Françoise	1 voix
	DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	DUBOST Laurent	1 voix
	EL HÂÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence	1 voix
	GARREAU Jacques	1 voix

GESSANT Marie-Cécile	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix

THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**3 Voix**

GUERRIAU Christine	1 voix
OGER Martine	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 12 février 2021**

Conseil de métropole -
12/02/2021

Président :

Nantes Métropole

Secrétaire :

22-Désignations diverses – Ajustement des délégations du Conseil

Unanimité

Date du vote : **12/02/2021 - 17h08**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	92 Voix	
AFFILE Bertrand par procuration à ROUSSEL Fabrice		1 voix
ALLARD Gérard par procuration à GARREAU Jacques		1 voix
AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem par procuration à SOBCZAK André		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha par procuration à BERTU Mahaut		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BONNET Michèle		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOUVAIS Erwan		1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
CADIEU Véronique		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
DELABY Françoise		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
DUBOST Laurent		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
GARREAU Jacques		1 voix

CESSANT Marie-Cécile	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick par procuration à DESCLOZIERS Anthony	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien par procuration à DUBOST Laurent	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LE MABEC François	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
LUCAS Michel par procuration à BESLIER Laure	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
METAYER Martine par procuration à LERAY Isabelle	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
PAITIER Stéphanie	1 voix
PETIT Primaël par procuration à COPPEY Mahel	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
ROUSSEL Fabrice	1 voix
SALAUN André	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix

VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants	6 Voix	
GUERRIAU Christine	1 voix	
HAKEM Abbassia	1 voix	
LE CORRE Philippe	1 voix	
PRAS Pascal	1 voix	
ROBERT Pascale	1 voix	
SEASSAU Aymeric	1 voix	